

Jacques Cortès

LES ENJEUX DE LA LAÏCITÉ

A l'ère de la Diversité Culturelle Planétaire

Rencontres des 18 et 19 juin 2012 - Paris



Avec la participation de

Urbain Amoa, Guy Arcizet, Jean Baubérot, Abdennour Bidar,
Jean-Michel Blanquer, Gérard Bouchet, Martine Cerf, Chantal Delsol,
Jacques Demorgon, Chantal Forestal, Marc Horwitz, Guillaume Lecointre,
Véronique Le Ru, Salah Mejri, Henri Peña-Ruiz, Marc Rolland, Alain Seksig,
Nelson Vallejo-Gomez, Michel Wieviorka

GERFLINT



Jacques Cortès

LES ENJEUX DE LA LAÏCITÉ

A l'ère de la Diversité Culturelle Planétaire

Rencontres des 18 et 19 juin 2012 - Paris

Avec la participation de

Urbain Amoa, Guy Arcizet, Jean Baubérot, Abdennour Bidar,
Jean-Michel Blanquer , Gérard Bouchet, Martine Cerf, Chantal Delsol,
Jacques Demorgon, Chantal Forestal, Marc Horwitz, Guillaume Lecointre,
Véronique Le Ru, Salah Mejri, Henri Peña-Ruiz, Marc Rolland , Alain Seksig,
Nelson Vallejo-Gomez, Michel Wieviorka

GERFLINT



Remerciements

Le GERFLINT remercie chaleureusement:

Le Ministère de la Culture et de la Communication et la DGLFLF:
Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

Le Ministère de l'Éducation Nationale et la DGESCO:
Direction Générale de l'Enseignement Scolaire; Mission pédagogique
de la Laïcité

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la
DREIC: Direction des Relations Européennes, Internationales et de
Coopération

L'Académie des Sciences morales et politiques

La Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Le Haut Conseil à l'Intégration

Le Grand Orient de France

L'Agence Universitaire de la Francophonie.

*A Edgar Morin,
le Maître et l'Ami*

**Essais Francophones,
Collection scientifique du GERFLINT**

Présentation

La Collection scientifique Essais Francophones du GERFLINT (Groupe d'Etudes et de Recherches pour le Français Langue Internationale) s'adresse à tout chercheur travaillant dans le domaine ouvert sans restriction des Sciences de l'Homme et de la Société. Elle a trois objectifs majeurs :

• **Linguistique**

Montrer la vitalité internationale de la langue française comme outil de parole scientifique, rationnel et esthétique dans tous les domaines ;

• **Didactique**

Redonner tout son dynamisme à la nécessaire évolution historique de la pensée didacticienne, notamment dans le domaine de l'enseignement-apprentissage des langues-cultures ;

• **Politico-philosophique**

Contribuer à l'analyse des grands faits de civilisation affectant positivement ou négativement les échanges internationaux.

©Gerflint. La collection scientifique Essais Francophones du GERFLINT est éditée aux formats imprimé et électronique dans le cadre du libre accès à l'information scientifique et technique et dans le respect des normes éthiques les plus strictes. Le contenu de ses volumes, comme tout livre numérique, peut être directement consulté dans son intégralité en ligne. Le mode de citation doit être conforme au Code de la Propriété Intellectuelle. La reproduction totale ou partielle, l'archivage, le logement de ses chapitres dans des sites qui n'appartiennent pas au GERFLINT sont interdits, sauf autorisation ou demande explicite de Jacques Cortès, Directeur des publications.

© GERFLINT, Sylvains-les-Moulins, France

Octobre 2013

ISSN : 2267 – 6562

En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et de Code de la propriété intellectuelle du 1er Juillet 1992 complété par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Contact :

Gerflint, 17 rue de la Ronde mare - Le Buisson Chevalier -
27240 Sylvains les Moulins. France. Tel : 02 32 34 35 86

gerflint.edition@gmail.com

Conception et mise en page :  Emilie Hiesse

Imprimé en octobre 2013 sur les presses de
Drukarnia Cyfrowa EIKON PLUS
Ul. Wybickiego 46, 31-302 Kraków – Pologne.

Editions GERFLINT – Sylvains-les-Moulins – France
Dépôt légal Bibliothèque Nationale de France

ISSN : 2267 - 6562

Avant-propos

Avant-Propos

Pour désamorcer le « choc des cultures » : la Laïcité

Jacques Cortès

Professeur émérite de l'Université de Rouen

Président fondateur du Gerflint

Le lieu le plus obscur est toujours sous la lampe
Proverbe chinois

La laïcité donne largement lieu, en Europe et ailleurs, à des prises de position extrêmement passionnelles, quel que soit le camp considéré. De part et d'autre, en effet, les accusations pleuvent, dénonçant ici, certains comportements jugés axiologiquement inacceptables ; là, le manque d'ouverture d'un pays d'accueil estimé trop conservateur pour admettre des rites et usages culturels incompatibles avec ses valeurs. Ce qu'il faut toutefois considérer comme un fait positif, c'est que ces échanges ont déjà lieu. Comme l'observait Cornélius Castoriadis, « il n'y a que l'Occident qui a créé cette capacité de mise en cause de ses propres institutions et de ses propres idées au nom d'une discussion raisonnable entre êtres humains, qui reste infiniment ouverte et ne connaît pas de dogme ultime »¹. C'est cette ouverture européenne à la discussion que le Gerflint a décidé de proposer à ses équipes de chercheurs disséminées sur l'ensemble de la planète, et aussi, bien entendu, à toutes les hautes personnalités scientifiques qui ont accepté de répondre à son appel et que je tiens à remercier pour la contribution exceptionnelle de qualité que révéleront les pages qui vont suivre.

Des cultures peuvent-elles dialoguer ? Cette allégorie du mot culture est intéressante à observer car elle donne l'impression rassurante que le dialogue dont il est question se situerait à un niveau d'abstraction tellement élevé qu'il absoudrait par avance toute incapacité indivi-

1 J'ai puisé cette citation dans un article du philosophe Jean-François Mattéi, publié dans le Figaro du 12 février 2012, p.20, et qu'il a emprunté lui-même au Livre de Cornélius Castoriadis : La Montée de l'insignifiance, les carrefours du labyrinthe, 1996, p.111.

duelle à dialoguer avec quelqu'un qui n'appartiendrait pas à la culture dans laquelle « on a été soi-même élevé », avec le plein sens éthique, éducatif et donc noblement mélioratif de ce verbe employé à la forme passive. Je souligne cette forme grammaticale indicative car elle marque bien la déférence tout à fait légitime que mérite l'éducation qui nous a donné la possibilité d'être ce que nous sommes en nous formant minutieusement pour cela depuis le commencement de notre vie. Le problème, cependant, une fois reconnu comme humainement nécessaire le respect de la diversité culturelle, est d'examiner si la postulation ou la négation de Dieu (et de son contraire) est réellement conciliable avec l'amour et la dignité reconnus du « prochain » (terme d'inspiration très chrétienne), quelle que soit l'option spirituelle dont on se réclame.

Qu'on l'accepte ou non, on appartient à une famille.

C'est par là, je le crois, qu'il faut commencer notre réflexion sur le **dialogue des cultures** car il est certain que chacun de nous, au-delà de toutes les variables personnelles qui font sa différence par rapport aux membres de sa propre famille [à tous les sens que peut prendre ce mot : *filiation, parentèle, caste, lignage, tribu, race, religion, idéologie, parti, métier, club, quartier, équipe etc.*] a effectivement été nourri aussi bien biologiquement que spirituellement, par ce qu'on appelle une culture.

Cette famille a une culture qu'elle considère comme sacrée.

Du reste, le mot *culture* dit bien ce qu'il veut dire puisque, précisément, il implique avec force l'idée de nourriture. Faisons un petit détour par l'étymologie pour bien fixer nos idées sur une base historique stable englobant la « longue durée » comme dirait Braudel. Le mot *culture*, dans un livre de Cicéron, les Tusculanes, (44 avant Jésus

Christ)² est employé pour la première fois- dit-on - au sens figuré. Cicéron, en effet, met en correspondance la culture de la terre, *agricultura*, et la culture de l'esprit, *animi cultura*. Ce rapprochement montre bien que dans les deux cas, il s'agit de nourrir le corps et l'esprit car, sans nourriture, l'un et l'autre sont condamnés à mourir. A noter aussi que le verbe latin *collo* correspondant au français *cultiver*, a donné une dérivation en *cultus* qui implique la religion, le culte des dieux, les honneurs rendus aux dieux³. Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que la culture, sous quelque forme qu'on l'envisage, nous renvoie au **sacré**. Toute culture, en effet, est directement rattachée à la vie biologique et écologique d'abord, à la vie spirituelle et psychique ensuite, à la vie religieuse et mystique enfin. Le signifiant du mot culture comporte donc un signifié d'une sensibilité extrême (émotivité, excitabilité et susceptibilité) pouvant déboucher sur des conséquences totalement opposées, toujours sérieuses et potentiellement explosives.

Conséquences du caractère sacré de la culture.

La culture est une notion complexe qui comme le dieu romain Janus, présente deux visages, l'un tourné vers l'occident, l'autre vers l'orient. On dit aussi l'un tourné vers le passé, l'autre vers le futur. C'est aussi le dieu des transitions puisque le nom du dieu est décelable dans le mois de janvier qui est le mois du commencement d'une année mais également celui qui marque la fin d'une autre année. Restons donc dans la mythologie pour rappeler symboliquement, métaphoriquement et surtout sans intention malveillante à l'égard de quoi que ce soit, que la culture présente, elle aussi, deux aspects dont l'humanité peut, pour l'un, se glorifier, pour l'autre, battre sa coulpe. Les voici :

- d'abord la Culture, avec un C majuscule de notoriété, nous renvoie

2. Tusculanae disputationes, titre de l'ouvrage écrit par Cicéron en 44 av. J.C. La question de la Culture y est amplement traitée. Je relève, par exemple, cette citation que propose Pierre Goutx dans Le concept de culture entre tradition et modernité : « ut ager quamvis fertilis sine cultura fructuosus esse non potest sic sine doctrina animus cultura antem animi philosophia est », et qu'il traduit lui-même ainsi : « un champ, si fertile soit-il, ne peut être productif sans culture, il en est de même pour l'humain sans enseignement » . (www.academieduvar.org/.goutx).

3. Le sacré n'est pas limité à la religion et englobe aussi (entre autres) la patrie et le patriotisme. Cf. « mourir pour la patrie est le sort le plus beau, le plus digne d'envie », Claude Joseph Rouget de Lisle, extrait du Roland à Roncevaux.

aux plus magnifiques créations dans tous les domaines de l'art, de la pensée, de la science et de la technique dont la planète Terre est fière à juste titre car ces témoignages, traces, créations d'hier et d'aujourd'hui, même s'ils sont attribués à une communauté bien précise, ancienne ou contemporaine, sont la fierté de toute l'humanité. Socrate, Christophe Colomb, Averroes, Al Battani, Gutenberg, Copernic, Edison, Pasteur, avant d'être grec, italien, arabe, allemand, polonais, américain ou français sont des hommes dont on retient surtout l'humanité, le génie, la passion d'étudier pour découvrir les secrets de la vie, de la terre, de la science et de les partager avec l'ensemble des êtres humains qui vivaient à leur époque et ceux qui vivront encore, longtemps après leur disparition, sur la planète qui est notre bien commun. Je me suis limité à citer des hommes, mais les noms de Christine de Pisan, de Marie Curie ou de Hannah Arendt – entre mille autres – ont toute leur place auprès des précédents.

- La culture, hélas, cette fois avec un c minuscule de blâme et de contrition, nous accable en nous rappelant la barbarie des comportements humains dits « patriotiques » qui ont nourri et continuent de nourrir les guerres d'extermination millénaires entreprises pour des motifs qui, une fois examinés avec un peu de recul, ne sont trop souvent rien d'autre que la manifestation de la suffisance et de l'insuffisance de l'homme. Cela engendre cupidité, égoïsme, intolérance, sottise, orgueil, crime d'honneur puisqu'on tue et qu'on est tué pour une cause estimée noble. On assiste alors, avec une régularité que le temps ne parvient pas à interrompre (signe inquiétant d'aggravation de l'imbécillité humaine) à un basculement pur et simple dans une brutalité en constant progrès technique. Les cultures les plus riches, les plus admirables et les plus admirées mêmes, ont ainsi complètement transmuté l'amour et le respect dus à autrui en génocide présenté comme nécessaire au nom de vérités estimées supérieures, fondées paradoxalement sur l'amour de la patrie et sur l'amour de Dieu, deux

notions perçues par tous les belligérants, depuis le commencement du monde, comme des enjeux sacrés auxquels il faut tout sacrifier sans le moindre scrupule : d'abord la vie des autres évidemment (considérée comme un obstacle au bonheur), mais aussi sa vie propre de plus en plus souvent offerte en sacrifice consenti, à la communauté culturelle à laquelle on appartient et pour laquelle on brigue l'honneur étonnant de mourir en martyr. Si vraiment Dieu existe, et s'il est charmé par de tels sacrifices, il y a lieu de s'interroger sur la nécessité de sa transcendante présence.

Sur de telles prémisses qui concernent l'humanité entière, peut-on donc parler de dialogue des cultures ? Peut-on sereinement espérer vraiment la possibilité de vivre ensemble ? Le scepticisme s'impose sous la seule réserve de lui reconnaître, à lui aussi, le double visage de Janus pour dire que l'espoir n'est peut-être pas entièrement perdu. C'est ce que je me propose de voir maintenant, et je vais me permettre pour cela de vous parler d'une question qui passionne les Européens en général, les Français en particulier, et qui est le thème central de notre rencontre : la laïcité.

La Laïcité,

« Cette obscure clarté qui (ne) tombe (pas) des étoiles ».

Puisque nous sommes en France – mais de façon aussi neutre que l'exige ce lieu d'accueil fraternel et le public distingué que vous êtes – permettez-moi d'évoquer ici la question de la laïcité. J'ai volé un alexandrin à Corneille dans *le Cid* : « *cette obscure clarté qui tombe des étoiles* » pour parler de la laïcité. L'oxymoron, c'est-à-dire le rapprochement syntaxique de deux mots de sens opposés : obscure et clarté, m'a paru très poétique mais, évidemment, appliqué à la laïcité, l'alexandrin de Corneille ne pouvait me convenir car la laïcité ne saurait tomber du ciel puisqu'elle procède entièrement de la volonté humaine du peuple français. J'ai donc gardé la poésie mais j'ai mis

l'alexandrin de Corneille à la forme négative et la laïcité devient pour moi, cette *obscure clarté qui ne tombe pas des étoiles*. J'aurais pu également atténuer la forme négative par un adverbe en disant : *qui ne tombe pas toujours* ou *qui ne tombe pas forcément* des étoiles, donc remplacer la certitude par le doute afin de nuancer un peu les choses.

Dans son principe, toutefois, quel que soit l'adverbe choisi, la laïcité apparaît comme une avancée majeure dans l'humanisation (hélas, bien loin d'être achevée) de notre petite planète. Concept séculier par excellence, elle laisse à chacun sa liberté de pensée et de croyance (« l'option spirituelle demeurant une affaire strictement privée ») et tend donc à définir une communauté politico-sociale en laquelle tout être humain peut se reconnaître.

Si l'on doit remettre constamment sur le métier le concept de laïcité, c'est parce qu'on tente de le reformuler ces temps-ci en des termes de plus en plus inadéquats. La Laïcité, en effet, pose un énorme problème de conscience à toutes les religions du monde. Depuis sa définition officielle en France au début du XX^{ème} siècle⁴, elle tente le projet grandiose (souvent perçu à tort comme une provocation) de faire partager par tous les terriens l'idée qu'ils sont parfaitement libres de croire ou de ne pas croire en une entité métaphysique, sans pour autant s'entredétruire à son propos. Cela, évidemment, n'est pas « aveuglant de clarté » (qu'on me passe ce deuxième oxymoron très littéraire mais combien digne de réflexion) pour tout le monde, même si le défenseur de la laïcité s'efforce de montrer perpétuellement patte blanche en s'adressant à tous ceux qu'il voudrait rassurer. Commençons par les repérages spirituels classiques et enfonçons quelques portes ouvertes. En gros, il existe 3 cheminements spirituels que je vais rappeler rapidement avec un égal respect pour chacun :

4. Mais la laïcité, lexicalement, remonte au grec Laikos (latin laicus) signifiant proprement « du peuple », en opposition au grec Klērīkos (latin Clericus, clericatus) renvoyant au clergé. Comme on le voit la distinction entre les mots est très ancienne et, avec Jean Cornec, on peut faire remonter l'origine conceptuelle - et non plus simplement lexicale - de ces deux termes à Protagoras d'Abdère dans son livre, Laïcité publié chez SUDEL en 1965, p.517.

La croyance

Pour un laïc, **le postulat de la foi** d'un individu convaincu qu'une puissance infinie serait le créateur de toute vie est parfaitement respectable. Il constate cette ferveur, l'admet volontiers mais ne la discute pas. Pour lui, donc, l'existence d'un Dieu, « *Père tout puissant et créateur du ciel et de la terre* », est une hypothèse sur laquelle ont été édifiés historiquement des systèmes communautaires multiples pouvant permettre ici-bas la gestion « sereine » d'une vie ou d'un Etat.

Au plan individuel, possibilité pour tout croyant de s'épanouir dans un modèle social de vertu (religieux et civil) lui permettant de vivre en sécurité et en solidarité au sein d'une communauté spirituelle généralement imposée par le lieu de naissance (familial et social) sous réserve de se montrer conforme au profil comportemental requis par son environnement.

Au plan collectif, possibilité d'organisation politique et religieuse d'une nation sur des bases « morales » très homogènes, facilitant donc bien le travail des gouvernants par l'utilisation judicieuse de doctrines religieuses en symbiose avec le pouvoir central (monarchie de droit divin par exemple). La foi est ainsi le ciment du pouvoir temporel du Prince. Les Textes sacrés servent à l'édification et au rachat moral de toute la communauté sans la moindre exception, au besoin par la contrainte, à seule fin que chacun se soumette à l'autorité hiérarchique qui le dirige sous le regard de Dieu. Le concept de divinité unique n'est pas condamné par la laïcité. Il peut même toucher au sublime si l'on parvient à le placer hors de portée des griffes exclusives d'un groupe humain, soit se voulant « élu » dans sa relation métaphysique ardente avec le Créateur, soit se montrant incapable de tolérance, de respect et de modération dans l'appréciation de communautés différentes de la sienne.

Le doute

Mais au-delà de cette société d'inspiration religieuse, le laïc souhaite qu'on reconnaisse **le droit à l'agnosticisme** (du grec agnosticismos signifiant ignorance, non-connaissance) de tout individu tirant la conclusion, dès lors qu'il lui est impossible de prouver ou de nier l'existence de Dieu, que seul le doute religieux est permis. D'où, chez lui, une seule attitude possible : abstention métaphysique impliquant un comportement d'«esprit fort», évidemment condamné par le croyant et plus encore par tout clergé au service d'un pouvoir politique. Mais cette abstention peut déboucher, précisément par la noblesse de sa solitude, sur une éthique rigoureuse, courageuse, mesurée et sobre, donc parfaitement digne de respect elle aussi.

La solitude de l'athée (et sa grandeur)

Le laïc, enfin, admet aussi **l'athéisme**, position philosophique extrême fondée sur la pensée que l'homme n'a rien à attendre du « *silence éternel des espaces infinis* » qui effrayaient si fort Pascal et où notre petite planète perdue continue de voguer. L'athée y vit dans une solitude encore plus grande que celle de l'agnostique mais au milieu de la multitude de ses semblables perdus comme lui dans un univers qu'il pense sans commencement ni fin. Il n'existe donc pour lui aucun au-delà - enfer ou paradis - et sa dignité, sur ce vaisseau spatial Terre qui ne sait même pas où il va, c'est, ici et maintenant (sans résignation, prosélytisme, mépris des autres, prétention, fatuité, jactance ou orgueil d'aucune sorte, donc avec simplicité, humilité, courage et modestie), de tenter, en pleine solidarité avec tous ses frères humains, d'y travailler à la justice et à la raison. C'est ce que Morin appelle « l'Evangile de la perte », idée impie mais généreuse appelant à la fraternité terrestre pour fonder un humanisme planétaire donnant enfin voix **à l'amour et à la poésie** qui émanent du fragile et du périssable⁵ de la condition humaine.

Tout cela, quoique très résumé, est déjà assez complexe en soi, et l'on comprend sans trop de peine l'effarement et même l'ahurissement de celui qui, débarquant sur le sol de France avec un patrimoine religieux et culturel copieux, découvre que cette liberté de pensée qu'on lui présente comme un gain formidable de civilisation, remet finalement en question les fondements ancestraux de son identité profonde. D'où, chez lui, l'idée forte et constante de reconsidérer le problème de la laïcité dans une perspective de rectification d'inspiration religieuse. On emploie pour cela un couple d'adjectifs contraires. Une religion donnée pourrait être tantôt considérée comme *modérée* donc *humaniste* ou comme *radicale* donc *inacceptable*. Ce sont là des distinctions subtiles sans grande pertinence. Modérée ou radicale, toute religion, ici en France, relève de la sphère du privé, soit individuellement, soit collectivement, et, en aucune façon, comme le dit fortement Henri Peña-Ruiz, ne doit « *prétendre parler au nom de la communauté totale, ni coloniser la sphère publique* » car cette dernière, contrairement aux appartenances religieuses, est « *dévolue à l'universel* ».

La France est un très vieux pays. Elle a connu des siècles de guerres religieuses toutes plus barbares les unes que les autres. Au nom d'un Dieu (chrétien) obstinément invisible dit de clémence et de pardon, on y a massacré des populations entières sans se laisser attendrir par l'innocence ou par l'évidente noblesse des victimes. Le problème posé par la barbarie est donc là, dans notre propre histoire, encore et toujours palpable, et qu'il serait surtout erroné de considérer comme un danger ne relevant plus dorénavant que du passé. Etre ouvert à la diversité ne signifie pas se laisser entraîner dans des débats byzantins. Ce pays ne persécute ni ne condamne aucun culte. Sachant cela, le croyant, comme l'agnostique ou l'athée, n'a qu'un effort à faire : comprendre

5. Phrase inspirée d'un beau passage d'Edgar Morin (La Méthode 5, p.341) : « *Pourrons-nous fortifier le plus précieux ; le plus fragile, ces ultimes émergences que sont l'amour et l'amitié ?* »

que la laïcité est une valeur précieuse garantissant ses choix mais lui imposant aussi ses devoirs de citoyen français, et seulement ceux-là. Tout acte, toute pratique, toute manifestation posant un problème citoyen sur le sol français doit être jugé (donc permis ou proscrit) dans les limites exclusives du Droit établi et reconnu par la nation française. Tel est le contrat social actuellement proposé.

Un monde contemporain en plein désarroi.

Une mondialisation cacophonique.

Contrairement à ce qu'on a tendance à dire et à répéter constamment dans les milieux français (mais ils ne sont pas les seuls) se présentant comme progressistes, la mondialisation dont on nous chante encore parfois (mais avec de plus en plus de réserves) les grands mérites, n'a pas réussi à niveler toutes les cultures du monde au point de faire naître sur notre planète une seule et unique grande civilisation. On a cru, et Francis Fukuyama le premier, qu'avec la chute du mur de Berlin à la fin des années 80 du siècle dernier, la victoire du monde occidental allait unifier définitivement la totalité de la planète. Tragique illusion! Les divergences anciennes sur une multitude de points sont toujours là et manifestent même une forte tendance à se multiplier ou à se renforcer.

La question du racisme, par exemple, sur laquelle l'unanimité devrait, a minima, se faire, a donné lieu au sommet de Durban, en Afrique du Sud il y a 11 ans⁷, puis à la conférence de Genève en 2009⁸, à un déferlement de haine sans précédent entre les délégations officielles, notamment par les représentants de pays qui n'ont, ni pour la démocratie, ni pour les droits de l'Homme, la plus élémentaire considération. Quant aux conceptions culturelles, comme le soulignait déjà fortement Hubert Védrine en mai 2006⁹ : « *elles sont évidemment divergentes voire contradictoires (entre) Occidentaux, Chinois, Arabes, Africains, Russes, etc. sur la vie sociale, familiale, les rapports*

homme-femme, la place de la religion, la liberté d'expression, la peine de mort, les relations internationales, le rapport de force etc. ». A tout cela on pourrait ajouter une foule d'événements mondiaux horribles depuis quelques années. Passons!

L'échec de l'Occident à imposer ses normes - non seulement éthiques mais même et surtout économiques « via un système mondialiste multilatéral » ultralibéral – est là, cruel, humiliant, total. On découvre avec angoisse chaque année un peu plus, les immenses faiblesses du système qui prétendait assurer la gouvernance du monde et qui échoue tragiquement au niveau de l'Europe. Même la nation la plus puissante, les Etats-Unis d'Amérique, devient débitrice de la Chine, pays hier encore perçu comme à peine émergent. Juste retour des choses ? Moralement d'accord, mais d'un point de vue pragmatique, situation infernale! Revenons à la Laïcité :

Toujours menaçant, le « choc des civilisations »¹⁰ et les déboires culturels de la laïcité.

On a trop tendance à croire que les idées, dès lors qu'elles sont belles, parviennent toujours à s'imposer. Mais une belle idée est-elle obligatoirement universelle donc valable pour tout le monde ? N'est-elle pas, bien souvent, le contraire d'une autre belle idée ? Comme tout deviendrait simple si les belles idées avaient la bonté de se localiser toutes du même côté ! En fait, tous les déboires de la laïcité procèdent d'une certaine myopie en matière de culture. Parce qu'elle est souverainement noble dans son principe fondamental de tolérance, on la croit capable de convaincre au même titre le catholique, l'orthodoxe,

6. Francis Fukuyama, philosophe et économiste né en 1952, a publié en 1992 un livre optimiste : *La fin de l'Histoire et le dernier homme* » où il envisage que le combat contre les idéologies touche à sa fin avec le consensus né de la démocratisation générale du monde après la chute du mur de Berlin.

7. La conférence de Durban (2 au 9 sept 2001) rassembla 170 Etats. Débats houleux sur fond d'accusation de racisme lancée contre Israël à propos, notamment, de la création d'un Etat palestinien.

8. La Conférence de Genève (20 au 24 avril 2009) avait pour finalité d'évaluer les progrès réalisés depuis Durban. En fait l'atmosphère fut la même. Genève fut un « remake » de Durban.

9. Dans sa conférence prononcée à l'Université Humboldt de Berlin, le jeudi 11 mai 2006

10. Huntington Samuel, 1997, *The clash of Civilisations and the Remaking of World Order*, tr.fr, *Le Choc des Civilisations*, O. Jacob.

le huguenot, le gallican, l'évangélique, le bouddhiste, l'hindouiste, le taoïste, le musulman (sunnite, salafiste ou chiite), le Juif, le témoin de Jéhovah, le fétichiste, le vaudouiste etc. comme si ce concept de laïcité qui a mis plus de 2000 ans à trouver une définition à laquelle la France, mais avec quelles difficultés, a fortement contribué, était d'une logique évidente.

Quand on entre, dès lors, dans le cercle mystérieux et magique du sacré, on foule le territoire de toutes les ferveurs, certitudes, superstitions, peurs, faiblesses, dangers qui menacent le croyant angoissé, inquiet, craintif, perplexe, effrayé même qu'on lui propose, avec la laïcité, une nouvelle donne culturelle qu'il ne comprend guère et même qu'il rejette instinctivement parce que détruisant tous ses repères habituels. Il se soumet donc à la laïcité par obligation plus matérielle que spirituelle, mais du bout des lèvres, du bout du cœur, du bout de l'âme car il ne voit pas trop comment expliquer à ceux avec qui il veut vivre désormais, qu'il ne se sent pas spécialement prêt à accepter ce qu'au fond de lui il considère comme un évident déni de ses propres valeurs.

Le laïc « de souche », habitué de convictions inverses, croit pourtant que la laïcité est une évidence facile à mettre en place. Il est dans l'erreur et la stratégie du non-laïc mérite d'être sérieusement étudiée pour éviter le développement progressif d'un continuel malentendu. Rien, sans doute, n'est perdu pour la laïcité, mais il serait bien innocent d'entonner déjà des chants de victoire. Le « choc des civilisations » de Huntington – si contesté soit-il par certaines bonnes âmes – n'est pas encore à ranger dans le placard aux canulars.

Laïcité et démographie mondiale

Il est une question que je voudrais d'autant plus évoquer qu'on l'occulte assez régulièrement. Il s'agit de la population du monde qui est en accroissement continu et même formidable. J'ai consulté, il y a

quelques jours, sur Internet bien sûr, le bureau de recensement Carl Haub des États-Unis, qui s'occupe de démographie planétaire. Par pure curiosité, j'ai recherché le chiffre de cette population humaine depuis l'apparition de l'homme sur la Terre. Il y aurait eu 106 milliards d'individus sur la Terre depuis que l'être humain y a fait son apparition. Aujourd'hui, le reliquat s'élèverait à plus de 7 milliards d'individus. A la date de ma naissance il n'était pourtant que de 2 milliards 200 millions. Cela veut dire qu'entre le moment où je suis né et le moment actuel, la population a augmenté d'environ 5 milliards d'unités.

Quand on parle de laïcité, il faut donc prendre en considération cette évolution rapide en progression continue car il y a là un problème qui, effectivement, est responsable des mouvements de populations, et notamment des situations migratoires multiples qui occasionnent aujourd'hui la plupart des difficultés de gestion auxquelles les gouvernements sont confrontés. Mais il y a plus grave encore : malnutrition, manque d'eau, famine, détresses des pays pauvres de la planète, bref, déséquilibre complet entre, notamment le Nord et le Sud (pour ce qui concerne l'Europe). Il faut nourrir ceux qui ont faim, soigner ceux qui souffrent, éduquer la jeunesse, sauver tout ce qui peut l'être partout, à commencer par la planète elle-même qu'on exploite et épuise au mépris de toutes les règles de prudence et surtout d'humanité. La laïcité, ce ne sont pas seulement des parloles franco-françaises comme certains esprits sensibles le disent un peu légèrement. Elle est au cœur de ce quadrimoteur fou qu'est notre planète (cf. Morin et Demorgon), fou parce qu'on ne sait ni d'où il vient, ni où il va.

Il ne faut évidemment pas condamner l'une quelconque des communautés en présence dans un pays donné pour espérer parvenir à un état définitif de sérénité sociale. Les choses ne se passent pas comme cela dans la réalité. En général, les individus pensent par stéréotypes (lire à ce sujet la conférence infra de Salah Mejri) et les stéréotypes ont la vie dure. Les vérités du Nord se heurtent donc à celles du Sud. Les groupes

humains, sous des influences diverses, se structurent, inventent des refus, exaltent leurs différences, solidifient leurs angoisses, sanctifient leurs héros, et, peu à peu, des frontières intérieures nouvelles naissent, d'autant plus solides qu'elles sont invisibles, soigneusement masquées ou dangereusement exagérées. D'aucuns parlent déjà de « balkanisation ». et la formule « territoires perdus de la république » résonne et fait florès.

Il existe en effet - comme Chomsky l'a dit - un discours de profondeur et un discours de surface. Et la structure de profondeur ne peut être comparée à celle de surface sans susciter une sorte de désespoir, ou même pire, sans provoquer l'hilarité. Car entre ce que nous pensons en profondeur et ce que nous disons en surface, il y a, hélas, une différence possible qui peut être considérable. Le racisme, sous quelque forme qu'il se manifeste, n'est l'apanage exclusif d'aucune communauté. Le plus tolérant des humanistes porte en lui, à son insu bien souvent, les mêmes ferments de refus discriminatoires que son contemporain fervent ou mécréant. Des fossés divers séparent les communautés et même les écoles de pensée. Non seulement de multiples et profondes différences séparent les individus les uns des autres horizontalement, mais chacun se trouve pris entre les sources lointaines et floues de son histoire personnelle échappant à sa volonté, et que son moi traduit comme il le peut, de façon désordonnée et fluctuante au gré des circonstances. Quant à son **surmoi**, il entend lui aussi prendre sa place et chacun tente régulièrement de sublimer ce qu'il veut exhiber à partir de modèles permettant à chaque camp d'agiter des drapeaux et de crier très fort ses certitudes et son enthousiasme dans des manifestations pesant de tout leur poids grégaire de jubilation fabriquée. La laïcité n'est évidemment pas perçue de la même façon par tout le monde. Même si certains pays ont une population relativement homogène, il existe certainement dans leur composition – sans parler de la bigarrure des positions partisanses - des groupes socio-ethnique

minoritaires pouvant être de cultures différentes. La laïcité se pose également pour eux, mais en des termes sans doute particuliers qu'il faut examiner dans leurs spécificités.

Au-delà du doute...peut-être, une voie.

La laïcité partage certains principes essentiels avec les trois grandes religions monothéistes. A certains égards, on pourrait aller jusqu'à dire qu'elle se pose comme une synthèse, la plus récente historiquement, des rapports entre la transcendance et l'immanence, notions directrices implicites, on le sait, du Pentateuque, du Nouveau Testament et du Coran.

Immanence et transcendance sont en effet imbriquées dans ces textes sacrés à un point tel qu'on pourrait presque envisager les trois principales religions monothéistes dans leur successivité historique, comme construites sur ce qu'on appelle parfois **une transcendance immanente**. Je voudrais, à cet égard, en donner un seul exemple que j'emprunterai au Pape Jean-Paul 2 qui, le 31 octobre 1992, a prononcé, devant l'Académie pontificale des sciences, un très beau discours sur la réhabilitation de Galilée . Je retiendrai de ce grand et difficile moment de vérité, le courage mais aussi la finesse qu'il a fallu à cet homme de foi et de culture pour faire passer, trois siècles et demi après l'inconcevable abjuration et la mort du savant, un message de conciliation entre la recherche scientifique et la spiritualité. Je le cite :

« Il y a pour l'humanité un double mode de développement. Le premier comprend la culture, la recherche scientifique et technique, c'est-à-dire tout ce qui appartient à l'horizontalité de l'homme et de la création, et qui s'accroît à un rythme impressionnant. Pour que ce développement ne demeure pas totalement extérieur à l'homme, il suppose un approfondissement concomitant de la conscience ainsi que son actualisation. Le second point de développement concerne ce

qu'il y a de plus profond dans l'être humain quand, transcendant le monde et se transcendant lui-même, l'homme se tourne vers celui qui est le créateur de toute chose. Cette démarche **verticale** peut seule, en définitive, donner tout son sens à l'être et à l'agir de l'homme, car elle se situe entre son origine et sa fin. Dans cette double démarche **horizontale et verticale**, l'homme se réalise pleinement comme être spirituel et comme homo sapiens(..). Le scientifique qui prend conscience de ce double développement et en tient compte, contribue à la restauration de l'harmonie ».

Je souscris volontiers au postulat que la recherche scientifique et technique ne peut se développer que si l'on présuppose que « le monde n'est pas un chaos mais un cosmos, c'est-à-dire qu'il y a un ordre et des lois naturelles qui se laissent appréhender et penser, et qui ont une certaine affinité avec l'esprit ». Qu'on déduise de cela « une Pensée transcendante et originelle dont toute chose porterait l'empreinte » est une potentialité qui peut admettre un traitement céleste ou terrestre dont, à moins de fanatisme, on doit pouvoir tirer, en toute bonne laïcité, une tolérance universelle. En ce qui me concerne – et il me semble que cette idée est assez largement répandue au sein du Gerflint – je crois avec Edgar Morin et avec Jacques Demorgon, non seulement en la possibilité d'un dialogue serein entre traditionalistes et modernistes, mais je suis également convaincu que toutes les raisons que les hommes peuvent avoir de se craindre mutuellement doivent faire l'objet d'échanges permanents. Nous jouons cette carte-là avec détermination, et la meilleure preuve c'est que nous travaillons fraternellement, au sein du Gerflint, avec tous les pays du Moyen Orient dont le point focal scientifique pour nous est la revue Synergies Monde Arabe dirigée par le Professeur Ibrahim Al Balawi. Et je ne parle pas des liens qui se sont tissés au Gerflint avec la Turquie, la Tunisie, l'Algérie, le

11. On peut découvrir l'intégralité de ce discours en de nombreux endroits. Pour ce qui me concerne, je l'ai trouvé dans le livre que Claude Allègre a consacré à Galilée (Si j'avais défendu), Plon, 2002, pp.161- 172

Maroc, et, d'une façon générale avec tous les pays situés, comme on dit, en Terre d'Islam. Le respect que nous avons les uns envers les autres, favorise les échanges scientifiques et des relations véritablement enrichissantes au plan humain. Même observation avec l'ensemble des pays européens : Pologne, Républiques baltes, Pays scandinaves, Pays germanophones, Royaume Uni et Irlande, Espagne, Portugal, Italie, Roumanie, Pays du Sud-Est européen. Même observation avec les Pays asiatiques : Chine, Inde, Pays riverains du Mekong, Même observation encore avec l'Afrique Subsaharienne jusqu'à l'Afrique des Grands Lacs. Même observation, enfin, avec les Pays du continent américain : Canada, Mexique, Venezuela, Brésil, Argentine, Chili. Les résultats sont là, parfaitement vérifiables. Si la possibilité de travailler ensemble a pu être établie par un organisme aussi fragile matériellement que l'est le Gerflint, c'est qu'il y a un besoin d'ouverture de tous les pays du monde à des échanges qui peuvent se rirer des frontières et affronter avec sérénité les différences les plus profondes. Le Gerflint, en toute modestie, est la preuve que le dialogisme, celui de Bakhtine et de Morin¹², est plus que jamais d'actualité.

Il est certainement permis de penser qu'on a trop souvent tort de séparer abruptement des notions, des théories scientifiques ou des doctrines qui, étant dans la continuité les unes des autres, nécessitent qu'on les envisage globalement. Les religions, tout comme la laïcité, sont dans une continuité susceptible d'être analysée avec les techniques et méthodes de l'analyse de discours.

12. Cf La Méthode 6, l'Éthique, le dialogisme » traite de la complexité de deux logiques, entités ou instances complémentaires, concurrentes et antagonistes qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent. A distinguer de la dialectique hégélienne. Chez Hegel, les contradictions trouvent leur solution, se dépassent et se suppriment dans une unité supérieure. Dans la dialogique, les antagonismes demeurent et sont constitutifs des unités ou phénomènes complexes », Seuil, 2004, p.234

Essai d'application aux trois religions monothéistes des concepts définis par Gérard Genette

On pourrait, en effet, reprendre, à propos de ces trois religions, les principaux concepts définis par Gérard Genette¹³ dans Figure III : **palimpseste**, **transtextualité**, **diégèse** et **métalepse** que je me permettrai d'évoquer rapidement et très simplement ici.

Palimpseste (terme signifiant « gratté de nouveau ») désigne un texte écrit sur un parchemin qui avait été préalablement utilisé pour un autre texte que l'on a fait disparaître pour en écrire un nouveau. Entre le Pentateuque de Moïse, le Nouveau Testament des quatre évangélistes et le Coran de Mahomet, les choses ne se sont évidemment pas passées comme cela, bien entendu, mais une parabole comparative peut être risquée. Le monothéisme est la prémisse commune aux trois religions. Elle s'est élaborée et complexifiée lentement par constructions, et reconstructions successives, en gardant à chacune de ses étapes, des traces anciennes manifestes. Même si la laïcité n'est pas une doctrine révélée, les grands principes généreux qui la fondent, en dépit du refus qu'elle oppose à certains aspects discriminatoires des croyances anciennes, amplifient le meilleur de ces trois références religieuses tout en réécrivant à son tour un texte nouveau.

Si l'on désigne par **diégèse** (ce mot indique, en gros, l'art de raconter) l'univers spatiotemporel couvert narrativement par les trois textes antérieurs, la laïcité mérite, sans sacrilège, d'être considérée comme le produit de **relations transtextuelles** des trois univers d'amont, chacun d'eux ayant été une tentative réussie très remarquable d'adaptation des relations de l'être humain à l'infini diversité de l'environnement où il a vécu à chaque époque.

Un tel croisement diégétique ferait donc de la laïcité (que les croyants

me pardonnent !) une possible synthèse, à sa manière (ou **métalepse** selon Genette, c'est-à-dire une vérité déduite d'autres vérités qui la précèdent) des 3 religions monothéistes. Dès lors, sans qu'aucune religion ne renonce à ses valeurs et à ses principes, une voie commune ultime à suivre pour tous les humains pourrait, en fin de compte, être celle-là.

Le syntagme (Substantif + Adjectif) **transcendance immanente**, présente, à mon avis, l'avantage majeur de donner à la Laïcité la possibilité d'un compagnonnage respectueux de la transcendance divine du croyant avec celle, purement conceptuelle et éthique, de l'agnostique et même de l'athée. La hiérarchie ontologique ainsi choisie – quel que soit le terme par lequel on désignera la transcendance-peut ainsi harmoniser la substance intemporelle (l'infini) et la réalité objective et transitoire des accidents. Tout le reste – rites, pratiques culturelles et comportements les plus divers – peut alors s'inscrire librement dans la vie de la Cité, vie apaisée sous la seule réserve que soient respectés scrupuleusement les lois et usages qui régissent cette dernière et qui permettent à tous les cultes de coexister sereinement.

Réflexions en forme d'espoir.

J'ai peu employé le mot qui est au cœur de tous les principes gouvernant la laïcité, sans doute parce que je pense, peut-être à tort, que dans l'esprit de mon auditoire comme dans le mien, la présence quasi implicite de ce mot serait d'ordre axiomatique donc notoire. Il s'agit du vocable **démocratie**. En dépit du respect intellectuel qu'elle inspire, sa réalité sociale est douteuse et même très suspecte à beaucoup qui voient en elle un obstacle à une certaine forme de réalisme opérationnel. La majorité, pour eux, ne serait pas un critère décisif de pertinence, et mériterait donc d'être éventuellement corrigée

11. Gérard Genette, Figures III, Seuil, Paris, 1972, Collection poétique. Approche poétique et historique de la critique littéraire

et même rejetée, au besoin par un pronunciamiento.

Il faut une éducation à la laïcité comme il faut une éducation à la spiritualité que nous avons choisie ou que nous ont transmise nos parents. C'est, en effet, parce que la démocratie est une idée ancienne qu'il faut donc constamment la défendre contre de multiples détracteurs. Il est douteux, en effet, que sa nécessité soit inscrite dans cette machine contemporaine à fabriquer le mépris de l'Homme et de son travail qu'est – envisagée sous sa face grimaçante – la perverse et stupide mondialisation que nous vivons actuellement. Si j'emploie de tels adjectifs c'est non pas pour dénoncer l'idée de reliance – fort belle au demeurant – qu'implique l'idée de mondialisation, mais simplement ses dérives cruelles, sa démesure, son indifférence à la diversité et jusqu'à sa conviction – prônée avec une certaine arrogance tranquille par certains spécialistes – d'être le remède miracle de tous les malheurs du monde.

Sans démocratie, pas de laïcité, mais la réciproque est vraie : sans laïcité, pas de démocratie. Cet avertissement ne vise pas seulement les pays voisins du Sud et les pays totalitaires. La France elle-même n'est pas à l'abri de tout reproche. A cet égard. Il m'est arrivé personnellement d'être confortablement élu membre du Conseil d'administration d'une grande école d'ingénieurs et de voir mon élection annulée ipso facto par une instance politique locale, au prétexte que j'avais battu un « candidat officiel » qu'on estimait indispensable.

La démocratie et la laïcité supposent le dialogue. Qu'il s'agisse de coordonner les flux migratoires, de gérer les revendications des minorités en se montrant très clair dès le début sur ce qui est acceptable ou non en territoire républicain, d'engager le dialogue des cultures et des religions sans sombrer dans un unanimisme béat sur des pratiques immanentes dites nécessaires et inoffensives, mais dont la mise en application naïve déboucherait sur des conflits accroissant indûment le fossé discriminatoire séparant les communautés, tout cela montre

bien la nécessité de donner à la laïcité toute sa place réflexive dans l'enseignement à tous les niveaux de l'Ecole républicaine.

La laïcité, on doit donc l'apprendre, la comprendre, s'en imprégner et la cultiver tout au long de la vie, comme on doit le faire aussi pour son éducation religieuse et sa formation à la critique des idées auxquelles on est exposé et dont il faut être capable de peser la force argumentaire sans sombrer dans un affrontement autre que dialogique. La confrontation des points de vue, si différents soient-ils, deviendra dès lors constructive. Le rôle d'une République laïque, comme l'écrit fort justement Hubert Védrine (op.cit.p.5), n'est pas « d'imposer nos conceptions à tous les récalcitrants ». Ce serait, en effet, reproduire les détestables méthodes des militants du prosélytisme religieux. Ce qu'il faut prévenir, écrit encore Védrine, c'est le « choc des civilisations », afin de le « désamorcer, de le dépasser petit à petit, par une combinaison intelligente d'attitudes fermes et souples à la fois ». Et cela, dit-il, demande, clarté, dialogue et détermination.

Dans la mesure où la laïcité n'exerce aucune censure sur les cultes les plus divers pratiqués en France, elle ne présente aucun danger pour ces derniers, aucune visée blasphématoire pour le croyant. On peut donc la considérer comme un **archiconcept** à utiliser sans modération, donc à mettre dans toutes les consciences et à tous les niveaux de l'Ecole Républicaine car elle est à la fois la propriété et la sauvegarde de tous, sous la seule incontournable réserve de respecter la fragilité poétique de la vie. Le dialogue des cultures, en France, et sans doute partout ailleurs dans le monde, est d'évidence un problème difficile à résoudre. Pour tenter d'y voir un peu plus clair, les échanges que le Gerflint a organisés à Paris en juin 2012, et dont nous dressons, dans les pages suivantes, le bilan le plus complet possible, apportent les réponses actuelles à l'analyse de cette notion symbolique complexe qu'est la Laïcité. Il s'agit, en effet, d'un vrai dialogue où chaque école de pensée a voix au chapitre pour exprimer ses réserves dans un cadre

de libre parole où la confrontation des points de vue a conservé de bout en bout la cordialité et la distinction inhérentes à toute polémique de bon aloi.

Je renouvelle ici mes remerciements à tous les participants, avec, si vous le permettez, une gratitude particulière pour Michel Wieviorka et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme ; Marc Rolland et la Direction des Relations Européennes, Internationales et de Coopération ; Jean-Michel Blanquer, Nelson Vallejo-Gomez et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire. Je remercie également Xavier North, Délégué Général à la Langue Française et aux Langues de France ainsi qu'Alain Seksig du Haut Conseil à l'Intégration.

Nous ne proposons ici qu'une information globale aussi diversifiée que possible sur un concept que Jean-Michel Blanquer définit comme « un principe vivant avec sa polyvalence et ses sens différents ». Comme dirait Victor Hugo, la Laïcité est « une force qui va », et, même si un long chemin reste à parcourir, on peut déjà noter qu'une évolution est en cours, et qu'à certains égards, elle est plutôt positive. Mais des zones d'ombre, d'incompréhension et de conflit subsistent comme les grands événements et faits divers qui défrayent actuellement la rubrique planétaire nous le disent chaque jour. On ne sera jamais assez prudent quand il s'agit du destin de l'Homme. Ce livre de synthèse est une ouverture sur la complexité du monde. Il rendra les services que nous lui assignons s'il parvient déjà à susciter un désir d'information car, en matière de Laïcité, on sait bien que le Terrien de base est encore assez ignorant.

Notre mission au Gerflint n'est pas de donner des solutions toutes faites mais de permettre à ceux qui nous feront l'honneur et le plaisir de lire ce livre, de s'interroger, de se positionner et de construire leur propre réflexion sans se sentir l'objet de la moindre pression.

Les Allocutions d'ouverture

Michel Wieviorka
Marc Rolland
Jean-Michel Blanquer

« Entre excès et défaut », La Laïcité

Michel Wieviorka,

Administrateur Général de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme

La Laïcité est un concept sur lequel il n'est possible de se prononcer que dans le cadre d'Etats Nations Je pense qu'avec le réseau international Gerflint nous sommes, si j'ose dire, bien servis et je voudrais féliciter Jacques Cortès – s'il le permet - pour son flair politique – parce qu'au lendemain d'une élection clôturant un long cycle politique, avoir choisi de nous faire réfléchir sur le thème de la Laïcité, c'est extrêmement utile, et je voudrais, cher Jacques, dire pourquoi.

Tout au long de ces dernières années, et surtout des campagnes électorales qui viennent de s'achever, la laïcité n'a jamais été présente au bon niveau. Elle a toujours été traitée soit par excès, soit par défaut. Ce n'est pas faire de la politique que de dire que certains nous ont servi des versions pures et dures de la laïcité, avec intransigeance, avec inquiétude, et, comme je viens de le dire, avec excès, en ramenant la laïcité à une institution qui serait extrêmement menacée par la poussée de l'islam. Bref, nous avons eu droit à beaucoup de discours excessifs sur la laïcité, d'un côté ; et puis d'une autre côté, nous avons pu constater trop de prudence et de silence, n'entendant pas beaucoup parler de la laïcité. En tout cas, insuffisamment à mon goût. Donc d'un côté de l'excès, de l'autre du défaut, au point, d'ailleurs que les rares choses qui avaient été dites au début de la campagne ont même été gommées ensuite. J'en donne un exemple : le candidat François Hollande avait annoncé qu'il rendrait la laïcité obligatoire, telle qu'elle est, sur l'ensemble du territoire national (je dis évidemment cela de façon un peu schématique) et que cela figurerait dans le Préambule de la Constitution, en tout cas dans la Constitution. Mais c'était évidemment s'avancer un peu vite et ignorer qu'une telle initiative risquait de mettre à feu et à sang l'Alsace et la Moselle. On a donc cessé brusquement d'en parler.

Mais la campagne électorale est maintenant terminée et ce matin, cher Jacques, avec ce thème si important, tu ouvres une nouvelle époque, une nouvelle ère de notre vie intellectuelle dans un contexte politique qui est totalement neuf. C'est cela que je souhaitais te dire pour te remercier de cette initiative tout à fait opportune.

« Le Gerflint, un levier d'ouverture »

Marc Rolland

Direction des Relations Européennes et Internationales et de la Coopération au Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Merci, Cher Jacques, de me donner la parole, et à Jean-Michel Blanquer de me permettre de parler avant lui. Chaque année, je suis extrêmement heureux de rencontrer tous les participants du GERFLINT et notamment l'ensemble des rédacteurs en chef de ce vaste réseau en expansion continue. Lorsque cet événement régulier (nous en sommes au 7^{ème} colloque) se passe à l'étranger (Cracovie, Malte, Londres...) l'attrait du voyage s'ajoute à celui des contenus mais il est certain que son organisation à Paris rend pour moi les choses plus faciles.

Cela fait environ 13 ou 14 ans que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche apporte sa contribution au fonctionnement du Gerflint. Cela a commencé, je tiens à le rappeler, avec Nelson Vallejo Gomez, qui, pendant longtemps, a été un membre important de la DREIC et qui fut associé, dès le départ, à la création de ce groupe auquel il a apporté, outre un soutien constant, sa grande expérience de l'Amérique Latine. Il est donc simplement normal de le placer dans l'équipe originelle ayant conçu et construit le Gerflint avec toi, cher Jacques.

Pourquoi la DREIC soutient-elle activement ce réseau ? Cette question mérite d'être posée car la réponse n'est pas aussi évidente qu'on pourrait le penser. La DREIC est chargée de coordonner les politiques « européennes, internationales et de coopération » au niveau des ministères et des grandes institutions internationales. Il s'agit donc, pour elle, de promouvoir l'ouverture du système éducatif à l'international, avec un accent majeur mis sur le développement de la francophonie. Ses interlocuteurs naturels sont les représentants étrangers des systèmes scolaires, universitaires et de recherche. C'est donc au cœur des

deux ministères qui la patronnent, un organisme de réflexion, de proposition, de représentation, chargé de concevoir et de préparer les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des organisations européennes ou internationales.

Cela étant dit, nous avons compris que si la construction d'un réseau international comme celui du GERFLINT était porteuse majoritairement de scientificité et de recherche au sens le plus élevé du terme, elle obtenait aussi des résultats non négligeables touchant aux priorités politiques qui étaient les nôtres et suscitait donc des affinités avec nous. Nos finalités ministérielles – que je rappellerai dans un instant – ne pouvaient donc que s'intéresser au travail effectué à l'international par le GERFLINT dans la mesure où (pour les objectifs scientifiques à l'international visés par les équipes regroupées autour de chaque revue) étaient mises en place des coopérations avec des universités étrangères, avec des équipes de recherche locales, et même avec des Ministères parfois, tout ceci engendrant un climat coopératif favorable nullement contradictoire avec nos propres finalités que je classerai selon les 4 niveaux suivants :

1^{er} niveau : influence, rayonnement, intérêt, sympathie, proximité, affinités. Non seulement le GERFLINT contribue énormément à enrichir et à développer un climat favorable, mais il faut aussi ajouter qu'en ce qui concerne la défense et illustration de la langue française (dont notre ministère n'est d'évidence pas le seul acteur puisque le ministère des Affaires Etrangères et de nombreuses institutions comme la FMSH y consacrent une part importante de leur activité) c'est un organisme qui n'arrête pas de faire la preuve de son utilité et même de sa nécessité ;

2^e niveau : Formation des jeunes pour assurer à notre pays une capacité d'accès à l'emploi. A cet égard, la contribution du Gerflint à la formation initiale des étudiants universitaires est en cohérence par-

faite avec notre action ;

3^e niveau : ouverture de la jeunesse au pluralisme et à l'altérité. Dans son titre même, ce colloque évoque l'époque contemporaine comme étant l'ère de la *diversité culturelle planétaire*. La jeunesse doit s'ouvrir à la compréhension du monde. Le repli sur soi est sans doute utile à certains égards pour stimuler les forces nécessaires à l'étude et à la réflexion, mais ce repli n'est nécessaire et donc acceptable que dans l'exacte mesure où il ne s'accompagne pas du rejet de l'autre. Le Gerflint, là encore, est exemplairement un levier d'ouverture à autrui ;

4^e niveau : enfin les deux ministères que sert la DREIC ont pour priorité la réflexion, la promotion, l'échange, tous objectifs nourris par nos propres valeurs. L'éducation est à certains égards un marché et peut donc être envisagée sous l'angle matériel, mais ce qui est fondamental, c'est qu'elle est porteuse de valeurs, à la fois pour permettre à chaque individu de se construire mais aussi pour permettre à la Société dans son ensemble d'être un lieu de respect mutuel. Je crois qu'on peut affirmer que la laïcité est aujourd'hui au centre de toute réflexion d'inspiration humaniste, et ce sera d'évidence l'objet même des débats organisés pour ces deux journées. Cette valeur humaniste nourrissant la laïcité a donné lieu, récemment, à des confrontations que Michel Wieviorka vient d'évoquer. De multiples rapports ont été diffusés, de nombreux livres écrits sur ce thème d'une brûlante actualité. Il est significatif de noter que le nouveau ministre de L'Education Nationale, Monsieur Vincent Peillon, est un philosophe qui a consacré une part importante de sa réflexion, en 2010, à un livre sur Ferdinand Buisson, grand penseur qui est, si je peux me le permettre, le lointain prédécesseur de Jean-Michel Blanquer au ministère qui est le nôtre puisque, pendant une quinzaine d'années Ferdinand Buisson a été en charge, lui aussi, de l'enseignement scolaire qui est à la base de toute formation civique. Sans doute la laïcité est-elle liée aux grands principes fondateurs de la révolution française – vos débats porteront certaine-

ment sur son histoire – mais il faut observer qu’aujourd’hui, les valeurs françaises ne sont pas les seules à être mobilisées. D’autres pays comme la Tunisie ou la Turquie ont leur propre vision de ce concept et le Gerflint, par son cosmopolitisme, est une institution naturellement fondée à organiser un tel débat.

Je me demande si, au-delà de son histoire, la laïcité n’est pas effectivement à considérer au plan international, dans un contexte où, comme l’a montré Jacques Cortès dans la présentation de ce colloque, les mouvements migratoires mettent en contact des communautés ayant des cultures, des religions et des modes de vie différents. Il s’agit de donc de faire la part de la laïcité dans l’espace public, avec ses différentes dimensions pas simplement scolaires – même si l’école reste évidemment un axe principal à privilégier – avec aussi l’idée qu’elle n’est pas un simple principe de neutralité mais une philosophie, une aspiration qui peut avoir une portée universelle.

« Un principe vivant au coeur du système éducatif »

Jean-Michel Blanquer

Directeur Général de l’Enseignement Scolaire au Ministère de l’Education Nationale,
de la Jeunesse et de la vie associative

Je suis heureux à mon tour de contribuer, avec Michel Wieviorka et Marc Rolland, à cette inauguration. Je voudrais d’abord remercier Jacques Cortès pour son invitation, et par la même occasion dire le soutien du Ministère de l’Education Nationale au Gerflint pour son action remarquable à plus d’un titre, et d’abord pour sa continuité. Voilà, en effet, une institution et ses fondateurs qui ont de la suite dans les idées. C’est un trait à saluer car le domaine d’action dans lequel s’est engagé le Gerflint demande de la durée, de la continuité et de la constance. Ces qualités sont bien là et je veux tout à la fois en féliciter Jacques Cortès mais aussi tous ceux qui, auprès de lui, contribuent au développement du Gerflint, sans oublier Nelson Vallejo-Gomez, qui travaille maintenant auprès de moi, mais qui a toujours été un « militant » du Gerflint. Cette déjà longue durée correspond à un objectif d’intérêt général, comme l’ont déjà justement observé Michel Wieviorka et Marc Rolland, je suis heureux d’être au côté de Michel Wieviorka dans une telle occasion, surtout sur un tel thème qui rappelle d’autres débats que nous avons dans d’autres structures sur des questions aussi fondamentales que celles qui viennent d’être rappelées, et qui ont trait au vivre-ensemble aussi bien au niveau national qu’international.

En me gardant d’intervenir sur le fond puisqu’il s’agit d’une introduction institutionnelle, mais en soulignant toutefois l’importance qu’attache le Ministère de l’Education nationale à une laïcité vivante, autrement dit à une laïcité réfléchie, en débat, en évolution permanente, instaurant donc une relation dialectique entre Etat et Société, et alors même que le Ministère de l’Education Nationale est lui-même

porteur très fortement du principe de laïcité qu'il incarne et fait vivre par l'école, il me semble important de favoriser des débats de ce genre en apportant un soutien institutionnel au Gerflint en général et à l'organisation de ce colloque en particulier, mais aussi en favorisant la rencontre de personnes venues de différents horizons.

C'est bien le cas ici et j'ai plaisir à souligner la présence d'Alain Seksig, qui, au titre du HCI (Haut Conseil à L'Intégration) est un partenaire très important pour nous, mais aussi, la présence d'Anne Rebeyrolle qui au sein de la DGESCO, organise le dialogue avec l'ensemble des partenaires travaillant sur la laïcité, et, en l'occurrence avec le HCI. Nous avons noué avec cette institution une relation spécifique tant pour la réflexion sur la laïcité que pour l'action, notamment de formation. D'où le fait qu'un professeur de philosophie, Monsieur Abdennour Bidar (qui doit intervenir dans le programme de ce colloque), a été détaché à mi-temps auprès du HCI pour contribuer à ce débat vivant.

La laïcité n'est donc pas un mausolée datant du début du Xxème siècle, auquel nous rendrions hommage régulièrement, un peu comme on vient ranimer une flamme théorique et figée. C'est au contraire un principe vivant au coeur du système éducatif, avec sa polyvalence et ses sens différents. Les interprétations différentes qu'on peut donner de la laïcité ne doivent pas être vues comme un inconvénient mais comme un avantage. S'il y a une idée que je veux défendre, c'est celle-ci : la laïcité est polymorphe et c'est tant mieux. Autrement dit, la laïcité est vivante car c'est un principe cohérent avec lui-même puisqu'il exige qu'il y ait toujours les conditions du débat et des questionnements. C'est donc un principe qui doit vivre des modalités diverses.

Est-ce pour autant un principe relativiste ou à relativiser ? Non ! En tout cas, c'est la réponse que nous apportons à cela, d'abord parce que nous le faisons vivre institutionnellement donc ce n'est pas simplement une idée en l'air, éthérée. C'est quelque chose qui a des consé-

quences extrêmement concrètes qu'il faut regarder, notamment des conséquences juridiques et de ce point de vue-là, c'est très important. Et puis il y a des fondements juridiques extrêmement forts. Michel Wieviorka vient de rappeler le début de débat qu'il y a eu sur ce sujet dans sa constitutionnalisation. Il est intéressant de voir comment la façon dont la laïcité existe aujourd'hui au travers des principes fondamentaux reconnus par l'interprétation des lois de la 3^{ème} République, notamment la loi de 1905.

Ce caractère vivant et en même temps fortement ancré juridiquement, a une portée française certainement mais aussi une portée universelle. Et le fait qu'il y ait ces deux dimensions ne doit pas être vu comme un problème, mais au contraire comme une richesse. Qu'il y ait une laïcité « à la française », valable uniquement en France et différente d'autres manières de la voir (ou de l'ignorer ailleurs) n'est pas un problème en soi. Nous n'avons pas à chercher à tout prix que la laïcité française soit chez elle partout dans le monde. Ce ne serait ni possible, ni souhaitable.

En revanche, nous n'avons pas non plus à oublier le fait que nous avons une laïcité française qui est le fruit de notre Histoire, et, comme toute société, nous avons un rapport à entretenir avec nos normes telles qu'elles se sont établies historiquement. Et ces normes débouchent sur une réalité juridique, politique et sociale qu'il s'agit de faire vivre. Il n'y a aucune raison d'avoir honte ou d'éprouver je ne sais quel sentiment relativiste vis-à-vis de cette laïcité à la française. Elle est d'ailleurs elle-même très riche et très complexe. Michel Wieviorka a rappelé le cas de l'Alsace et de la Moselle. Je peux rappeler le cas de la Guyane. Il y a évidemment, là aussi, toute une richesse historique derrière le principe de laïcité. Et ce principe, encore une fois, ne cesse de muer en France quand on pense à la loi de 2004 sur le voile à l'école, par exemple. Ce fut incontestablement une étape importante dans l'histoire de la laïcité française. Qu'on apprécie cette loi ou non, elle relève de l'ordre du

juridique. Et, pour ma part, en tant que responsable de l'enseignement scolaire, je dois reconnaître qu'elle a été un événement capital se traduisant par un succès incontestable quant à son application et quant à l'impact qu'elle a eu sur la vie des établissements.

Mais cette laïcité est évidemment ouverte, non seulement parce qu'elle évolue dans un cadre national, mais aussi parce qu'elle enrichit une réflexion nécessaire sur le plan international. En l'espèce, de toute évidence nous devons à la fois donner et recevoir. Une réunion comme celle-ci s'imposait eu égard à la vocation internationale du Gerflint, à l'interactivité qu'il développe entre la France et ses partenaires internationaux, donc avec tous les amis de la France qui existent dans le monde entier et que cette question intéresse.

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, il y a une laïcité mondiale d'une certaine façon, même si elle se manifeste peut-être avec d'autres mots. A l'ère de la mondialisation - et cela a été rappelé aussi bien par Michel Wieviorka que par Marc Rolland - il est évident que nous avons à créer les conditions d'un débat à l'échelle mondiale, où chacun puisse s'exprimer tout en respectant autrui et en acceptant, notamment, non seulement la liberté religieuse mais aussi la liberté politique (au sens fort de ces termes) dans des conditions qui permettent à chacun de l'exercer sans chercher à imposer à autrui un point de vue métaphysique ou politique. Cette création des conditions nécessaires à la démocratie et à l'épanouissement de l'homme doit être compatible avec toutes les cultures, avec toutes les formes d'existence des sociétés, y compris avec les cultures pour lesquelles la religion a un caractère central, ce que, d'évidence, nous devons respecter dès lors que, justement, le mot laïcité n'implique aucune pression sur l'homme.

C'est donc là un sujet extrêmement complexe que nous n'allons certainement pas résoudre et qui, d'ailleurs, n'a pas vocation à être résolu.

Je crois, en effet, qu'il faut être à la fois humble et lucide sur ces questions, qui doivent être traitées avec sincérité, donc regardées bien en face. Des débats comme celui-ci peuvent nous y aider, ne serait-ce que parce qu'ils nous permettent de définir plusieurs angles d'observation et de réflexion. J'ai abordé un peu l'angle institutionnel et juridique, mais il est évident que l'angle culturel est absolument fondamental. Si la laïcité est polymorphe, il doit évidemment y avoir plusieurs versants pour aborder l'escalade de cette grande montagne. Votre débat permettra d'engager cet effort. Donc, merci à Jacques Cortès et au Gerflint, de l'avoir organisé et merci à vous toutes et à vous tous d'être présents.

Conférences et Débats

Première partie :
De quelques mises au points
conceptuelles

Deux laïcités françaises, celle de 1905 et celle d'aujourd'hui

Jean Baubérot

Professeur émérite de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Depuis le centenaire de la Loi de 1905, cette loi de séparation des églises et de l'Etat est régulièrement évoquée par de nombreuses personnalités, notamment politiques, comme référence majeure à la laïcité d'aujourd'hui. Il est donc important de confronter les principales évolutions de la laïcité et le contenu, comme la philosophie politique de la loi. La laïcité actuelle se situe-t-elle dans la filiation de 1905 ou s'avère-t-elle, selon le titre d'un rapport de François Baroin en mai 2003¹, une nouvelle laïcité ?

Tout en partageant entièrement l'idée que « **la** » laïcité peut se concrétiser dans « **des** » laïcités, voisines ou différentes en fonction des pays et des situations socio-historiques et géopolitiques, je vais parler ici de la laïcité française. La laïcité existe dans plusieurs pays, mais il existe une spécificité de la laïcité française. Il est, en effet, assez courant de constater que, quel que soit le lieu du monde où l'on parle de « laïcité », ce terme implique souvent la France, soit comme modèle, soit comme repoussoir des représentations qu'il suscite. Etudier la laïcité en France concerne donc aussi les autres laïcités et l'on aimerait, d'ailleurs, que la réciproque soit vraie et que les Français se montrent un peu plus curieux de ce qui se passe ailleurs que chez eux.

Un seul exemple : on dit souvent que seules la Turquie et la France ont inscrit la laïcité dans leur constitution. Or, quand une crise éclate au Mali, comme c'est actuellement le cas, on s'aperçoit tout à coup que, dans la constitution de ce pays, il est fait référence à la laïcité. Evidemment, avec la sécession du Nord, les choses se compliquent beaucoup, mais de nombreux pays de l'ex-Afrique française font référence à la laïcité dans leur constitution. On pourrait trouver

1. Vice-président, à l'époque, de l'Assemblée Nationale, Maire de Troyes et Député UMP majorité présidentielle, François Baroin, en mai 2003, a remis à J.P.Raffarin, Premier Ministre, un rapport intitulé « Pour une nouvelle laïcité ». Ce rapport, suivi de 16 propositions, souligne que l'idée de laïcité aurait évolué de la sphère religieuse vers la sphère culturelle et identitaire.

ailleurs d'autres exemples du même ordre. Retenons simplement ceci : **la** laïcité, comme principe politique, se concrétise dans **des** laïcités.

De la loi de 1905 :

Le titre que j'ai choisi de développer : « *Les deux laïcités, celle de 1905 et celle d'aujourd'hui* », est délibérément incisif. Etant obligé de faire court, je précise qu'on retrouvera de façon plus développée, et avec un autre plan, les thèmes de cette communication dans mon dernier ouvrage *La laïcité falsifiée*². J'émetts l'hypothèse qu'il existe des différences structurelles entre la laïcité aujourd'hui en France et celle de 1905. Une telle hypothèse se trouve fondée sur deux constats.

Le premier constat, que n'importe qui peut émettre, c'est que, du Front de gauche au Front National, il est fait référence de façon récurrente à la loi de 1905. Tout le monde l'évoque positivement : les partisans militants de la loi de 1905 ne manquent donc pas ! Très paradoxalement, cette référence est à la fois consensuelle et conflictuelle. Si vous lisez les discours récents de Marine Le Pen, vous constatez qu'elle prétend être la personne se référant de la manière la plus stricte à la loi de 1905, qu'elle accuse même les autres personnalités politiques d'avoir abandonné certains aspects de cette dernière. Si vous entendez le discours tenu par Jean-François Copé, de l'UMP, vous concluez facilement que ce parti est un bien meilleur défenseur de la loi de 1905 que le Parti Socialiste. Mais vous pouvez changer d'avis en prenant connaissance de la contre-offensive de Hollande proposant de constitutionnaliser le titre 1 de la loi de 1905. Et Jean-Luc Mélenchon n'est pas en reste. On peut donc dire que la loi de 1905 est au cœur des débats actuels sur la laïcité en France, et que la classe politique unanime y fait référence. Mais chaque force politique effectue cette référence en tirant la loi de 1905 vers ses idées propres.

Le deuxième constat que fait donc l'historien-sociologue, c'est que cette référence unanime reste vague et imprécise, et, souvent, elle s'avère également erronée. En fait, dans certains cas, on se réfère plus à la séparation de 1795, née de la Révolution, et aux Articles organiques de 1802 de Napoléon Bonaparte, qu'à la Loi de 1905 elle-même. Pire,

2. Paris, La découverte, 2012.

on invoque parfois la séparation de 1905 pour légitimer des aspects que les auteurs de cette loi ont explicitement refusés, comme nous allons le voir.

A un niveau plus théorique, en prolongeant ce second constat, on peut dire qu'il existe une confusion entre le jacobinisme, le gallicanisme et la loi de 1905. Très souvent, en effet, on met en équivalence la laïcité de 1905 et le jacobinisme. C'est une erreur. La séparation a eu pour rapporteur Aristide Briand qui la fit voter dans une perspective libérale nettement en opposition avec le jacobinisme d'Emile Combes qu'on surnommait à l'époque « Robespierrot » (ce qui n'était pas un hasard). Briand était un anarcho-syndicaliste pratiquant une certaine méfiance à l'égard d'un Etat trop puissant, et il a œuvré pour une paix religieuse fort éloignée du gallicanisme comme l'ont bien montré les travaux d'Emile Poulat³. La loi de 1905 est en rupture très nette avec le gallicanisme séculaire qui existait sous la monarchie, et que Bonaparte avait dans une certaine mesure réactualisé au début du XIXème siècle.

On peut très schématiquement définir le gallicanisme comme la conjonction de trois éléments : Le premier, c'est le droit de l'État à intervenir dans les affaires religieuses, donc, sous la monarchie, dans les affaires de l'Église catholique puisqu'elle était la seule religion légitime, si l'on excepte le court moment où l'Édit de Nantes fonctionna correctement. Deuxième élément, ce droit d'intervention de l'État s'accompagnait d'un devoir de protection envers la religion dite légitime, le catholicisme ; l'Etat était le bras armé de l'Église pour combattre « l'hérésie ». Enfin, troisième élément, la conséquence de ces liens entre l'État et la religion dite légitime, fut un catholicisme français assez différent du catholicisme romain. On parlait des « libertés de l'Église gallicane », selon l'expression de Bossuet, mais ces libertés s'exerçaient par rapport à Rome, donc nullement en opposition au pouvoir politique en place.

Napoléon-Bonaparte modernisa ce système et, sous son règne, ce ne fut plus le seul catholicisme qui fut considéré comme religion légitime, mais un ensemble pluriel où deux formes de protestantisme, les luthé-

3. Emile Poulat, historien et sociologue né en 1920, Directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, membre fondateur du Groupe de sociologie des religions, auteur de près de 30 ouvrages concernant principalement le conflit entre culture catholique et culture moderne dans l'histoire du catholicisme contemporain. Ouvrage récent (2010) *Scruter la loi de 1905* (Paris, Fayard). *Note de la rédaction.*

riens et les réformés, et le judaïsme firent également partie des « cultes reconnus ». Subsistaient toutefois les fondamentaux suivants :

- Le droit d'intervention et de contrôle de l'État sur ces cultes reconnus,
- Les privilèges accordés à ces cultes (leur clergé était salarié par l'État),
- Les atteintes aux cultes reconnus pouvaient entraîner des interdictions.
- L'idée que le catholicisme restait une religion à la française, même si l'ultramontanisme se développa au cours du XIX^{ème} siècle, et même si, au départ, Bonaparte dut accepter la signature d'un compromis concordataire avec le pape.
- Les Articles organiques rajoutés unilatéralement au Concordat : le gallicanisme sortit par la porte avec le Concordat, mais rentra, avec ces Articles, par la fenêtre.

La loi de 1905 marqua une triple rupture :

- **L'article 1** rompit avec le contrôle étroit de l'État en disant que « *la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes* ». Il n'était pas du tout évident de commencer de cette façon et beaucoup de propositions de lois occultaient cette affirmation de la double liberté de conscience et d'exercice du culte.
- **L'article 2** rompit, quant à lui, avec le devoir de l'État d'accorder des privilèges aux cultes reconnus, puisqu'il n'y avait plus de cultes reconnus salariés ou subventionnés par l'État...
...mais, fait moins connu.
- **L'article 4** rompit avec la vision d'un catholicisme français autonome, différent du catholicisme romain, puisque cet article donna la jouissance des édifices du culte aux associations cultuelles *en conformité* avec l'organisation générale du culte dont elles se proposaient d'assurer l'exercice. Cela signifie, pour l'Église catholique, l'obéissance à la hiérarchie, donc au pape et à Rome. Et, de fait, le pape interviendra beaucoup plus directement dans les affaires de « l'Église de France », à partir de la séparation. Tout en refusant la séparation, en effet, il nomma seul de nouveaux évêques dès le vote de la loi.
Si les Républicains mirent vingt-cinq ans entre leur arrivée au pou-

voir à la fin des années 1870 et la loi de séparation de 1905, c'est parce que cette rupture avec le gallicanisme - le fait de reconnaître de plus grandes libertés à la religion et de la mettre globalement dans le droit commun - n'était pas évident. Il y a toujours eu, même après la séparation, des laïques plus favorables au gallicanisme qu'à la loi de 1905.

Telle est donc la toile de fond que je voulais mettre en place.

À partir de là, lorsqu'on invoque la séparation, on dit que la laïcité, en France, est républicaine. Effectivement, selon la Constitution, la République est laïque, mais je rappelle que la Constitution ajoute qu'elle respecte toutes les croyances. Je le souligne d'autant plus nettement qu'ayant eu à l'indiquer lors d'une autre conférence, cela suscita une polémique sur Internet d'ultra-laïques affirmant en gros ceci : Baubérot veut que la France respecte toutes les croyances (c'était un reproche !). Or ce n'est pas moi qui le veux, c'est la Constitution qui le dit, et cela donne à cette idée un aspect beaucoup plus solennel et important. La Constitution dit aussi que la République est non seulement laïque, mais qu'elle est également **indivisible, démocratique et sociale**. Je vais donc tenter de structurer ces aspects à partir de ces trois caractéristiques.

Indivisible.

J'attire votre attention sur une erreur souvent commise présentant la République comme « une et indivisible ». Même des personnalités politiques ou juridiques importantes l'affirment. Or, c'est faux. C'est la Constitution révolutionnaire de 1793 qui dit que la République est une et indivisible, mais la Constitution de 1946 reprise en 1958, dit seulement que la République est indivisible. Le « une » a été enlevé, et ce n'est ni un effet du hasard, ni un oubli.

La loi de 1905 réfère à cette France indivisible et ... diverse dans son article 43. Cet avant-dernier article de la loi indique que des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies. Pour moi, cet article est éminemment ambivalent. D'une part, il reconnaît une certaine diversité et notamment le fait que la laïcité peut s'appliquer de manière différente suivant les aires culturelles et les différences de si-

tuations historique et géopolitique. Actuellement, par exemple, la spécificité des ultramarins est garantie par l'article 74 de la Constitution. C'est là un fait méconnu. Qu'on soit d'accord ou pas d'accord, ce fait est inscrit dans la Constitution, qui, dans l'article 75, reconnaît le statut personnel. Dès lors, ceux qui opposent le républicanisme français au communautarisme anglo-saxon, oublient que le statut personnel est dûment présent dans la Constitution française. Qu'on le déplore ou qu'on l'estime valable pour diverses raisons, peu importe : force est de constater ce fait.

L'ambivalence est là : cette reconnaissance de la diversité dans l'article 43, comme dans la Constitution, procède d'une logique qui fut celle de l'Empire colonial. Il faut rappeler, par exemple, que les députés de l'Algérie, à l'époque, étaient uniquement des Européens d'Algérie. En fait, en Algérie, c'est la logique gallicane qui domina. Dans d'autres territoires, au contraire, ce sera une logique de délégation par l'État d'un certain nombre de fonctions sociales extrêmement importantes, à des forces religieuses qui furent mises en place. La loi de 1905 est donc marquée par son époque, et notamment par l'idée que la colonisation a engendré d'autres règles car l'Empire colonial français devait fonctionner autrement que la République française. C'est, là, d'évidence, un problème « boomerang » pour nous aujourd'hui.

Un autre élément de cet aspect indivisible est le suivant : en quoi l'indivisibilité implique-t-elle la neutralité ? La loi de 1905 est claire à cet égard, notamment si l'on se réfère aux débats qu'elle a suscités. La neutralité concerne ce qui est commun et qui dépend de la puissance publique. Les travaux du juriste Pierre-Henri Prélôt⁴ l'ont bien montré. Quand on lit les débats parlementaires sur l'article 28, qui est l'article qui énonce la neutralité, puisqu'il stipule que les monuments et emplacements publics n'auront pas de marquage religieux, cela est assez clair : seuls doivent être neutres les éléments et lieux représentatifs de l'ensemble de la société. La neutralité permet de respecter la liberté de conscience de chacun. Ce qui relève de l'individu dans l'espace public n'a pas à être neutre. Briand précisa notamment que les enseignes des magasins pouvaient avoir des marquages religieux, que le propriétaire d'un jardin visible dans l'espace public pouvait y exposer un gros crucifix ou un calvaire, et que le fait que ce fût visible depuis l'espace public ne souffrait aucune espèce d'interdit puisque tout

le monde savait que c'était la décision libre et volontaire d'un individu citoyen ne représentant pas à lui seul ce qui est commun dans l'espace public. Cela ne dépendait donc pas de l'autorité publique. L'article 28, ainsi, émit de nombreuses exceptions à cette neutralité : édifices cultuels, sépultures et monuments funéraires, musées, expositions et posa ainsi implicitement la fameuse distinction entre le cultuel et le culturel. Le religieux était à la fois cultuel et culturel, et en tant que réalité culturelle, il pouvait évidemment faire partie d'un patrimoine commun, parce que l'on avait, dans ce cas précis où prédominait la valeur artistique, le droit de ne pas croire au symbole qu'il représentait.

D'autres articles importants comme l'article 27 abolirent les limitations de manifestations extérieures de la religion sur la voie publique. On parlait à l'époque de voie publique ; aujourd'hui, on dit plutôt espace public. Les limitations de ces manifestations étaient indiquées dans l'article 45 des articles organiques. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais ce qu'avait fait Napoléon Bonaparte au niveau des manifestations extérieures de la religion se situait dans une perspective gallicane : l'État avait des devoirs envers la religion, et notamment celui de respecter ces manifestations extérieures, mais il avait aussi le droit de les contrôler et donc de les limiter. L'article 27, libéral, rendit plus libres les manifestations publiques de la religion dans la loi de 1905.

Le refus de l'amendement interdisant le port de vêtements ecclésiastiques en dehors des cérémonies cultuelles, donc dans l'espace public participe de la même logique. Cet amendement d'interdiction, présenté par un radical socialiste, fut refusé à une forte majorité. Cela abolissait l'article 43 des articles organiques qui prescrivait de « s'habiller à la française ». Pour les curés cette obligation vestimentaire était très importante parce que liée à l'idée d'un catholicisme français autonome par rapport au catholicisme romain considéré comme obscurantiste, étranger et suspect de vouloir opérer une mainmise politique sur la France. L'obligation pour les curés, selon les articles organiques, de s'habiller « à la française » signifiait donc qu'on considérait que la soutane était quelque chose de plus politique que

4. Pierre Henri Prélôt est Professeur de droit public à l'Université de Cergy Pontoise, auteur de nombreux ouvrages sur le droit et la religion en Europe, notamment, en 2003, un « Traité de droit français des religions » en collaboration avec Francis Messner et Jean-Marie Woehrling, (Paris, Litec/Juris-classeur).

Il est fait ici plus précisément référence à son étude « Les signes religieux et la loi de 1905 » parue dans Société, Droit & Religion, CNRS éditions, 2011, N°2, p. 25-46. *Note de la rédaction*

religieux. Evidemment, cette prescription, au fur et à mesure des décennies, s'estompa, et, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les curés portaient la soutane dans l'espace public. Un certain nombre de maires avaient souhaité revivifier cet élément des articles organiques et avaient interdit le port de la soutane dans leur commune. Briand refusa nettement cela en affirmant que la loi de 1905 était une « loi de liberté » qui n'avait pas à statuer sur le vêtement, et à faire une distinction entre vêtement religieux et vêtement non-religieux. Suite à la loi de 1905, les arrêtés des maires furent cassés par le Conseil d'Etat.

Deux problèmes subsistent aujourd'hui qui sont davantage liés l'un à l'autre qu'il y paraît. D'abord celui de l'Alsace-Moselle, où le Concordat et le système des cultes reconnus subsistent. Le clergé de ces cultes est toujours payé par l'État, avec toutefois des différences puisque les curés sont mieux payés que les pasteurs et les rabbins. Cela entre dans un droit dit « local » qui, sur plusieurs points, reste très différent du droit français, dans cette France dite pourtant « indivisible » ! Par exemple, la loi sur les associations est beaucoup moins libérale en Alsace-Moselle que dans le reste de la France. On pourrait multiplier les différences à l'infini. Ce que j'ai personnellement toujours regretté, c'est le silence qui entoure toujours cette différence de droit entre les Alsaciens-Mosellans et le reste des Français. On entend parfois le slogan affirmant que « le droit à la différence ne doit pas générer de différence de droit ». Tout le monde semble ou veut ignorer qu'il existe en France une différence de droit pour trois départements de la métropole qui fonctionnent selon des usages très désuets (les amendes, par exemple, furent longtemps infligées en reichsmarks. Il fallait donc faire la conversion en francs). Tout cela est assez extraordinaire !

Quand on affirme : le droit à la différence ne doit pas aboutir à la différence de droit, on combat en général des accommodements pourtant qui seraient beaucoup moins importants que cette différence. Accommodements possibles notamment pour un certain nombre de personnes qui, ces dernières décennies, sont venues des anciennes colonies ou anciens protectorats français, soit d'autres pays. La dissonance est très forte entre le fait qu'on laisse cette différence de droit qui existe dans trois départements, et qu'en revanche on refuse tout accommodement aux immigrés et aux descendants d'immigrés. Jusqu'à quand ces descendants d'immigrés seront-ils traités à part ?

Il faut avoir le courage d'affronter la diversité de la société française en disant que la laïcité doit être accommodante pour l'ensemble de la diversité française. L'historien et le sociologue essaient de comprendre ce qui se passe. On peut supposer que cette différence de traitement entre les Alsaciens-Mosellans et les citoyens français issus de la diversité (je n'aime pas beaucoup ce terme, parce que s'il y a une diversité en France, tout le monde, selon le langage commun, doit être concerné) relève beaucoup plus d'une sociologie de la peur que d'une sociologie de la laïcité.

Elle témoigne, en effet, de l'ampleur des craintes qui existent dans la société française actuelle, et qui provoquent un court-circuit entre deux historicités : celle des conflits politico-religieux séculaires qui ont existé en gros du Moyen Âge au début du XX^{ème} siècle, et que la loi de 1905 souhaitait dépasser et pacifier, mais qui sont réactivés par un certain nombre de craintes réactivant tout un imaginaire ; et celle de l'empire colonial comme facteur de puissance en corrélation oppositive avec la décolonisation comme réduction de la France à une puissance moyenne dans le processus de globalisation-décolonisation qui n'est pas encore véritablement assumé et regardé en face par la France.

Le court-circuit de ces deux historicités suscite le développement d'inquiétudes et de défiances, et, paradoxalement aussi, notamment ces dernières années, un refus de l'historicité, parce que, tous les discours qu'on a entendus sur les racines, procèdent, selon moi, d'une inspiration antihistoriques Un pays, d'évidence, a une histoire et des couches d'historicité. Mais parler de ses racines, c'est faire comme s'il existait un temps originel occultant ce qui se serait passé entre hier et aujourd'hui. Je veux bien qu'on place l'époque de Clovis comme temps originel, que l'on parle aussi des Gaulois, de Vercingétorix, des Mérovingiens, des Capétiens etc. Mais il faut savoir que le choix même de l'époque originelle est un choix très idéologique. Entre la période dite originelle et aujourd'hui, toute une histoire s'est déroulée. Parler des racines et faire silence sur les conflits politico-religieux qui ont amené à construire la laïcité (cette tentative de dépassement des antagonismes et des luttes qu'est la loi de 1905), c'est d'évidence cultiver le paradoxe. Les guerres politico-religieuses deviennent prétextes à arguments forts que l'on majore quand il s'agit des immigrés en disant :

« après tout, on peut être dur avec l'islam puisqu'on l'a été avec le catholicisme » A-t-on été réellement dur avec le catholicisme ? La réponse n'est pas simple, car il y a eu des accommodements notamment entre 1905 et 1908, mais peu importe... On parle des racines chrétiennes de la France comme si elles n'avaient posé, pendant des siècles, aucun problème politico-religieux. Cela est faux, bien sûr.

Démocratique.

La France a été une monarchie absolue. Je rappelle cela parce que l'héritage centralisateur et autoritaire, légué par des siècles de pratiques administratives de l'État royal, pèse plus lourd que les quelques années de jacobinisme qui s'inscrivent dans la continuité de cet héritage centralisateur. Tocqueville a bien montré, et plus récemment d'autres historiens, la continuité qui a existé entre l'Ancien Régime et la Révolution dans un certain nombre de domaines. On devrait donc moins parler de jacobinisme que de référence au centralisme monarchique et au bonapartisme, lui-même inscrit dans cette tradition. En même temps, on doit se souvenir que la III^{ème} République, pour l'essentiel, a instauré la démocratie en prenant ses distances avec le jacobinisme comme avec le bonapartisme. Pour Jules Ferry, il s'agissait de deux frères-ennemis, constituant les principales menaces pour la République.

Il est donc beaucoup plus exact historiquement de dire que la démocratie est advenue en France par la République, et plus précisément par la III^{ème} République qui a fait voter des lois de liberté. Bien souvent, les lois qu'on considère comme anticléricales devraient être englobées dans ces lois qui ont imposé les libertés laïques à une religion qui n'en voulait pas. La loi sur le divorce, par exemple, a imposé une liberté laïque à une Eglise catholique qui le condamnait, mais, en même temps ce n'était pas une loi répressive puisque personne n'était contraint de divorcer. Tous ceux qui refusaient le divorce pouvaient donc vivre sur cette base. Les libres-penseurs, les juifs, les protestants et beaucoup de catholiques eux-mêmes souhaitaient pouvoir divorcer en cas de mésentente grave dans leur couple.

Je rappelle encore, pour mémoire, les lois sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion. Cette dernière permit aux cultes non reconnus et aux libres-penseurs d'accéder à la liberté religieuse et elle

profita aussi à de nombreux groupes catholiques. La loi sur la liberté syndicale, permit, entre autres, la création de syndicats chrétiens. La loi sur les associations, elle-même, répressive dans sa partie concernant les congrégations, favorisa l'essor de tout réseau associatif catholique. Bref, toutes ces lois de liberté profitèrent aux religions. Grâce à la loi sur la liberté de la presse, par exemple, la presse catholique, très hostile, put critiquer plus durement la III^{ème} République que sous le Second Empire qui exerça une répression sévère sur les journaux. Autrement dit, plutôt qu'une réduction du pouvoir ou de l'influence de la religion, on observe alors une modification progressive des liens de la religion avec l'État, liens qui commencèrent à s'altérer dès les années 1880, et qui trouvèrent leur aboutissement en 1905, où la religion apparut comme une instance importante de la société civile se développant grâce à ces lois de liberté. Il faut donc voir la religion, avec la loi de 1905, comme un élément important du tissu associatif de la société civile. C'est du reste ainsi que le Conseil d'État put dire que la loi de 1905 se situait dans la filiation de John Locke plutôt que dans celle des Lumières françaises.

Il n'y avait plus de salaires pour le clergé. Mais, selon l'article 2 lui-même, on a excepté le cas des aumôneries dans les lieux fermés (internats scolaires, hôpitaux, prisons, et plus tard l'armée), par respect du libre exercice des cultes. Cela est explicitement affirmé. Autrement dit, l'exigence de ce libre exercice l'emporte quand il entre en opposition avec l'exclusion de toute rétribution. C'est là une indication importante : on se montre strict et rigoureux à un niveau général pour éviter qu'un salaire versé au clergé ne soit perçu comme officialisant une religion quelconque, mais on se montre libéral quand salarier le clergé s'avère nécessaire pour que les gens qui ne peuvent se déplacer puissent avoir s'ils le souhaitent, à domicile si j'ose dire, les « secours de la religion ».

Or, actuellement, pour l'Alsace-Moselle par exemple, tous les Français qui payent leurs impôts payent par là-même le salaire du clergé des cultes reconnus de ces départements. Les Alsaciens-Mosellans pensent à tort que leur région fonctionne comme d'autres pays d'Europe, En Allemagne, le gouvernement agit comme agent pour recueillir l'impôt ecclésiastique, mais il s'agit d'un impôt volontaire libre. Tout le monde ne le paye donc pas automatiquement.

La loi de 1905 veut instaurer une liberté égale pour tous. Elle y réussit imparfaitement, en réalité, dans la mesure où, en France, les anciens cultes reconnus bénéficient du fait que les édifices religieux, propriétés publiques, ont été mis à leur disposition par cette loi. Certains croient que la loi de séparation aurait spolié l'Église catholique de ses églises. Nouvelle erreur. Ces édifices religieux étaient déjà propriétés publiques bien avant la loi de 1905, puisque la propriété publique datait de la Révolution française et avait été confirmée par le Concordat. Il s'agissait donc de propriétés publiques affectées gratuitement aux cultes par la loi de séparation. Le Conseil d'État, en 2011, a rappelé ces principes visant à une liberté aussi égale que possible pour tous. Mais cette liberté ne le sera jamais totalement. La cérémonie religieuse catholique, par exemple, organisée récemment pour les morts en Afghanistan, montre bien que le catholicisme jouit toujours, si symboliquement que ce soit, d'une place à part en France en dépit de tous les discours. On ne vit jamais dans l'absolu. Disons alors que la loi de séparation exige le moins d'officialité possible pour le plus de liberté possible.

Sociale

Troisième élément, la République est sociale et la laïcité, donc, doit l'être également. Dès les années 1880, un lien fut établi, dans la morale laïque, avec ce qu'on appelait la doctrine de la solidarité. Relier la morale laïque à la question sociale signifiait plus de justice au niveau social. Mais la doctrine de la solidarité appelle réflexion. Au début du XX^e siècle, elle posait concrètement le problème des retraites ouvrières, de l'impôt sur le revenu et d'un certain nombre de problèmes matériels de cet ordre. Arrive au pouvoir en 1902 ce qu'on appelle le « Bloc des gauches », premier gouvernement nettement idéologiquement à gauche, selon le sens actuel du terme, et qui va durer pendant près de trois ans, ce qui est une durée importante pour la III^e République. Ce gouvernement, suite à l'affaire Dreyfus, engagea la lutte contre les congrégations, et cette lutte l'occupa presque entièrement. Il ne réalisa donc pas les réformes sociales pour lesquelles, notamment, il avait été élu. Jean Jaurès, pourtant très partisan d'Émile Combes, se montra alors critique et pencha pour la laïcité d'Aristide Briand. Briand était favorable au passage d'une laïcité de combat à

une laïcité de pacification (ou de « sang-froid », selon son expression) capable de s'attaquer à la question sociale. Jaurès comprit donc que la laïcité de combat était un paravent permettant d'évacuer la question sociale.

Tout l'enjeu de l'article 4, (la fin de l'obligation pour le catholicisme d'être un catholicisme français spécifique par rapport à Rome) est un compromis évidemment très important, mais qui permit d'être dans cette logique de pacification amenant la religion elle-même à s'accommoder progressivement de l'idée de laïcité. Jaurès émet explicitement ce pari. Pari perdu dans le court terme mais gagné dans le long terme avec Vatican II, donc dans la longue durée. Le temps médiatique frisant l'instantanéité, ne se superpose jamais à la lenteur du temps historique. Le temps politique doit construire du temps historique, mais, malheureusement, il subit aujourd'hui de plus en plus les contraintes de l'instantanéité médiatique.

Il faut signaler que la formulation de l'article 4 provient de la législation d'États fédérés américains, comme l'a montré Maurice Larkin dans son ouvrage *L'Église et l'État en France. 1905, la crise de la séparation*⁵. Cela constitue un nouvel exemple de ce que l'on appelle, dans la discipline historique, les « transferts culturels » : chaque nation possède une histoire spécifique, mais celle-ci ne se déroule pas dans un isolat, les schèmes culturels passent les frontières. Il y a de l'import-export dans ce domaine, comme dans d'autres.

Dernier point concernant cette laïcisation sociale : l'attitude des autorités envers les immigrés après la loi de 1905. Ces derniers, à l'époque, étaient des Polonais, des Flamands, des Italiens, des Espagnols, etc. La laïcité fut souvent plus douce à leur égard qu'envers ceux qui habitaient depuis longtemps en France. Un temps d'acclimatation leur fut laissé, et le reproche de « communautarisme » leur fut épargné – on ne trouve jamais ce terme dans les documents – alors que les communautés immigrées restaient pourtant, relativement repliées sur elles-mêmes avec leurs propres curés, leurs propres cantiques, leurs propres oriflammes, leurs propres manifestations sur la voie publique, leurs propres regroupements, etc. On leur donna donc du temps pour

5. Toulouse, Privat, 2004.

que, peu à peu, il y eût une interaction entre ce qu'on pourrait appeler, avec des guillemets, les « anciens Français » et les « nouveaux Français » et cette implication progressive dans la communauté nationale fut donc relativement douce.

La Commission Stasi⁶ a rappelé – je la cite – « *que la laïcité n'a de sens et de légitimité que si elle lutte pour la justice sociale* » – propos très fort – et elle fit dix propositions pour lutter contre les discriminations et pour arriver à percer ce qu'elle appelait elle-même le « plafond de verre » qui atteint les immigrés et leurs enfants. On a parlé du « plafond de verre » à propos des femmes. On pourrait aussi parler du « plafond de verre » à propos des immigrés et des descendants d'immigrés.

La Commission Stasi insista sur l'importance de la création de la HALDE (*Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité*) qui, effectivement, fut créée par Jacques Chirac. Cette création qui équilibre la loi de 2004 sur l'interdiction de signes ostensibles à l'école publique, a empêché toute contamination de l'interdiction dans l'espace public. La loi vise uniquement, en effet, les élèves de l'école publique. Elle ne s'applique même pas aux écoles privées sous contrat, pourtant largement subventionnées sur fonds publics. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy il y eut normalisation puis absorption de la HALDE par un Défenseur des droits, dont je ne conteste pas la hauteur de vue, mais qui se trouve submergé de tâches. Dernièrement, il s'occupait des sept millions de PV distribués chaque année, par exemple. La HALDE a donc un peu disparu des radars – c'est le cas de le dire – et la laïcité dominante apparaît de moins en moins reliée à la lutte contre les discriminations.

On en arrive dès lors à se demander si cette représentation dominante de la laïcité, n'est pas liée à une certaine attitude discriminatoire. Je rappelle, par exemple, qu'à propos des mères de famille accompagnant les sorties scolaires, le tribunal administratif de Montreuil a justifié l'interdiction qu'elles portent un signe religieux, en affirmant que ce n'était pas une « atteinte excessive à la liberté de conscience ».

6. La Commission Stasi est une instance de réflexion et de proposition sur l'application du principe de laïcité. Elle fut mise en place le 3 juillet 2003 par le Président Chirac et travailla sous la direction de Bernard Stasi, Médiateur de la République. Elle rendit ses conclusions le 11 décembre 2003. Jean Baubérot en fut membre. (*note de la rédaction*).

C'est là, sans doute, une formulation juridique commode pour ne pas être condamné par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pour qui cette formulation vaut dans les pays ayant des religions d'État. Les pays laïques n'ont-ils pas à avoir un idéal plus élevé, la France notamment avec la loi de 1905 qui déclare que la République « assure la liberté de conscience » ? On note donc un retrait par rapport à l'idéal laïque de 1905. Et aussi une inégalité entre religions. Quelle serait, en effet, la réaction de la société française si, à propos de telle ou telle mesure d'interdiction à l'égard du catholicisme, le tribunal disait : cette interdiction est légitime puisqu'elle ne porte pas une « atteinte excessive » à la liberté de conscience ! Est-il excessif de parler de poids et de mesures différents mesures selon la religion en cause ?

Remarques conclusives

On peut donc, schématiquement, résumer ce que je viens d'indiquer en affirmant que la laïcité dominante d'aujourd'hui a minimisé la séparation et à hypertrophié la neutralité, par rapport à la laïcité de 1905. Maintenant, il est temps de conclure. Je conclurai en trois points :

1) Cette « nouvelle laïcité », différente structurellement de la loi de 1905, a été un projet politique. Si vous lisez le rapport de François Baroin au Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin, en 2003, c'est-à-dire dix-huit mois après le 11 septembre, et ayant pour titre « *Pour une nouvelle laïcité* », vous avez de manière tout à fait structurée et consciente, le projet d'une laïcité différente de la laïcité de 1905. François Baroin ne pensait pas que cette laïcité irait jusqu'au Front National, et amènerait ce dernier à s'en réclamer en se traitant de champion de la laïcité. Lui voulait une nouvelle laïcité de combat à la fois contre la gauche et contre le Front national. Pour lui, et il l'affirme explicitement, la laïcité et les droits de l'homme ne sont pas entièrement compatibles. D'où une conception répressive de la laïcité s'accompagnant de la certitude de combattre efficacement le Front National de cette manière. Mais cette nouvelle laïcité a dérivé et s'est encore plus droitisée que François Baroin le pensait. Devenu ministre et porte-parole du gouvernement, il désavouera, de façon discrète mais néanmoins claire, le « débat sur la laïcité » (en fait sur l'islam) organisé par Jean-François Copé, le secrétaire général de l'UMP, en avril 2011.

2) La loi de 1905 propose implicitement, un schéma ternaire : d'un côté la sphère politico-institutionnelle qui est celle de la puissance publique ; ensuite la sphère privée de l'individu qui est celle de la citoyenneté ; et enfin la sphère de la société civile qui est celle de l'espace public. En fin de compte, la liberté de religion et de conviction s'épanouit dans cette troisième sphère de la société civile, donc dans l'espace public. En démocratie, c'est un espace de débat et de diversité. La laïcité est d'abord une règle qui régit la sphère politico-institutionnelle. Cela n'empêche pas, naturellement, la laïcité d'intervenir dans les deux autres sphères. La laïcité doit protéger contre des excès cléricaux dans l'espace privé (liberté de conscience de l'individu citoyen) et le non-respect de l'autre dans l'espace public. Mais elle doit donner le maximum de liberté d'expression aux convictions et religions. Et c'est bien ce qu'a essayé de faire la loi de 1905 avec pas mal de réussite puisque, tout de même, elle est plus que centenaire.

3) Enfin, dernier point – et je terminerai par là –, la loi de 1905 n'a pas du tout compris la laïcité comme une exception française. Au contraire, on trouve tout un chapitre sur les laïcités à l'étranger dans le rapport de Briand. Quand l'Assemblée nationale réédita, en 2005, le rapport d'Aristide Briand, elle enleva ce chapitre sur les laïcités étrangères, témoignant ainsi d'une orientation idéologique très forte. Briand insistait sur le fait qu'un certain nombre de pays étaient déjà laïques et il en citait plusieurs. Je trouve cela extrêmement intéressant car il prenait appui sur des pays dont on pourrait dire qu'ils ne sont pas laïques comme la Grande-Bretagne à son époque. Bien sûr on peut citer l'Eglise anglicane établie en Angleterre et l'église presbytérienne établie en Écosse, mais, et ce sur quoi Briand insiste, toutes les autres Eglises étaient séparées de l'État : anglicane en Écosse, presbytérienne en Angleterre, et surtout l'Eglise catholique dans les quatre nations du Royaume-Uni. Briand se servait paradoxalement de l'Angleterre pour dire : « mais vous voyez bien qu'il y a une certaine séparation des Eglises et de l'État qui fonctionne en Angleterre, même si elle est loin d'être complète ». Et puisqu'il s'adressait au catholicisme, il montrait que les catholiques étaient séparés de l'État en Angleterre sans être persécutés, et qu'ils gardaient même une totale liberté, et progressaient. La suite, a montré, en effet, qu'il y eut effectivement un progrès continu de l'Église catholique. Briand cite plusieurs pays qui sont pour lui « déjà laïques », et donc précèdent la France dans

le chemin de la laïcité. Le meilleur exemple, pour lui mais aussi pour d'autres laïques de cette époque, est le Mexique, pays très majoritairement catholique.

La vision de la laïcité de 1905 permet donc de mettre la laïcité française dans le cadre de laïcités (au pluriel) de divers pays, et pas du tout de l'ériger en cette vision nationaliste et xénophobe que serait une laïcité d'exception française.

Le Débat

Trois questions de la salle à Jean Baubérot

Question 1 : *Monsieur Baubérot, je vous remercie pour cet exposé très clair. Je voudrais simplement vous demander, si cela vous est possible dans le temps qui nous est imparti, de faire la relation entre tout ce que vous venez de nous dire et vos trois seuils de laïcisation qui m'intéressent vraiment énormément. Je préciserai ma question de la façon suivante : est-ce que ces trois seuils de laïcisation, vous pouvez les préciser en fonction de la temporalité historique (passé, présent, futur) et les préciser peut-être en fonction des domaines ? Parce que je vois très clairement que le premier seuil de laïcisation concerne le politique et le religieux. Par contre, les deux seuils suivants me paraissent très audacieux et très intéressants, et il semblerait qu'ils entraînent la laïcité vers un futur.*

Question 2 : *Deux choses. Est-ce que vous pourriez nous dire en quoi Vatican II a aidé à gagner ce pari, comme vous le disiez ?*

Question 3 : *Une petite question car le diable est dans les détails : vous avez évoqué la frontière entre cultuel et culturel. Que penser de ces sapins de Noël qui ont été interdits de l'espace public dans certaines municipalités du Québec ?*

Les réponses de Jean Baubérot

Les 3 seuils de laïcisation

Je suis un peu gêné par l'ampleur de votre question sur les trois seuils de laïcisation. Je vois deux possibilités : la première, très commode, serait de vous renvoyer aux ouvrages où j'en parle, et notamment celui que j'ai écrit avec Micheline Milot, et qui s'appelle « *Laïcités sans frontières* »⁷. Il y a dans cet ouvrage toute une partie consacrée aux seuils de laïcisation. Mais je ne vais quand même pas en rester là. Effectivement, ces trois seuils ont une temporalité historique, ou plutôt socio-historique : ils appartiennent à des couches d'historicité où les faits sont construits de façon dominante pendant une période donnée de durée variable, une dominance, toutefois, qui ne s'efface pas com-

7. Paris, Le Seuil, 2011.

plètement dans la période historique suivante. En gros, la couche d'historicité du premier seuil – a été construite pendant la Révolution française et complétée par le recentrage napoléonien. Mais, comme je l'ai dit, cet héritage de la Révolution et de Napoléon Bonaparte est toujours présent dans la structure politique et sociale française actuelle. Les préfets sont une création de Bonaparte, et ils prenaient la suite et la place des intendants. On peut, chaque fois, remonter à la situation antérieure. Le premier seuil s'est établi au XIXe siècle avec les tensions subséquentes à cette construction et le fait que le pluralisme des « cultes reconnus » instauré par Napoléon Bonaparte a été dominé par le conflit des deux Frances, la cléricale et l'anticléricale. Le XIXe est aussi l'époque où de grandes institutions comme l'Ecole et la Médecine s'autonomisent à l'égard de la religion et produisent de nouveaux clercs qui jouent un rôle dans les schèmes mentaux dominants de la société.

Le deuxième seuil, c'est celui auquel je me suis référé en parlant de 1905. C'est à la fois la loi de Jules Ferry de 1882 sur la laïcisation de l'école publique et des mesures républicaines, comme la loi sur le divorce, celle sur les cimetières et toutes celles instaurant ce que j'ai appelé les libertés laïques, dont la religion elle-même a été bénéficiaire, ce qu'on oublie trop souvent. Toutes ces lois instaurant des libertés sont toujours des lois actuelles, et ce second seuil est donc encore très présent. La loi sur le divorce a été modifiée à plusieurs reprises mais c'est normal car les seuils ne sont pas figés une fois pour toutes.

Le troisième seuil, pour moi, a commencé entre 1968, date marquant tout à la fois le déclin du pouvoir des institutions séculières, et 1989, le commencement d'un certain raidissement laïque face à un islam devenant, entre autres, un peu le bouc-émissaire du déclin en question. C'est là un réel problème. Si vous voulez, on peut dire que les institutions, comme l'Ecole, la Médecine et d'autres, étaient sans doute trop sûres d'elles-mêmes, des zones de non-droit, fonctionnant surtout à la conscience des clercs. Il est donc peu étonnant qu'elles aient suscité la contestation. On découvre, par exemple, aujourd'hui qu'il est plus difficile qu'hier d'être professeur, difficile d'être médecin, etc. Il est vrai qu'on n'est plus du tout dans la situation du magistère professoral ou médical qui existait encore dans les années cinquante et au début des années soixante. Mais, c'est là une situation globale appelant

analyse. Et si l'on veut analyser certaines revendications religieuses actuelles au sein du système institutionnel français, il faut le faire précisément dans un cadre global. Cela ne signifie pas que l'on doit tout accepter, mais permet de comprendre ce qui se passe, au lieu d'être dans l'indignation-méconnaissance. Le terme laïcité sert souvent de terme commode, utilisé pour ce qui relève et ce qui ne relève pas de la laïcité et permettant de se dispenser d'une analyse socio-historique. Redisons-le clairement, on ne peut pas faire l'économie d'une analyse globale, sinon on se situe dans une perspective obscurantiste, alors même que l'on prétend combattre l'obscurantisme. Mai 68 est la date emblématique d'un changement important d'optique par rapport aux institutions, et 1989 est la date initiale de « l'affaire dite du foulard », qui a entraîné une nouvelle relation à l'institutionnel en marquant une limite à la liberté.

Aujourd'hui, effectivement, les trois seuils de laïcisation subsistent et fonctionnent ensemble, d'où la difficulté et la richesse de l'analyse. Il faudrait être plus attentif aux idéaux du deuxième seuil, où la laïcité française a été très libérale, sans doute parce qu'il y avait une projection vers l'avenir que nous avons de la peine à avoir aujourd'hui. C'est pour cela que j'ai parlé des « racines » comme d'une perspective passéiste niant l'historicité parce qu'amenant à regarder en arrière vers un passé mythique et complètement reconstruit, alors que le politique est essentiellement projection vers l'avenir. Le fameux débat sur la « dimension chrétienne » des états européens en est un bon exemple. Cette dimension est un fait que personne ne peut nier sur le plan historique. Et si l'on conçoit un livre d'histoire de l'Europe pour les écoliers de l'Union Européenne, la présence du christianisme sera évidemment très forte. On dira donc un certain nombre de choses en conformité avec l'état actuel d'avancement de la science historique. Mais, de là à en faire un thème juridique, constitutionnel il y a un pas que l'on franchit allègrement et dont on ne veut pas parler.

Je rappelle que, lors de l'adoption de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, en 1950, les partis démocrates chrétiens étaient très puissants et même carrément au pouvoir dans plusieurs pays. Personne, à cette époque, n'a voulu faire référence au christianisme dans le texte de cette Convention. En revanche la Charte de Nice, en 2000, et sur le même sujet a longuement débattu - alors que la pra-

tique religieuse avait beaucoup baissé - pour savoir si l'on devait ou non faire référence au christianisme. Et donc on voit bien qu'il ne s'agit pas seulement de constater un fait, mais bien d'une perspective où l'on privilégie un passé identitaire à la construction d'un avenir commun. Le troisième seuil est, pour moi, un moment de tâtonnement dont j'espère qu'il sortira des idées neuves. Toute crise peut être intéressante à condition de la dépasser. C'est un grand moment de réflexion pour la France, ex-deuxième empire colonial du monde après le Royaume-Uni, de se retrouver dans la condition d'une puissance moyenne appelée à redéfinir sa place par rapport à son imaginaire et à ses réelles possibilités. D'où un certain nombre de débats que vous connaissez bien.

A propos de Vatican 2

Alors, en quoi Vatican II a-t-il permis à la laïcité de gagner le pari de Jean Jaurès ? Là encore, c'est toute la différence et l'interaction qui peuvent exister entre laïcité et sécularisation. Lors du vote de la loi de 1905, les autorités religieuses catholiques se montrèrent hostiles à la laïcité, comme à la sécularisation. Ceux qui tentèrent une certaine sécularisation interne du christianisme, donc une acculturation à la modernité, furent sévèrement condamnés par les autorités religieuses (*modernisme* en 1908, *Sillon* en 1910). Et on comprend que, dans le court terme, des laïques aient pu craindre que le libéralisme de la loi de séparation rendît l'Église plus puissante et plus extrémiste. Il y eut aussi le refus de la loi elle-même par le Pape. Tout cela allait dans la même direction : le camp laïque ne s'est-il pas fait berner ? En même temps, et c'est là où la loi de 1905 de séparation est une petite merveille, à partir de 1908, la situation se calma. Malgré l'hostilité de l'Église catholique à la modernité, donc à une certaine sécularisation, la laïcité réussit son pari de pacifier les conflits politico-religieux et de faire fonctionner les oppositions dans la paix.

Dès lors, vous voyez très bien se dessiner la différence entre laïcité et sécularisation. L'Église catholique existe comme institution religieuse non sécularisée, libre et séparée de l'État. Elle est devenue un groupe important de la société civile. Dans les années 1930, elle passe à l'offensive en voulant « rechristianiser » la France. Tous les mouvements d'action catholique, œuvrant dans ce but dynamique reçurent mandat de la hiérarchie pour agir en ce sens. Et puis il s'avéra en fait

que ces mouvements devinrent progressivement des intermédiaires culturels entre la modernité culturelle et sociale et les forces vives du catholicisme. Au niveau des mouvements paysans et agricoles, par exemple, ce fut tout à fait impressionnant de voir comment ces mouvements qui devaient rechristianiser la paysannerie des campagnes françaises réinventèrent la modernité dans l'agriculture française. Ce sont là des faits importants et ce n'est sans doute pas un hasard si des francs-tireurs à la frontière de l'excommunication comme Marie-Dominique Chenu⁸ et d'autres devinrent des experts de Vatican II. D'autres experts furent des Allemands en situation de pluralisme remettant à égalité le catholicisme et le protestantisme dans ce dernier pays.

Pour moi, la laïcité française a indirectement, sans aucune mesure répressive et donc sans contrainte, aidé le catholicisme français – en tout cas, certaines élites – à proposer un *aggiornamento* au renouvellement de l'Église romaine en crise profonde lors de Vatican II. Ce sont les prêtres eux-mêmes qui abandonnèrent la soutane à ce moment là. La laïcité ne les obligea en rien. De même, la plupart des religieuses abandonnèrent leur habit spécifique, mais de façon volontaire, sans intervention de la laïcité. Du reste, en Alsace-Moselle, nombre de religieuses ont le front, les oreilles et une partie du menton cachés, et portent leur habit sans que personne leur dise quoi que ce soit, donc sans subir la moindre stigmatisation.

Il faut donc bien différencier laïcité et sécularisation même si des interactions entre elles restent possibles et qu'une laïcité réussie doit favoriser, non pas les religions ou l'irréligion, mais une gymnastique intellectuelle sans doute nécessaire au sein même des croyances religieuses. C'est ce que, dans mon livre récent, « La laïcité falsifiée », j'appelle la « laïcité intérieure » qui n'est pas l'obligation de ne pas croire ou l'incitation à ne pas croire, mais l'encouragement à une gymnastique intellectuelle demandée à tous, aussi bien aux athées qu'aux religieux convaincus. Le seul but que je vise est de ne pas imposer une croyance dogmatique qui ne respecterait pas la société civile dans son ensemble, donc de ne pas accepter une idéologie religieuse qui tenterait de dominer et de phagocyter l'État.

8. Le Père Marie-Dominique Chenu (7 janvier 1895 - 11 février 1990) théologien dominicain, proche du mouvement des prêtres ouvriers. Instigateur du renouvellement du thomisme – parfois appelé néothomisme – il est également connu comme l'un des experts en théologie (peritus) du concile Vatican II. (*Note de la rédaction*)

Si l'on souhaite replacer la laïcité dans le cadre des libertés laïques, il faut poser en termes de laïcité toute question sociale comme, par exemple, la question de l'euthanasie ou celle du mariage entre personnes de même sexe ... en n'oubliant pas que des choses très intéressantes peuvent nous être inspirées par des pays étrangers. Ainsi le Canada, pays des accommodements raisonnables, a déjà adopté la possibilité du mariage pour les personnes de même sexe, sans que cela ne détruise en rien la société. Il existe aussi des paradoxes : En Argentine, il existe toujours une loi très restrictive sur l'avortement, mais le mariage entre personnes de même sexe est autorisé. Des situations très différentes sont ainsi à observer à travers le monde.

La laïcité doit se réinvestir dans ces problèmes parce que, derrière chacun d'eux, se pose la grande question de savoir s'il existe un ordre anthropologique symbolique immuable, anhistorique et atemporel. C'est la question que posaient déjà les adversaires du divorce au XIXe siècle, en affirmant que la famille est une « réalité naturelle ». Des limites anthropologiques et un respect de la dignité de l'être humain sont certes nécessaires, mais, finalement, les mutations sociales et culturelles sont également un fait patent et la responsabilité de la société politique, à chaque époque, est de définir l'ordre anthropologique qui, lui, n'est ni anhistorique, ni intemporel mais doit se trouver redéfini suivant les périodes de l'histoire par la société politique, dont c'est la responsabilité. Cela signifie que cette société libre et responsable, n'a pas de dieu pour lui imposer des lois de manière autoritaire. Le cléralisme, en revanche, c'est l'autoritarisme d'une religion sur la société dans son ensemble. La question de l'euthanasie et un certain nombre de questions de bioéthique ont été un peu désinvesties par les militants laïques, et je trouve cela tout à fait regrettable. Comme vous voyez, j'ai un peu replacé Vatican II dans quelque chose de plus large car ce concile a permis, je l'espère, de bien marquer la différence de rythme historique entre laïcité et sécularisation.

A propos des sapins de Noël au Québec

En ce qui concerne les sapins de Noël au Québec, je ne voudrais pas être dur avec nos amis Québécois que j'apprécie beaucoup. J'ai même écrit un livre sur *Une laïcité interculturelle, Québec, avenir de la France ?*⁹, très positif pour le Québec. Cela dit je trouve que certains

Québécois, pas tous bien sûr, sont, parfois, un peu adolescentiques par rapport à l'Église catholique, dont ils ont une vision encore historiquement fautive, celle d'une Église catholique omnipotente, omniprésente dans leur contrée jusque dans les décennies les plus proches. En fait, cela n'est qu'à moitié vrai, donc à moitié faux. Quand on lit, par exemple, les ouvrages des historiennes féministes du Québec, on voit qu'elles détruisent le mythe largement répandu de toutes les familles qui, dans les années 1950, auraient eu dix ou quinze enfants. En fait, il n'y avait que 3 % de familles de plus de dix enfants, nullement 90 %. Le mythe de l'Église omnipotente et omniprésente est donc un peu exagéré. Et puis la Révolution tranquille est intervenue, et, du coup, pour certains, toute tentative de marquage religieux dans l'espace public devient un retour en arrière par rapport à cette dernière. Cela relève, ici aussi, de la sociologie de la peur, non de celle de la laïcité.

On assiste à une perte de projection dans l'avenir, exactement comme je l'ai dit tout à l'heure pour la France. Pour le Québec, le blocage vient sans doute d'un déclin de l'espoir nationaliste et de sa mutation d'un souverainisme interculturel à un souverainisme plus ethnoculturel et conservateur, entraînant ce repli sur elle-même caractéristique de la société québécoise. Il existe deux visions possibles du Québec (là encore, en étant très schématique) : celle d'une sorte d'îlot francophone, nationaliste, indépendant dans une Amérique du Nord qui serait un océan anglophone (ce qui devient faux parce que, maintenant, il y a presque autant d'hispanophones aux États-Unis que d'anglophones, et là encore, on est sur des schémas dépassés) ; et celle d'une société passerelle entre la francophonie et les sociétés anglophones. La société québécoise est beaucoup plus nord-américaine que certains le croient et cette société passerelle serait très intéressante. Nous, Français, sommes activement engagés là-dedans parce que, s'il s'agit d'une société passerelle entre la francophonie et les sociétés nord-américaines, cela veut dire qu'il faut beaucoup plus écouter ce qui se fait, ce qui se dit et ce qui se pense au Québec. Les Québécois m'ont fait découvrir des auteurs anglophones que je ne connaissais pas et la lecture des spécialistes québécois est toujours, pour moi, quelque chose d'extrêmement enrichissant.

Mais les sapins de Noël... à mon avis, ce n'est rien d'autre qu'une crispation. Il est quand même extraordinaire, à un moment où vous avez des questions environnementales énormes, et où l'on se demande

9. La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2008.

si l'on n'est pas en train de détruire la planète, qu'on se paye un conflit pour savoir s'il doit y avoir ou pas, un sapin de Noël sur une place publique. Pour moi, lisant ce que les gens disent et écrivent aujourd'hui sur ce qui se passait il y a cent ans, j'imagine ce que les gens dans cent ans d'ici diront de nous ! Je crois bien qu'ils se demanderont pourquoi on a coupé les cheveux en quatre, et si cette question à propos du sapin de Noël ne cache pas le refus de voir et d'affronter un certain nombre de problèmes dix mille fois plus importants pour l'avenir de l'humanité que ce conflit oiseux à propos duquel on s'est écharpé de manière passionnelle.

Je combats beaucoup, pour ce qui me concerne, une laïcité prétexte à découper les cheveux en quatre et à se mettre des œillères pour éviter de voir l'ensemble des vrais problèmes qui se posent. Parmi ces derniers, il y a, bien sûr, des problèmes de laïcité, et notamment tout ce que j'ai dit sur l'ordre anthropologique. Un véritable débat laïque se pose à l'échelon international puisque le Vatican et certains pays musulmans agissent dans un sens très précis au sein de ces questions. Si vous voulez, replaçons donc les problèmes dans leur importance respective et ne faisons pas d'embarras avec des sujets mineurs. En plus, ne l'oubliez pas, le sapin de Noël est vraiment un objet culturel. Que je sache, dans le christianisme, on n'adore pas le sapin. Il me semble typiquement spécieux de fixer la laïcité sur de faux débats qui absorbent l'énergie et nous détournent de questions plus importantes. C'est à la puissance dix ce qui a été fait sous Émile Combes - et je dis bien **sous** Émile Combes - parce que ce n'est pas lui le responsable puisqu'il a essayé de canaliser un certain nombre de choses, mais, au début du siècle dernier, on a effectivement dépensé énormément d'énergie à des sujets qui, finalement, se sont révélés non seulement moins importants, mais, même parfaitement inutiles. Un seul exemple : on parle aujourd'hui de la République contre les congrégations ; il y a cent ans on parlait des congrégations contre la République. C'est ce qu'on appelle tourner en cercle et je crois que l'histoire des sapins de Noël risque de nous entraîner dans une bien plus grave circularité.

Faut-il refonder la Laïcité ?

Michel Wieviorka

Sociologue, Administrateur de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Il existe deux conditions principales de la laïcité selon qu'il s'agit ou non de lui accorder une certaine reconnaissance dans l'espace public. La question en ce qui concerne 1905 était dans les deux cas de penser la séparation du religieux et du public à propos du catholicisme principalement. La question aujourd'hui est de penser l'intégration de l'islam au sein de la société française.

La question appelle des précisions. Dans certains pays, le plus urgent n'est pas de la refonder mais de la fonder, de façon à passer à la démocratie et à la laïcité à partir de formules politiques conjuguant l'autoritarisme ou dictature politique au pouvoir de ceux qui se réclament d'une religion, ou de faire en sorte que l'espoir démocratique ne laisse pas la place à l'envahissement du politique par la religion. Dans d'autres pays, il ne semble pas qu'il y ait de problème majeur du point de vue de la laïcité et que les grands débats se jouent ailleurs. Et dans d'autres encore, c'est le cas de la France, le problème, me semble-t-il, n'est pas de refonder la laïcité mais de l'appliquer convenablement à une situation nouvelle.

Je vais donc traiter du cas français, qui est le seul que je connaisse un peu, en soulignant d'emblée ce qui me semble être une difficulté majeure. La faiblesse de toute approche s'enfermant dans le modèle du « nationalisme méthodologique » si bien critiqué par Ulrich Beck¹, est qu'elle passe à côté des dimensions planétaires, mondiales, globales de ce qu'elle étudie : la religion, comme le montrent en particulier les travaux de José Casanova², est un phénomène global, c'est un phénomène qui relève de la mondialisation encore plus, et depuis plus longtemps peut-être que l'économie, ce que beaucoup de travaux ignorent en s'enfermant dans le seul cadre de l'Etat-Nation et des relations dites internationales. Et c'est en même temps un phénomène qui varie

1. Ulrich Beck, né en 1944, sociologue allemand, auteur, entre autres, de *La Société du Risque – Sur la voie d'une autre modernité*, 1986 pour l'édition allemande. Traduction chez Aubier, Paris, en 2001 et publication dans Livre de poche Flammarion, coll. Champs-Essais, Paris, 2008.

2. José Casanova, Sociologue spécialiste mondial de la Sociologie des Religions, Professeur à l'Université de Georgetown (Guyana). Nombreuses publications, notamment *Public Religions in the Modern World* (1994).

considérablement d'un pays à un autre, ce qu'éclairent évidemment les comparaisons internationales. Il est dès lors difficile de s'abstraire du cadre de l'Etat-Nation.

1. La France présente plusieurs caractéristiques qui permettent de spécifier le problème qui est le sien aujourd'hui. C'est d'abord un pays qui relève, comme beaucoup d'autres en Europe, d'une dimension essentielle de ce qui s'est joué à l'époque des Traités de Westphalie (1648): l'idée que chaque nation est associée à une religion. Les politologues aiment à dire que nous sommes entrés dans l'ère westphalienne caractérisée par la systématisation du cadre de l'Etat Nation, qui devait s'appliquer au monde entier, en fait à l'Europe, il faut donc dire aussi que pour l'Europe, l'ère westphalienne, c'est également le principe « *cujus regio ejus religio* », qui date de la même époque. En France, ce principe s'est soldé par l'affirmation d'un lien étroit entre l'Etat et la religion catholique. Dans d'autres pays, et je pense en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, la place de la religion n'est pas dictée au départ par cette affirmation, il n'y a pas un lien presque indéfectible entre l'Etat et une religion.

Le grand problème, dès lors, pour la République et la démocratie, tout au long du XIXe siècle, après la Révolution française, a été de mettre fin à ce lien, de séparer les Eglises et l'Etat.

C'est ce qu'a réalisé finalement, non sans de grandes tensions, la loi de 1905 sur « la séparation des Eglises et de l'Etat », qui propose ce que nous appelons la laïcité dont il faut rappeler qu'elle implique non seulement la non-domination de la religion sur l'Etat, et sur la vie sociale, mais aussi la liberté de conscience et de culte, et le refus de toute discrimination pour des raisons de convictions religieuses. La laïcité a pu être pour certains un combat contre la religion, pour « écraser l'infâme » comme disait Voltaire, elle est fondamentalement un principe de dissociation, de séparation, et non pas d'élimination ou d'annihilation du religieux.

Une condition décisive pour que la laïcité soit possible est que la religion elle-même la rende possible. Ce qui implique qu'elle ne prétende pas tout régenter, envahir l'ensemble de la vie publique, l'Etat, la société, mais aussi les consciences individuelles. C'est un autre mot

qu'il faut alors utiliser pour rendre compte de cette condition, le mot de *sécularisation* ou de *sécularisme*. Il est intéressant de constater que dans le monde anglo-saxon, et notamment nord-américain, on traduit souvent le terme français de « laïcité » par celui de « secularism », tant il est vrai que la séparation des Eglises et de l'Etat n'est guère un problème dans cet univers : le pluralisme des religions, affiché, voulu aux Etats-Unis, fait que Dieu n'est la propriété symbolique d'aucune Eglise, qu'il n'y a pas de monopole sur Dieu, et qu'il suffit de croire en Dieu, peu importe duquel. La sécularisation, l'acceptation de ne pas laisser la religion dominer la vie publique autant que la vie privée est une condition suffisante aux Etats-Unis, elle ne l'est pas en France pour des raisons historiques qui font que nous avons inventé la laïcité – un mot qui commence à faire son chemin, depuis peu, dans d'autres langues que la nôtre, en espagnol, en anglais – et les Turcs l'ont adopté tel quel à la grande époque du kémalisme. Mais la sécularisation de la société est une condition nécessaire pour que le combat pour la laïcité puisse être mené.

La faiblesse de toute approche s'enfermant dans le modèle du « nationalisme méthodologique » si bien critiqué par Ulrich Beck, est qu'elle passe à côté des dimensions planétaires, mondiales, globales de ce qu'elle étudie : la religion, comme le montrent en particulier les travaux de José Casanova, est un phénomène global, c'est un phénomène qui relève de la mondialisation encore plus, et depuis plus longtemps peut-être, que l'économie, ce que beaucoup de travaux ignorent en s'enfermant dans le seul cadre de l'Etat-Nation et des relations dites internationales. Et c'est en même temps un phénomène qui varie considérablement d'un pays à un autre, ce qu'éclairent évidemment les comparaisons internationales. Il est dès lors difficile de s'abstraire du cadre de l'Etat-Nation.

2. Les Français sont aujourd'hui profondément attachés à la laïcité, au point que l'image d'une guerre des deux Frances, l'une plutôt de gauche, républicaine, laïque ; l'autre plutôt de droite et catholique, semble aujourd'hui périmée. J'ai trinqué, à un colloque que j'ai organisé en 2004, avec Jean Baubérot, à l'occasion de l'anniversaire de la loi de 1905, avec un archevêque et un évêque qui ont tenu à lever leur verre en déclarant « vive la laïcité » ; et surtout, je constate que la droite et l'extrême droite françaises - je pense au Front National -

mettent en avant la laïcité, principe actif désormais de leur combat contre ce qu'ils considèrent être un envahissement de la France par l'islam. La guerre des deux Frances, ou plutôt cette guerre de ces deux Frances, laïque contre confessionnelle, est terminée, un peu comme la Révolution française est terminée, comme disait François Furet, et son dernier moment a vraisemblablement été la grande manifestation de 1984 pour défendre l'école dite « libre » contre le projet de loi Savary d'un service public unifié et laïc pour l'éducation – en fait, il y avait déjà là autre chose que l'opposition entre laïcs et confessionnels. Les tenants de l'école « libre » avaient déjà en fait pour principal souci de pouvoir envoyer leurs enfants dans des écoles où, pensaient-ils, la qualité de l'enseignement et de l'éducation était garantie par l'absence d'enfants issus de l'immigration récente, c'était une « guerre » plus sociale que religieuse.

Nicolas Sarkozy, au début de son mandat de président, a cru possible de réveiller cette opposition, avec son discours du Latran (décembre 2007) où il se faisait le champion d'un des deux camps d'un passé pourtant révolu. En voici quelques extraits :

« Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes. J'assume pleinement le passé de la France et ce lien particulier qui a si longtemps uni notre nation à l'Eglise ». Plus loin, il évoque les « souffrances » infligées au clergé par la loi de séparation de 1905 (expulsion des congrégations, querelle des inventaires). Il parle d'une « laïcité positive » : « la République a intérêt à ce qu'il existe aussi une réflexion morale inspirée de convictions religieuses. D'abord parce que la morale laïque risque toujours de s'épuiser quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini. Ensuite et surtout parce qu'une morale dépourvue de liens avec la transcendance est davantage exposée aux contingences historiques et finalement à la facilité ». Et enfin : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ».

Mais tout ceci a fait long feu, et plus récemment, dans sa campagne pour l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy n'a eu de cesse de se poser en défenseur d'une République et d'une laïcité intransigeantes,

assez éloignées de ce qu'il proposait lors du discours du Latran.

La France est donc aujourd'hui un pays où, en dehors peut-être de franges très marginales et intégristes du christianisme, la laïcité est devenue le credo national, un peu d'ailleurs dans le même mouvement que l'idéal républicain, mis en avant désormais jusque par l'extrême-droite. Le discours politique, à droite et à l'extrême droite, mais auquel est sensible aussi une bonne partie de l'électorat de gauche, consiste à affirmer un attachement indéfectible à la laïcité et à la République – un attachement qu'il faut d'autant plus rappeler que la laïcité et la République seraient en danger. Le danger, dans ce discours est facile à localiser : c'est l'islam qu'il faudrait combattre au nom des valeurs républicaines et laïques de la nation.

3. Mais la laïcité est-elle vraiment menacée par l'islam, au point de devenir l'enjeu d'ardents combats politiques ? Il faut d'abord ici prendre la mesure de l'évolution récente qui a vu l'islam devenir la deuxième religion en France – une affirmation qu'il faut, je pense, accepter tout en demeurant très critique dès que des chiffres sont mis en avant : qui est musulman, en France, s'agit-il de religion, de culture, d'origine nationale, d'une pratique effective, forte ou faible... ? Qui produit d'éventuelles statistiques, de quel droit, comment... ?

L'islam en France est d'abord un produit d'importation, apporté par des migrants venus d'abord d'Afrique du Nord, mais aussi d'autres origines – Turquie, pays d'Afrique sub-saharienne, du Moyen-Orient, d'Asie. C'est aussi le produit du travail de la société française sur elle-même, du racisme, des discriminations, de la pauvreté, de la précarité, des « banlieues ». A force de dire à des pans entiers de la population qu'ils sont différents, à force de les traiter de manière inégalitaire et injuste, ils deviennent différents et se dotent d'un principe permettant de renverser, symboliquement, religieusement, le rejet et l'infériorisation, et ils font le choix de la religion. Un cas extrême, et très limité, mais spectaculaire, peut servir à illustrer cette remarque : parmi les quelques centaines de femmes qui ont voulu porter la « burqa », un pourcentage non négligeable, comme l'établissent deux de mes étudiants en cours de thèse, Agnès de Féo et Maryam Borghée, sont des chrétiennes qui se convertissent à l'islam après un parcours particulièrement difficile : violences subies, précarité, échec familial, etc. Et à l'échelle beaucoup plus massive des quartiers populaires, un

point retient l'attention nécessairement : comme je l'ai établi dès la fin des années 80 et dans les années 90 par mes enquêtes sur La France raciste ou sur la Violence en France, et comme vient de le rappeler Gilles Képel dans ses travaux financés par l'Institut Montaigne, la poussée de l'islam, en particulier dans ses formes salafistes, doit beaucoup en France à la crise de notre modèle républicain, qui ne tient plus ses belles promesses. Quand la république n'est pas pour tous synonyme de liberté, d'égalité et de fraternité, quand les institutions républicaines fonctionnent mal, quand il existe, pour reprendre le titre d'un ouvrage qui a eu un grand succès il y a bientôt une dizaine d'années, des « territoires perdus de la République », alors se développent des processus de quête de sens qui peuvent aboutir à la religion, et en l'occurrence à l'islam. Ce n'est pas au départ la laïcité qui est menacée, comme certains le croient, par l'islam, c'est l'échec de la République, dont l'idée inclut le principe de laïcité, qui suscite ou renforce l'islam.

4. L'histoire politique et sociale de l'islam en France, depuis le milieu des années 70, est bien connue, et je me contenterai de rappeler rapidement ce qui est essentiel à mon propos. Le point de départ est certainement la transformation de l'immigration de travail, en immigration de peuplement, selon les termes du rapport Hessel, une transformation qui doit beaucoup avec l'adoption du regroupement familial en 1976. On a d'abord constaté la présence de l'islam sur le lieu de travail, avec les polémiques ouvertes en 1981, quand on a appris que la direction d'usines dans l'automobile, vraisemblablement pour affaiblir le syndicalisme, accordait la possibilité à des ouvriers musulmans de disposer de lieux et de moments de prière. En 1989 survint la première affaire du foulard, puis s'est développé un imaginaire hostile aux musulmans fait d'inquiétudes mêlant le passé et le présent, l'histoire de France depuis 732, les croisades, la colonisation, puis la décolonisation, et la crise des banlieues, l'insécurité, le terrorisme islamique. En même temps, d'autres voix faisaient entendre d'autres inquiétudes : les musulmans de France, en plus d'appartenir très majoritairement aux couches socialement les plus démunies de la population, sont privés des conditions élémentaires de l'exercice de leur culte. Il leur faut prier dans des garages ou des sous-sols sordides, faute de lieux de prière décentes, ils ne peuvent pas se faire enterrer comme ils le voudraient, faute de carrés musulmans dans nos cimetières. Quand ils sont emprisonnés, ils n'ont pas, contrairement aux catholiques, aux protestants

ou aux Juifs, la possibilité de pratiquer convenablement leur culte, de manger de la viande hallal, de prier avec un imam, etc. Les uns se sont mis à dénoncer les atteintes de l'islam à la laïcité et à la République, le port du « foulard » dans les institutions publiques, les prières dans la rue, le monopole de la nourriture hallal dans certains quartiers où l'on ne pourrait plus acheter de nourriture « française », les autres ont souligné les difficultés des musulmans à bénéficier de la liberté de culte dans des conditions normales, y compris en prison, comme l'a montré, il y a déjà une quinzaine d'années, Farhad Khosrokhavar dans son livre *L'Islam dans les prisons*. Les passions, depuis une trentaine d'années, ne cessent de s'exacerber, avec des pics de tension – après le foulard, ce fut la burqa, mais aussi d'autres épisodes fortement médiatisés, avec souvent beaucoup d'excès, un peu comme au Québec, où la Commission Bouchard-Taylor sur les « accommodements raisonnables » a montré que les difficultés imputées à l'islam étaient pour l'essentiel dues aux excès, voire aux pures affabulations des médias. Avec aussi des moments où il s'agissait de calmer le jeu, comme lorsque le président Chirac a mis en place la Commission Stasi, en 2003 – une commission dont une seule des 26 propositions fut retenue par le chef de l'Etat demandant que soit votée la loi sur les signes ostensibles d'appartenance religieuse à l'école. La loi votée le 15 mars 2004 dans un large consensus politique a effectivement calmé le jeu, malgré les critiques sur le fond qu'ont présentées en particulier des intellectuels, comme Jean Baubérot.

5. Ainsi, le problème aujourd'hui cesse d'être dans l'opposition des deux Frances, confessionnelle ou laïque, il est dans le conflit entre deux positions : l'une qui parle au nom de la laïcité de mettre au pas les musulmans et l'islam, en même temps qu'elle s'en prend à l'immigration et qu'elle évoque l'identité nationale de manière inquiète, et avec des accents xénophobes voire racistes, et qu'elle rêve d'une fermeture de la société. Et l'autre, qui demande que l'on fasse entrer l'islam dans la logique de la laïcité en lui en apportant les moyens. Le problème aujourd'hui est l'inverse de celui de 1905 : il s'agit non pas de séparer les Eglises et l'Etat, mais de trouver pour l'islam, puisqu'il est là, avec plusieurs millions de fidèles, les modalités concrètes d'une application de la loi de 1905 et notamment la liberté de culte, au même titre que pour les autres cultes. C'est ce point de vue que je pense nous devrions défendre. Toute autre politique ne peut que radicaliser les

citoyens de confession musulmane ou les enfermer dans des communautés centrées sur elles-mêmes, en les excluant ou en les diabolisant.

Mais qui sont ces citoyens de confession musulmane ? La plupart présentent trois caractéristiques : premièrement ils relèvent socialement, en majorité, de milieux populaires, et même souvent pauvres ; deuxièmement, ils sont souvent issus d'une décolonisation mal assurée ; et troisièmement, une partie d'entre eux vivent dans des quartiers où les carences de la République sont patentées. L'action pour faire vivre la laïcité dans ce nouveau contexte historique sera d'autant mieux réussie pour eux comme pour tous qu'elle sera associée à des mesures prenant à bras le corps la question sociale des inégalités et de la pauvreté, celle du passé colonial, et assurant le retour de la République dans les quartiers où elle est insuffisamment présente. Ceux qui mettent en avant l'idéal républicain de la laïcité sans lier leurs convictions à des propositions concrètes, éducatives, liées au retour à l'emploi, à la lutte contre les inégalités, à la justice sociale, sans non plus s'inquiéter du poids du passé colonial et des difficultés de notre pays à sortir de l'ère post-coloniale, professent en réalité un universalisme abstrait, qui ne peut déboucher au mieux que sur des incantations sans lendemain, et au pire, sur des cycles où se répondent les unes aux autres des violences dites émeutières, voire du terrorisme, et de la répression policière.

On peut ajouter qu'une telle application de la laïcité passe aussi par une autre « séparation », en fait une indépendance, celle du culte musulman français qui doit être dissocié d'Etats étrangers de confession musulmane, qui financent des lieux de culte ou forment des imams par exemple. Pour que la laïcité soit pleine et entière y compris s'il s'agit de l'islam, il faudrait envisager des mesures qui articulent la liberté de culte et l'indépendance de l'islam de France par rapport à ces Etats. Il faudrait utiliser la loi de 1905 (et la jurisprudence) pour construire des lieux de culte par exemple en donnant des baux emphytéotiques pour les terrains destinés à la construction des lieux de culte, ou en garantissant des emprunts à cette fin sans pour autant financer le culte. On peut ajouter que le drame récent de Stains, le 8 avril dernier, où le plancher d'un lieu de culte évangéliste inapproprié a cédé, faisant plusieurs morts et blessés, a fait apparaître l'urgence qu'il y a à s'intéresser aussi aux nouvelles Eglises protestantes, pentecôtistes, évan-

gélites notamment, dont les fidèles connaissent des difficultés pour exercer leur culte normalement.

Le problème n'est pas de refonder la laïcité, mais de l'appliquer intelligemment. Cela vaut pour l'islam, comme pour les nouvelles Eglises protestantes, qui n'étaient pas concernés en 1905. Cela vaut aussi pour les situations où les faits, et éventuellement le droit, semblent correspondre à un autre modèle que celui de 1905. Il n'y a aucune urgence, sinon idéologique, à bouleverser le statu quo actuel en Alsace et en Moselle, sauf à consulter les populations concernées : ce statu quo, qui n'est pas celui du reste de la France, n'interdit pas l'intégration de l'islam, au contraire même, il pourrait la faciliter, comme l'indiquent les suggestions des années 80, quand il était question de profiter du Concordat pour ouvrir un Institut de formation d'imams français. De même, il suffit d'un séjour rapide et d'un regard même très superficiel dans les confettis de l'empire français pour voir que la situation concrète peut être fort éloignée du modèle canonique de la laïcité – là, aussi, des mesures pragmatiques sont certainement préférables à des décisions prises depuis Paris dans la méconnaissance des réalités locales. La laïcité ne peut pas être imposée à une société qui la refuserait massivement, elle est au contraire le principe qui lui permet, quand elle y est prête, même de façon conflictuelle, de régler ses tensions internes de manière juste, responsable, et respectueuse de la liberté de culte et de conscience de chacun.

Le Débat

Questions de la Salle à Michel Wievorka

Guillaume Lecoindre — *Vous dites qu'il ne faut plus séparer mais intégrer. Votre raisonnement, toutefois, n'est pas et ne peut pas être symétrique. La séparation dont vous parlez est d'ordre politique, alors que les solutions que vous offrez à l'intégration sont d'ordre social. Votre leitmotiv consistant à dire : « il ne faut plus séparer aujourd'hui ; la problématique, c'est d'intégrer ; la séparation d'une part et l'intégration d'autre part », ce leitmotiv confond des faits qui ne sont pas du tout sur le même plan. Il ne tient donc pas la route à mon sens. D'autre part, en termes historiques, je vous propose un indice intéressant à propos de la guerre des deux Frances que vous évoquiez. Il y a deux mois, un article publié dans le Monde rappelait que les lefebvristes¹ occupent illégalement l'église Saint-Nicolas-du-Chardonay depuis 1977 et que la ville de Paris n'a jamais... disons, courageusement, entrepris les dispositions nécessaires pour récupérer l'espace. L'un des motifs évoqués dans l'article – je ne sais pas si c'est vrai, mais peut-être serait-il intéressant de voir cela dans votre profession de sociologue – c'est qu'on craindrait de réveiller une espèce de guerre des religions, voire de déclencher une guerre civile. Donc, du point de vue du fait social, il serait intéressant de creuser les raisons pour lesquelles la Ville de Paris n'a toujours pas récupéré ces locaux.*

Michel Wievorka — Il y a deux dimensions dans votre intervention : une assez générale et une qui porte sur un problème précis. Sur le problème précis d'abord. Je m'étais posé la question, figurez-vous, et je l'avais même posée, je ne sais plus à qui, mais à des gens qui avaient l'air bien mieux informés que moi. Ce qui est clair, c'est que cette décision de la Ville de Paris est le fruit d'une véritable réflexion et d'une discussion en particulier avec Monseigneur Lustiger qui, à l'époque, était aux affaires – ou, en tout cas, l'a été juste après. Cette discussion a abouti à l'idée suivante : il vaut mieux laisser ce lieu aux intégristes plutôt que d'en faire des martyrs et de réveiller les guerres de religion. Autrement dit, dans une situation comme celle-là, il y a une sorte d'accord de type politique entre la Ville de Paris, l'État et l'Église catholique. Mais vous savez, ce n'est pas le seul exemple de situation un peu bizarre. Je vous en donnerai un autre parce que cela

1. Ce néologisme est un dérivé de Lefebvre, du nom de Monseigneur Marcel Lefebvre, évêque français (1905-1991) en rupture et conflit avec Rome sur des questions touchant au respect de la tradition catholique. (NDLR)

m'a toujours amusé, et je commence seulement à y voir un peu plus clair après avoir posé la question à des historiens.

Guillaume Lecoindre – *La guerre n'a certainement pas disparu, mais là, vous aviez des intégristes, c'est-à-dire, sans doute, une infime partie du monde chrétien catholique, partie très active à l'époque, et bien plus violente qu'elle ne l'est aujourd'hui. Alors fallait-il dire : d'accord, Ils occupent cette église, on les laisse mais ça n'ira pas plus loin. On les circonscrit en quelque sorte pour obliger les occupants à se calmer dans leur comportement public puisqu' on leur donne un espace où ils peuvent exercer leur culte. Peut-on adopter une autre politique ?*

Michel Wieviorka - Ce que j'ai voulu dire, c'est que ce n'est pas le seul phénomène un peu bizarre de notre société. Si vous allez à Paris, rue Soufflot, et si vous regardez le Panthéon, vous verrez qu'il y a une croix extraordinaire au-dessus. Elle doit faire quatre-cinq mètres de haut. Je me suis toujours demandé comment on acceptait dans ce pays que les cendres de Voltaire fussent déposées sous cette croix. Et puis, en lisant des documents d'historiens, en particulier un article dans Les lieux de mémoire de Nora – j'ai compris qu'il y avait eu des discussions, des négociations et qu'enfin on avait trouvé une sorte d'arrangement. Cela ne dérange pratiquement plus personne. De temps en temps, un libre penseur écrit un article dans, je ne sais pas, La pensée rationaliste ou ce genre de publication par exemple, pour se plaindre de ceci ou de cela, et puis voilà...il arrive un moment où la protestation s'apaise. Ce n'est pas la question que vous posiez, je le sais, mais il s'agit d'anomalies voisines car cette croix fait partie des symboles du christianisme qui foisonnent dans cette société. Mais ces symboles religieux sont devenus des symboles culturels. Ils entrent dans l'histoire, dans le patrimoine national, et par conséquent ne sont plus inquiétants. Ce n'est pas tout à fait la même affaire, mais je veux vous dire qu'il y a d'autres problèmes à envisager.

Là où votre question beaucoup plus générale me tient à cœur, c'est quand vous dites que ce que je propose est avant tout social. Ce n'est pas exactement ce que je dis. Je pense qu'il y a un débat entre deux positions principales. L'une qui nous dit : l'islam est un danger, débarrassons-nous le plus possible des musulmans. L'autre nous dit : comme ce sont des immigrés, débarrassons-nous le plus possible des migrants. Je simplifie, mais, en gros, c'est la première position qui

prévaut. Je pense toutefois qu'une autre position est à envisager: qui serait celle-ci : si nous sommes vraiment attachés au principe de laïcité, nous devons le faire vivre. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le principe de laïcité inclut la séparation des Églises et de l'État. Avec l'islam, il n'y a pas de problème car le principe inclut la liberté de conscience et de culte et se prolonge par l'idée que chacun doit pouvoir exercer librement sa religion. Si donc l'on veut faire vivre ce principe il faut donner aux musulmans les moyens, et seulement les moyens d'accéder à la liberté, non pas en finançant les cultes, mais en trouvant les moyens, sachant que le problème n'est pas seulement religieux mais aussi historique et social dès lors qu'on a fait le constat concret d'injustices flagrantes dans l'exercice du culte. De deux choses l'une, ou bien l'islam n'a pas le droit d'exister en France, ou bien il en a le droit. Si c'est ce dernier cas qui prévaut, il n'est pas normal que les gens aillent prier dans des garages ou dans la rue. Autrement dit, ce n'est pas une question sociale de vouloir donner à l'islam la possibilité d'exister normalement mais l'application d'une simple règle d'équité car il faut bien accepter de réfléchir aux modalités qui permettront à l'islam d'exister normalement, et cela pour prévenir toute forme de conflit. C'est cela que j'ai voulu dire. Il ne s'agit pas d'une réponse sociale à un problème de religion et de politique, mais d'une réponse politique pouvant inclure des dimensions sociales qui font partie du problème.

Henri Peña-Ruiz – *Bonjour, Monsieur Wieviorka. Je suis content de vous retrouver. Je suis un peu troublé par ce que vous dites, car vous évoquez ce que vous appelez deux positions. Mais c'est un peu simple. Vous dites : première position, on va chasser l'islam. Deuxième position : la laïcité existe, mais il faut aider l'islam à exister. Mais, Monsieur Wieviorka, il y a une troisième position. C'est la position républicaine et laïque qui consiste à dire ceci : la laïcité, c'est, certes, comme vous l'avez dit, la séparation de l'État et des Églises ; c'est aussi, comme vous l'avez dit, la liberté de conscience et la liberté de culte, mais vous semblez oublier un troisième principe qui est fondamental et qui est consubstantiel à la définition de la laïcité. C'est la stricte égalité de traitement de tous les croyants, des athées et des agnostiques. Si vous oubliez la notion d'égalité, vous dessaisissez la laïcité de sa portée républicaine et sociale. Et de ce troisième principe, de cette troisième idée, il découle quelque chose de très simple. Ce n'est pas à la République de subvenir aux besoins des religieux. En revanche, c'est*

à la République d'assurer les grands services publics. Si un citoyen de confession musulmane – je ne dirai jamais « un musulman » car je refuse ce vocabulaire communautariste – si un citoyen de confession musulmane est hospitalisé pendant dix jours dans un hôpital à raison de 700 € la journée, ça coûte 7000 € – et je ne suis pas généreux d'après des amis médecins. 7000 €, c'est tout de même une somme. S'il est en Amérique, il payera les 7000 €. S'il est en France où il y a un grand service social, laïque, public, un service de santé publique, gratuit, il en fait l'économie. Et alors, il pourra s'il le veut, avec ses coreligionnaires, se cotiser pour financer la construction d'un lieu de culte. Voilà la solution laïque. C'est la solution que défendait Jean Jaurès qui consiste à dire : l'argent public ne peut, en aucun cas, financer un culte. D'ailleurs, cela est si vrai que l'article 2 de la loi de 1905 dit : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Vous ne pouvez donc pas donner à l'article 1, « respecte la liberté de culte » le sens de « assure les conditions matérielles de la liberté de culte », parce que si vous lisez l'article 1 en disant que cela implique que la République doit assurer les conditions matérielles du culte, vous entrez en contradiction avec l'article 2 qui pose qu'aucun euro public ne doit aller aux subventions du culte. Et si vous vous souvenez que l'égalité républicaine ce n'est pas seulement l'égalité des religions – parce que je vois que trop de personnes réduisent l'égalité républicaine à l'égalité des religions, alors qu'il faut l'élever au plus général, à ce que vous appelez « l'universel abstrait » – l'égalité, c'est l'égalité des croyants, des athées et des agnostiques. Est-ce qu'on va demander à la République de subventionner des temples maçonniques ? Est-ce qu'on va lui demander de subventionner des maisons de la Libre Pensée ? Pourtant, ces formes de spiritualité ne jouissent pas d'un patrimoine immobilier public. Donc, il faut poser cette question. C'est pourquoi je pense qu'il y a une troisième position par rapport à celles que vous avez évoquées, à savoir, dire que la République n'a en aucun cas à se soucier des besoins religieux des citoyens – qu'ils soient musulmans, athées, croyants ou autres – de leurs besoins spirituels, parce que le concept de spiritualité est plus vaste que le concept de religion. Mais la République doit effectivement mener une politique sociale.

Je rejoins d'ailleurs Monsieur Lecointre dans l'idée qu'il y a, d'une part, un modèle laïque et républicain qui n'est pas responsable de ce qui existe par ailleurs dans la société civile, à savoir une absence de

justice sociale, et qu'il ne faut pas tout mêler ou tout faire dépendre les uns des autres. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas suffisamment de justice sociale – et je vous rejoins sur ce point-là – qu'il faut laisser dire que la laïcité n'est pas intégratrice. La laïcité est intégratrice, politiquement et juridiquement, et elle est encore plus intégratrice quand elle s'articule à une politique sociale. Mais il ne faut pas confondre les deux registres. Je soumets ces remarques à votre jugement.

Michel Wieviorka – Écoutez, merci beaucoup. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ces questions. Je voudrais vous dire la chose suivante. On peut bien sûr en appeler – et c'est ce que j'ai dit – aux principes, et je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez ajouté en abstrait en ce qui concerne l'égalité. Mais nous ne parlons pas de la même chose. Moi, si je devais faire une comparaison, je vous dirais ceci : vous me parlez de faire faire la course de cent mètres à un certain nombre de sprinters dont les uns sont entraînés, bien nourris, bien chaussés, etc. et dont les autres sont des va-nu-pieds, non entraînés, etc. Écoutez, le résultat à l'arrivée sera évidemment prévisible. C'est un petit peu la même chose. Nous ne parlons pas des mêmes croyants, nous ne parlons pas des mêmes conditions d'exercice du culte. Nous avons affaire à une religion, je parle de l'islam, nous avons affaire à une religion qui, au départ, pour des raisons historiques évidentes, n'a pas les mêmes conditions d'exercice du culte que d'autres et s'en trouve très largement pénalisée, elle et ses croyants qui se retrouvent dans des situations très inégales. Alors qu'est-ce qu'on fait ? Je veux bien admettre que le principe laïque et républicain abstrait est magnifique, mais si l'on se contente de brandir ce principe républicain, ceux qui gagnent le cent mètres pourront continuer à le courir et les autres n'iront même pas courir. On ne sait pas trop ce qu'ils vont faire. Et donc, ce principe abstrait tel que vous l'avez rappelé et qui est évidemment très juste – en théorie – ne permet pas de régler les problèmes concrets. C'est simple, la question, pour moi, n'est pas de donner un centime – ou un euro – pour financer les lieux de culte, les imams, etc. Je laisse à part d'ailleurs le côté Alsace et Moselle. Il n'en est pas question. Alors qu'est-ce qui va se passer ? C'est tel ou tel pays du Moyen-Orient qui va financer.

Henri Peña-Ruiz - Et alors ? – Et alors ? –

Michel Wieviorka : On sait très bien ce que ça donne.

Henri Peña-Ruiz - Qu'est-ce que ça donne ?

Michel Wieviorka - Ecoutez, cela a donné le Londonistan en Angleterre, c'est-à-dire qu'on laisse circuler des formations, des idées, des modes d'approche du fait religieux ; on les confie à des agents sur lesquels on ne sait rien.

Henri Peña-Ruiz — *Excusez, ce n'est pas vrai qu'on les laisse puisque l'imam Bouziane, lorsqu'il a appelé à battre une femme adultère en mosquée, a été traduit en justice. En république, ce qui permet de contrôler, ce n'est pas le mécénat façon Ancien Régime, c'est la loi. Toute incitation à la violence contre les femmes, par exemple, comme ont fait certains imams, est un délit.*

Michel Wierviorka — Attendez...

Henri-Peña-Ruiz — *Donc c'est faux de dire que le fait que ce soit quelqu'un qui vient d'un autre pays laisse la République impuissante. C'est une contre-vérité. On a la loi. En république, c'est par la loi qu'on règle les choses.*

Michel Wieviorka — Alors je vais vous répondre...

Henri Peña-Ruiz — *Ce n'est pas par du mécénat en achetant les gens et en disant : on vous a payé de belles mosquées. Maintenant, vous restez conformes à une certaine règle.*

Michel Wieviorka — Je n'ai jamais plaidé pour que l'État français paye de belles mosquées. J'ai dit qu'à l'intérieur des lois... de la loi de 1905, il est possible de trouver des formules. J'en ai évoqué une ou deux et les spécialistes en connaissent beaucoup d'autres. Mais, ce que je veux vous dire, c'est que vous illustrez parfaitement mon propos. Car, comment est-ce que l'on va éviter les dérapages si l'on se contente de l'application abstraite de la laïcité ? On les évitera en dépensant de l'argent pour la répression, on paiera des « flics ». Eh bien, moi, je pense qu'il y a peut-être plus intelligent que de payer des « flics » pour aller surveiller ce qui se passe dans chaque lieu de culte plus ou moins autorisé, parce que, justement, les gens n'auront pas de lieux de culte normaux. Je trouve qu'il y a peut-être plus intelligent à faire que de financer la répression. Voilà ce que je pense. Maintenant, je voudrais terminer parce que c'est une longue discussion, mais on est au cœur du débat, je le dis très fortement. Je voudrais terminer par une remarque. Je n'ai pas dit qu'il y avait une seule façon de régler les problèmes, claire, nette et précise. J'ai voulu évoquer des tensions. J'ai bien dit qu'il y avait des modèles qui s'opposaient. J'ai fait connaître

mes sympathies, je n'ai pas dit que je vous apportais la solution, clé en main, pour régler ces problèmes. Mais je pense qu'il faut savoir dans quel état d'esprit on est. Je veux bien admettre qu'il y a trois et non pas deux points de vue, vous avez raison, c'est toujours plus intelligent de raisonner avec trois dimensions qu'avec deux. Mais ou bien l'on dit – je vais prendre les trois points de vue – ou bien l'on dit : c'est votre point de vue. Je mets en avant des principes intangibles et il faudra bien que les faits se plient à mes principes intangibles, et s'ils ne s'y plient pas, il faudra bien que la loi les fasse plier, et si... et si... et puis, je voterai loi sur loi, un jour sur la burka, un jour sur les signes ostensibles, un jour sur ceci, un jour sur cela... jusqu'au moment où je comprendrai que je ne... Non, non ! Vous mettez en avant des principes abstraits. C'est un premier type de politique. Le deuxième type de politique consiste à dire : débarrassons-nous de tous ces problèmes – expulsions tous ces musulmans immigrés qui ne seraient pas en règle et, les autres, essayons qu'il y en ait le moins possible. Et enfin, la troisième politique qui est celle qui me semble la plus intelligente et qui consiste à dire : il y a un fait religieux, ça s'appelle l'islam en France, et pour que ce fait religieux puisse bénéficier pleinement de la liberté de conscience et de la liberté de culte, il faut envisager un certain nombre de mesures. Faisons en sorte de les inventer tout en respectant bien entendu les principes généraux. Voilà un peu comment je vois le problème. Je ne vous dis pas que j'ai raison, je ne vous dis pas que la position que je défends va l'emporter, mais je crois vraiment qu'il faut avoir conscience du caractère abstrait de certaines positions qui sont celles que vous illustrez. Certainement, vous êtes celui qui les illustre le mieux en France, mais c'est une position – je termine là-dessus – qui présente un avantage ou une force, plutôt, qui est qu'elle traverse tous les courants politiques. On trouvera des gens qui pensent comme vous depuis la gauche – très à gauche – jusqu'à la droite – très à droite.

Henri Peña-Ruiz — *C'est scandaleux ! Ce n'est pas vrai.* –

Michel Wieviorka - Non, non, je le pense. –

Henri Peña-Ruiz -*J'ai honte !* –

Michel Wieviorka - Je pense que cette position... –

Henri Peña-Ruiz — *c'est un amalgame !* –

Michel Wieviorka -*Mais pas du tout...*

Henri Peña-Ruiz — *Vous en avez beaucoup, des amalgames. Et ça voudrait dire que mes positions pourraient être reprises par l'extrême-droite.*

Michel Wieviorka — J'ai dit : jusqu'à la droite. Écoutez... Mais écoutez, c'est le problème français.

Henri Peña-Ruiz — *C'est un scandale !*

Michel Wieviorka — Écoutez, mais écoutez ce que dit l'extrême droite ! Je suis désolé. Elle dit des choses auxquelles moi-même, par moments, je pourrais adhérer. Elle dit... elle défend... écoutez l'extrême droite parler de la laïcité !

Henri Peña-Ruiz — *SI vous pensez que l'amalgame est une bonne façon de raisonner... Très déçu...*

Michel Wieviorka — Je suis désolé de vous décevoir.

Le Sens et l'Enjeu de la Laïcité aujourd'hui

Henri Peña-Ruiz

Philosophe et écrivain,

Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Unité et Diversité : tel est le thème de philosophie politique majeur qui permet de montrer le sens et l'enjeu de la laïcité aujourd'hui. L'unité c'est évidemment celle du cadre juridique et politique qui permet à tous les êtres humains de vivre ensemble. La diversité, c'est celle de ces êtres, compris dans leur singularité individuelle, mais aussi dans leur particularité culturelle ou spirituelle. Le cléricisme traditionnel affirme l'unité en opprimant la diversité ; le communautarisme affirme la diversité en faisant voler en éclats l'unité du vivre ensemble. La Laïcité écarte simultanément ces deux figures intenable et dangereuses. Elle concilie l'unité et la diversité sans sacrifier l'une à l'autre, et esquisse un idéal de fraternité. La conférence montrera comment elle parvient à un tel résultat, décisif en une époque où les nations sont marquées par une pluralité d'origines et de références spirituelles et requièrent plus que jamais des principes universels pour fonder un cadre commun à tous

Mon premier texte sur la laïcité, je l'ai écrit pour une petite revue du CIEP qui s'appelait « les Amis de Sèvres » - le CIEP était implanté à Sèvres - et l'on m'avait chargé de coordonner un numéro de revue sur la laïcité dont je ne savais encore rien. Comme j'aime bien les paris, le projet m'a tenté. J'étais à l'époque complètement concentré, moi l'homme abstrait, sur la question de l'injustice sociale. La laïcité, je la respirais sans en avoir conscience, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, comme on respire l'air sans savoir qu'on respire l'air car on découvre qu'on respire l'air le jour où il n'y a plus d'air. C'est le cas, par exemple, actuellement, dans certains lieux de l'Université de Tunis où, après avoir respiré l'air de la laïcité et de la liberté pour les femmes et pour l'enseignement, on découvre d'un seul coup que cet air fait défaut. Lorsque des salafistes demandent l'installation de salles de prière, exigent des femmes qu'elles dissimulent

leurs cheveux parce qu'elles n'ont pas le droit, elles, de les montrer, ni de montrer leur corps, ils font d'elles des objets et non pas des sujets.

Très sincèrement, je ne me rendais pas compte à l'époque que la laïcité est un problème. Mais précisément, parce que je ne savais pas un traître mot de l'idée laïque, j'ai accepté, et dès le lendemain je suis allé au Quartier Latin, aux puces et dans des librairies où j'ai acheté quelques livres. Quand j'ai commencé à les lire, j'ai été stupéfait de voir que ceux qui parlaient de la laïcité étaient, dans la plupart des cas, des religieux hostiles à la laïcité. Je me suis donc dit qu'il fallait approfondir cette affaire. J'ai donc dirigé un numéro de revue qui s'appelle *Laïcité, le sens d'un idéal*, et j'y ai osé mon premier article. C'était dans les années 70 ou quelque chose comme ça. Chemin faisant, alors qu'à l'époque des amis me disaient : « mais Henri tu ne vas pas t'occuper de la laïcité, c'est une vieille lune, c'est un idéal de la III^{ème} République, on n'en cause plus », moi je trouvais fort intéressante cette question du rapport entre religion et politique. Après mon premier article pour le CIEP, j'ai écrit pour Flammarion un petit livre qui a pour titre *Laïcité*, puis, après, j'ai encore travaillé la question. Dans mon esprit, cela ne devait être qu'un détour plus ou moins passager, nullement un travail sur la laïcité devant m'occuper *ad vitam aeternam*. Ce ne fut pas le cas puisque je viens de publier deux livres sur des questions touchant plutôt à la justice sociale mais j'ai écrit peu à peu, et composé - ce qui devait faire l'objet de ma thèse sur travaux - un livre qui s'appelle *Dieu et Marianne, philosophie de la laïcité*, paru aux PUF. Pardonnez-moi ces petites références biographiques ; je n'aime pas faire cela et si je le fais, ce n'est pas par narcissisme, disons que c'est ma petite *Madeleine* proustienne dans le contexte qui est le nôtre.

Je voudrais très rapidement - parce qu'on n'a pas beaucoup de temps - d'abord présenter mes excuses à l'auditoire de m'être un peu emporté tout à l'heure, d'autant que j'ai toujours eu des relations extrêmement cordiales avec Michel Wieviorka. Nous avons même été interviewés par un journaliste de *l'Humanité* et nous avons dialogué très amicalement, pas tout à fait avec la même conception de la laïcité sans doute, mais ne pas être d'accord n'empêche pas de dialoguer. Là, je suis sorti un peu de mes gonds lorsqu'il a été suggéré que ma laïcité serait « abstraite » [sic]. C'est tellement facile ! Les sociologues de la religion ont l'art de vous dire que vous êtes dans l'abstraction,

alors qu'ils seraient, eux, dans la science, ce qui leur donne une grande légitimité car ils mettent la scientificité de leur côté et vous dans l'idéologie. Moi, j'assume et le dis clairement : je ne suis pas dans la science. Quand il s'agit de savoir sur la base de quels principes on décide de vivre ensemble, il est faux de dire qu'on est dans la science. La science, c'est autre chose, c'est « fondamental ». Je n'aurai jamais la prétention de dire que je peux fonder scientifiquement la laïcité. Je peux peut-être la fonder rationnellement et, par exemple, poser la question : « *Comment des êtres divers peuvent-ils vivre ensemble le mieux possible ?* » Il y a parmi vous des croyants de diverses religions, des athées et des agnostiques. Ce sont les trois grands types reconnus de position spirituelle. Les agnostiques suspendent leur jugement sur l'au-delà : *agnosco* signifie « *je ne sais pas* », donc je ne me prononce pas. Mais ce n'est pas parce que je ne me prononce pas sur l'existence de l'au-delà ou d'une puissance supérieure et transcendante que je m'abstiens de me prononcer sur d'autres choses. Je sais que, pour respecter l'humanité, il faut la traiter comme une fin en soi. Là, je me prononce. Kant n'est pas agnostique. Il est agnostique sur le plan métaphysique mais il n'est pas agnostique sur le plan éthique. « *Agis de telle façon – dit-il - que tu considères l'humanité dans la personne d'autrui comme une fin, jamais simplement comme un moyen* ». Là, il se prononce et n'est pas agnostique. Ne laissons pas dire que les agnostiques sont nécessairement dépourvus de tous repères moraux. Quand, par exemple, Monseigneur Rauco Varela, Cardinal de Madrid, dit que la laïcité et l'agnosticisme, dessaisissent les jeunes gens de leurs repères moraux, il confond tout en amalgamant la laïcité et l'athéisme militant, l'athéisme et l'agnosticisme donc en mettant tout dans le même fourre-tout relativiste. Si les croyants avaient eu tant de repères moraux, comment admettre, dit Bayle dans ses *Pensées sur la comète*, que les religieux aient pu commettre d'aussi épouvantables crimes que les bûchers de l'Inquisition ? Que la religion soit la seule à forger la moralité est quelque chose n'allant évidemment pas de soi. Certes, elle peut l'inspirer, et c'est ce qui conduisit Victor Hugo, qui était croyant mais aussi profondément laïque, à donner dans les *Misérables* un rôle majeur à un évêque, celui qui rend les chandeliers, donne en plus les couverts d'argent et traite Jean Valjean comme un homme et non pas comme un ancien bagnard. Citons un propos quasiment existentialiste : « *Il délie l'homme de son être social provisoire* ». Effectivement ! C'est donc un croyant, Victor Hugo, qui forge la laïcité qui

ne veut donc pas dire athéisme. Quand Victor Hugo disait : « *je veux l'État chez lui et l'Église chez elle* » il théorisait la séparation. Je ne sais pas si c'est un principe abstrait, mais c'est, en tout cas, un principe très clair selon lequel la collusion de César et de Dieu n'a produit que des atrocités. Collusion doublement intéressée puisque L'Église demande au bras séculier du pouvoir temporel de l'aider. C'est la théorie des deux glaives de l'Église expliquée par Saint Jean Chrysostome : le glaive spirituel (l'excommunication) et le glaive temporel qui traverse les chairs comme l'ont vu les Cathares. Cette théorie permet à l'Église d'obtenir du pouvoir temporel des privilèges publics dans l'espace public, et, en retour, l'Église sanctifie le pouvoir temporel (théorie du sacre, par exemple). « *Toute puissance vient de Dieu* », disait une épître de Paul. « *Omnis potestas nisi a Deo* » : il n'est aucune puissance sinon venant de Dieu. On voit très bien ainsi ce que le couple infernal César-Dieu a pu donner dans l'histoire : persécutions, légitimation de la monarchie, etc.

Un autre couple va surgir, celui qui va produire sa propre séparation comme étant effectivement une affaire essentielle. C'est le couple entre Marianne (qui n'est plus César) mais l'allégorie de la République et du peuple souverain qui se donne à lui-même sa propre loi. La seule coiffe que porte Marianne c'est le bonnet phrygien de l'esclave affranchi. Et dans ce bonnet, il y a un symbole universel : la libération, l'émancipation, l'affranchissement. Le bonnet phrygien, c'est le symbole de la liberté car Marianne unit des croyants de diverses religions (il y en a sans doute parmi vous), des athées - qui ne croient pas en Dieu mais qui savent se battre pour des valeurs (comme Guy Moquet, jeune communiste assassiné par les Allemands, qui se bat pour la liberté de son pays), et puis des agnostiques qui ne savent pas si Dieu existe mais qui savent, entre autres choses, que le respect de l'humanité est un principe de moralité.

On va partir de là pour exposer très simplement la laïcité. Imaginons que nous sommes une assemblée constituante. Le peuple vient de nous déléguer mission pour définir les principes fondamentaux de notre « vivre-ensemble ». Assemblée constituante, certes, mais pas encore législative puisqu'il ne s'agit pas de faire des lois, simplement de définir les principes sur la base desquels on fera les lois. Nous sommes donc réunis en assemblée constituante, rue Cabanis. Il y a parmi nous des

croyants des religions A, B et C, D, E, F – on peut continuer... – des agnostiques et des athées.

Première question : serait-il légitime que les croyants imposent leurs croyances aux athées ? Réponse négative. Souvenons-nous - j'entreprends une déduction simple, « abstraite », de ce principe de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789. *Premier article* : « *Les hommes – aujourd'hui, on dirait plutôt les êtres humains, qui est le sens générique et non pas sexuel ou sexiste de «homme» – les êtres humains (les hommes) naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Premier article rédigé par la Constituante et publié le 26 août 1789 après de longues discussions. Le mot important, c'est *naissent*. Cela veut dire que la liberté de conscience fait que ma conscience est maîtresse d'elle-même (comme le disait déjà Marc-Aurèle, philosophe stoïcien : « *La conscience est une citadelle intérieure* » imprenable). Effectivement, nous sommes tous libre de croire ou de ne pas croire en Dieu, et nous ne pouvons donc ni imposer, ni récuser une croyance. Ce n'est pas la liberté religieuse qui est en jeu, c'est la liberté de la conscience humaine dont la liberté religieuse n'est qu'une modalité particulière. Notez déjà que ceux qui parlent de liberté religieuse utilisent un concept particulier. Or, quand on énonce un principe - et c'est là mon goût de l'abstraction - il faut toujours s'élever au plus général, et le plus général n'est pas la liberté religieuse, qui n'est qu'un cas particulier de ce principe encore plus général qu'est la liberté de conscience. Dès lors, à la question : « *Les croyants doivent-ils imposer leur croyance aux athées et aux agnostiques ?* » notre assemblée constituante va répondre évidemment par la négative et exhiber un principe – vous vous rendez compte ! **Un principe** ! « *princeps* » -i.e. ce qui est premier par rapport à la conduite de l'action et ce principe c'est la liberté de conscience. Tout principe doit être abstrait. Je regrette donc que Michel Wieviorka ne soit pas là parce que je lui dirais pourquoi je défends des principes abstraits. D'où vient le mot « abstrait » ? Du latin *abstractum* qui signifie « *tiré hors de* ». Quand je vois Spartacus, esclave enchaîné qui doit tuer ses copains pour le plaisir des patriciens romains libres, je regarde Spartacus comme un homme libre. Mais qu'est-ce que cela veut dire que « je le regarde comme un homme libre » ? Cela veut dire que je le vois ainsi parce que la liberté sied à tout homme et doit être sa condition d'existence. Mais, en l'occurrence, l'esclavage, qui

est concret, qui est social, rature la liberté. Apprendre à voir dans tout esclave un homme libre, c'est se tirer hors du réel concret pour s'élever à l'abstraction qui voit dans l'homme un être libre. Cela est très important, très subversif.

Là, je serai sartrien. Sartre dit : « *Il y a deux façons de vivre sa condition d'esclave : en homme libre et en esclave* ». Spartacus vit sa condition d'homme libre, sa condition d'esclave en homme libre, c'est-à-dire en la rejetant. S'il avait intériorisé l'idée qu'il est esclave parce qu'il est inférieur aux autres et qu'il vaut mieux, pour lui, d'être conduit par des hommes dits libres, cela voudrait dire qu'il serait doublement esclave, à la fois dans sa tête, et dans la réalité sociale des chaînes qui pèsent sur ses membres. Donc, énoncer la liberté comme un principe abstrait signifie qu'on l'énonce comme un principe que l'on tire hors de toutes les conditions qui la raturent. Et en ce sens, l'abstraction du principe est absolument nécessaire puisque, lorsqu'une femme est soumise à son mari par tradition on doit lui dire : « *Vous êtes soumise par violence sociale et patriarcale, mais vous êtes libre, vous devez l'être. Il y a en vous une liberté et il faut que vous appreniez à vivre votre condition comme celle d'une femme libre dont la liberté est raturée par la domination machiste.* » Alors, certes, la liberté est un principe abstrait mais, par cette abstraction même, elle est un principe émancipateur. Le premier principe qui va permettre à des êtres humains de coexister fraternellement dans une même société, une même *res publica*, une même « chose publique », c'est la liberté de conscience que l'école publique va fortifier par l'autonomie de jugement, c'est-à-dire par la culture du vrai, du juste, et du raisonnement bien maîtrisé qui fait qu'on se donne à soi-même ses pensées au lieu de les recevoir d'autrui. Est libre un être auto-nome, c'est-à-dire étymologiquement « *qui se donne à lui-même ses propres pensées* ». La culture de la laïcité est une culture de la liberté (que rien ne saurait nuancer ni abstraire des contextes, et que rien ne saurait détruire) et de l'autonomie. Nous allons donc adopter le premier principe de notre constitution républicaine : la liberté de conscience. Ceux d'entre nous qui croient en Dieu sont libres de croire. Mais attention ! Ils ne doivent pas confondre leur liberté avec le fait d'imposer leurs croyances au reste de la société. « *La religion n'engage que les croyants* ». C'est une phrase simple qui esquisse déjà le concept de laïcité. Mais il faut ajouter tout aussitôt : « *l'athéisme n'engage que les athées* ». Et dès

lors, l'athée et le croyant se retrouvent tous les deux sur un même pied d'égalité. La puissance publique qui va les unir, Marianne, l'allégorie de la République, devra-t-elle donner davantage aux uns qu'aux autres ? La réponse républicaine, laïque, sociale à une telle question, c'est non. La République reconnaît strictement les mêmes droits aux croyants, aux athées et aux agnostiques. Elle ne se borne pas à reconnaître simplement la liberté de croire ou de ne pas croire, mais elle considère qu'en tant que puissance publique, étant de tous, elle ne peut pas être de quelques-uns, elle ne peut pas être de certains.

Parvenus à ce point, une distinction philosophique va nous servir, **c'est la distinction du particulier et de l'universel**. Est particulier ce qui est propre à certains. Si, par exemple, il y a parmi vous des croyants, je dirai que la croyance religieuse étant propre à une partie d'entre vous, est particulière. S'il y a parmi vous des athées, je dirai que l'athéisme étant propre à une autre partie d'entre vous, est particulier. Or, la puissance publique se doit de construire le « vivre-ensemble » et des croyants et des athées et des agnostiques. Donc, elle ne peut pas faire dépendre les définitions des règles du « vivre-ensemble » de la croyance particulière des uns ou des autres. C'est pour cela qu'elle doit s'abstraire de la diversité des convictions spirituelles pour construire le « vivre-ensemble » sur des principes qui soient acceptables par tous : croyants, athées et agnostiques, des principes qui soient donc universels.

La liberté de conscience est bonne pour le croyant autant que pour l'athée. Cela est si vrai que, lorsqu'un croyant vit dans un État où il y a une religion officielle (par exemple, j'étais dernièrement au Danemark où c'est l'Église luthérienne d'État qui jouit de privilèges publics, et, à la fin de mon exposé à des universitaires danois, l'un d'eux s'est levé et a dit dans un français impeccable : « *C'est la France qui a raison. Regardez : moi, je suis catholique. Mais ici, je suis un citoyen de seconde zone parce que ce sont les luthériens qui, étant de l'Église luthérienne d'État, jouissent de privilèges financiers publics, de reconnaissance, etc, que, moi, je n'ai pas. Moi, je suis cantonné dans la sphère privée.* » Au Danemark, il y a donc inégalité de traitement entre le catholique et le protestant. Il est extraordinaire que le catholique, au Danemark, découvre les bienfaits de la laïcité, alors que le catholique en Espagne - où il jouit de ces privilèges dont jouissent les protestants luthériens

au Danemark - est contre la laïcité. Où est l'erreur ? La laïcité n'est donc pas, contrairement à ce qu'on dit, l'idéal des athées ou l'idéal des agnostiques. D'ailleurs, Lamennais, catholique libéral partisan de la séparation de l'Église et de l'État, ami de Victor Hugo, et Victor Hugo lui-même, étaient catholiques. Mais en même temps, ils considéraient que les privilèges publics de l'Église étaient d'un autre âge. Ils étaient donc profondément laïques.

On peut être catholique et laïque, ce qui ne veut pas dire que Laïque signifie « athée », contrairement au contresens couramment répandu. Laïque veut dire : partisan d'une stricte égalité de traitement des options spirituelles. C'est pourquoi, tout à l'heure, j'insistais dans mon intervention sur le fait que l'égalité républicaine n'est pas seulement l'égalité des religions. Imaginons que les francs-maçons demandent le financement public de temples maçonniques ; ou que les libres penseurs athées demandent le financement public de maisons de la Libre Pensée. Après tout, pourquoi pas ? Et l'on va communautariser l'argent public. C'est-à-dire qu'à force d'alimenter le particulier, on va oublier le général, c'est-à-dire l'universel. Si tout l'argent public - surtout en période de crise - est dépensé pour alimenter les différents communautarismes, qu'est-ce qui reste pour les hôpitaux publics, pour l'école publique, pour le logement social qui était évoqué tout à l'heure ? Rien.

Il y a donc aussi, dans la laïcité, l'idée que ce qui est universel, c'est-à-dire commun aux athées, aux croyants et aux agnostiques, doit être nourri par l'universel. L'argent public, quelle est son origine ? C'est très clairement l'impôt payé par tous les citoyens, c'est-à-dire l'impôt payé par des croyants, des athées et des agnostiques. Si l'origine de l'argent public est universel, il y a un principe simple de droit qui est que la destination de l'argent public doit également être universelle. C'est la raison pour laquelle l'argent public ne doit en aucun cas financer des écoles privées religieuses. Pourquoi ne finance-t-on pas des écoles privées fondées par des francs-maçons ou par les libres penseurs, où il y aurait des cours d'humanisme athée ? Parce que cela permettrait, avec l'argent payé par les croyants, de financer la diffusion de l'athéisme. Mais alors les croyants vont dire : « Ah non ! Quand même ! On ne va pas financer la diffusion de l'athéisme avec nos impôts ! » Mais qu'est-ce qui se passe ? « *Ne fais pas à autrui ce*

que tu ne veux pas qu'on te fasse », aurait dit un certain monsieur. Là, je le répète, qu'est-ce qui se passe ? Avec le Loi Debré, le financement rendu possible en faveur d'écoles privées religieuses entraîne qu'on finance la diffusion de la foi religieuse avec l'argent payé par des athées et des agnostiques.

La laïcité, c'est la liberté de conscience. Si l'on discute, dans notre Assemblée Constituante, il faut nous poser la question : « *Est-il légitime de donner des privilèges de reconnaissance publique, un statut de droit public et des avantages financiers à une option particulière à certains d'entre vous, que cette option soit celle de l'athéisme ou celle de la religion ?* » Tout le monde, je le suppose, sera d'accord pour dire non. L'argent public ne doit aller qu'à ce qui a vocation universelle. Et il y a bien des choses à vocation universelle. Quand un croyant tombe malade, il a besoin d'aller dans un hôpital public, il sera soigné, si possible gratuitement. C'est l'exemple que je donnais tout à l'heure. Idem pour l'athée. A travers cela, ce qui s'affirme, c'est une autre idée, très importante dans l'État de droit, et qui est la distinction entre privé et public. Ce qui est privé, c'est ce qui me concerne, moi, mes proches ou éventuellement une communauté particulière. La religion doit redevenir une affaire privée. L'athéisme doit être une affaire privée. Je précise d'ailleurs que l'Union Soviétique stalinienne persécutant les croyants et fermant les églises au nom d'un athéisme officiel était aussi anti-laïque que la Pologne concordataire ou l'Allemagne concordataire qui financent des religions avec de l'argent public. Le principe selon lequel il faut que l'universel soit nourri par l'universel doit être appliqué à toutes les options spirituelles. Ce principe veut dire très simplement que l'athéisme, l'agnosticisme ou la religion ne doit pas devenir une doctrine officielle. Selon la distinction public/privé, la religion, l'athéisme ou l'agnosticisme est une affaire privée qui n'engage que les croyants.

Mais attention, ne confondons pas public et collectif. Dire qu'une affaire est privée ne signifie pas seulement que c'est une affaire individuelle. Une affaire privée peut être une affaire collective, à ceci près que le collectif des croyants n'est pas la même chose que le collectif de toute la communauté. Ici, par exemple, si nous définissons la communauté du peuple que nous formons tous ensemble, et s'il y a parmi vous des croyants, des athées et des agnostiques nous avons virtuellement

des sous-communautés et des sous-collectifs qui ne sont évidemment pas assimilables au collectif des collectifs que constitue la République. La République, d'ailleurs, n'est ni une mosaïque, ni la juxtaposition de communautés particulières, parce que la République, la *res publica* n'advient que s'il y a des lois communes à tous. Et ces lois communes à tous, c'est justement la grandeur de la République de les libérer de tout intérêt particulier.

Je peux vous proposer maintenant une définition de la laïcité qui, évidemment - je regrette que Michel Wieviorka ne soit pas là parce que j'aurais aimé parler avec lui de cette définition - sera distincte de celle qu'il vous a proposée. Vous avez noté que Michel Wieviorka a dit : « La laïcité, c'est d'abord la séparation de l'État et de l'Église ». Je suis d'accord pour dire la même chose, sauf que, pour moi, la séparation de l'État et de l'Église n'est pas ce qui définit le contenu intrinsèque de la laïcité. C'est une garantie rendant possible le fait que l'État promeut la liberté, l'égalité et l'universalité, mais les trois valeurs ou les trois principes qui définissent la laïcité, sont :

Article 1 de la Loi de 1905 : la liberté de conscience

– là, je rejoins Michel Wieviorka – qui a pour cas particulier la liberté de culte: « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.* » Mais attention ! Là où les prétendus laïques ouverts ou positifs lisent mal le texte ou font semblant de mal le lire, c'est quand ils donnent aux mots « *garantit le libre exercice des cultes* » le sens de « *assure les conditions matérielles du culte* ». Parce que le mot important (vous pensez bien qu'à la Chambre des Députés, quand Aristide Briand, Jaurès et les autres ont abordé cette question, ils ont pesé la moindre virgule), c'est « **libre** ». La République garantit le « libre » exercice des cultes. Cela veut dire que, pour être libre, un culte ne doit pas être entravé, qu'aucune manifestation intempestive perturbant, par exemple, une messe n'est acceptable et donc que la religion est une affaire privée qui n'engage que les croyants. Il n'est nullement possible qu'un incroyant fanatique puisse pénétrer dans une église, et se mette à hurler ou à chanter à tue-tête au moment de la messe. Ce serait là une entrave au libre exercice du culte. C'est donc juridiquement un mot garantissant bien « le libre exercice du culte » pour lequel la République mettra, le cas échéant, la force publique

au service de ce libre exercice pour expulser un perturbateur. La garantie n'est que juridique, nullement financière. Ce qui le montre - et qui explique mon total désaccord avec l'interprétation de Michel Wieviorka – c'est l'article 2.

Article 2: « La République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte ». C'est clair.

Ne reconnaît aucun culte. Les cultes perdent donc leur régime privilégié et préférentiel qui datait du Concordat napoléonien (1801-1807). On met un terme au fait de donner à la religion un caractère de droit public. Pourquoi ? Parce que cette situation était discriminatoire par rapport à l'athéisme ou à l'agnosticisme. On disait à leur propos: « l'athéisme et l'agnosticisme sont tout à fait libres ». Oui, mais ils devaient rester dans la sphère privée, alors que les religions jouissaient d'un statut de droit public reconnu. Si le législateur a aboli le régime des cultes reconnus, c'est pour instaurer l'égalité de traitement de toutes les convictions spirituelles. *Ne salarie aucun culte* veut dire que les prêtres n'ont plus à être salariés de l'État. Ce ne sont plus des fonctionnaires, sauf en Alsace-Moselle. Je vais d'ailleurs y revenir.

Ne subventionne aucun culte veut dire qu'à compter de la date d'effet de la loi de 1905, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1906, le culte sera exclusivement à la charge des fidèles et le lieu de culte également. Il se trouve que 34.000 églises et cathédrales étaient propriétés de l'État depuis le 2 décembre 1789, et que beaucoup avaient le statut de monuments historiques. On entre à Notre-Dame-de-Paris pour en contempler les statues ou les vitraux, comme dans un musée. Ce double statut a fait qu'après de longues discussions, les législateurs ont réfléchi : « Est-ce qu'on va demander un loyer aux associations cultuelles ou leur laisser la jouissance gratuite de ces édifices publics du culte ? ». Le fléau a penché du côté de la jouissance gratuite, argument renforcé par le fait que beaucoup d'églises et cathédrales étant monuments historiques classés, devaient être en libre accès à toute personne, même lorsqu'on ne vient pas pour prier mais pour contempler les vitraux de Notre-Dame-de-Paris. La finalité esthétique et artistique était prise en charge. Attention, ce n'est pas parce qu'on a reconduit ce statut qu'on a privilégié un culte. À compter du 1^{er} janvier 1906, il est clair que ce fut à la charge de tous les croyants de financer

leurs lieux de culte, même si, effectivement, *de facto*, les catholiques bénéficièrent d'un patrimoine. S'ils voulaient construire une autre église parce que celle qu'ils avaient déjà ne leur correspondait pas, ils devaient toutefois la payer. Et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, les anti-laïques se servent de cela pour dire : « Il faut financer sur fonds publics des constructions de mosquées parce qu'effectivement, c'est le rôle de la République d'assurer les besoins religieux des croyants. » Je m'inscris d'évidence totalement en faux contre cela. Le rôle de la République n'est pas d'assurer les besoins religieux des croyants mais d'assurer à toute personne, quelle que soit sa position spirituelle, les conditions d'une vie digne et décente, ce que permet la santé gratuite - la santé, c'est le bien du corps -, ce que permet l'instruction gratuite - l'instruction, c'est le bien de l'âme ou de la conscience, comme vous voudrez - et ce que permettent tous les services publics : logement social, accès bon marché à l'énergie, à l'eau, etc. Toutes ces choses-là, qui sont d'intérêt universel, sont en charge pour la République, et la République doit veiller à les donner, effectivement, le mieux possible à tous les citoyens qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques. C'est en jouant son rôle social - là je rejoindrai par un autre chemin ce que disait Michel Wieviorka - que la République donne à tous les citoyens qui la composent les moyens d'assurer par eux-mêmes leurs données spirituelles.

D'ailleurs, aujourd'hui, les statistiques les plus récentes le montrent - j'en parlais avec mon ami Alain Seksig tout à l'heure - il y a 2300 lieux de prière et mosquées en France, et Dalil Boubakeur, Recteur de la Mosquée de Paris, disait que si l'on crée deux services de prière et non pas un seul, comme on le faisait naguère dans les églises catholiques, il n'y aura plus de problèmes de lieux de culte en France. Il faut donc arrêter cette vision complètement dépassée et je dis cela très concrètement. Je regrette de ne pas avoir eu le temps d'en parler aussi avec Michel Wieviorka. L'islam des caves et des parkings, c'était vrai il y a quatorze ans, mais c'est complètement faux aujourd'hui. Et d'ailleurs, la République n'a pas spécialement mis la main à la poche, pour corriger cela car ce sont, pour la plupart des cas, les citoyens de confession musulmane eux-mêmes qui, d'ailleurs ne demandaient rien à la République, qui ont financé leurs mosquées. Arrêtons donc avec cette histoire de mécénat qui consiste à dire : « Il faut qu'on paye les mosquées pour pouvoir contrôler ce qui s'y dira. » Quel croyant peut-il

accepter de se faire acheter son conformisme ? La République ne doit pas fonctionner comme dans l'Ancien Régime avec le mécénat. Simple exemple un peu familier : le mécène disait : « Tiens, tu vas me tirer le portrait, mais fais-moi plutôt joli garçon ! » et en échange d'argent, il contrôlait les œuvres d'art. Quand le pape n'était pas content des nus de Michel-Ange, il envoyait des « braghettonne » pour peindre des linges sur les parties intimes. « *Cachez ce sein que je ne saurais voir / Par de pareils objets, la vue est offensée* » : vous connaissez tous le Tartuffe. Ceux qui nous disent : « Il faut que la République paye des mosquées sur ses fonds publics » se situent dans la logique d'Ancien Régime du mécénat. On leur dit « Mais pourquoi voulez-vous payer cela ? ». Et ils répondent : « *comme ça il n'y aura pas d'affreux jojos islamistes : wahhabites ou salafistes envoyés par l'Arabie Saoudite pour causer dans les mosquées.* » A quoi l'on peut répondre « *Donc, vous allez imposer que, dans les mosquées, ce soient des gens qui causent selon vos vœux ? Si c'est le cas, cela fera de vous des mécènes achetant le conformisme des religieux.* » « *Ah oui ! Alors -me dit-on - comment résoudre le problème ?* » « *Moi, je le résous autrement !* On est dans une république laïque. Il y a des lois qui punissent les violences. Toute excitation [*sic*] à la haine, à la violence, à battre les femmes dites adultères, etc., est un délit. Selon la théorie du performatif : que je résume par la formule d'Austin : « *dire, c'est faire* » un délit, ça se punit par la loi. La République n'a pas besoin de payer pour contrôler ce qui se dit dans un lieu de culte : elle énonce des règles de vivre ensemble qui par elles-mêmes, et par anticipation, constituent une protection, par exemple, en l'occurrence, celle des femmes. Une femme algérienne très laïque m'a dit un jour : « *Mais, Henri, qu'est-ce qui va m'arriver si jamais un imam appelle à me battre ?* » Je lui ai dit : « *Ne t'inquiète pas ! Il ne peut pas appeler à te battre. Toute incitation à la violence est un délit et il devra tout de suite répondre devant la justice française et républicaine de cette incitation.* » Ce n'est pas en donnant des mosquées qui vont coûter très cher à la puissance publique qu'on protège la paix, mais par la loi - vous me l'accorderez - qui est une conception autrement plus républicaine que celle du mécénat.

Maintenant, un mot sur l'Alsace-Moselle. Il est complètement faux de prétendre que l'Alsace-Moselle soit attachée au Concordat. En réalité, et j'en ai parlé longtemps avec les Alsaciens-Mosellans, de quoi

est composé le droit local des Alsaciens-Mosellans ? De deux composantes, dont la généalogie est absolument distincte :

Premièrement, le Concordat napoléonien de 1801-1807 a régné sur toute la France jusqu'en 1905. Mais, comme en 1905, l'Alsace-Moselle était sous tutelle allemande, la loi de séparation n'a pas dénoncé le Concordat qui est resté en vigueur.

Par ailleurs, Bismarck, craignant la montée du communisme en Allemagne, a développé une politique sociale très avancée. À la fin du XIX^{ème} siècle la politique connue sous le nom de *Wohlfahrtsstaat* (Etat providence, c'est-à-dire Etat social du bien-être, *welfare state* en anglais) accorde des droits sociaux en Alsace-Moselle, qui sont plus avancés que le droit des autres départements français. Où est l'erreur ? À quoi les Alsaciens-Mosellans sont-ils attachés ? D'évidence à la préservation de ces droits sociaux qui, dans leur genèse historique, n'ont aucun rapport avec le Concordat parce que les droits sociaux auxquels les Alsaciens-Mosellans sont attachés sont d'origine allemande. Quand la France a récupéré l'Alsace-Moselle, les législateurs n'ont pas cru devoir homogénéiser (ont-ils eu tort ou raison ? Je ne veux pas entrer dans ce débat) les droits sociaux issus de la politique bismarckienne qui sont restés en vigueur ainsi que le Concordat d'Alsace-Moselle. Édouard Herriot fut le seul à tenter de les abroger mais il battit très vite en retraite.

Aujourd'hui, l'Église fait l'amalgame des deux cas. C'est un mensonge scandaleux. Il faut savoir que les Alsaciens-Mosellans sont attachés à leurs droits sociaux mais pas du tout au fait que toute la République française paye les salaires des prêtres, des rabbins et des pasteurs en Alsace-Moselle. Vous devez savoir, en effet, que ce ne sont pas seulement les trois départements d'Alsace-Moselle qui assument cette charge, mais la France entière. On peut donc très bien étendre la séparation de l'État et des Églises à l'Alsace-Moselle, c'est-à-dire dénoncer le Concordat tout en maintenant, si vraiment les Alsaciens-Mosellans y sont attachés, leurs droits sociaux issus de la politique bismarckienne. Il faut arrêter de mentir. Je suis désolé qu'il ne soit pas là, mais j'aurais bien voulu m'en expliquer avec Michel Wieviorka, tout à l'heure, quand il a dit : « *Dénoncez le Concordat et vous allez voir ce que vous allez voir avec l'Alsace-Moselle !* » Il faut arrêter de nous faire peur. Il y

a des universitaires alsaciens-mosellans qui ont produit eux aussi un texte pour dire : « *On en a assez du Concordat !* », mais qui n'ont pas mis en cause les droits sociaux.

Donc, je me résume. Aujourd'hui - et je vais conclure - la laïcité est fondée sur trois principes qui fondent la fraternité du vivre ensemble: entre 1905 et 2012, il n'y a pas de différence fondamentale même si les gens qui pratiquent l'histoire et la sociologie en profitent pour relativiser la laïcité elle-même. J'ai fait ça un jour avec un prêtre qui jouait les grands marxistes historicistes alors que Marx n'est pas du tout comme ça

- *Vous vous rendez compte !, m'a-t-il dit, 1905 ! Ça fait un siècle !* »
- *Et alors ? Quel est le rapport ? Elle existe depuis un siècle. En quoi la longévité de cette loi doit-elle déterminer son caractère obsolète ? S'il suffit qu'une loi soit ancienne pour être périmée moi, je connais une autre loi, vous savez, qui est beaucoup plus vieille. Je suis sûr que vous y êtes attaché encore, deux mille ans après.* »
- *Que voulez-vous dire ?*
- *Est-ce que vous accepteriez de relativiser ce que vous appelez la loi d'amour de Jésus-Christ : aime ton prochain comme toi-même ? Elle a deux mille ans cette loi ! Tiens, vous ne pratiquez plus le relativisme. Votre relativisme est à géométrie variable. Comprendons bien la finalité de ce relativisme : C'est comme si je disais : « La loi d'amour de Jésus-Christ, imputée à Jésus-Christ dans le sermon sur la montagne a plus de 2000 ans, donc elle est obsolète. » Ce sont des marxistes inconséquents.*

Je crois qu'aujourd'hui, il faut se méfier de l'argument relativiste, historiciste et culturaliste qui consiste à assigner à résidence - donc à relativiser - les principes. C'est une façon sournoise de combattre la laïcité. Je ne vois pas en quoi les trois principes édictés par Aristide Briand et Jean Jaurès en 1905 :

- liberté de conscience,
- égalité de traitement des croyants, des athées et des agnostiques ,
- orientation universelle de la puissance publique, argent public pour le service public

En quoi ces principes essentiels sont-ils aujourd'hui caducs ? Ce que je veux, c'est une démonstration rationnelle non abstraite. Je veux qu'on m'explique le lien qui fait que c'est caduc. Il faut raisonner de façon très simple. Il est vrai que nous vivons tous des histoires particulières dans des lieux particuliers. Mais il est vrai aussi - c'est toujours ce qui a suscité ma grande admiration – que j'ai toujours été admiratif devant le fait que des hommes et des femmes, des êtres humains à un moment donné, tout en vivant dans des contextes particuliers, soient capables d'être porteurs d'universel, c'est-à-dire d'engendrer des principes qui dépassent la particularité de leur contexte historique et social. Lorsque Spartacus retourne le glaive contre les patriciens qui l'exploitent et lève une armée d'esclaves contre l'esclavage, est-ce que sa lutte a perdu de son actualité ? Tant qu'il y aura des esclaves de par le monde, la lutte de Spartacus restera actuelle. Quand le docteur Fleming a inventé la pénicilline, est-ce que la pénicilline ne soignait que les Écossais ? Non, parce que les facultés curatives de la pénicilline lui viennent non pas de son origine écossaise mais de sa composition physico-chimique. Idem pour la laïcité. La puissance d'émancipation du vivre ensemble de la laïcité ne lui vient pas de son origine hexagonale ou française, comme aime à le dire la « laïcité française ». Ceux qui adjectivent le mot laïcité, de toutes les façons sont des adversaires de la laïcité. C'est une grille de lecture. Je ne l'ai jamais trouvée prise en défaut. Ceux qui disent « laïcité positive », « laïcité concrète », « laïcité intégratrice », en fait, essaient d'attaquer sournoisement la laïcité. Je ne dis jamais que la laïcité est française. Quand je vais en Espagne faire des conférences sur l'Espagne qui a vécu sous l'emprise du national catholicisme, je vous jure que, pour eux, *el laicismo*, c'est vraiment quelque chose de fondamental pour l'émancipation. Les idéaux, il faut donc être capable de les formuler pour des raisons intrinsèques justifiant intrinsèquement la laïcité. Ce n'est pas parce qu'elle est née en France ou en Turquie ou au Mexique avec Benito Juarez. Non. C'est parce qu'elle fait advenir entre les êtres humains, qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques, un type de régime politique qui leur assure à tous une liberté de conscience étayée sur l'autonomie de jugement grâce à l'école laïque, à l'égalité de droit qui fait que le croyant est pleinement libre de vivre sa démarche spirituelle, mais que l'athée est tout aussi libre de vivre la sienne, et que les deux sont traités à égalité et se retrouvent dans une sphère publique dont la raison d'être est commune aux croyants, aux athées et aux agnostiques. Un athée, un croyant accueilli dans l'hôpital

public dans les meilleures conditions possibles prennent la mesure de ce qu'est un bien public affranchi de tout particularisme et tourné vers l'universel. Voilà pourquoi l'argument selon lequel nous vivons dans un monde où il y a de plus en plus de mélanges des populations plaide pour la laïcité. C'est justement parce que les populations se mêlent de plus en plus et parce qu'il y a de plus en plus de diversité culturelle qu'il faut que le cadre juridico-politique qui accueille toutes ces personnes soit totalement indépendant de tout particularisme et de toute religion particulière. C'est cette abstraction du cadre politique par rapport à tout particularisme qui lui donne sa pertinence pour intégrer des êtres d'origines très diverses. Cela dit – et je conclus là-dessus vraiment, ce sera ma dernière phrase - ce serait une erreur de croire que la laïcité est une panacée. La laïcité n'est pas une solution universelle. Il y a par ailleurs l'autre volet de la philosophie politique qui m'est aussi chère que la laïcité, c'est la justice sociale, l'idée que l'humain doit venir d'abord, et non pas comme le résidu d'une économie qui lamine les ressources humaines. Il est donc juste de dire aussi que, si la laïcité intègre grâce à son modèle juridico-politique, il faut que la justice sociale donne du sens à cette intégration grâce, justement, à l'intégration socio-économique. Je ne suis pas de ceux qui disent que la laïcité ne vaut rien tant qu'il n'y aura pas justice sociale, ce serait une grave erreur. Mais je suis de ceux qui disent : « La laïcité est un principe d'émancipation ». Cela est clair, même sur le seul plan juridico-politique. Mais ce principe d'émancipation sera d'autant plus crédible qu'il sera étayé sur l'émancipation socio-économique. Je vous remercie de votre attention.

Le Débat

Deux questions de la salle à Henri Peña Ruiz

Question 1 : Question de la salle ; un colloque trop franco-français

Une simple remarque. Je ne veux pas du tout contredire votre discours et encore moins votre analyse de la loi de 1905. Je veux simplement me faire l'écho d'un petit débat qu'il y avait tout à l'heure entre les deux interventions de cet après-midi, et transmettre quelque chose qui est de ma part une gêne, une très grande gêne aujourd'hui. Je vais essayer de le dire sans déprécier et sans critiquer. Je trouve - je vais le dire un peu crûment - que nos débats ou nos discours prennent un tour franco-français qui me gêne énormément. Nous sommes aujourd'hui réunis par le Gerflint, c'est-à-dire une association francophone, donc internationale. Nous avons réuni des collègues qui viennent de loin souvent, d'Asie, d'Afrique, d'Europe de l'Est, d'autres pays – je n'ai pas vu tout le monde – d'Europe du Nord, etc. Or, depuis ce matin, j'entends bien sûr des discours généraux, mais chaque fois qu'il y a un exemple, c'est un exemple français. Où se passent les discussions quand on prend un exemple ? Dans le contexte franco-français. Et quand on prend un exemple à l'intérieur de la France, de qui parle-t-on ? De l'islam. Et finalement, nous avons eu deux ou trois interventions qui, dès qu'on parle d'un lieu, parlent d'une mosquée. Dès qu'on parle des femmes, parlent des femmes voilées. Dès qu'on parle d'enseignement, on parle d'un projet de lycée turc, etc. Je ne suis pas contre ces exemples, mais je suis très gênée de notre difficulté - voire impossibilité - à ouvrir le regard, à se dire qu'il y a d'autres religions que l'islam à côté des religions chrétiennes, y compris en France d'ailleurs, qu'il y a d'autres façons d'envisager la laïcité dans d'autres pays du monde. J'en ai parlé à midi tout à l'heure avec mes amis vietnamiens et j'ai peur que cette discussion, certes importante en contexte français, ne ferme nos regards et ne nous éloigne les uns des autres et que peu d'entre les personnes qui ne viennent pas de France s'y retrouvent. D'ailleurs qui est intervenu aujourd'hui dans les débats. Voilà. J'ai simplement dit quelque chose qui me gêne. Je ne suis pas sûre qu'il y ait des réponses. Merci.

Henri Peña-Ruiz— Je comprends votre gêne mais je voudrais vous faire remarquer une chose. C'est que les exemples empruntés à la France, du moins dans mon esprit, ne le sont que dans la mesure où ils

ont une portée plus générale. D'ailleurs, j'ai parlé de l'Espagne où effectivement le national catholicisme s'impose encore de façon effroyable, même après l'accès à la démocratie. J'ai parlé du Danemark. J'ai essayé d'ouvrir. Je pourrais parler de Benito Juarez qui est le grand fondateur de la république mexicaine. Je pourrais parler de Kemal Atatürk qui a donné le droit de vote aux femmes en 1934, c'est-à-dire dix ans avant la République française. Donc effectivement, je crois que vous avez raison. Il faut ouvrir sur l'international. Je n'ai peut-être pas pris assez d'exemples mais c'est vrai qu'il y a en France un débat, mais je ne pense pas que le débat, si vous voulez, soit uniquement franco-français. Quand je vais en Espagne, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Pologne, je peux vous dire que mon sentiment est que les problèmes se posent à peu près de la même façon. Et en Grèce, quand vous pensez qu'il a fallu que les laïques grecs luttent pour que la mention de la religion ne soit plus obligatoire sur la carte d'identité, cela veut dire qu'effectivement, il y a une dimension universelle de ces questions qui nous préoccupent. En plus, je suis d'origine espagnole, issu de l'immigration espagnole depuis deux générations et, ce qui m'intéresse dans la République française, c'est justement la portée générale des principes qu'on peut y discuter. Mais je comprends tout à fait votre souci. Ce n'est pas parce qu'un problème requiert des exemples en France et qu'on en discute en français pour qu'il soit nécessairement propre à la France. Par exemple, en Espagne, le problème du financement public des écoles privées religieuses est un problème très grave que les laïques espagnols dénoncent. J'étais au Québec il y a un mois et, au Québec justement, la commission Bouchard-Taylor sur les prétendus « accommodements raisonnables », y compris accommodements raisonnables par rapport à l'excision du clitoris qui est quand même une mutilation du corps de la femme, tout cela a déclenché un mouvement laïque québécois actuellement très puissant qui rejette la vision communautariste de Charles Taylor et des accommodements raisonnables. Donc, effectivement, ouvrons, vous avez raison, ouvrons les frontières pour montrer l'universalité de la laïcité, mais ne soyons pas fermé au caractère universel des problèmes dont on a la chance de débattre ici. Du reste, si j'en juge par la programmation de nos échanges, l'Afrique subsaharienne avec la Côte d'Ivoire, l'Algérie et la Tunisie n'ont pas été oubliées.

Question 2 : Alain Seksig (HCI) : Peut-on venir à bout des privilèges de l'Alsace-Moselle ?

À propos de l'Alsace-Moselle, je voudrais, si vous permettez, faire deux remarques.

La première, c'est que, à la distinction que vous avez faite entre le Concordat d'un côté et la palette de droits sociaux issus de l'empire allemand de l'autre, je me permettrais d'ajouter une troisième dimension qui est celle de l'enseignement qui, lui, est toujours fondé sur la loi Falloux (1850) et qui pose un cas particulier que nous n'avons pas à traiter ici, mais qui est une spécificité de l'Alsace-Moselle à laquelle certains peuvent faire référence.

La deuxième remarque, toujours sur l'Alsace-Moselle, c'est que j'ai peur malgré tout, Monsieur Peña-Ruiz, que vous soyez un peu optimiste lorsque vous établissez qu'il suffirait de distinguer que, d'un côté, nous respectons pleinement les droits particuliers, sociaux et autres, et aussi le droit de chasse, par exemple, ou les droits de l'artisanat qui sont particuliers, spécifiques à l'Alsace-Moselle, et que cela suffirait pour ensuite faire valider la remise en cause du Concordat. En réalité, pour avoir pris quelques contacts, informels, je ne prétends pas du tout avoir une parole savante sur le sujet - mais j'ai constaté deux choses. La première, c'est qu'il y a un régionalisme très exacerbé quand même dans cette région si bien qu'il suffirait d'une impulsion de Paris pour immédiatement susciter une levée de boucliers pour raison d'atteinte à des droits. Mais cela reste assez mineur. Mais vous avez fait allusion à la tentative Herriot de 1924. Elle a échoué alors qu'Herriot avait simplement lancé un ballon d'essai qu'il a vite remballé en voyant que çane marchait pas. C'est qu'il y a eu une contre-offensive extrêmement violente - vous le savez mieux que moi, bien sûr - de la hiérarchie catholique qui continue aujourd'hui avec un argument tout bête qui est : « Si nous n'avons plus les cinquante-six millions d'euros de financement de l'ensemble des pasteurs et rabbins, nous n'aurons plus la possibilité d'exercer le culte ». Et cet impôt-là, c'est nous qui le payons bien sûr. Mais il ne faut pas sous-estimer à mon avis la capacité offensive de nuisance et de mobilisation de ce clergé très bien organisé pour croire qu'il suffirait de bien établir d'un côté les droits sociaux et de l'autre, le Concordat pour que tout

se passe bien. Je ne le crois pas. Enfin, j'ai peur que ça ne se passe pas aussi facilement.

Henri Peña-Ruiz — Je vous remercie de votre mise au point. Je suis entièrement d'accord avec vous. Je n'ai d'ailleurs jamais dit – car je ne suis pas plus optimiste que pessimiste – que ça se passerait bien. Vous savez, quand on veut faire sauter des privilèges, ça se passe toujours mal. L'histoire nous le montre : quand on retire des privilèges aux gens, ils ne vont pas se laisser déposséder sans faire un chantage à l'apocalypse comme le fait l'Église aujourd'hui. Attendez, c'est incroyable ! Si les rabbins, les pasteurs et les curés ne sont plus fonctionnaires, le culte mourrait ! Est-ce qu'on peut dire ça ? Les humanistes de la Libre Pensée ne sont pas financés et ne passent pas leur temps à demander des sous à la République ! Les francs-maçons non plus ! ». Rejetons ce chantage. C'est faux. Et je dis comme Spinoza : « *Les religieux vous parlent souvent du Ciel, alors qu'en réalité, ils ne pensent qu'à la Terre.* » Il faut quand même arrêter, avoir le courage de défendre ce qui est raisonnable. Attendez ! Jaurès et Aristide Briand ont eu le courage de dénoncer le Concordat. Depuis quand est-ce que l'invocation de la résistance des privilégiés doit nous dissuader de briser leurs privilèges ? Si les révolutionnaires français avaient eu peur de la résistance des privilégiés, il n'y aurait pas eu le 5 août 1789 où l'on a aboli les privilèges. Il faut arrêter avec cette peur. Cela dit, je suis d'accord avec vous. C'est là un domaine sensible où il faut procéder avec doigté, savoir négocier pour faire comprendre l'énormité de ce qui est parfaitement inéquitable.

Comme vous le savez sans doute, j'ai été membre de la commission Stasi avec Monsieur Baubérot qui ne m'a pas du tout soutenu quand j'ai remis en question le Concordat, contrairement à ce qu'il semble dire depuis. Quand j'ai posé la question de l'abolition du Concordat, je me suis heurté à une levée de boucliers dirigée par Monsieur René Raymond, grand catholique par devant l'Éternel. Je peux parler librement maintenant car je suis délié de mon obligation de réserve puisque la commission Stasi n'existe plus. Quand j'ai dit :

« Il n'est pas normal qu'en Alsace-Moselle, les familles athées ou agnostiques soient obligées de solliciter une dérogation pour les cours de religion. Ce système de dérogation est doublement attenta-

toire aux principes républicains. D'abord, il oblige les familles athées et agnostiques à proclamer leur extériorité par rapport à la religion. Or, c'est contraire à la liberté, parce que la liberté, c'est aussi la liberté de garder pour soi. Deuxièmement, c'est attentatoire à l'égalité parce que ça veut dire que la religion est la norme, et la non-religion la dérogation à la norme. Donc c'est une hiérarchisation des options spirituelles et au nom de cette double atteinte à deux des premiers principes du tryptique républicain, je pose la question de la dénonciation du Concordat. »...

mon propos a suscité de vives protestations au sein de la commission. Je suis donc parfaitement conscient des résistances. Sachez toutefois qu'en Alsace-Moselle, il y a des mouvements laïques. J'ai été invité plusieurs fois par eux et ils demandent clairement l'abolition du Concordat. Je vous rappelle que, pendant la campagne électorale, quand François Hollande a dit précipitamment, : « *On va constitutionnaliser les deux premiers articles* », il y a eu une forte contestation des religieux et tout de suite après une déclaration apaisante parue aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* selon laquelle il ne fallait pas avoir peur car on constitutionnaliserait aussi le Concordat. Je rêve ! Mais c'est un cauchemar ! On choisissait donc de maintenir le statu quo ! J'ai écrit à François Hollande et à Jean Glavany et leur ai dit : « *Si c'est pour faire ça, abstenez-vous, parce que si vous élevez le Concordat dans la hiérarchie des normes en lui donnant un caractère constitutionnel, cela voudra dire que vous élevez l'exception à la dignité d'une règle constitutionnelle.* »

Donc, c'est vrai, cher Alain Seksig, vous avez raison : il faut s'attendre à la résistance farouche des privilégiés pour garder leurs privilèges. Moi, cela ne me fait pas peur car il ne fait pour moi aucun doute que les privilèges doivent disparaître sur l'ensemble du territoire de la République Française, surtout à une époque où l'on parle de réduire la dette publique. On nous dit qu'il faut ramener les déficits à 3 % (je ne suis pas si sûr que cela soit absolument nécessaire. Comme on n'est plus en campagne électorale, c'est là une question secondaire dans l'immédiat) mais si vraiment il faut ramener les déficits à 3 %, alors, commençons par supprimer le détournement de l'argent public vers des choses qui sont une affaire privée : la religion.

**Deuxième partie :
Rétrospective et prospective
historique**

Les origines de la laïcité dans la Culture occidentale

Chantal Delsol

Partout et toujours existent des religions et des gouvernements, mais c'est seulement dans notre culture que les deux sont séparés. Sans doute le caractère transcendant de la divinité joue-t-il un rôle important dans cette spécificité, mais l'importance accordée à la liberté aussi, ce qui explique que la séparation des ordres se trouve affirmée chez les Hébreux, chez les Grecs et chez les Chrétiens

Il m'a été demandé de parler d'histoire. Il faut dire, pour commencer, que toutes les cultures sont religieuses, sachant bien que les religions sont diverses : nous avons une religion transcendante, alors que dans les autres sociétés ou civilisations, les religions sont immanentes. Je voudrais essayer de vous montrer, à partir de faits historiques et donc de la façon la plus objective et factuelle possible, le rôle joué par la transcendance. Le fait que nos religions soient transcendantes joue un rôle important dans la séparation des ordres. Quand je parle de sécularisation, je n'entends pas la laïcité. Pour moi, les deux choses sont différentes quoique naturellement liées. Je pense, en effet, que la laïcité est un pas de plus après la sécularisation. Pour l'instant, je ne parlerai donc que de sécularisation parce que c'est vraiment là l'origine de tout.

L'ancêtre de la séparation des ordres : l'Archontat (VII^{ème} siècle avant J.C.)

Ce qu'il faut bien voir au départ, et c'est un fait qu'on ne connaît pas assez, c'est que ce qu'on appelle la séparation des ordres (au Moyen Âge, on parlait de « la séparation des glaives ») est apparu longtemps avant le christianisme. A Athènes, au VII^{ème} siècle avant Jésus-Christ, apparaît la séparation du politique et du sacré (ce qui est tout à fait incroyable) avec ce qu'on appelle la création du système de **l'archontat**. À ce moment-là, à Athènes, une aristocratie bruyante essayait d'évincer la royauté comme c'est la loi du genre. L'objectif n'était pas de supprimer l'autorité politique, mais de distinguer l'autorité politique de l'autorité religieuse, donc de couper le pouvoir en deux. On a donc laissé le roi en

fonction mais en le privant de légitimité politique, simplement revêtu qu'il était de fonctions sacrées. Et puis on a créé deux archontes qui, en général, étaient issus de la noblesse et qui se partageaient l'autorité politique et militaire. Autrement dit, vous voyez apparaître au VII^{ème} siècle avant Jésus-Christ, donc très tôt, un roi relégué aux affaires religieuses – il s'occupe du sacré – et puis une histoire politique singulière qui se développe seule, sans le sacré, sans la religion. Ce qui est étonnant, c'est que les deux pouvoirs qui autrefois étaient confondus, n'ont été remis en cause ni l'un ni l'autre. On les a laissés mais on les a mis à distance l'un de l'autre. C'est comme cela que l'histoire commence. Je crois que là se situe vraiment l'une des origines, ou peut-être même l'origine la plus étonnante de notre civilisation.

Les aristocrates athéniens, par cette décision tout à fait impressionnante, ont défini le pouvoir politique comme quelque chose d'humain. Je souligne bien : **d'humain**, pour bien montrer la séparation d'avec le divin. Distinguons bien les choses : ce qui est divin, c'est ce qui est absolu et ce qui est humain, c'est ce qui est relatif. Puisque nous sommes des êtres finis, le pouvoir politique devient relatif, ce qui n'enlève rien à sa nécessité. Le pouvoir politique ne peut pas être supprimé sans que la société sombre dans l'anarchie. Il y a eu des civilisations très anciennes (les esquimaux anciens, par exemple) qui ont pu se passer de pouvoir politique mais c'est là une situation extrêmement rare. Dans l'ensemble, l'autorité politique n'est pas relative quant à son existence car, je le répète, on ne peut pas s'en passer. Elle n'est pas toujours agréable, bien sûr, et l'on préférerait parfois s'en débarrasser, mais c'est impossible. La politique devient relative quant à sa dévolution, parce qu'on ne va pas chercher un dieu pour exercer le pouvoir. Cela change tout quant à l'étendue restreinte de ses fonctions. Le pouvoir politique ne prend pas tout, puisque, notamment, il ne s'occupe pas du sacré.

La naissance de la Démocratie

Le sacré, au départ, qu'est-ce que c'est ? Ce sont les fins dernières, mais il n'y a pas que cela car le pouvoir politique, dès lors qu'il fut séparé de la religion de l'époque qui n'était pas du tout la même que la nôtre (mais c'était quand même une religion), ce pouvoir politique devait respecter l'exigence absolument permanente – et c'est cela qui est incroyable - de ne pas tout englober puisqu'il y avait un ou deux archontes nantis de l'exécutif en face d'un roi sacré. C'est là, tout

simplement, parlons clair, l'origine de la distinction des ordres, donc, au fond, l'origine de tout ce dont nous parlons aujourd'hui. La plupart de mes étudiants s'imaginent que la laïcité est née avec la Révolution, en 1793. Erreur ! Elle est beaucoup plus ancienne que cela car sa véritable naissance se situe à partir de l'archontat, au VII^{ème} siècle avant J.C.

Convenons donc que l'Europe n'a pas attendu le christianisme pour détacher le pouvoir du sacré. Les Grecs ont écrit leur histoire en présupposant qu'il y avait eu cette séparation et, évidemment, lorsqu'ils ont commencé à écrire beaucoup, au temps de Périclès, ils nous ont légué une littérature absolument formidable sur ces temps lointains de l'archontat. On trouve cette idée dans les tragédies, et même les comédies - souvent assez liées entre elles d'ailleurs – du V^o siècle, par exemple le Grand Prêtre dit à Œdipe, dans Thèbes ravagée par la peste : *Nous ne t'égalons pas aux dieux, tu es notre roi tu n'es pas notre dieu. Nous voyons simplement en toi le premier des mortels pour conjurer les malheurs de la vie.* Nous avons ici une culture religieuse grecque fondée sur l'immanence, comme d'ailleurs toutes les cultures du monde - à part la nôtre - encore aujourd'hui. A partir du moment où cette religion est fondée sur l'immanence, un homme peut prétendre avoir un statut semi-divin. Il n'y a donc plus de différence radicale entre des hommes et des dieux.

Vous avez des héros, par exemple Achille, qui sont des demi-dieux. Dès lors le pouvoir ne va plus s'incarner dans un demi-dieu (ce qu'on appelle un héros chez les Grecs). L'âge classique athénien, (l'âge de Périclès), va inventer ce qu'on appelle encore aujourd'hui la politique. La politique, c'est le gouvernement de la « polis », de la ville, de la cité. Le gouvernement, est le fait d'un homme ayant autorité sur ses semblables pour empêcher le développement du chaos dans la cité. Le gouvernement existe partout (chez les Chinois, chez les Indiens, chez les Américains du Sud, chez les Américains du Nord autrefois etc.) mais la politique qui apparaît en Grèce - bien décrite par Aristote, tout à fait au début du IV^{ème} siècle, juste après la mort de Socrate - c'est l'art et la manière de gouverner non pas n'importe qui mais des hommes libres.

Relevons alors une belle contradiction dans les termes lorsqu'on prétend **gouverner** des hommes qui restent **libres**, car, si l'on est gouverné, c'est qu'on n'est pas libre, et si l'on est libre, c'est qu'on

n'est pas gouverné. **Et pourtant, c'est cette politique qui va naturellement engendrer la démocratie.** Cela n'a pu exister que parce que le sacré et le politique ont été séparés, sinon, c'eût été simplement impossible. Et cela n'a pu naître en Grèce que parce qu'il y avait eu auparavant l'archontat car, si vous donniez tous les pouvoirs à un homme simplement mortel, y compris les pouvoirs sacrés, vous ne pourriez plus gouverner des hommes libres. **La séparation des pouvoirs a ainsi permis la naissance de la démocratie.** Il est extrêmement important de voir que cette forme de sécularisation est née trois siècles avant qu'Aristote ne précise et définisse ce qu'il appelle la politique.

Permanence d'Aristote

Nous sommes tous les enfants d'Aristote dont je suis évidemment une « groupie » comme vous l'avez certainement compris. Je pense, en effet, qu'on n'a pas inventé grand-chose depuis Aristote et Platon, même si je reconnais exprimer là une manière de voir assez personnelle. Aristote, quand il décrit le gouvernant, le présente comme un homme du commun et c'est pour cela même qu'on peut dire qu'il est le premier à conceptualiser la démocratie. Pour lui, le gouvernant est un homme comme nous, nullement meilleur que nous. On aimerait bien avoir quelqu'un de supérieur comme gouvernant, parce qu'il serait sans doute plus efficace et parce qu'on lui obéirait plus volontiers. Si l'on avait un dieu au pouvoir, on lui obéirait volontiers, mais Aristote dit quelque chose comme : *je tourne mon regard partout et je ne vois pas cet homme supérieur. C'est curieux, dans notre vie il y a beaucoup de gens divers, formidables, mais pas d'homme supérieur.* Propos évidemment ironique. Il dit encore à peu près ceci : *je tourne mon regard un peu plus loin, au-delà des frontières de la Grèce, et même plus loin que les frontières de l'Ionie, c'est-à-dire vers la Turquie actuelle, je regarde, je regarde, et je vois que, chez les Indiens - c'est-à-dire les gens des Indes actuellement - il y a des hommes supérieurs.* Tout cela est ironique : *Eux ont des hommes supérieurs, alors ils leur obéissent, bien sûr. Mais nous, malheureusement, nous, pauvres types, nous n'en avons pas.* Cela veut dire en fait : *eux sont assez crétiens pour penser qu'il y a des hommes supérieurs. Mais nous, nous sommes quand même plus malins : nous savons que cela n'existe pas.*

Donc, voyez-vous, toute la sécularisation part de là. On pense qu'il n'y a pas d'hommes supérieurs, pas d'homme divin. On va donc traiter la chose politique comme une affaire purement humaine. Et cela va se retrouver ensuite chez les Chrétiens qui ont repris beaucoup de choses des Grecs. La démocratie développée par Aristote se justifie par cette égalité irréductible entre les hommes. Peut-être est-ce regrettable, dit-il, mais c'est comme ça, pas d'hommes supérieurs, nous sommes tous pareils. Bien sûr, il y aura toujours des premiers de promotions, des Miss France, et toutes sortes de choses de ce genre, mais pour Aristote nous sommes tous égaux pour le bon sens qui, comme dit un vieil aphorisme, est « *la chose du monde la mieux partagée* ». Nous sommes donc tous égaux pour savoir ce qui vaut mieux pour notre pays. La démocratie est assise sur cette base-là. Il n'y aurait pas de démocratie si l'on pensait que seules les élites peuvent gouverner. Une telle idée relève sans doute de la technocratie bruxelloise et il faut faire avec, mais pour un vrai démocrate, c'est le bon sens, la conscience morale, la conscience personnelle, la connaissance des hommes qui doivent prévaloir.

Toutes ces qualités permettent de prendre les bonnes décisions, notamment en politique. Ce ne sont pas les grands diplômés ou « l'intelligence des sphères » qui comptent. Vous voyez ce que je veux dire quand je parle d'intelligence des sphères, c'est celle de l'énarque : est-ce le meilleur critère pour gouverner ? Pas du tout ! D'ailleurs, juste en passant (pour vous montrer qu'Aristote avait raison - car je défends mon héros) si vous regardez la France des années 70, vous vous apercevez que toutes les élites étaient marxisantes : marxistes, staliniennes, trotskistes, tout ce que vous voudrez, et le peuple était tellement peu marxiste qu'il venait tout juste de voter Pompidou-Poher au premier tour. Finalement, qui est-ce qui se trompait dans cette affaire ? C'était l'élite, évidemment. Autrement dit, l'intelligence des sphères ne donnait rien pour ce qui concerne la possibilité de trouver les bonnes décisions. **Tout cela pour vous dire que la démocratie n'est pas du tout fondée sur la compétence mais sur le bon sens.**

La tentation théocratique.

Avec le judaïsme, on retrouve la sécularisation même si l'on pourrait penser, quand on ne connaît pas l'Ancien Testament, que les prophètes et les rois sont de même nature. Ce n'est pas le cas. Naturellement, il

y a des tentations théocratiques et, on va le voir, dans le christianisme même, et la question est de parvenir à distinguer les tentations et ce qui est légitimé par la loi écrite ou non (la règle, la doctrine). Tout ce qui se passe à l'extérieur, ce ne sont que des perversions graves que je ne veux pas minimiser et dont il faut évidemment avoir le souci constant de se défaire.

Après les Grecs, l'apparition d'une religion transcendante, (le judaïsme et le christianisme sont en fait une seule et même religion, en dépit de différences très larges entre elles) permet de comprendre le développement de la scission entre le politique et le sacré dans nos régions. Pourquoi ? Parce qu'à partir du moment où apparaît, pour la première fois dans l'Histoire l'idée de transcendance, un fossé sépare désormais le divin de l'humain. Jusqu'ici, les religions étaient immanentes. On ne peut pas mettre un Dieu transcendant à la tête de l'État. Alors je m'attends à entendre la question : pourquoi est-ce que l'islam fait cela ? L'islam ne met pas du tout un Dieu transcendant à la tête de l'État. On pourrait dire, à la limite, mais ce serait très discutable, qu'Israël pratique en ce moment une religion théocratique, mais en islam, ce n'est pas le cas. En terre d'islam, on observe plutôt anarchie et absolutisme de la loi. Ce n'est pas Dieu qui est mis à la tête de l'État en islam, c'est la loi qui est au pouvoir, ce qui est très différent.

Chez nous, en Occident, la distinction du politique et du sacré s'explique donc par le fait que Dieu est tellement haut qu'il ne peut pas s'installer ici-bas, et aussi par le fait que l'ordre humain est placé dès le début dans sa propre sphère. Dans le Nouveau Testament, on trouve cela dans le fameux « rendre à César ce qui est à César » dont on pourrait discuter l'interprétation ainsi que celle de toute l'histoire du Christ, sa comparution devant Pilate, sa condamnation à mort, etc., qui montrent que la royauté spirituelle est dans un ordre différent : « *mon royaume n'est pas de ce monde* » car je ne m'occupe pas des affaires terrestres.

La politique temporelle a suivi son destin singulier dont elle est naturellement responsable, mais elle s'est accomplie selon son propre destin. Pendant le Moyen Âge, la Renaissance, et jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la pensée occidental-chrétienne a contribué à la sécularisation des pouvoirs en dépit naturellement des excès qui eurent lieu pendant toute cette période, et qui, évidemment, ne doivent pas être minimisés. Les politiques européennes ont certes connu des tentatives

de théocratie comme, par exemple, sous les Carolingiens. On a assisté aussi à une tentative ou tentation de théocratie par les papes exigeant avec plus ou moins de succès de mettre au pas les pouvoirs temporels.

Distinction des Ordres et sécularisation.

Dans cette atmosphère où se développe cette tendance à l'identification des ordres, on voit grandir, à côté, les théories de la distinction des ordres directement inspirées au départ par la pensée évangélique. Par exemple, chez Thomas d'Aquin¹, au Moyen Âge, le monde social s'en va tout seul, comme ²le chat de Kipling³, et n'a plus besoin d'être dirigé par le sacré, comme ce fut le cas chez Augustin, huit siècles avant. Le pouvoir temporel peut devenir, pour Thomas d'Aquin, autre chose que le mal et l'injustice. Chez Augustin, ce pouvoir était tellement lesté de péchés qu'on ne pouvait rien en tirer. La politique, pour Thomas, est capable de déployer un ordre juste sans penser au sacré et de permettre le bonheur des hommes. Pourquoi ? Parce que l'ordre temporel existe par lui-même, même s'il a été voulu par Dieu, et peut ensuite courir sur son orbite, un peu comme le monde que le Dieu du christianisme, du judaïsme d'abord, a créé au départ pour lui dire ensuite : « *allez, maintenant, débrouillez-vous tout seuls. Moi, je me retire* ». C'est cela l'idée de création pour le judaïsme : Dieu s'en va en laissant le monde inachevé. Le Dieu du christianisme laisse à l'homme un monde inachevé, et ensuite s'en va en lui disant : « *à toi de finir ; de nommer les animaux, de mettre l'harmonie là où j'ai laissé encore un peu de chaos, et de te débrouiller, mon fils* ». Si la démocratie n'est apparue qu'en Occident, c'est bien parce que nous avons eu cela au départ, même si les choses ont bien changé et si cette religion n'occupe plus la même place dans notre société. Il n'empêche que c'est elle qui a structuré le continent car on sait que c'est la première théorie politique de la distinction des ordres qui annonce la laïcité moderne. Je parle de laïcité pour la France, sinon, pour les autres peuples c'est plutôt sécularisation qu'il faut dire. Cette première théorie a été élaborée au XIV^{ème} siècle par deux personnages, Guillaume d'Ockham⁴ et Marsile de Padoue⁵. On voit par exemple Marsile de Padoue - dans son livre *Le défenseur de la Paix* encore rédigé en latin - reprocher à la papauté

1. Thomas d'Aquin (1224-1274) Religieux dominicain, maître de la scolastique et de la théologie catholique (le thomisme) tentant de concilier l'église catholique et la philosophie d'Aristote.

2. Saint Augustin (354-430) Philosophe et théologien, un des 4 pères de l'Eglise latine, né à Thagaste (Soukh Ahras) Algérie.

3. Conte de Rudyard Kipling (1902) en forme de parabole sur l'idée de liberté. Le chat se promène tout seul et tous les lieux se valent pour lui alors que le chien et le cheval sont entièrement dépendants d'un maître.

4. Guillaume d'Ockham (1285-1347) philosophe, logicien et théologien anglais, principal concurrent de Thomas d'Aquin

5. Marsile de Padoue (1275-1342) médecin et théoricien italien opposé aux prétentions temporelles de la Papauté.

de s'immiscer illégitimement dans les affaires politiques de son temps. Et on voit Guillaume d'Ockham, de la même façon, dire : *mais reprécisons les rôles de l'Église et de l'État*, des rôles qui n'étaient pas mélangés et pour lesquels les deux auteurs proposent une œuvre de partage. Au nom de quoi? Au nom de l'Évangile, car ils vont puiser aux sources de leur religion, comme d'ailleurs le feront tous les auteurs, comme Bartholomé de Las Casas⁶ à l'époque des Indiens, au XVI^{ème} siècle, qui va chercher les textes fondamentaux et dit: « *Nous nous sommes séparés de ces textes, nous avons fait le contraire de ce qu'on nous disait, revenons aux textes et faisons ce que les textes nous disent*. Ainsi Marsile de Padoue et Guillaume d'Ockham retournent à l'Évangile, et disent : *attendez, le Christ n'a jamais donné à Pierre un pouvoir temporel ! Il lui a donné seulement un pouvoir spirituel, ce qui est complètement différent*. Le Christ n'a donc pas pris autorité sur les corps mais sur les âmes volontaires. En ce XIV^{ème} siècle important pour la question de la sécularisation, on assiste donc à un retour aux sources qui vient contester de façon assez forte, et même violente, les tentatives de théocratie en puissance. Pour ces deux auteurs le sacré n'est pas une forme de la vie sociale mais une relation personnelle de chacun avec Dieu. Si l'on sacralise la politique, disent-ils en substance, cela signifie que la relation avec Dieu cesse d'être libre et, par conséquent, n'a plus d'intérêt. Nous avons là le fond de la sécularisation. La démarche de ces précurseurs est extrêmement importante parce qu'elle nous permet de comprendre ce qui s'est passé après, et même au bout du compte, ce qui a été fait à l'époque de la Révolution, à savoir une sorte de désacralisation de choses qui existaient déjà avec, en même temps, l'impatience d'aller plus vite. Mais cela n'a pas été une création totale puisque cette sécularisation existait déjà. Elle a simplement été rendue entièrement immanente, la transcendance ayant disparu à l'époque de la Révolution. En cherchant à séparer le spirituel du temporel, ces penseurs du XIV^{ème} siècle ont proposé une forme de liberté qui se trouvait déjà dans les textes anciens. Dès lors, le lien religieux redevenait pour eux un signe d'autonomie. Très naturellement, les tentations d'instaurer la théocratie étaient permanentes : l'inquisition a existé, et avec elle toutes sortes de dérives funestes de ce genre. Une volonté de pouvoir s'affirme constamment, qui est probablement le fait de toutes les institutions, sacrées ou profanes. Evidemment, le plus grave se produisait quand elles étaient dites

6. Bartholomé de Las Casas (1484-1566), prêtre dominicain, missionnaire, écrivain et historien espagnol ayant notamment défendu les droits des Amérindiens contre les pratiques des colons espagnols.

sacrées parce qu'au nom du sacré, on peut évidemment faire n'importe quoi en abusant de la naïveté et des peurs de ceux à qui on dit : *c'est pour le Christ-roi, donc tu peux bien faire ça*.

Cette distinction, d'un point de vue historique, s'organise dans nos sociétés à partir du XI^{ème} siècle. Je vous rappelle que nulle-part, en dehors de cette religion-là, on ne trouve la distinction entre spirituel et temporel. Quand on la trouve, c'est simplement du mimétisme par rapport à nous, ce qui est quand même quelque chose de surprenant. Je ne suis pas en train d'établir des ordres de valeur entre les civilisations, je dis simplement ceci : la distinction est quelque chose qui nous appartient. D'un point de vue historique, à partir du XI^{ème} siècle, on voit s'opérer cette distinction. Avec la réforme qu'on dit « grégorienne »⁷, au début du XI^{ème}, réforme qui vise à centraliser les structures de l'Église, et qui donc va dégager les instances spirituelles des pouvoirs temporels impériaux et royaux, l'Église, à cette époque encore très éparse, cherche à se centraliser et, pour cela va récupérer les petits pouvoirs ecclésiastiques qui existent ici ou là. Elle les réunit pour être plus puissante. Mais en même temps, en arrachant une espèce d'indépendance complètement nouvelle, l'Église contribue alors à séparer des ordres qui étaient autrefois liés. Par exemple, le sacre royal va être dévalorisé. Jusqu'à présent, il était religieux. La royauté va donc être affaiblie, mais en même temps, elle va être libérée. Et les circonstances de l'histoire montrent qu'à partir de la réforme grégorienne, les souverains germaniques vont se trouver de plus en plus affaiblis et les souverains français de plus en plus renforcés, ce qui va donner, à partir de là, le fédéralisme en Allemagne avec la théorisation d'Althusius⁸ au XVI^{ème}, et le centralisme français en France, qui va donner la théorisation de Bodin⁹, au XVI^{ème} siècle également. Ainsi donc, à la même époque, les deux pays partent chacun dans un sens différent, situation tout à fait comparable aux rapports actuels entre Merkel et Hollande qui sont vraiment sur deux planètes différentes. Pourquoi ? Parce que l'un des pays est fédéraliste, et l'autre centralisé. Cela vient de très loin, et entre autres, mais pas uniquement, de la réforme grégorienne. Par exemple, au XII^{ème} siècle, se distinguent clairement le sacre épiscopal et le sacre royal. Le pouvoir royal français va en être laïcisé alors que le pouvoir impérial, qui se cherche constamment des justifications, va

7. La réforme grégorienne est une politique menée durant 3 siècles au Moyen Age par la Papauté, notamment, au début, par Léon IX (1049-1054) et surtout Grégoire VII (1073-1085) : indépendance du Clergé, célibat des prêtres, mariage chrétien et autorité du Pape.

8. Althusius (1557-1638) philosophe et théologien allemand, père du fédéralisme moderne et de la souveraineté populaire.

9. Jean Bodin (1529-1596) contemporain de Montaigne, philosophe et thoricien français, père de la souveraineté moderne.

chercher sa légitimité dans la Rome ancienne. On voit par exemple apparaître au XIII^{ème} siècle la renaissance du droit romain et le retour de l'aristotélisme. On voit aussi la séparation du droit et de la philosophie d'avec la théologie, séparation qui, jusque là, n'était pas si claire. Le conflit entre Philippe le Bel et le pape Boniface VIII, à la charnière du XIII^{ème} et du XIV^{ème}, aboutit à l'indépendance du pouvoir temporel en France, et à la naissance du gallicanisme qui est un fait rigoureusement français. Cette sécularisation du pouvoir qui l'a libéré de la tutelle spirituelle a en même temps libéré les gouvernés dans la mesure où la sécularisation va aboutir à une forme de fragilisation doublée d'une libéralisation. Les souverains germaniques, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle ne se sont pas remis de cette fragilisation.

Laïcité, produit purement français et nouvelle religion

Je terminerai simplement en disant que je vous ai parlé de la sécularisation et non pas de la laïcité. La sécularisation est un produit culturel occidental européen, la laïcité un produit purement français. On dit qu'il y a laïcité en Turquie. D'accord. Allez voir un peu si c'est aussi laïque qu'on le dit. Je pense que ce n'est même pas de la sécularisation.

La sécularisation, c'est la séparation des ordres. La laïcité française, je dis bien française, est une nouvelle religion. Je vous en donnerai un seul exemple. Vous avez parlé tout à l'heure, à juste titre, de la censure de la science. Il n'y a rien de plus désagréable, le mot est faible, que l'affaire Galilée. Il est tout à fait insupportable qu'une Église, quelle qu'elle soit, vienne dire : on n'a pas le droit de penser ceci ou cela en science. Mais, lorsque nous voyons, ici en France, les lois mémorielles¹⁰, c'est l'instrumentalisation d'une science au service de l'idéologie laïque. La laïcité est devenue une idéologie qui met à son service la science historique. Je ne prends que cet exemple, celui des lois mémorielles. Vous êtes obligés de dire qu'il y a eu un génocide à tel endroit. Ce qui est totalement insupportable, parce que cela signifie que les chercheurs n'ont plus le droit de chercher. D'où l'affaire Pétré-Grenouilleau¹¹,

10. Qu'est-ce qu'une loi mémorielle ? Une loi interdisant à quiconque de discuter un fait historique sous peine de poursuites. Elles sont actuellement quatre. La première est la loi du 13 juillet 1990, dite « loi Gayssot », « tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe ». Elle est suivie en 2001 par deux autres lois, celle du 29 janvier qui, dans un article unique, dispose que « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 » ; celle du 21 mai, dite « loi Taubira », « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ». La dernière en date est celle du 23 février 2005, dite « loi Mekachera » « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » d'Afrique du Nord et d'Indochine

11. Pétré-Grenouilleau, historien, attaqué en justice en 2005 pour avoir dit que « les traites négrières n'étaient pas des génocides ».

d'où l'affaire Guggenheim¹², d'où etc. On pourrait, évidemment, en parler longtemps. Si vous voulez, toute maîtrise de la science par une idéologie aboutit à une sorte de catéchisme. Et là, nous avons une forme de catéchisme laïque. La laïcité, en France, est devenue une forme de religion avec son catéchisme et, en même temps, sa liturgie. Pour moi, c'est ça. Voilà. Maintenant, je vous laisse me critiquer à votre aise. Merci.

12. Il s'agit de la plainte au pénal déposée contre Tfl par Jérôme Bourreau-Guggenheim suite à son licenciement sur dénonciation du ministère de la culture, en raison des observations critiques qu'il avait adressées sur la loi Hadopi à sa députée Françoise de Panafieu. Affaire classée sans suite par le parquet.

Le Débat

**La conférence de Chantal Delsol a donné lieu
à des échanges multiples très riches
que nous reproduisons ici in extenso**

Gabriel Carat — Je prends la parole pour faire quelques remarques et j'avoue que je suis un peu surpris par ce qui a été dit, voire parfois même... pas choqué, mais pas loin. Alors tout d'abord la religion transcendantale « chez nous » (nous parlons de laïcité depuis bientôt... non pas 48 heures mais au moins deux journées), et le mot « chez nous » que vous avez employé, je ne le comprends pas bien. On parle de laïcité et de religion « chez nous ». Cela ne colle pas vraiment.

Chantal Delsol — C'est le « chez nous » qui vous embête ?

Gabriel Carat — Entre autres, oui. Je suis gêné qu'on parle de « notre religion » dans une assemblée publique conduisant un débat sur la laïcité

Chantal Delsol — Je parle des origines de cette culture dans laquelle nous sommes.

Gabriel Carat — Quand vous dites précisément que le judaïsme et le christianisme sont une seule et même religion à peu de choses près, je suis étonné parce que, dans la figure du Christ, il y a quand même beaucoup de choses qui sont empruntées au monde des Grecs : Apollon, le dieu lumière, le dieu guérisseur ou l'ascension au Ciel. Vous dites aussi que, pour les Grecs, le monde des dieux et celui des hommes sont séparés. Je ne comprends pas très bien. Un de mes héros préférés, Ulysse, se révolte contre les dieux. Ils sont donc là quand même, et pas tant que ça ailleurs. Ensuite, comment pourrait-on imaginer dans la religion juive qu'un dieu puisse s'unir à des humains ? N'oublions pas la naissance d'Hercule. Zeus, finalement, participe du plus vulgaire des vaudevilles en s'unissant à une mortelle qui lui plaît, Alcmène, la femme du roi Amphytrion, avec la complicité d'Hermès prenant l'apparence de Sosie. Romulus et Rémus, de leur côté, sont quand même les enfants d'une vierge, à savoir Rhéa, à qui le dieu Mars s'est uni. Des demi-dieux, on en retrouve aussi quelque part dans le christianisme. J'aurais aimé que tout cela fût précisé. Enfin, à propos de la Renaissance, il est dommage que ne soit pas précisé aussi le rôle extrêmement important d'une évolution technologique ou technique

autour de l'imprimerie, et du fait que les idées, dès lors, se répandent et échappent à ceux qui les contrôlent. Il y a donc des raccourcis qui, je ne vous le cache pas, m'ont quelque peu dérouté. Merci.

Chantal Delsol — D'accord. Merci, Monsieur. Oui, Jacques Cortès a eu la bonté de me donner presque une heure pour parler et il aurait fallu, en réalité, que j'aie trois heures pour parler de bien des choses et notamment de l'imprimerie qui est effectivement un fait historique important. Je n'ai vraiment pas pu faire plus vite. Il y a toujours des tas de thèmes dont on ne parle pas, c'est évident, et bien sûr je ne prétends pas avoir fait le tour de tout, loin de là. Ce serait ahurissant. Effectivement, je n'ai pu envoyer que quelques sondes, vu le temps dont je disposais. Et encore, ce temps était long et j'ai eu de la chance.

En ce qui concerne ce que vous dites de la religion juive et de la religion chrétienne, il est évident - et c'est particulièrement vrai pour la religion chrétienne, mais aussi quelque peu pour la religion juive - qu'elles ont plongé des racines profondes dans le monde païen. C'est d'ailleurs ce que les protestants reprochent aux catholiques en leur disant : « *vous êtes païens parce que vous avez toute une série de dieux, et non pas un dieu unique* ». Donc, on aurait pu entrer dans toutes ces considérations car il est vrai qu'il y a des liens entre le paganisme précédent et le christianisme qui vient après. Cela est tout à fait clair. Ce qu'il y a quand même de très différent, c'est l'apparition de la transcendance et la fin du monde cyclique. Je m'explique : dans toutes les religions païennes et même dans tous les mondes préchrétiens, le monde est perçu comme cyclique car le temps est circulaire et revient sur lui-même en permanence. Ce qu'il y a de très différent avec le judaïsme, puis avec le christianisme qui le suit, c'est que le temps circulaire est pour ainsi dire entaillé à un moment pour s'échapper vers la transcendance. Cela constitue une différence énorme. Qu'on y croie ou qu'on n'y croie pas, qu'on trouve cela absurde, crétin, tout ce qu'on veut, c'est une différence essentielle de la religion judéo-chrétienne parce que, du coup, le monde part vers une finalité de salut, qui engendrera un monde de progrès avec la sécularisation de la Révolution. Tout, alors, est différent car le temps devient linéaire, fléché, donc nullement circulaire. Dès lors que le dieu devient transcendant, tout change. C'est simplement ce que j'ai voulu dire en séparant les deux mondes. Mais après cela, que bien des détails n'aient pas pu être développés, évidemment, je suis entièrement d'accord avec vous.

Chantal Forestal — J'ai vraiment apprécié cette mise au point, mais votre propos final, je l'ai ressenti comme une véritable provocation. Lorsque vous dites que la laïcité est une nouvelle religion, vous commencez par donner l'argument de la maîtrise de la science comme une idéologie. Mais les grands scientifiques nous disent constamment que ce que nous connaissons est relatif à chaque époque. C'est dans l'état actuel de la connaissance que nous faisons telle ou telle hypothèse. Et nous en restons là. Les astrophysiciens sont sur ce positionnement. La science assume ses connaissances avec modestie.

Chantal Delsol — Mais attendez, quel rapport ? Par exemple, on en est aux corpuscules. Peut-être que demain on en sera aux électrons...

Chantal Forestal — On est d'accord là-dessus.

Chantal Delsol — Oh mais non, non, nous ne sommes pas d'accord, parce que vous parlez de la modestie. Mais je vous laisse finir d'abord.

Chantal Forestal — Je pense que la science nous dit : prenons tel aspect de la réalité, faisons telle hypothèse et, par rapport aux connaissances et aux hypothèses que nous faisons, déduisons ceci et cela. C'est tout. C'est ce que j'appelle une école de modestie. Les lois mémorielles ? Quand nous avons présenté la laïcité, nous avons eu à cœur de bien souligner que c'est un état d'esprit, une distance critique à l'écart de toute injonction dogmatique. On a donc mis l'esprit critique en avant sans enfermement définitif. Les lois mémorielles, à la limite, je ne sais pas ce qu'elles viennent faire dans votre argumentation et cela m'inquiète car on n'est pas du tout enfermé. La société permet la liberté de pensée. Vous êtes également intervenue à la fin de mon propos sur le blasphème. J'ai l'impression que ma démarche va en sens inverse de la vôtre. Quand on interdit le blasphème, on interdit la liberté d'expression. C'était le sens de mon propos pour défendre la laïcité. Je voudrais donc que vous m'expliquiez, par rapport aux lois mémorielles et au blasphème, comment vous pouvez déduire de cela que la laïcité serait une nouvelle religion. Je vous ai peut-être mal comprise.

Chantal Delsol — Ce que je veux dire, c'est que la laïcité est une affaire française. On ne trouve de laïcité ni en Espagne ni en Allemagne. Cela n'existe pas. La sécularisation existe, bien sûr, mais, comme dans la constitution polonaise, il y a ceux qui croient en Dieu et ceux qui n'y croient pas. Voilà. La sécularisation, c'est cela. Chacun pense ce

qu'il veut. En France, la laïcité est une caractéristique forte de l'esprit national qui considère qu'on doit mettre la main sur la science historique. Certaines choses sont permises en histoire et d'autres non. Mais ce n'est pas la faute du gouvernement actuel puisque la droite et la gauche sont pareilles. C'est l'esprit français.

Martine Cerf — Je voudrais vous poser une question. Moi aussi je réagis forcément sur votre dernier propos faisant de la laïcité une religion. Une religion s'accompagne d'un dogme. Je ne sais pas où est celui de la laïcité. Elle s'accompagne d'un rite, et le rite laïque, je ne sais pas où il est non plus. Alors j'en arrive à la question suivante : si réellement la laïcité est une religion, comment peut-on être laïque et catholique, laïque et musulman, laïque et protestant, ce que beaucoup de nos concitoyens sont par exemple ?

Chantal Delsol — Oui, pour la seconde chose : il y a du syncrétisme partout, c'est toujours possible. On peut avoir deux appartenances non forcément contradictoires car des liens de compatibilité peuvent exister. Maintenant, en ce qui concerne ce que vous dites, je vais aller encore plus loin – et après, je n'aurai plus qu'à m'enfuir par la fenêtre – Tout à l'heure, quand je suis arrivée, je vous ai écoutée pendant une heure et demie, et j'ai eu l'impression très nette d'entendre un cours de catéchisme. On était au « caté », dans la liturgie ! On disait les choses qu'il faut dire, que la laïcité, par exemple, va nous sauver des guerres de religion, ce qui me paraît une absurdité. C'est là un langage positivement français ! Typique ! Le langage qu'on lit, si vous voulez, dans la presse de tous les jours. Vous ouvrez un magazine - que je ne lis jamais d'ailleurs - du genre *Minute* ou je ne sais quoi d'autre pris dans la presse normale, et vous tombez à pieds joints dans les rites du « caté » laïque. C'est sympathique, d'ailleurs. Je n'ai rien contre. Quand vous disiez tout à l'heure : moi, je suis une militante, moi, je n'ai rien contre, moi je etc. (on est tous plus ou moins militants de quelque chose, pas tous, mais beaucoup d'entre nous) c'étaient des formules du type : « le laïcisme, avec ses prêtres parle à ses militants ». Tout cela, encore une fois, est normal, mais je dis, simplement que c'est devenu une espèce de religion, laïque. Voilà ! Et pourquoi pas ? Il n'ya pas de honte à ça !

Alain Seksig — Je partage complètement ce qui a été dit avant. J'ai des remarques quand même... Vous avez l'air de considérer que, du moment que c'est français, cela serait bizarre. Non ! Cela tient à

une histoire et il n'y a pas de quoi avoir honte. C'est un fait, qu'on a une histoire particulière. La laïcité française n'est pas transposable au contexte canadien, peut-être, ou américain. C'est leur problème et c'est le nôtre. Donc restons-en à cette formation sociale que nous connaissons et réfléchissons. Je vais juste prendre un exemple précis dans votre communication : je n'ai vraiment pas compris au sens le plus fort du terme, ce raccourci que vous faites entre les lois mémorielles et la laïcité. Franchement, cela me dépasse. Et je reviens sur un exemple que vous avez mentionné en passant : les attaques du CRAN contre Pétré-Grenouilleau. Pétré-Grenouilleau a fait un bouquin fort érudite, très complet, sur la traite, etc. Le CRAN a trouvé que ce n'était pas politiquement correct et l'a attaqué avant, d'ailleurs, de remballer son attaque et de se désister du procès qu'il avait commencé à lancer. Franchement, je voudrais que vous m'expliquiez en quoi la laïcité - qui est, en France, premièrement la reconnaissance de la liberté de conscience, deuxièmement, la garantie du libre exercice du culte, troisièmement la séparation des Églises et de l'État - a à voir avec les lois mémorielles ? Franchement, là, je ne comprends pas.

Chantal Delsol — Si ces lois mémorielles heurtaient la laïcité, je peux vous dire qu'à coup sûr, les laïques auraient voté contre. Or personne ne vote contre...

Alain Seksig — La question ne se pose pas !

Chantal Delsol — Comment, la question ne se pose pas ? Ça vous paraît normal, des lois mémorielles ? C'est bien ce que je suis en train de dire.

Alain Seksig — Les lois mémorielles, c'est le génocide des Arméniens, une loi qui a été retoquée par le Conseil Constitutionnel qui met en cause un fait historique... ou la négation d'un fait historique plus exactement, et qui punit ceux qui nieraient l'existence de ce fait. Alors on en discute. C'est un empîement sur le travail des historiens.

Chantal Delsol — Alors, on va pouvoir discuter ...

Alain Seksig — Moi pas, J'entends bien...mais la loi n'a pas été établie au nom des trois principes de laïcité que j'ai développés tout à l'heure ! Je ne comprends pas !

Chantal Delsol — Je m'aperçois que les gens qui défendent la laïcité ne vont pas du tout à l'encontre de ce genre de loi. Donc, ça

prouve bien que, dans l'ensemble...

Gérard Bouchet — Sur cette question, je ne vais pas recommencer. Je voudrais que vous montriez un texte de laïque qui approuve les lois mémorielles. Je vais, moi, vous en citer un pour contrer votre proposition : Jean Jaurès en 1905. C'est un grand laïque, il a pesé sur la loi de 1905. Vous trouverez à la page 118 du tome I du livre que Chantal Forestal a présenté, un discours de Jean Jaurès sur ce que c'est que la laïcité. C'est une idée, l'idée que toute vérité qui ne vient pas de nous est un mensonge, que jusque dans les adhésions que nous donnons, notre sens critique doit toujours rester en éveil, et qu'une révolte secrète doit se mêler à toutes nos affirmations et à toutes nos pensées. Citez-moi une religion qui puisse prononcer cette phrase : ***une révolte secrète doit rester mêlée à toutes nos affirmations et à toutes nos pensées.*** Je crois que seule la laïcité est capable de cet exercice de recul critique qu'elle s'applique à elle-même.

Chantal Delsol — Je ne vois aucun recul critique...

Gérard Bouchet — Pardon ?

Chantal Delsol — Je ne vois pas ça...

Gérard Bouchet — Oui, mais vous reprenez l'argument de ceux qui disent : la laïcité, c'est une religion. La laïcité, c'est un dogmatisme. Vous reprenez l'argument des critiques de la laïcité. Moi, je prends le texte d'un laïque qui nous dit : y compris dans ce que vous affirmez, dans vos propres convictions laïques, exercez un recul critique sur vos propres pensées. Mais ça, ce n'est pas une religion, c'est une attitude intellectuelle qui nous oblige en permanence à nous interroger sur nous-mêmes et à demander à toute chose de rendre compte de sa validité, y compris nos propres positions. Et cela, c'est tout sauf du dogmatisme ! C'est tout, sauf une religion !

Chantal Delsol — Moi, j'ai l'impression de voir beaucoup de dogmatiques. Quand je vais dans un temple franc-maçon, j'ai l'impression de voir énormément de dogmatisme, de ne pas du tout voir des gens qui s'interrogent.

Gérard Bouchet — Mais, la laïcité ne se résume pas à la franc-maçonnerie !

Chantal Delsol — C'est tout de même la quintessence du laïcisme.

Gérard Bouchet — Effectivement. Alors parlez de laïcisme. Si effectivement vous jugez la laïcité au travers de dérives laïcistes, c'est exactement comme si vous jugiez la religion chrétienne uniquement au travers des croisades !

Chantal Delsol — D'accord. Je comprends.

Gérard Bouchet — Oui, uniquement au travers des croisades. Effectivement, tout dogme, toute théorie a ses déviances.

Chantal Delsol — Mais attendez, Monsieur...

Gérard Bouchet — La croisade est une déviance de la religion. On ne juge pas une religion au travers de sa déviance.

Chantal Delsol — Mais alors la vraie laïcité se trouve où pour vous ? Dans la salle de classe ?

Gérard Bouchet — La vraie laïcité se trouve dans le travail que des gens qui se réclament de cet idéal poursuivent chaque jour pour essayer de lui donner un contenu.

Chantal Delsol — Moi je vais vous dire...

Gérard Bouchet — Elle ne se situe nulle part, la laïcité. Elle se situe dans la volonté d'un certain nombre de gens de cheminer vers cet idéal.

Chantal Delsol — Alors, dans ce cas-là, je pense que la laïcité n'existe pas en France. C'est tout le contraire. Si vous voulez, prenons par exemple les auditoriums d'étudiants. J'ai des étudiants depuis vingt-cinq ans. J'ai commencé tard. On ne peut absolument rien leur dire qui ne soit pas politiquement correct, vous pouvez me croire. Si j'ose dire une fois dans l'année qu'en ce qui concerne le mariage homosexuel dont on parle tout le temps, il y a une différence entre la tolérance et la légitimation, simplement cela – et je précise que je ne suis pas homophobe, pas du tout - eh bien à ce moment-là, les étudiants sont fous de rage, ils sortent par les portes, et par les fenêtres et me traitent de je ne sais quoi. Donc, si vous voulez, vous ne pouvez pas articuler la moindre parole qui ne soit pas absolument politiquement correcte. D'où viennent ces étudiants ? Par qui sont-ils éduqués ? Pas par moi, en tout cas. Ils n'ont aucune faculté critique et ont été éduqués dans tous les lycées de France. Mais alors, où est la laïcité, là ?

Gérard Bouchet — Pour illustrer la difficulté à faire vivre la laïcité...

Chantal Delsol — Oui... Oui, d'accord, mais dans ce cas... Dans ce cas, c'est dans le ciel... C'est dans le ciel, votre affaire.

Argyro Moumtzidou — Je ne comprends pas pourquoi on discute sur la notion de laïcité ici comme de quelque chose qui est ou ne serait pas français. Moi qui suis grecque de Thessalonique, je voudrais savoir si la laïcité est un défi à la démocratie que connaissent tous les Européens. Si la démocratie est compatible avec la laïcité, je ne comprends pas pourquoi on n'utilise pas un mot de cette famille. C'est la question que je me pose depuis deux jours que je vous écoute, une question vraiment pour laquelle j'aimerais une réponse précise. Voici ma question : Y-a-t-il une différence entre démocratie et laïcité, ou bien s'agit-il de quelque chose d'identique ?

Chantal Delsol — On ne sera certainement pas d'accord les uns et les autres.

Argyro Moumtzidou — C'est pourquoi je pose la question pour voir vraiment ce qu'il en est.

Chantal Delsol — Moi, je dirais que la démocratie, c'est la liberté de penser et que la laïcité, c'est au contraire le politiquement correct. Mais je pense que Madame dira exactement le contraire.

Argyro Moumtzidou — Encore quelque chose. On a fait une remarque sur Ulysse. Comme je fais partie de la culture grecque, je tiens à préciser qu'Ulysse n'était pas mêlé aux dieux.

Chantal Delsol — J'ai parlé d'Achille, Madame... Ah, pardon, pardon... effectivement quelqu'un d'autre a parlé d'Ulysse

Argyro Moumtzidou — Je voudrais clarifier ma pensée. Pour moi, Ulysse est un homme qui, quelquefois, dépasse les limites, notamment du respect envers l'inconnu et son prochain. Alors, la laïcité et la démocratie pourraient bien être cela : un dépassement des limites du respect envers l'inconnu qui nous entoure. C'est ce dépassement qui, peut-être, n'est pas démocratique.

Jacques Demorgon — Je voudrais m'adresser directement à Chantal Delsol. D'un côté, je comprends comment vous raisonnez.

Chantal Delsol — Ah, ça, c'est sympa.

Jacques Demorgon — Vous raisonnez en vous appuyant essentiellement sur des faits que vous constatez comme sociologue (aurait

sans doute dit Henri Peña-Ruiz hier) et vous nous décrivez une laïcité-religion. C'est vrai qu'on peut trouver des faits qui vont dans ce sens et je ne vais pas vous contester cela. En revanche, quand on arrive aux définitions - car il faut toujours revenir aux définitions - on voit que la laïcité inclut automatiquement distance critique et liberté de choix multiples. Je ne vois pas qu'une religion fasse cela. Donc, au niveau des définitions de la laïcité et de la religion, vous êtes obligée de maintenir la distinction, et, dès lors disparaît la confusion entre religion et laïcité.

L'idéal religieux accepte qu'il n'y ait pas de distance critique. Ce point est très clair. Mais la connaissance que j'ai de certains grands mystiques (qui me paraissent d'ailleurs des êtres exceptionnels) comme Saint-Jean-de-la-Croix¹³ qui propose de passer par la nuit des sens pour ensuite passer par la nuit de l'esprit, cette connaissance, selon moi, montre bien qu'une telle position n'est pas laïque puisque c'est seulement comme cela qu'on arrive à Dieu. On a le droit d'avoir cette position-là qui n'est pas laïque, mais clairement religieuse.

Chantal Delsol — Bon, je réponds. Saint-Jean-de-la-Croix ne propose nullement qu'on passe de la nuit des sens à la nuit de l'esprit. Il indique simplement que lui est passé par là, ce qui est complètement différent. Le mysticisme est une aventure personnelle. Par ailleurs, je ne suis pas sociologue du tout. Je ne pars pas des faits, je ne fais pas d'induction à la manière d'un sociologue, car, étant philosophe, je fais, moi, de la déduction, ce qui n'est pas pareil, en partant des définitions. Et quand vous parlez de séparation, de distance critique, permettez-moi de vous faire constater que vous avez cette distance critique dans la religion dont je parle, dans l'histoire même de cette dernière. Que ce soit dans l'Ancien ou dans le Nouveau Testament, vous avez des gens qui se heurtent à Dieu en permanence, à commencer par la première désobéissance dans le jardin d'Éden. Vous avez constamment un Dieu qui accepte la critique, même s'il la sanctionne, et cette critique est à l'intérieur, implicite mais claire dès la définition originelle. Voilà, c'est tout.

Jacques Demorgon — Ce que vous dites n'est pas valable pour la pratique des gens religieux, je veux dire d'une bonne partie des gens religieux. Ce n'est pas comme cela qu'ils procèdent.

Chantal Delsol — J'ai dit et je répète qu'il y a eu constamment des

13. Saint Jean de la Croix (en espagnol Juan de la Cruz) (1542-1591). Saint mystique espagnol contemporain de Sainte Thérèse d'Avila. Fondateur de l'Ordre des Carmes déchaussés.

tentations d'aller à l'envers, des tentations de pouvoir, et c'est évident.

Jacques Demorgon — Oui, si l'on va au niveau de l'idéal, alors, évidemment, là, on va tous se réconcilier.

Gérard Bouchet — Sur votre exemple du jardin d'Éden, il est bon. Effectivement, dans cette religion, il y a des gens qui se heurtent à Dieu. Mais Dieu chasse Adam et Ève du jardin. Il n'accepte pas qu'ils se heurtent à lui. Il les chasse.

Chantal Delsol — Non, cela ne se passe pas ainsi. Tout le long de *l'Ancien Testament* et dans tous tous les cas, vous voyez un dieu transcendant. Naturellement, c'est une image, une histoire. La question n'est pas de savoir si l'on y croit ou non, peu importe. Dans l'image, dans le mythe, vous voyez Dieu se comportant comme l'éternel fiancé de Kirkegaard cherchant à conquérir celle qui ne l'aime pas, alors que lui l'aime. Il est constamment sur les bords du monde à essayer d'attirer les hommes qui, eux, ne veulent pas y entrer, et le remettent constamment en cause en lui disant : « *Mais enfin, tu dis que j'aurai une descendance, mais tu as vu mon âge et celui de ma femme ? Mais enfin, c'est incroyable ! Tu dis n'importe quoi* ». Ce sont là les rapports entre l'homme et Dieu. Ce n'est pas seulement Adam et Ève, c'est la lutte de Jacob avec l'ange, c'est constamment Dieu qui ne se comporte pas comme un tyran qui dirait : « *je veux que tu fasses ça, tu es mon esclave* », c'est tout le contraire. Vous ne pouvez pas dire ça.

Saddek Aouadi — Effectivement, la laïcité est un idéal qui ne va pas jusqu'à être une religion. Mais, moi, ce qui m'intéresse surtout, c'est la mise en œuvre de cette notion sur le terrain avec les différentes manières dont chacun essaie de la concevoir. A mon niveau, lorsque j'examine le discours des gens qui dirigent l'État en France : laïcité positive, laïcité ouverte, laïcité fermée, etc., je vois bien qu'elle pose problème. Hier, Abdennour Bidar - dommage qu'il soit absent – a dit que pour résoudre beaucoup de problèmes au sein de la société, l'idée de faire de l'école et des milieux de formation une enceinte isolée pour pouvoir justement aider le citoyen à s'autonomiser, à se former, m'a donné l'impression que le fait de vouloir faire sortir le religieux nous amène lentement à un modèle, à la construction d'un modèle pour formater les citoyens pour cet idéal. Et cela – je ne veux pas être critique - me questionne. Je me demande, en effet, allant dans cette direction, si la laïcité ne devient pas plutôt une idéologie.

Chantal Delsol — C'est exactement ce que je dis.

Jean-Claude Julien — Oui, Madame, je vous remercie de nous avoir provoqués parce qu'effectivement, je fais partie de ceux qui se rendent compte que, dans le combat pour la défense de la laïcité, il y a plusieurs chapelles. Et le laïcisme en est une. Un peu comme celui – je ne sais pas s'il y a parmi nous des amis belges – qu'on découvre en Belgique où les laïques (on les appelle là-bas des « libres-penseurs ») revendiquent une place à l'égal des Églises. Cette forme de « religion laïque » ne fait pas partie de celle que je partage. Et quelquefois, il nous arrive, justement avec notre amie Chantal Forestal, de nous heurter un peu en disant – sans la réduire à cela – que la laïcité est tout simplement un mode d'organisation de la vie en société. A ce moment-là, on échappe à toutes les dérives idéologiques. Juste un mot encore : on parle de plus en plus de « spiritualité laïque ». C'est une expression qui ne convient pas...

Chantal Delsol — Qu'est-ce que cela veut dire ?

Jean-Claude Julien — Justement, cela ne veut rien dire parce que si la laïcité permet l'expression de toutes les formes de spiritualités, elle ne peut pas donner son nom à une spiritualité qui lui serait propre.

Chantal Delsol — Mais pourquoi les laïques auraient-ils besoin justement de récupérer le mot « spiritualité » ? C'est exactement ce que je suis en train de dire. Quand on est laïque, purement laïque, il faut supprimer la spiritualité.

Chantal Forestal - Moi, j'emploie le mot « transcendance immanente ».

Chantal Delsol — Oui mais je ne comprends pas...

Chantal Forestal — Je veux dire que la laïcité concerne tous les humains au-delà des conditions du « ici-e-maintenant ». On parle du « vivre ensemble » et cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix. Le problème est de savoir ce qu'il faut faire pour vivre ensemble. Il faut un parvenir à consensus, mais sur des bases minimales. J'ai apprécié, hier, d'entendre les fondamentaux de la laïcité chaque fois réitérés : respect de l'autre, liberté de penser, etc. Bien sûr, comme le dit Jacques Demorgon, ce sont des concepts non pas universels mais universalisants, c'est-à-dire, au moment de la mondialisation, de concepts susceptibles de faire taire les dogmes religieux pour éviter les

guerres, qu'elles soient militaires ou économiques, donc pour parvenir à prendre une distance critique par rapport à tout ce qui nous est imposé contre l'humain, contre le vivre ensemble. Mais je voudrais aussi qu'on discute de ce vivre ensemble. C'est pour moi un point fondamental pour éviter que les valeurs ne soient récupérées par les religions.

Chantal Delsol — Le fait de dire que les religions sont toujours facteurs de guerre, et que ce sont même les seuls facteurs de guerre fait partie du catéchisme laïque. Au XX^{ème} siècle, il y a eu des dizaines de millions de morts. Du côté communiste comme du côté nazi, ce sont les athéismes qui les ont suscitées. Ce catéchisme-là n'a pas grand sens.

Michael Kelly — D'un point de vue extérieur puisque je suis un citoyen britannique, j'ai trouvé ce dialogue extraordinairement enrichissant. De ma position, j'essaie de saisir un peu ce que veut dire la laïcité. Depuis deux jours je m'aperçois que la quantité de significations données à ce concept est énorme et je pense que chaque aspect est vécu de façon différente dans différents pays qu'il s'agisse du respect de l'autre, de la liberté de conscience, des rapports entre États, des rapports entre États et Religions, des religions, etc. J'en arrive donc à conclure que la laïcité, en quelque sorte, c'est la façon française de vivre tout un ensemble de questions sociales qui préoccupent beaucoup de pays et même tous les pays, d'ailleurs. Mais j'hésite à penser que la laïcité soit un produit d'exportation.

Alain Seksig — À mon tour, je voudrais remercier Chantal Delsol parce qu'elle a fait preuve d'un réel courage aussi de nous dire tout ce qu'elle nous a dit, sachant ce qu'elle avait déjà entendu déjà depuis ce matin. Merci.

Chantal Delsol — Je n'ai pas eu l'impression d'avoir un seul « pote » dans la salle.

Alain Seksig — Mais vous avez eu beaucoup d'oreilles attentives quand même. Vous avez été écoutée...

Chantal Delsol — Attendez, je ne suis pas malheureuse...

Alain Seksig — ...à défaut d'être totalement entendue.

Chantal Delsol — Mais je suis très bien. Je suis très bien reçue.

Alain Seksig — Je voudrais rappeler d'ailleurs, juste en trente secondes, ce que nous nous sommes dit tout à l'heure. Chantal Delsol a

participé à un ouvrage collectif, il y a quelques années, autour du rapport Obin¹⁴, inspecteur général de l'Éducation Nationale. Cet ouvrage a été publié aux éditions Max Milo et s'intitule *L'école face à l'obscurantisme religieux*. Elle fait partie de la vingtaine de personnalités qui y ont commenté ce rapport dont le contenu li inspire de l'inquiétude quant à l'avenir du modèle républicain. Elle estimait notamment urgent de repenser l'école à l'aune des dangers du communautarisme. Sur cette question, je partage entièrement ses convictions. Mais Je voudrais juste donner une précision puisqu'elle a évoqué le régime soviétique responsable, en effet, de millions de morts. C'était peut-être un régime athée, mais ce n'était pas un régime laïque, très précisément au sens où les religions n'étaient pas respectées. La liberté de culte n'y était pas présente, ce qui est quand même aussi une caractéristique de la laïcité, comme cela a été rappelé plusieurs fois depuis hier. Voilà. Je tenais à donner cette précision.

Chantal Delsol — Oui, oui, vous avez raison.

Jacques Demorgon — En deux mots, je voudrais simplement dire à Chantal Delsol que je regrette qu'elle n'ait pas assisté à la première journée qui m'a personnellement, très intéressé et surpris, parce que nous avons entendu – je vais le dire comme ça, de façon un peu familière – des chantres de la laïcité. Or, en réalité, ces chantres ont insisté sur les insuffisances de notre laïcité, en tout cas, de notre pratique de la laïcité. Je pense donc qu'elle aurait certainement beaucoup apprécié cette journée.

Chantal Delsol — Merci Monsieur, et merci à tous de m'avoir écoutée.

Jacques Cortès — J'ai énormément apprécié cette discussion, parce que, précisément, elle a fait surgir des quantités de petits recoins de la laïcité sur lesquels, peut-être, nous n'avions pas assez insisté jusqu'ici. Il est très bon, à mon avis, qu'il y ait des oppositions, et j'admire et apprécie énormément le courage et l'esprit avec lesquels vous avez fait face à une salle qui n'était pas entièrement d'accord avec vous, mais qui, j'en suis sûr, ne peut que vous estimer beaucoup pour votre culture, votre franchise et votre finesse unanimement appréciées.

Chantal Delsol — Merci, Jacques.

14. Rapport de Jean-Pierre Obin au Ministre de l'Éducation Nationale « *Sur les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les espaces scolaires* » (juin 2004)

La laïcité qui vient

Religion, Politique, Economie, Information

Jacques Demorgon

« Les hommes en tant qu'espèce sont parvenus depuis des millénaires au terme de leur évolution ; mais l'humanité en tant qu'espèce est encore au début de la sienne »

Walter Benjamin

La question est celle de l'évolution planétaire entre les humains. La religion fut unificatrice. Quand elle est tombée dans la division meurtrière, la politique a dû se faire laïque, dans tel pays, mais à l'échelle de la planète, elle a échoué, révélant sa propre inhumanité meurtrière. Alors « la main invisible » de l'économie a pensé pouvoir s'identifier à celle de Dieu. Les résultats sont plus que douteux. L'évangile est celui de la perdition (Morin) ; la laïcité qui vient est celle du manque. Religion, politique, économie manquent aux humains et les humains leur manquent.

1. Situer la laïcité dans la genèse de l'humain : user du « macroscope » !

Les contributions présentées depuis hier montrent que la laïcité bénéficie d'études appréciables. La nôtre s'efforcera seulement de montrer la nécessité d'une réflexion intégrant la laïcité dans l'histoire du long terme. Le déficit de cette référence abandonne la laïcité à des morcellements logiques et empiriques. Elle reste mal comprise entre sa diversité et son unité. Tantôt l'une, tantôt l'autre, sont contestées. De ce fait, la laïcité demeure menacée. Approfondissement et militantisme ne sont pas de trop. Chantal Forestal en donne l'exemple vivant. Son militantisme de mise en évidence, de défense, de soutien, l'est aussi de recherche et de proposition. Compréhension et respect de ce qui est acquis doivent être liés au souci d'avancer sur les difficultés persistantes. En premier lieu, la laïcité doit pouvoir être servie et non pas compromise par la singularité de sa mise en place en France.

Une histoire récemment renouvelée dans sa configuration doit nous permettre de situer la laïcité en étendue dans l'espace-temps des devenirs humains. Et, en profondeur, dans la genèse de l'humanité comme espèce. Nous suivons ici la distinction mise en exergue sous la

plume de Walter Benjamin¹ grâce à la vigilance de Giorgio Agamben (2002). De celle aussi d'Henri Van Lier (2010) et de sa Grande Œuvre posthume : *Anthropogénie*² qui amorce, en plus d'un millier de pages, l'analyse des conditions rendant possible la genèse de l'humanité à partir de la genèse d'*homo sapiens sapiens*.

Toutes ces contributions, avec d'autres que nous allons découvrir, nous conduisent à une mise en perspective neuve de la laïcité. Cette perspective qui intègre des visions judicieuses mais ponctuelles de points de vue géographiques ou historiques entend cependant prendre en charge la situation de la laïcité dans le devenir humain.

Nous nous plaçons sous l'invocation de Joël de Rosnay (1975) et de son ouvrage, lucidement intitulé *Le macroscopie*. Les microscopes sont précieux pour percevoir le très petit, les télescopes pour accéder au très lointain cosmique. Le macroscopie, lui, n'existe pas. C'est une métaphore pour nous faire comprendre que nous devons nous soucier de références aux réalités englobantes. L'analyse d'une donnée par sa décomposition interne doit être complétée par l'analyse des contributions externes à sa composition. Faute de cela, nous comprenons la laïcité comme question locale et seconde alors qu'elle est générale et première.

Grâce à ces perspectives nouvelles, toutefois en conformité avec celles d'un Jaurès et d'un Briand, la laïcité, ou plutôt la laïcisation, est comprise comme processus décisif au cœur du destin humain. En ce sens, elle n'a pas de raison de réprouver spécialement le religieux, lui aussi compris en un sens étendu et profond. A cet égard, je remercie Saddek Aouadi d'avoir, à ce propos, tiré une sonnette d'alarme avec beaucoup de modestie et de prudence, comme l'ont fait aussi Urbain Amoia et Abdennour Bidar.

La nécessité de cette prudence a été confirmée par le surgissement

1. Cette pensée de Walter Benjamin, citée par Giorgio Agamben (2002) opère une distinction malheureusement rarement faite. Chaque *homo sapiens sapiens* comme exemplaire représentatif de l'espèce humaine est accompli depuis des millénaires. On peut donc dire : l'humanité est accomplie comme espèce biologique. Mais c'est tout à fait différent de la question de savoir ce qu'il en est d'un accomplissement en cours et à venir de cette espèce biologique humaine, comme humanité, c'est-à-dire de son devenir comme ensemble des humains passés, présents et futurs.

2. Henri Van Lier signale qu'il transpose le terme « anthropogénie » en français du terme « anthropogenie » (sans accent) titre d'un ouvrage de Ernst Haeckel publié en 1874. Il importe cependant de comprendre que l'anthropogénie d'Henri Van Lier entend poser (et traiter autant que possible) la question du lien entre la façon dont l'homme comme espèce biologique s'est engendré dans la nature et l'engendrement de l'espèce humaine comme ensemble dans l'histoire. Notre citation initiale de Benjamin abordait déjà ce point (cf. note 1).

d'une polémique dans le colloque. Henri Peña-Ruiz, soucieux de garder la laïcité dans la logique en soi parfaite de son concept, fait soudain face à Michel Wierviorka, inquiet d'une laïcité abstraite qui ne prend pas en compte les situations économiques bien réelles. Henri Peña-Ruiz le sait bien puisqu'à ses nombreux ouvrages sur la laïcité, il juge nécessaire d'en ajouter sur la solidarité. Les soucis sont les mêmes chez les deux auteurs, seules diffèrent les modalités du traitement.

Il est vrai que les difficultés dépassent ici les personnes. Comme la nomme l'historien Enzo Traverso (2007), une humanité « à feu et à sang » nous garde de l'illusion de croire que nous pourrions détenir facilement les moyens d'empêcher cela. On ne peut pas se contenter d'un idéal, si beau et bon soit-il, quand la réalité nous inflige la démonstration de notre impuissance.

Charles Péguy (1910), à propos de la morale de Kant, ose écrire : « *le kantisme a les mains pures mais il n'a pas de mains* ». On n'a pourtant pas envie de blesser Kant et pas davantage les judicieux défenseurs de la laïcité. Bien entendu, je ne vais pas maintenant prétendre, moi, simple petite personne, pouvoir apporter une solution. Ce que nous pouvons faire ensemble dans ces échanges, c'est améliorer notre information et sa transmission. Il y a une faiblesse – le mot est faible – il y a une extraordinaire pauvreté de transmission des nouveaux savoirs et pensers ! Bien qu'il y ait des chercheurs privilégiés qui travaillent dans les grands instituts, les universités, les facultés, la part la plus importante de l'humanité n'accède pas à leurs travaux.

Quand je vois, par exemple, l'Etat décider que, dans une classe de terminale scientifique, on ne va plus faire d'histoire et de géographie, je suis complètement sidéré car la transmission des prestigieux savoirs que des savants composent et détiennent est empêchée par l'Etat lui-même.

On invoque le temps manquant mais celui-ci est relatif. De nouvelles configurations du savoir peuvent prendre moins de temps et pourtant mieux découvrir comment, par exemple, la laïcité se pose, s'étend et s'approfondit ou non, dans le devenir historique. Supplément d'intelligence et rapidité de transmission sont solidaires dans l'accès à l'histoire reconfigurée au travers de sa dynamique d'ensemble dont

la connaissance est indispensable pour situer la laïcité dans toute sa profondeur et son étendue.

2. Des royaumes et des empires faits de dominations religieuses et politiques

Voyons effectivement maintenant comment une anthropogénie de la laïcité a besoin du double saut qualitatif dans le savoir que représentent l'histoire du long terme et l'histoire globale.

Après la période des communautés, des tribus et des chefferies au cours de laquelle le religieux est encore en genèse à travers le sacré – et le politique maintenu sous le contrôle de la société comme Pierre Clastres l'a montré – une nouvelle forme générale de société s'engendre. Sous les noms de royaumes et d'empires, cette forme de société va progressivement se constituer et s'étendre pendant des millénaires sur la planète entière. Or, la façon dont elle structure sa mise en place et en œuvre met clairement en avant une hiérarchisation dans laquelle le religieux est au sommet devant le politique interne ou externe, juridique ou guerrier. Sont soumis à ces deux pouvoirs, les acteurs de l'économie et de l'information.

Cette caractéristique des sociétés royales et impériales a d'abord été mise en évidence dans l'étude des panthéons et des épopées des sociétés indoeuropéennes grâce aux travaux de Georges Dumézil (1947). Son étude de l'imaginaire de ces sociétés en a montré la tripartition hiérarchique. Le Dieu du religieux proprement dit, ainsi Jupiter chez les Romains, est supérieur au dieu du politique guerrier, Mars, qui est lui-même supérieur au dieu de l'économie, Quirinus (le nom de ce dieu est d'ailleurs méconnu).

Dans cette période « royale impériale », précisons que l'économie et l'information pouvaient parfois constituer comme des facteurs de division. On en trouve trace dans la Bible avec le récit du meurtre d'Abel, le pasteur, par Caïn, l'agriculteur. René Girard (2007) y insiste. Quand Abel sacrifie un agneau et fait son feu, la fumée monte au ciel, ce qui signifie que Dieu agrée le sacrifice sanglant du pasteur. Quand Caïn offre à Dieu des fruits et des légumes, la fumée de son feu ne monte pas au ciel, Dieu n'agrée pas le sacrifice non sanglant de l'agriculteur.

Certes, cela dépasse pasteurs et agriculteurs et concerne tous les humains selon leurs différences d'intérêts, d'implications et d'identités. A l'époque tribale, quand les humains sont peu nombreux, le sacrifice auquel tous participent réellement, se transmettant le couteau sacrificiel, constitue le moment unique d'exercice réservé de la violence, moment rituel, sacré. Ce sacrifice, partagé et effectué réellement ensemble, est supposé produire une *catharsis*. Les conduites humaines se libèrent ainsi de leur violence sous-jacente. Au moins, jusqu'au prochain sacrifice, on peut espérer la suspension de toute violence sociale.

Par la suite, même si le sacrifice ne disparaît pas, il se transforme, il est de plus en plus inefficace comme prévention *a priori* et doit être accompagné par des formes juridiques punitives, sanctionnant *a posteriori* les fautes commises. C'est alors que se déploie cette période de l'humanité à partir de laquelle s'installent sur toute la planète, les royaumes et les empires avec codes de droits et devoirs, lois morales et « sanctions physiques », tribunaux et prisons.

De façon prodigieusement intéressante, nous trouvons ces dissensions, liées aux activités économiques différentes, déjà clairement inscrites, près de 3000 ans avant notre ère, dans les théogonies sumériennes³ (note 3). Donc, à l'origine même des premiers royaumes ou empires. Cette structure hiérarchisant les pouvoirs religieux, politique, économique va se consolider, s'approfondir et s'étendre. Non sans inventer toutes sortes de variantes dans l'équilibration relative de ces trois pouvoirs, dans des conditions géo-historiques et religieuses elles-mêmes variables, en Asie, en Afrique, en Europe, aux Amériques. On le sait, on aura des princes, des rois, des empereurs, mais aussi des khans, des califes, des émirs, des sultans, des tsars, etc.

3. Le prestige du berger par rapport à l'agriculteur, au chasseur, au pêcheur apparaît déjà au 3e millénaire mésopotamien. Dans les cycles mythiques et religieux d'Inanna/Istar et de Dumuzi le berger, c'est lui qu'Inanna aime et choisit. A d'autres moments, le dieu intègre aussi l'agriculture comme Dumuzi du grain et même la pêche. Comme une sorte de Dieu de la fécondité animale et végétale. Il sera aussi présenté comme pasteur du peuple humain, roi 1. / Le prestige du berger par rapport à l'agriculteur, au chasseur, au pêcheur apparaît déjà au 3e millénaire mésopotamien. Dans les cycles mythiques et religieux d'Inanna/Istar et de Dumuzi le berger, c'est lui qu'Inanna aime et choisit. A d'autres moments, le dieu intègre aussi l'agriculture comme Dumuzi du grain et même la pêche. Comme une sorte de Dieu de la fécondité animale et végétale. Il sera aussi présenté comme pasteur du peuple humain, roi plurimillénaire, ayant régné avant le déluge.

3. Des nations modernes : Economie et Information pensent contrôler Religion et Politique en crise

Comment la dynamique des acteurs humains peut-elle tourner le dos à cette omniprésence de la forme royale impériale des sociétés ? La raison profonde en est que, même s'ils sont contrôlés, les acteurs de l'économie et de l'information sont loin d'être inexistantes. Par information, il faut entendre non seulement le droit, les lettres et les arts, mais aussi les techniques et les sciences. Celles-ci ont été souvent ralenties mais elles ont aussi bénéficié des rivalités entre les sociétés, comme l'a bien montré David Cosandey (2007).

De leur côté, les acteurs de l'économie sont aussi très actifs et même attentifs aux découvertes scientifiques et techniques dont, si possible, ils se saisissent pour améliorer les explorations, les exploitations, les productions et les transports. Ils pourront d'autant plus le faire que les abus du « politico religieux dominant » des royaumes et des empires sont de plus en plus critiquables. D'ailleurs, les acteurs politiques et les acteurs religieux se dissocient.

Ainsi, en Europe, l'affaiblissement de l'Eglise catholique et l'avènement du protestantisme est l'un des grands moments de cette dissociation. D'abord, dans les principautés allemandes, les princes n'entendent pas laisser à l'empereur du Saint Empire romain germanique la possibilité de choisir à leur place les évêques.

En Angleterre, Henri VIII n'entend pas laisser le pape décider pour lui de sa vie privée. Il se sépare de la catholicité et s'auto proclame « chef de l'église anglicane ». Il y aura aussi un gallicanisme en France. Bref, les Etats veulent contrôler le religieux sur leur territoire. Les acteurs du politique ont pu opérer ce renversement en leur faveur et au détriment du religieux dans la mesure où le religieux se fourvoie et se déconsidère de plusieurs façons.

Les acteurs de l'économie et de l'information par leurs actions concrètes conjointes – inventions scientifiques et techniques, implications industrielles et commerciales – préparent eux aussi le passage des royaumes et des empires à la nouvelle forme sociétale, celle de la nation. Celle-ci va se libérer relativement du fondement religieux même si elle

continuera à l'invoquer, voire à le représenter, comme la monarchie anglaise. Toutefois, même si dans les nations marchandes, les peuples peuvent toujours croire à la vie immortelle, l'image du paradis céleste s'est vue quelque peu contestée par celle du paradis terrestre. On est juste maintenant en train de sortir en partie seulement du mythe du progrès indéfini. Pour le moins, il anticipait le salut éternel, voire le remplacer.

C'est dans ces conditions que nombre d'acteurs humains, faisant largement tourner leurs préoccupations autour de l'économie, celle-ci énonce la vérité nouvelle en une discipline nouvelle : *l'économie politique*. C'est désormais l'économique qui structure le politique et non plus l'inverse comme hier.

Certes, au plan planétaire, les situations sont mêlées, parfois même confuses. Royaumes et empires restent présents aux côtés des nations marchandes et rivalisent avec elles. La nation marchande rivalise aussi avec royaumes et empires. Elle pense pouvoir leur reprendre le sacré. Elle entend être elle-même sacrée pour tous ses membres.

Au moment même de la loi de 1905, le politique se trouve déjà sur une certaine fin de règne. Anciens et nouveaux régimes politiques ou, si l'on préfère, anciennes et nouvelles formes de sociétés entrent dans une concurrence irréductible. Celle-ci va se poursuivre pendant la première moitié du 20^{ème} siècle. Avec les tragiques massacres guerriers de la Première Guerre mondiale puis, dans la Seconde, ceux engendrés par les affrontements entre les nations marchandes « atlantiques » et les fascismes européens et asiatique.

Dans les distorsions, extrêmement graves, des politiques, s'impose au premier rang la Shoah. Notons, par ailleurs, la perversion totalitaire stalinienne. Et, même si on ne compare pas, le recours des nations « atlantiques » à la violence extrême sur Dresde, Hiroshima et Nagasaki.

4. La domination financière dans l'économie informationnelle mondiale

Certes, en raison d'une politique meilleure mais aussi d'une économie meilleure, les nations marchandes industrielles triomphent des anciens royaumes et empires caricaturés en dictatures. Ensuite, c'est l'économie qui va faire encore la preuve de son « autorité » pendant la guerre froide. En effet, la concurrence économique exacerbée dans la Triade « Etats-Unis, Japon, Europe » va contraindre l'U.R.S.S. à l'implosion et la Chine à l'inflexion de son orientation. Cela sans explosion guerrière.

Ainsi, l'économie donne à croire qu'elle est elle-même une politique plus efficace que toutes les politiques anciennes et modernes. Elle est désormais en mesure de s'imposer dans l'opinion publique comme la vraie puissance décisive.

Elle va d'ailleurs le démontrer avec l'obtention en Angleterre et aux Etats-Unis d'un renoncement de ces deux Etats au contrôle contraignant de leurs entreprises nationales. Ce sera la dérégulation administrative, commerciale, financière. Les entreprises de ces deux nations pourront dès lors parvenir, de multiples façons, à contrôler l'économie de nombreux autres pays.

Cela s'effectue en partie par la cascade de crises financières qui, commencée dès la décennie quatre-vingt-dix, se poursuit en s'aggravant jusqu'à la crise mondiale actuelle de l'économie américaine elle-même. On est bel et bien entré, de façon éclatante, dans un moment caractérisé par un pouvoir démesuré de l'économie financière informationnelle mondiale.

5. Une pente anthropogénique répétée : la « foi » en une centration

Même si elle a été rapide, l'analyse précédente de l'histoire humaine a clairement pris ses distances avec l'histoire habituelle que l'on peut dire « identitaire » dans la mesure où elle place toujours au premier plan les pays identifiés, leurs leaders et leurs peuples, comme le font aussi les informations médiatiques.

La nouvelle présentation de l'histoire, que nous allons d'ailleurs poursuivre, n'a pas à renier l'histoire identitaire. Elle veut seulement mettre mieux en évidence – sous les identités – les oppositions qui sont à l'œuvre et qui peuvent concerner aussi bien les individus, les groupes que les sociétés entières. Il y a, en réalité, trois grands « niveaux d'oppositions » liés entre eux de façon très complexe. On a d'abord les choix effectués au travers des régulations d'action : « ouverture, fermeture », « stabilité, changement » « continuité, discontinuité », « autorité, liberté », « égalité, inégalité ». On a ensuite les choix effectués au cours des hiérarchisations des grandes activités : religion, politique, économie, information. Ces deux niveaux d'oppositions et de compositions contribue à la genèse du troisième niveau, celui des grandes formes historiques de sociétés : tribale, royale, nationale, mondiale. Nous disposons ainsi d'une histoire qui n'est plus seulement identitaire mais largement antagoniste, autrement compréhensive et explicative des conduites réelles des individus, des groupes et des pays.

En dépit d'aléas, de décalages, de compositions diverses selon les époques et les pays, ces grandes structurations de société se sont imposées. Cela, comme nous l'avons vu, avec les dominations des acteurs du secteur religieux puis du secteur politique, puis du secteur économique.

A chaque fois, les acteurs d'un secteur veulent jouer tous les rôles. Ils se subordonnent des acteurs des autres secteurs jusqu'à ce que cet abus de pouvoir entraîne des conséquences suffisamment graves pour que les acteurs des secteurs dominés réussissent à surmonter cette domination et à prendre à leur tour le pouvoir.

On ne peut manquer d'être frappé par l'aspect répétitif dans l'histoire humaine de cette pente anthropogénique. Les acteurs humains, comme s'ils étaient dans l'impossibilité de penser et d'agir dans des situations pluricentrées, en viennent à choisir un centre auquel ils vont croire de façon préférentielle dominante, voire même exclusive.

Cela s'exprime souvent par des formules élémentaires répétées à l'envi dans l'opinion publique : « Tout est religieux », « tout est politique », « tout est économique ». Certes, on finit par changer le soi-disant « tout », c'est sans doute, à chaque fois, un relatif progrès.

Il paraît cependant légitime de diagnostiquer cette faiblesse humaine, lourde de conséquences et qui risque de perdurer, avec sans doute des raisons qu'il faut comprendre. L'être humain pour vivre est, à tel moment, souvent obligé, de se centrer prioritairement sur quelque chose d'alors vital pour lui. Il le fait nécessairement au détriment d'autre chose.

Cependant, pour peu que cette fixation, d'abord peut-être arbitraire, obtienne un succès d'expérience, on va sans doute vouloir la conserver pour un nouvel usage bénéfique. Si les réussites se confirment et s'enchaînent, on finit par croire à cette fixation. Bien qu'elle soit au départ limitée, elle convient, puis elle accapare, elle éblouit.

L'adhésion, la foi se renforcent et ne tiennent plus compte des démentis de l'expérience. D'autant qu'il faudrait trouver une autre centration et, si on connaît celles qui ont été déconsidérées dans le passé, souvent on n'en connaît pas de nouvelle que l'on pourrait choisir. De plus, cela nécessiterait sans doute une recherche épuisante et incertaine.

Certes, si l'on se fixe utilement sur quelque chose à un moment donné, il faudrait aussi pouvoir ensuite revenir à tout ce qui a été délaissé. Autre difficulté : si l'on s'abandonne à une situation qui comporte des références à plusieurs centres, cela va compliquer l'adaptation. De continuelles remises en cause, les oscillations qui en résultent, tout cela sera très éprouvant.

Ce que nous décrivons ainsi comme situation individuelle existe tout autant, sinon plus, comme situation collective dans laquelle la foi choisie se durcit de devoir paraître sans faiblesse aux regards de ses partenaires comme à ceux de ses adversaires.

On le voit, la difficulté est très grande. Centractions et fixations limitées sont inévitables. Cependant, même si la centration limitée est utile et nécessaire, elle ne doit pas nous gouverner définitivement. Nous devons pouvoir la rectifier, la compléter. Le plus souvent nous n'y parvenons pas sans une contrainte extérieure, humaine ou autre.

Véronique Le Ru et Guillaume Lecointre expliquaient, hier, combien, dans le domaine de l'information scientifique, la « distance critique du savant » était nécessaire. Les ego, ethno, socio et sociéto-centrismes ne cessent de remettre en cause cette nécessaire mais fragile culture de la distance critique. Les savants sont là en présence d'une exigence humaine générale qui devient aussi pour eux obligation professionnelle. Nombreux sont ceux qui heureusement l'exercent.

Citons simplement plusieurs prix Nobel d'Economie, Amartya Sen, Joseph Stiglitz, Paul Krugman et d'autres. Ils prennent clairement position contre les dogmes du « libre échange absolu », et de la « concurrence non faussée ! » : « vérités » mensongères abusives d'une économie financière dévoyée qui pose son défi et formule son dictat.

6. Quadrimoteur fou et laïcisation protectrice et inventive de l'humain

Est-ce qu'il y a une possibilité de faire autrement ? Par exemple, grâce à la laïcisation, d'inventer une dynamique protectrice, correctrice, créatrice, capable de transformer et d'intégrer les centractions humaines – religieuses, politiques, économiques, informationnelles ? Rien n'est moins sûr car les acteurs humains ne savent pas recourir aux laïcisations préventives. Ils ne parviennent, difficilement et pas toujours, aux laïcisations curatives qu'après quantité de violences et de destructions extrêmes. Allons plus loin. Même quand ils recourent à une laïcisation, il n'est pas toujours certain qu'ils le fassent pour elle-même. Souvent, c'est parce qu'ils y trouvent un intérêt personnel supplémentaire. Quoiqu'il en soit, le déficit de laïcisation est aujourd'hui criant. La situation actuelle est caractérisée par un extrême désordre des grandes activités humaines. La décrire comme marquée par une économie financière dominante et abusive est très insuffisant. Le dérèglement de l'activité économique entraîne les dérèglements des trois autres activités.

Le politique tourne le dos au démocratique dont il voit les limites sans les corriger. Il continue à en faire sa bannière pour dénoncer la dictature « chez les autres » ! L'information se veut distraction et spectacle à tout va, réduisant au maximum tout effort compréhensif, explicatif, éducatif.

Quant aux religions, elles renforcent leur dureté et les guerres de religion ne sont pas d'hier : elles sont ouvertes aujourd'hui partout dans le monde.

Je n'avais pas encore fait allusion à Edgar Morin (2008). En voici l'occasion avec sa vive métaphore du « *quadrimoteur fou* ». Ce quadrimoteur vaut aussi largement comme métaphore pour le dérèglement des quatre activités : religion, politique, économie, information. Sous telle ou telle incarnation planétaire, elles s'« emballent » pour leur propre compte, les unes contre les autres. Ainsi, d'ailleurs, le quadrimoteur fou est même réel et s'abat sur les deux tours prestigieuses du *World Trade Center*, occasionnant des milliers de morts. Dès 2008, c'est l'économie américaine qui, tournant follement sur elle-même, déclenche la crise des subprimes. Banques et assurances d'importance, grandes entreprises, par exemple automobiles, s'effondrent et doivent compter sur l'Etat fédéral pour survivre. Dans les pays du sud et de l'est méditerranéens, les conflits entre gouvernants et gouvernés et les conflits religieux font quotidiennement des dizaines, voire des centaines de morts et, finalement, des milliers en Syrie.

Comme on le voit, les références au politique, au religieux, à l'économique sont dans l'impossibilité d'être partagées et articulées. Il faut passer par des conflits extrêmes interminables et incertains quant au devenir des pays et des peuples qui s'y trouvent pris. Chaque groupe d'acteurs va jusqu'au bout dans sa centration en supposant que ses investissements, ses sacrifices valent comme vérité du choix de sa position. C'est au cœur de ce dilemme que renaît constamment la nécessité des laïcisations.

Henri Peña-Ruiz nous a confié que, quelques décennies auparavant, la laïcité n'était pas pour lui un thème d'importance. Il n'y a pas si longtemps, j'en étais à ce stade. Je me suis rendu compte que j'avais tort. La laïcité est d'abord un extraordinaire symbole qu'il faut apprendre à décrypter. C'est aussi un exceptionnel ensemble de symptômes de nos échecs humains. Elle est une contradiction vive, vivante, qu'il faut sauvegarder au lieu de vouloir l'aplanir et l'aplatir en identité d'opposition. La laïcité est certes, d'un côté, séparation, mais c'est pour être mieux reliance, non pas statique entre des instances humaines déjà données, mais dynamique entre des instances humaines qui s'opposent, composent, s'inventent.

Chaque fois que nous posons une solution purement identitaire et qui n'intègre pas son opposé, son antagonisme, nous faisons une centration d'exclusion. Nous risquons de nous obstiner car cette centration peut avoir, un temps, certaines retombées positives.

Ah que la Politique est belle quand elle nous délivre des violences inhumaines des Religions. Ah que l'Economie est belle quand elle nous délivre des violences inhumaines des Politiques. Au-delà de chaque beau et bon moment, il nous faudrait savoir, en permanence, « séparer, relier » le politique et le religieux, « séparer, relier » le politique et l'économique, le politique et l'information, mais encore « séparer, relier » le religieux et l'économie, le religieux et l'information.

Oui, les quatre grands ordres d'activités relèvent de la laïcité, de la « séparation, reliance » qu'elle a dû apprendre à mettre en œuvre, ce qu'elle doit continuer à faire. Elle ne doit pas se dispenser de cette poursuite – urgente en ce qui concerne l'économie et les medias – sous le prétexte qu'elle a obtenu une petite réussite, d'ailleurs bien insuffisante, dans le domaine de la politique et de la religion.

Nous ne sommes pas seul dans cette volonté de contribuer à une laïcisation étendue et profonde. Les voix qui nous accompagnent et nous stimulent ne manquent pas. C'est le philosophe Jean Michel Besnier qui pose la nécessité d'une *laïcisation de l'économie*. L'essayiste Jean Claude Guillebaud (2008) le rejoint en soulignant que l'économie se prend pour une science alors qu'elle est bien plutôt une religion que des acteurs humains tentent d'imposer à tous.

Le même J. C. Guillebaud souligne aussi la nécessité d'une *laïcisation de l'information* ; il pense essentiellement aux medias. Mais les techniques et les sciences ne doivent pas être oubliées. Véronique Le Ru et Guillaume Lecoindre en ont, hier, traité. Finalement, la conclusion générale que tire Martine Cerf est bien judicieuse : « une laïcité conséquente se doit d'empêcher la mainmise de quelque dogme que ce soit sur les consciences... ».

7. Laïcisation, une « foi » complexe : religion, politique, économie, information peuvent mieux faire

Nous avons précédemment été conduits à conjuguer études historiques sur le très long terme et analyse anthropologique. Nous pouvons dès lors bénéficier d'une nouvelle compréhension de la situation et du statut des laïcisations. Si une tendance quasi vitale de l'être humain est de se défendre de son environnement envahissant en recherchant chaque fois une centration simplificatrice, on peut comprendre qu'il aille finalement vers une centration principale, fondamentale qui lui permette d'ordonner son expérience.

En ce sens, la « foi » n'est croyance en un dogme que dans la mesure où celui-ci constitue cette centration simplificatrice. On comprend aussi la distinction originelle entre clerc et laïc. Le premier détient la « vraie foi » et dispense le second de s'angoisser à la chercher. Le premier prouve la vérité de cette foi dans la mesure où il montre qu'il y consacre sa vie. Le second continue simplement à vivre, enrichi ou appauvri de la centration salvatrice qu'il fait sienne.

En l'absence de centration limitée, abusive, exclusive, il n'y aurait nul besoin de laïcisation. C'est parce que de telles centrations différentes partagent des individus, des groupes, des pays et les dressent les uns contre les autres qu'une laïcisation est nécessaire. Elle l'est au sens du *Laos*, du peuple humain qui a, certes, le droit, voire le devoir, de vivre dans la séparation distinctive mais à condition qu'elle ne soit pas rejet et privation de sa reliance humaine à trouver, à sauvegarder, à développer. En ce sens, laïcisation signifie qu'il ne peut pas y avoir de vérité humaine si elle ne reprend pas l'ensemble de la vie humaine, avec ses centrations antagonistes inconstruites. La laïcisation demande de comprendre que les régulations des actions, des activités, des formes de société successives ne peuvent pas être effectuées une fois pour toutes mais sont constamment à inventer à partir de leurs oppositions mêmes. Il est donc impossible qu'il n'y ait pas toujours un moment difficile, problématique, crucial, décisif : celui où les acteurs humains sont capables ou non d'inventer la composition la plus utile, à ce moment là.

Si l'on s'en tient à l'organisation des grandes activités humaines, telle qu'elle s'est engendrée sur des millénaires, on devrait être à l'aise avec une évidence : religion, politique, économie, information et tous leurs sous-secteurs n'auront jamais fini de s'inventer. En effet, ces grandes activités sont solidaires d'environnements qui changent et changent les oppositions des activités entre elles.

Il n'est toutefois pas illégitime de s'interroger sur l'éventualité qu'il puisse exister une centration plus signifiante pour chacune des quatre grandes activités. De toute façon, il ne peut s'agir que d'une éventualité. Entre la prétention de toute définition et la négligence à l'égard de ce qui vient, l'écart peut difficilement se combler. Il faut accepter de rester en vigilance dans cet entre-deux ou, dirions-nous, dans cette intérité propre à chaque grande activité humaine. (Nous revenons sur ce point dans les réponses aux interventions).

Reconnaissons par exemple que la définition du religieux n'est pas acquise. Il a pris de nombreuses formes très différentes au cours de l'histoire. Pas davantage, le religieux, le politique, l'économie, l'information, ne peuvent être définis avec certitude. Les acteurs humains en vivant les ont inventés et continueront de le faire. Ils continueront, par exemple, à transformer les religions et à réinventer « le religieux ». C'est ce que pense Abdennour Bidar quand il pose un islam en cours, un islam à venir, et quand il ose penser une vraie *sortie de la religion* comme autre religiosité.

La politique n'est pas moins en cours d'invention, aujourd'hui encore, avec tous les malheurs que cause une économie se prétendant seule en mesure de s'imposer à tout et à tous. J'ai chez moi un dictionnaire (Laville e. a., 2006) nommé *Dictionnaire de l'autre économie*, donc il y a bien des gens qui se mobilisent pour quelque chose d'autre, sous le nom d'économie et qui la définissent d'une autre façon. Et l'information, c'est pareil ! C'est quoi l'information ? On a l'information médiatique, scientifique, technique, esthétique, etc...

Tout cela permet de comprendre la fonction et la place exacte des laïcisations. Elles s'efforcent d'être les gardiennes des antagonismes créateurs propres à chaque secteur (laïcisation intrasectorielle) ou propres à l'ensemble des secteurs (laïcisation intersectorielle). Il va de

soi que les deux laïcisations sont profondément interdépendantes l'une de l'autre (la question est reprise dans les réponses aux interventions).

Malheureusement, ce que nous disons là ne peut jamais être garanti. Le moment difficile que nous avons évoqué ci dessus se renouvelle. Constamment, les laïcisations sont mises en échec. Les centrations simplificatrices historiques – sur le religieux, sur le politique, sur l'économie – bénéficient à tels ou tels groupes d'acteurs humains. Dès lors, ils s'y accrochent, s'y établissent, y déploient leur autorité, y développent leur pouvoir jusqu'aux abus les plus graves. C'est bien là que nous nous trouvons encore aujourd'hui.

8. Laos et « homo sacer » : empêcher le vol du sacré

Les remarques précédentes doivent nous permettre de poser et de définir le sacré laïque car il existe. Priver l'humain du sacré est tout le contraire de l'exercice des laïcisations. Toutefois, celles-ci n'ont aucunement l'intention de voler à leur tour le sacré comme l'ont fait et le font toujours le religieux, le politique, l'économie et l'information. Déjà, les religions ont volé le sacré à tout ce qui les précédait : au totémisme, à l'animisme.

La politique a repris le sacré au religieux. Les nations marchandes se sont rendues sacrées jusqu'au collectif sanglant de la Première Guerre mondiale. Atteints dans leur imaginaire de toute puissance, les empires ont été jusqu'à se produire monstrueux, ainsi dans la Shoah de la Deuxième Guerre mondiale.

Les acteurs de l'économie dominant se sont appuyés sur leurs victoires dans les deux Guerres mondiales, puis dans la Guerre froide menant l'URSS à l'implosion et la Chine à l'évolution. Sur ces bases exceptionnelles, les acteurs de l'économie financière dominante se sont, à leur tour, sacrés.

Quatrième secteur d'activités, le dernier inventé, l'information n'est pas en reste avec son « pape du 20 heures », ses « grandes messes des sports », son traitement comique des responsables politiques. A chaque fois, une centration de certains acteurs dans leur domaine les transforme en clercs. Cette cléricature vole le sacré aux autres, s'impose et se prétend seule sacrée.

Les laïcisations entendent, au contraire, empêcher ce vol du sacré, non pour le réduire, le mépriser ou le détruire, mais pour le remettre à son seul détenteur légitime, le peuple humain tout entier « Laos » ! C'est lui seul qui est le dépositaire du sacré dont il ne cesse de se départir ou qui lui est constamment volé dans chaque société singulière, comme dans l'ensemble des sociétés : vol intranational et vol international du sacré se recourent.

C'est lui, cet « homo sacer » (Agamben, 1997-2012), certes naturellement offert mais culturellement toujours en question. Il lui faut sans cesse se découvrir et se reconnaître *homo sacer* dans ses moyens, alors que les fins qu'il choisit religieuses, politiques, informationnelles ne cessent d'y contredire. Pourtant, la richesse de ses moyens est extrême : sa mobilité physique et mentale, sa « séparation, reliance » familiale, communautaire, groupale, sociétale, ses possibilités multiples à faire face, à observer, à envisager, à suspendre et à reprendre son action, à la représenter, à la parler, à l'échanger, à l'expérimenter, à penser, à se souvenir, à rassembler, à unifier le divers et à différencier le semblable. Comme à penser sa propre origine et sa propre fin, la finitude et l'infini, la certitude et l'incertitude.

Pour *homo sapiens sapiens*, le sacré commence avec la croyance en l'exercice de ses moyens et se compromet dès leur asservissement à des fins qui les démentent. Mais comment les laïcisations peuvent-elles se retrouver en capacité d'échapper à ce piège ? Redisons-le, il leur faut accéder aux trois niveaux d'antagonismes liés entre eux et réguler les actions, les activités, les formes de société. Pour tous ces antagonismes, la question de leur « séparation, reliance », passée, présente et à venir ne cesse de se poser.

C'est la rigueur de cette analyse « comparative-descriptive » de l'histoire qui nous a permis de comprendre que le processus de laïcisation n'est nullement par nature limité à la relation concurrente ou complémentaire du religieux et du politique. Ce processus doit prendre en charge la totalité des relations entre les quatre secteurs d'activités comme la totalité des relations entre les quatre formes de société.

Dans ces conditions qui concernent la totalité de l'histoire humaine, la laïcisation n'est plus un épisode historique ponctuel, la laïcisation

apparaît comme processus généralisé de « séparation, reliance », de « distinction, articulation ». Elle est alors un véritable « universalisant », terme que nous empruntons bien volontiers à la prudence conceptuelle et théorique de François Jullien (2008). On entend souligner ainsi qu'il n'y a pas d'acquis définitifs séparables des anciens et des nouveaux environnements dont ils dépendent.

De même qu'« universalisant » doit être préféré à « universel », laïcisation doit être préférée à laïcité. Aucune laïcité ne peut être définitivement à l'abri de menaces. Toute laïcisation est nécessairement à la fois passée, présente et à venir. En ce sens, ni ses domaines, ni ses territoires, ni ses processus ne peuvent être définitivement acquis. Ils sont eux aussi dans la possibilité permanente de leur invention ou de leur non invention.

« *Ethnos* » et « *demos* » ont été des choix effectués hier qui retentissent encore aujourd'hui. Ils ont fait la preuve à chaque fois d'une prégnance excessive de la séparation, voire de l'exclusion. On sait qu'elle peut être ethnique, religieuse, politique, économique, informationnelle.

A l'opposé, « *laos* », le peuple humain tout entier figure la seule et rigoureuse « séparation, reliance » à inventer. Et pourquoi cette invention ne porterait-elle pas un très beau Nom ? Pourquoi ne s'appellerait-elle pas « Laïcité » ? Pour le temps que prendra le développement bio-cosmique de l'humanité, si rien ne le compromet définitivement.

Le Débat

A une demande d'information du Professeur Saddek Aouadi, Jacques Demorgon développe avec précision la question de la laïcité intersociétale qui, effectivement, est la perspective majeure de constats et d'hypothèses hypothèses possibles pour « laïciser » ou, si l'on préfère, pour construire la laïcité « à venir », thème majeur de la réflexion proposée par le conférencier. Le débat en a été quelque peu écourté mais au profit d'une analyse approfondie d'évidence souhaitée par l'assistance. On notera que, dans son intervention, Jacques Demorgon s'appuie abondamment sur les travaux antérieurs du colloque, établissant ainsi un lien conjonctif entre les différentes prises de position précédentes dont il parvient à esquisser, en partant d'un point de vue historique assez haut pour embrasser l'évolution la plus large possible, l'idée d'une unité complexe entre des instances concurrentes et même antagonistes qui, en fin de compte, comme dans la dialogique de Morin, se combattent et s'opposent mais pour mieux se compléter dans un lent mouvement conceptuel inscrit - ou à inscrire - dans la longue durée.

Thierry Lebaupin : Je voulais remercier Jacques de ce vif plaidoyer contre les réductionnismes de la pensée, tous azimuts.

Chantal Forestal : Je suis d'accord pour critiquer « universel » et même « universalisable » et retenir « universalisant » !

Saddek Aouadi : Merci beaucoup, j'ai été très gêné d'entendre ce que vous avez dit de moi. Je suis dans l'intuition : ça vient du cœur, c'est tout. Je voulais dire aussi que l'intitulé du colloque est bien intéressant : « Les enjeux de la Laïcité à l'ère de la diversité culturelle planétaire ». A partir de là, on pourrait peut-être entrevoir de passer d'une laïcité qui concerne plus souvent les individus et les petits groupes à une laïcité qui s'appliquerait au domaine des relations internationales. Pour les Etats-nations, et ceux qui sont encore à un stade antérieur, serait-il possible d'entrevoir une laïcité facilitant le bien vivre ensemble, entre peuples, entre nations, entre les entités et les activités qu'elles soient, comme vous l'avez dit, religieuses, politiques, économiques, informationnelles ?

Jacques Demorgon : Merci de vos observations et de la rapidité de votre conceptualisation. Vous abordez le point 10 final de la conférence que, avouons-le, je n'ai pas eu le temps de faire ! La laïcité, ou plutôt la laïcisation intersociétale, est la question la plus difficile. Elle se heurte à un droit de souveraineté que l'on reconnaît toujours aux Etats quel que soit leur régime politique. Les évolutions en cours, au plan des relations internationales, restent problématiques. En témoignent les traitements différents des cas libyen et syrien.

Par ailleurs, la laïcisation intersociétale est hypercomplexe. Les deux grands domaines de laïcisation liés – celui des activités humaines (religion, politique, économie, information) et celui des sociétés humaines – avec leurs formes ou dimensions tribale, royale, nationale, mondiale – ne peuvent se déployer sans l'exercice de quatre laïcisations concomitantes : laïcisations intra et intersectorielles (interne à chaque grand secteur et entre les secteurs), laïcisation intra et intersociétales (interne à chaque société et entre les sociétés). Reprécisons ces quatre laïcisations liées entre elles.

La laïcité intersectorielle doit être en mesure de séparer, relier, articuler non seulement la religion et la politique mais aussi les quatre grandes activités entre elles. Elles sont nées de l'histoire humaine mais sont toujours en cours d'invention. Les monocentrismes d'un secteur qui domine les trois autres, c'est de la folie ! Les millénaires de l'histoire humaine, aussi bien que notre actualité, le montrent.

Toutefois, on tombe sur une difficulté. D'un côté, nombre d'esprits critiques se laissent aller trop facilement à ne voir que le négatif du secteur qu'ils veulent critiquer. Il y a plusieurs manières de corriger cela. La première, c'est de constater que chaque secteur n'est pas seulement ce qu'il est à un moment de l'histoire, il s'invente et se réinvente. Mais alors, cela peut donner à penser que sa disparition définitive n'est pas impossible. Les acteurs dominants d'un secteur veulent faire croire que cette disparition est bien le sort réservé aux secteurs qu'ils dominent. Ils pensent ainsi miner tout espoir et tout effort de laïcisation entre les secteurs.

En réplique, il importe d'être attentif à la possibilité, à l'éventualité d'une irréductibilité propre à chaque secteur, irréductibilité qui se construirait dans l'histoire comme centration plus caractéristique d'un secteur ou d'un autre. On peut et, sans doute, on doit amorcer cette réflexion. Ainsi, au travers de tous ses avatars et devenirs évoqués,

la religion est sans doute irréductible en tant qu'elle est une reliance au cœur de notre toujours incertaine « inscription cosmique ». L'économie est irréductible en tant que reliance physique et morale au cœur de notre « inscription écologique, vitale ». La politique est irréductible en tant que reliance au cœur de nos communes et diverses « inscriptions sociétales ». L'information est peut-être irréductible en tant que « reliance au contrôle recherché de l'ensemble des activités humaines ». Joël de Rosnay, toujours dans *Le macroscope*, signale que, pour être contrôlable, un système doit disposer d'un appareil de contrôle du même degré de complexité que lui. Or, notre histoire humaine se déroule dans une complexité que nous commençons à décrire et à comprendre mais pas à contrôler. La science, l'histoire, la sociologie tentent de rejoindre le même degré de complexité que le réel lui-même. C'est très difficile : « la carte n'est pas le territoire ».

Ce qui découle de tout cela, c'est qu'une laïcisation intersectorielle n'est pas là pour décider du sens des secteurs d'activités mais seulement pour éviter qu'en cherchant sa nouvelle place, chaque secteur en vienne à se montrer abusivement réducteur de la place des autres. Pour autant, la laïcisation ne peut en aucun cas s'arroger une sagesse qu'elle n'a pas et qui consisterait à décider qu'elle serait la bonne mesure de la place réservée à chaque activité. La laïcisation n'a aucun pouvoir d'arbitrage *a priori*. D'où lui viendrait-il d'ailleurs ? On pourrait répondre : de l'expérience passée ! Oui, mais l'expérience en cours garde tous ses droits ! Autrement dit, la dynamique de conflits et d'arrangements, intersectorielle, reste ouverte et inventive, y compris avec ses abus et ses erreurs. La laïcisation intersectorielle ne peut pas être d'avance identitaire, identificatrice ; elle est nécessairement antagoniste, expérimentielle et expérimentale. A tout niveau, seul le pouvoir arrête le pouvoir, pour toute construction supérieure entre les pouvoirs.

Les laïcités intrasectorielles, diversement étudiées, ne sont pas suffisamment référées aux avantages et aux inconvénients dont elles sont la source et qui facilitent ou compliquent les devenirs des laïcités intersectorielles. Notons-le d'abord, la laïcisation intrasectorielle dépend du fait, qu'en interne, chaque grand secteur d'activités est déjà fait d'instances, de dimensions de l'exercice humain qui s'affrontent entre elles avec leurs diverses dynamiques. Par exemple, quel magnifique correctif à la folie administrative des religions que le

correctif, sinon constant du moins fréquent, de la mystique ! On ne confondra pas, dans l'ensemble, un pape et un mystique ! De même, au plan interne du secteur des activités politiques, il n'est pas étonnant que le terme de « séparation » soit déjà celui qu'emploie Montesquieu dans *L'Esprit des lois* (1748). Il emploie effectivement ce terme de « séparation ». Les trois pouvoirs - législatif, exécutif, judiciaire - ne doivent pas être réunis dans une même instance, *a fortiori* dans une même personne. Mais, bien entendu, cette séparation est seulement organique. Pour que l'Etat fonctionne, les trois pouvoirs ne doivent pas être seulement séparés, ils doivent être aussi reliés.

Cette « séparation, reliance » entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire est bien une sorte de laïcisation interne au politique. Or, cette « séparation, reliance » qui s'est constituée à l'intérieur du secteur des activités politiques et s'est formulée au milieu du XVIIIème siècle, n'a pas manqué d'influencer la laïcisation intersectorielle du religieux et du politique, telle que l'exprime la loi de séparation de 1905. Ainsi, une laïcisation intrasectorielle du politique a été consciemment pensée un siècle et demi avant la laïcisation intersectorielle du politique et du religieux.

Aujourd'hui, l'économie n'a-t-elle pas aussi besoin d'une laïcisation interne entre ses différentes instances (recherche et exploitation des ressources, écologie, productions primaire, secondaire, tertiaire, commercialisation, relations monétaires, consommations, rapports sociaux qui en découlent, aménagements des territoires, transports, traitement des rebus, etc.), au cœur desquelles la finance s'est arrogée la quasi totalité du pouvoir !

Il en va de même pour l'information où les médias ont installé leur domination. Là encore, une laïcisation interne est totalement nécessaire entre techniques, sciences, arts et lettres, jeux et sports...

La laïcité intrasociétale résulte des problématiques relationnelles entre les différentes instances constitutives de la diversité humaine et sociale de chaque société. On peut évoquer les notions de « classes » et de « couches sociales », ou les trois secteurs d'activités professionnelles primaires, secondaires et tertiaires, ou encore, d'une façon générale, les relations entre les gouvernants et les gouvernés, disons la politique intérieure.

Bien entendu, cette configuration complexe peut aussi bénéficier de l'analyse nouvelle que nous avons reprise en termes de grands secteurs

d'activités. Les conflits et arrangements entre la religion, la politique, l'économie, l'information structurent et animent profondément chaque société singulière. Elles ont contribué à la constituer dans le passé et continuent de le faire dans le présent.

Il n'est pas exclu que cette société ait été autrefois tribale, puis royale ou impériale. Elle a été ensuite nationale et aujourd'hui affrontée à l'économie informationnelle mondiale. Même dans des sociétés de plus courte durée, il y a ainsi une mixité intrasociétale. De telles mixités, caractéristiques des sociétés singulières sont encore mal étudiées et d'ailleurs difficiles à analyser.

Il y faudrait une science qui ne soit pas seulement la sociologie qui est trop particularisante ou généralisante. Il faudrait une science de la singularité de chaque société, une « sociétologie ». C'est encore une idée à laquelle on ne se fait pas. En effet, on a renvoyé les tribus au passé. On a glorifié les royaumes et les empires puis les nations et, aujourd'hui, la mondialisation. On se contente d'opposer simplement des dictatures et des démocraties comme si elles étaient des formes pures, sans mélange (on a déjà décidé du bien et du mal !).

Cette sociétologie, mieux informée, devrait se soucier de la complexité des évolutions et des transitions nécessaires et s'accompagner ainsi d'une transitologie réelle, théorique et pratique. Au lieu de subsumer toutes les sociétés sous une même forme à venir, cette transitologie s'interrogerait sur des centaines d'évolutions en cours ou à venir. Ces transitions complexes se passent dans tous les pays et les laïcisations nécessaires auraient le plus grand besoin de les connaître pour s'y insérer, pour y participer.

Les laïcisations intersociétales doivent tenir compte de l'ensemble des données qui précèdent. Elles permettent de comprendre l'hypercomplexité des situations. Et, par là même, les difficultés actuelles de l'Europe, mais aussi des Etats-Unis, les fluctuations du Japon, de la Russie, de la Chine, les événements récents dits du Printemps Arabe qui mettent clairement en évidence les conflits et les agencements entre le religieux, le politique et l'économique. Comment travailler à l'amélioration des relations intersociétales, avec toutes leurs variantes, sans avoir une meilleure connaissance de la mixité intrasociétale évolutive de chaque société ?

Ces données conduisent à renouveler les analyses et synthèses basées sur la seule géopolitique des intérêts directs et des rapports

de force, militaires, économiques ou monétaires. Elles prennent en compte les relations qu'entretiennent gouvernants et gouvernés, du fait de leur coprésence dans un même pays géohistorique, centenaire, voire même millénaire, comme l'est, par exemple, la Chine. Dans ces relations « gouvernants, gouvernés », on retrouve les dimensions religieuses et politiques enchevêtrées aux dimensions économiques et informationnelles. Il serait sage de parler ici d'une transpolitique, ajoutée à la géopolitique stricte pour constituer une cosmopolitique de la mondialité. Certains essayistes, optimistes et ambitieux, ont précisé que cette cosmopolitique devait pouvoir être une « cosmopoiétique ». On peut le souhaiter sans s'illusionner sur les immenses difficultés qui demeurent.

Le tribal, le royal impérial, le national marchand, et l'économie informationnelle mondiale, d'aujourd'hui, vont rester en concurrence et devoir trouver des arrangements. Si on ne le comprend pas, on devra se contenter de seulement suivre les événements : à New York, au Moyen-Orient, en Norvège, au Mali, et partout ailleurs. Combien d'endroits sur la planète où des religions associées à des politiques et à des économies ne cessent d'entraîner des violences extrêmement meurtrières ? Musulmans et bouddhistes, maintenant : ce n'était pas fréquent ! Musulmans et hindouistes, c'était plus connu ! Les Coptes, si anciennement installés en Egypte, se pensaient chez eux. Enfin, là aussi, ce qui se produit entre les religions se produit à l'intérieur d'une religion. C'est le cas aujourd'hui en Irak où pas un jour ne se passe sans affrontements entre Chiites et Sunnites, multipliant les morts des deux côtés.

Combien faudra-t-il de catastrophes supplémentaires sur la planète pour que l'on commence à comprendre que personne ne peut prétendre connaître d'avance les moyens de « la » bonne articulation sociétale ? Il va falloir en inventer plusieurs en passant par des laïcisations intersociétales ponctuelles ou générales. Ou bien nous risquons de payer très cher notre inconscience ou notre refus de le faire. Ainsi, j'ai compris que la laïcité – celle de Jaurès et de Briand – avait un immense domaine devant elle avec un immense travail ; j'espère vous avoir encouragés à l'entreprendre ou à le poursuivre !

Bibliographie

- Agamben G., 2002, *L'ouvert. De l'homme et de l'animal*. Paris, Payot.
- Agamben G., 1997-2012, *Homo sacer*. I-IV, Paris, Seuil & Payot.
- Berque A., 1996, *Etre humains sur la terre*, Paris, Gallimard.
- Cordoba P., 2003, "Laos", Revue *L'enseignement philosophique*.
- Demorgon J., 2010a, *Complexité des cultures. Contre les pensées uniques*, Economica
- Demorgon J., 2010b, *Déjouer l'inhumain. Avec Edgar Morin*, Préf. de J. Cortès, Economica
- Demorgon J., 2002, *Histoire interculturelle des sociétés. Une information-monde*, Economica.
- Dufour D., 2011, *L'individu qui vient... après le libéralisme*. Paris, Denoël.
- Dumézil G. (1947), *Jupiter, Mars, Quirinus*, Gallimard, Paris
- Dupuy J.P., 2008, *La marque du sacré*. Paris, Carnets Nord, Flammarion.
- Esprit* - « Religions et politique : séparations sous tension » Février 2011.
- Girard R. (2007), *De la violence à la divinité*, Grasset, Paris
- Glissant Edouard, 1997, *Traité du Tout-monde*, Gallimard, Paris
- Goody J. 2006,
- Gould S. J., (2007, 2012.tr. fr.), *L'équilibre ponctué*, Gallimard, Paris.
- Guillebaud J-C. 2008, *Le commencement d'un monde*, Seuil, Paris.
- Laville J-L., Cattani A-D., 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard
- Morin Edgar, *La Méthode*, 2 vol., Seuil, Paris.
- Péguy Charles, 1910, 1934, *Pensées*, Gallimard, Paris.
- Rosnay Joël de, 1986, *Le macroscope, Vers une vision globale*, Seuil, Paris
- Testot Laurent (cord.), 2008, ***Histoire globale. Un autre regard sur le monde***, Ed. Sciences humaines, Auxerre
- Tosel A., 2011, *Retour du religieux*, Kimé
- Tosel A., 2011, *Civilisations, cultures, conflits*, Kimé.
- Traverso Enzo, 2007, *A feu et à sang. De la Guerre civile européenne (1914-1945)*, Paris, Stock.
- Van Lier Henri, 2010, *Anthropogénie*, Les Impressions nouvelles, Liège

Troisième partie :
Science, vie quotidienne
et morale républicaine

La laïcité dans les sciences : que peuvent faire les scientifiques face aux créationnismes ?

Véronique Le Ru

Agrégée de philosophie, Maître de Conférences HDR de l'Université de Reims

Guillaume Lecointre

Zoologiste et Systématicien, Professeur au Museum d'Histoire Naturelle

Pourquoi s'intéresser aujourd'hui au problème de la science et de Dieu ? La science ne s'est-elle pas libérée, depuis l'énoncé du postulat d'objectivité par Galilée et Descartes au XVIIème siècle, du joug de la théologie et de la religion ? Ces deux penseurs n'ont-ils pas proscrit, dans l'activité scientifique, la considération des fins ? Alors pourquoi s'intéresser au problème de la science et de Dieu ? Parce que d'aucuns voudraient nous faire croire que la science peut se faire sans admettre ce postulat d'objectivité ; d'aucuns voudraient nous faire croire que la science peut se construire sans refuser systématiquement que la nature puisse porter un projet, celui de Dieu qui l'a créée. Ces mêmes travaillent à un complet renversement de raisonnement : en remettant en question le postulat d'objectivité, ils visent à fragiliser la science et à la rabaisser au rang de discours hypothétique tandis qu'ils veulent ériger un discours idéologique au rang de science. Et cette double opération, ils espèrent la conduire sur le terrain délicat de la biologie et, plus précisément, de la théorie de l'évolution.

Véronique Le Ru

Je vais commencer par une petite introduction sur l'importance de distinguer ce qui est de l'ordre de la science, du discours scientifique, et ce qui ne l'est pas. Ensuite, je vous proposerai de faire un retour sur le XVIIème siècle où a été formulé par Descartes *le postulat d'objectivité*. Pourquoi revenir aujourd'hui sur la formulation du postulat d'objectivité et sur la proscription de la recherche des causes

finales en science ? La science ne s'est-elle pas libérée, depuis l'énoncé du postulat d'objectivité par Galilée et Descartes au XVII^e siècle, du joug de la théologie et de la religion ? Ces deux penseurs n'ont-ils pas proscrit, dans l'activité scientifique, la considération des fins ?

Selon le postulat d'objectivité, la science se déploie en effet à partir du refus systématique de considérer comme pouvant conduire à une connaissance vraie toute interprétation des phénomènes en termes de causes finales, de dessein, de projet. La science se pose en s'opposant au raisonnement finaliste, elle dit non à la solution de facilité qui consiste à renvoyer un problème non résolu ou mal posé à Dieu, créateur de l'ordre de la nature.

Alors pourquoi s'intéresser au problème de la science et de Dieu ? Parce que d'aucuns voudraient nous faire croire que la science peut se faire sans admettre ce postulat d'objectivité, d'aucuns voudraient nous faire croire que la science peut se construire sans refuser systématiquement que la nature puisse porter un projet, celui de Dieu qui l'a créée. Ces mêmes travaillent à un complet renversement de raisonnement : en remettant en question le postulat d'objectivité, que Jacques Monod tient pour « la pierre angulaire de la méthode scientifique »¹, ils visent à fragiliser la science et à la rabaisser au rang de discours hypothétique tandis qu'ils veulent ériger un discours idéologique au rang de science. Et cette double opération, ils espèrent la conduire sur le terrain délicat de la biologie et, plus précisément, de la théorie de l'évolution.

Les créationnistes, nommons-les, cherchent ainsi à « idéologiser » la science, c'est-à-dire à la détruire en la faisant entrer dans un débat idéologique entre ceux qui croient en Dieu et ceux qui refusent que l'activité scientifique interfère avec la question de Dieu. Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas ici d'un débat d'ordre théologique mais idéologique. Il ne s'agit pas, pour les créationnistes, de faire œuvre de théologiens, ce qui les obligerait à s'inscrire précisément dans telle ou telle théologie juive, chrétienne, ou musulmane. Non, leur stratégie est toute autre : ils récupèrent de la tradition philosophique ce qu'on pourrait appeler le Dieu des philosophes qui a pour fonction principale de fonder la science et de lui fournir tous les principes métaphysiques nécessaires à son activité. Ils effacent ainsi quatre siècles de philosophie critique pour faire resurgir l'argument du dessein que Voltaire résume parfaitement en ces mots : *l'horloge prouve l'horloger*². Du reste, leur

intention est manifeste dans le nom qu'ils donnent à leur mouvement qui est né aux Etats-Unis mais se répand partout en Europe : *Intelligent Design* « Dessein intelligent », nom qui fait explicitement référence à l'argument du dessein, c'est-à-dire au raisonnement finaliste qui, à partir du constat de l'ordre de la nature, infère qu'il y a un principe d'ordre transcendant et créateur de cet ordre : Dieu. Leur stratégie est redoutable car ce sont de fins connaisseurs de la rhétorique et de parfaits démagogues : ils n'hésitent pas à se parer du masque de la science pour imposer leur conception fondée, non sur la connaissance objective, mais sur la volonté de domination de la foule, par définition manipulable.

Leur cible privilégiée est la théorie darwinienne de l'évolution. Bien loin de considérer cette théorie comme scientifique, ils la tiennent pour une hypothèse qu'il faut évaluer à l'aune d'autres hypothèses qu'ils présentent comme tout aussi probables, en premier lieu celle du créationnisme. Ils considèrent comme équivalentes la théorie darwinienne et l'hypothèse créationniste selon laquelle l'évolution des espèces ne s'explique pas par le principe de la sélection naturelle mais par Dieu, principe créateur de l'Univers qui a voulu et prévu cette évolution. Ainsi ils veulent rendre hypothétique la science et rendre scientifique une idéologie.

Ce faisant, ils entreprennent de détruire la science puisqu'ils suppriment le critère de distinction de la science et de ce qui n'est pas la science. Ils détruisent le postulat d'objectivité, marqueur de la différence de nature entre la science et tout autre raisonnement ou argumentation.

Mais les créationnistes, dans leur volonté de détruire la science, ne se contentent pas de brouiller les cartes, ils vont – étape suivante – jusqu'à introduire l'idée, en mettant sur le même rang la théorie darwinienne de l'évolution et l'hypothèse créationniste, que prendre la voie darwinienne ou prendre la voie créationniste sont deux orientations possibles qui s'offrent au savant et qui ont tout autant de légitimité l'une que l'autre. D'où ils concluent qu'il y a une science de l'évolution pour athées : la théorie darwinienne (qu'ils ont tôt fait de nommer hypothèse), et une science de l'évolution pour croyants : l'hypothèse créationniste (qu'ils ont tôt fait de nommer théorie).

qu'une horloge prouve un horloger et que l'univers prouve un Dieu » (in *Éléments de la philosophie de Newton*, 3^e éd. 1741, p. 755 dans les *Œuvres complètes*, t. XV, critical edition by R. L. Walters and W. H. Barber, The Voltaire Foundation, Oxford, 1992).

1. Jacques Monod, *Le hasard et la nécessité*, Paris, Seuil, 1970, p. 37.

2. Voir sa Courte réponse aux longs discours d'un docteur allemand où il utilise la fameuse formule : « Je serai toujours persuadé

En effet, non contents d'avoir ruiné la distinction entre croire et savoir pour instiller de l'idéologie au cœur même de la science, ils procèdent à l'étape suivante : ils s'ingénient à montrer que la science pour croyants est plus légitime que la science pour athées de manière à ce qu'on renonce définitivement non seulement à affiner la théorie darwinienne mais même à l'enseigner.

Les enjeux de ce mouvement idéologique sont extrêmement graves : pourra-t-on continuer à enseigner Darwin dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées et les Universités ? Ou devra-t-on enseigner uniquement la prétendue science « recommandable » idéologiquement ? Ce mouvement, on doit le prendre au sérieux, parce qu'il est soutenu par des réseaux très organisés et puissants et qu'il dispose d'un pouvoir financier considérable qui, joint au pouvoir de la rhétorique et de la sophistique, facilite la manipulation de l'opinion et des foules.

Face à ce danger, il nous semble utile de nous plonger dans l'histoire des sciences et, en particulier, d'étudier le moment de la formulation du postulat d'objectivité, pour enquêter sur la manière dont la science s'est construite par l'affirmation de son autonomie et de son indépendance à l'égard de l'argument du dessein. Mais la construction de la science ne s'est pas faite sans résistance de la part des savants eux-mêmes. Il faut du temps pour que le postulat d'objectivité s'impose en science. C'est cette mise en place des « droits séparés » de la science et de la théologie³ que nous voudrions retracer, pour nous donner aujourd'hui les moyens intellectuels de contrer le mouvement pernicieux du créationnisme.

Pour commencer, revenons en arrière, en 1644, moment où Descartes, dans l'article 28 de la première partie des *Principes de la philosophie*, énonce le postulat d'objectivité, voici ce qu'il écrit : « *Qu'il ne faut point examiner pour quelle fin Dieu a fait chaque chose, mais seulement par quel moyen il a voulu qu'elle fût produite.* »

Nous ne nous arrêterons pas aussi à examiner les fins que Dieu s'est proposées en créant le monde, et nous rejetterons entièrement de notre philosophie la recherche des causes finales ; car nous ne devons pas tant présumer de nous-mêmes, que de croire que Dieu nous ait voulu faire part de ses conseils : mais, le considérant comme l'auteur de toutes choses, nous tâcherons seulement de trouver par la faculté de raisonner qu'il a mise en nous, comment celles que nous

3. Nous reprenons ici l'heureuse expression qu'utilise Pascal dans la Préface au *Traité du vide* in *Œuvres complètes*, Paris Seuil, 1963, p. 230-232.

apercevons par l'entremise de nos sens ont pu être produites ; et nous serons assurés, par ceux de ses attributs dont il a voulu que nous ayons quelque connaissance, que ce que nous aurons une fois aperçu clairement et distinctement appartenir à la nature de ces choses, a la perfection d'être vraie »⁴.

Selon le postulat d'objectivité, le propre de la philosophie ou de la science est son refus de se demander « Pourquoi ? », « À quelles fins ? » et, par conséquent, son refus aussi de mettre en œuvre la méthode de recherche corrélée à cette question, à savoir la méthode de recherche par les causes finales. Ce refus, notons-le, Descartes l'énonce sous l'égide du Dieu créateur de toutes choses, ce qui veut dire que la séparation des domaines de la foi et du savoir se fait au bénéfice des deux. Pour le philosophe, c'est en effet être présomptueux, arrogant et anthropocentrique que de croire que l'être humain puisse connaître les desseins ou les fins que Dieu s'est proposé(e)s dans sa création. C'est même en quelque sorte lui manquer de respect puisqu'en prétendant pénétrer dans les desseins de Dieu, on gomme la distance infinie qui sépare le Créateur de ses créatures. Selon le postulat d'objectivité, le propre de la science est de privilégier le questionnement sur le mode de production des phénomènes : comment les phénomènes se produisent-ils ? La faculté de connaissance adéquate pour répondre à cette question est la faculté de raisonner et la méthode de recherche adéquate est celle de la recherche des causes efficientes.

La formulation du postulat d'objectivité (Descartes, *Principes de la philosophie*, 1644) coïncide avec l'affirmation des droits séparés de la science et de la théologie (Pascal, *Préface au traité du vide*, 1647 ou 1651⁵). Au milieu du XVII^e siècle, tous les savants se posent la question suivante : la science doit-elle être la servante de la théologie ou, au contraire, doit-elle être indépendante de la théologie ?

Mais qu'on proscrive la considération des fins en science ou qu'on défende la conception de la science comme pouvant s'appuyer sur les causes finales pour expliquer la nature, dans les deux cas et c'est un trait de l'époque, on stipule que l'ordre de la nature dépend d'un principe d'ordre qui est Dieu. On met donc en place les conditions pour fonder la science en Dieu.

4. Descartes, *Principes de la philosophie*, I, 28 in *Œuvres philosophiques*, Paris, Garnier, 1963-1973, t. 3, p. 108-109.

5. Dans cette préface, Pascal distingue « les matières où l'on recherche seulement de savoir ce que les auteurs ont écrit », domaine où il place la théologie, qui repose sur l'autorité textuelle ; et les matières qui ont pour objet de chercher et découvrir les vérités cachées, qui reposent sur l'expérience et le raisonnement. Il n'y a pas unanimité sur la date de rédaction de cette préface. L. Brunschwig, éditeur, avec P. Boutroux et F. Gazier, des *Œuvres de Pascal* dans la célèbre collection des « Grands écrivains de France » (Hachette, 1900-1914, 14 volumes) proposent la date de 1647. Mais J. Mesnard, éditeur des *Œuvres complètes de Pascal*, encore en état d'inachèvement (Desclée de Brouwer, pour les quatre volumes déjà parus, 1964-. . .) et M. Le Guern, éditeur des *Œuvres complètes de Pascal* dans la « Bibliothèque de la Pléiade », (Gallimard, seconde édition en deux volumes, 1998-1999) arrivent, avec des arguments différents, à la même datation de 1651.

Comme tous les savants de son temps, Descartes pense que la science est fondée en Dieu, mais il considère son développement indépendant de toute théologie. La science doit se penser selon le postulat d'objectivité et l'on doit proscrire l'usage des causes finales dans la méthode de recherches. Cependant à cette proscription des causes finales en science s'opposent les défenseurs de la thèse d'une continuité entre la philosophie naturelle et la théologie naturelle : les lois de la nature que la science découvre sont érigées en preuves de l'existence de Dieu. Ainsi Maupertuis au milieu du XVIII^e siècle brandit son principe de moindre action qui unifie la mécanique et l'optique en preuve de l'existence de Dieu. Pour contrer le mouvement de la théologie naturelle et ruiner les affinités entre la science et la théologie, s'élève une nouvelle génération de savants qui franchissent un pas de plus : ils conçoivent la science sans Dieu ; ils estiment que la science peut se passer de Dieu à la fois comme fondateur ou comme législateur. La science se fonde dans l'unité de l'esprit humain qui est aussi le seul législateur des lois scientifiques. Les lois désormais ne sont plus référées à la nature mais à la science faite par l'Homme. Les lois de la science et non de la nature sont des inventions humaines et non le dévoilement de vérités cachées dans la nature. Cela ne veut pas dire que la science peut se passer entièrement de métaphysique, elle est au contraire conditionnée par des principes métaphysiques, comme par exemple les principes d'uniformité, d'unité ou de simplicité. Et comme ces principes sont indémonstrables, la science les intègre dans ses processus de preuve et de démonstration.

Cependant, au XVIII^e siècle, malgré l'énoncé du postulat d'objectivité, nombreux sont encore les savants qui pensent que la philosophie naturelle doit se mettre au service de la théologie naturelle, ils découvrent des lois et des principes, comme par exemple le principe de moindre action, qui rendent visibles la perfection de la nature et l'ordre du monde, ce qui permet de rendre effectif l'argument du dessein : c'est à l'ouvrage que l'on reconnaît l'ouvrier, c'est à l'ordre et à la perfection de la nature que l'on reconnaît le principe d'ordre et la perfection du Créateur. Maupertuis érige ainsi son principe de moindre action en preuve de l'existence de Dieu.

Pour pallier cet argument, d'Alembert, dans l'article CAUSES FINALES de l'*Encyclopédie* (t. II, 1751, p. 789), montre en quoi le raisonnement par les causes finales conduit à l'erreur. Et le choix de son exemple est tout à fait intéressant puisqu'il s'agit du problème de la

détermination d'un minimum en optique. Or la recherche de la quantité que la lumière économise dans son trajet, ou que la nature économise dans le mouvement en général, renvoie à Dieu considéré comme bon économe, elle est donc au cœur de la polémique concernant la moindre dépense ou la moindre action. Faut-il l'interpréter comme la preuve d'un Dieu intelligent et économe ou bien la moindre action renvoie-t-elle seulement à une loi mathématique ? Cette recherche concernant la moindre action, initiée par Fermat, est commune à Leibniz et à Maupertuis. La présentation de l'exemple est donc particulièrement ciblée. D'Alembert nous explique que « le principe de Leibniz » selon lequel la nature agit toujours par les voies les plus simples et les plus courtes conduit à accepter en optique la loi du plus court chemin et du plus court temps dans le cas de la réflexion et à ne retenir que la loi du plus court temps dans le cas de la réfraction. Mais que faire alors du cas des miroirs concaves, cas de réflexion où « souvent ce chemin, au lieu d'être le plus court, est le plus long » ? Il conclut de cette question que l'explication par les causes finales appliquées à la nature créée par Dieu n'est pas fiable. L'article CAUSES FINALES s'achève sur la nécessité d'exclure le raisonnement par les causes finales de la science, car il est source d'erreurs. C'est donc en interprétant le principe de moindre action comme un principe mathématique indépendant du raisonnement par les causes finales que d'Alembert lui attribue toute sa valeur⁶.

Le propos de d'Alembert qui consiste à considérer ce principe comme un résultat simple et général des lois de la mécanique est significatif du changement de perspectives qui s'opère à la charnière du XVIII^e et du XIX^e siècle : on passe d'une utilisation métaphysique des principes de minimum en vue d'accorder science et théologie naturelle à une utilisation scientifique des principes d'économie et de simplicité qu'on reconnaît appartenir à la métaphysique de la science. Autrement dit, les principes d'économie et de simplicité ne sont plus référés directement à une nature parfaitement agencée par Dieu, mais à la science elle-même qui a besoin de tels principes pour se systématiser. Cela signifie que les prétentions des principes de minimum à exprimer une nécessité cosmologique, sur fond d'économie de la nature, sont anéanties. La philosophie naturelle se libère vraiment cette fois du

6. Voir d'Alembert, article COSMOLOGIE in *Encyclopédie*, t. IV, 297 : « Nous pensons [...] que la définition de la quantité d'action est une définition de nom purement mathématique et arbitraire. On pourrait appeler action, le produit de la masse par la vitesse ou par son carré, ou par une fonction quelconque de l'espace et du temps ; l'espace et le temps sont les deux seuls objets que nous voyons clairement dans le mouvement des corps : on peut faire tant de combinaisons mathématiques qu'on voudra de ces deux choses, et on peut appeler tout cela action [...] Le principe de M. de Maupertuis n'est donc, comme tous les autres, qu'un principe mathématique ».

joué de la théologie naturelle. La science peut penser ses principes de minimum ou de maximum comme des résultats simples et généraux des lois de la mécanique.

Dès lors, la science ne peut plus et ne doit plus prétendre se mettre au service de la théologie : toute théologie physique ou naturelle repose sur une erreur de raisonnement qui consiste à prendre un raisonnement finaliste sur une partie de la nature pour une preuve du caractère entièrement finalisé de la nature qu'on réfère, par extrapolation, à l'intention d'une intelligence suprême. Toute théologie physique repose sur une erreur du raisonnement par les causes finales. L'argument du dessein est un problème mal posé car posé par une partie – l'Homme – qui ne peut juger du tout. Il faut donc distinguer ce qui relève de la théologie (les vérités de foi) et ce qui relève de l'expérience et de la connaissance et il n'y a pas de passage, par le raisonnement, des connaissances scientifiques à la théologie.

Le divorce entre la science et Dieu est-il consommé ? Il est clair que quatre siècles de philosophie critique suffisent à dénoncer les erreurs du raisonnement finaliste et les égarements de la raison quand elle prétend inférer des connaissances scientifiques une preuve de l'existence de Dieu.

Mais aujourd'hui, le problème du créationnisme est qu'il met le monde à l'envers : les partisans de ce mouvement instrumentalisent, non pas la science, mais une fausse science – la doctrine créationniste – pour servir leurs desseins de propagande. Le danger est que les créationnistes ont des moyens financiers extraordinaires qui leur permettent de diffuser leurs idées un peu partout dans le monde. Ainsi, ils ont largement distribué gratuitement récemment dans les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur de Belgique et de France un prétendu *Atlas de la création* qui, affublé du masque de la science, contestait la valeur scientifique de la théorie de Darwin. Rien d'étonnant alors à ce qu'on entende des élèves en classe de sciences de la vie dire à leur enseignante : « *Vous, Madame, vous croyez en Darwin parce que vous êtes athée* »⁷.

La confusion entre croire et savoir atteint ici son comble par ce retour aux pratiques irrationnelles, péremptoires mais idéologiquement très concertées de l'Inquisition et de sa méthode d'accusation. Le professeur de biologie qui fait son cours sur l'évolution est accusé d'hérésie du fait de son discours, que les élèves qui se disent

pratiquants transposent dans un autre domaine pour le sanctionner et le condamner : la connaissance et la croyance n'ont plus leurs droits séparés, tout est bon pour enlever à la théorie darwinienne tout crédit. Par ce courant créationniste, on revient plus de quatre siècles en arrière quand l'Inquisition battait son plein et on efface en même temps quatre siècles de philosophie critique et de lutte acharnée contre ce que Voltaire appelle « *l'infâme* », c'est-à-dire toutes les formes de superstition et de fanatisme.

La condamnation et la dévalorisation, par les créationnistes, de la théorie de l'évolution se font au profit d'une régression intellectuelle, sociale et politique qui n'atteint pas le seul Darwin mais la science toute entière et aussi la société dans son ensemble : cette nouvelle guerre idéologique est une guerre contre la science mais aussi contre la liberté de penser. En effet, et je terminerai sur ce point, quoi de plus efficace pour dominer les gens que de les laisser se repaître d'une idéologie de l'au-delà ? Surtout lorsqu'on fait passer cette idéologie pour une théorie scientifique afin de la parer du crédit de la science. La manipulation est en réalité celle des intégristes prétendument religieux mais réellement politiques qui, sous couvert de religion, font circuler une idéologie liberticide fondée sur la confusion entre croire et savoir, sur le déni de l'esprit critique, sur la valeur refuge de la tradition et sur la domination masculine où les droits des femmes sont les premiers bafoués mais où très vite toute liberté d'expression et de pensée est interdite. Et ce qui atteste le fait que, dans cette montée en puissance du créationnisme, il s'agit bien d'intégrisme politique et non d'un débat théologique ou religieux, c'est l'accord des intégristes islamistes, chrétiens ou juifs pour diffuser cette idéologie dans le monde entier.

Le débat global est reporté après l'intervention de Guillaume Lecoindre à qui est immédiatement donnée la parole.

Guillaume Lecoindre⁸

Que devons-nous à Charles Darwin⁹ ? Il a fourni une explication rationnelle de l'instabilité du monde vivant. Le fait qu'il n'y ait pas dans cette salle deux personnes qui aient le même visage est une expression de l'instabilité de la matière biologique. Darwin nous offre une explication rationnelle de la nature à partir des seules ressources de la nature. Au demeurant, puisqu'on vient de demander plus de

7. Propos d'élève rapporté par une collègue qui enseigne les sciences de la vie en région parisienne et qu'il est fréquent d'entendre dans les collèges et lycées, a-t-elle ajouté.

8. Pour l'intervention de Guillaume Lecoindre, les notes de bas de pages sont de la rédaction.

9. Charles Darwin 1809-1882, fondateur de l'évolutionnisme

mentions internationales¹⁰ dans les exposés, prenons quelques exemples : expliquer la nature avec les seules ressources de la nature, on l'a fait dans l'Antiquité grecque, on l'a fait dans ces merveilleux siècles de science arabe (du X^{ème} au XIII^{ème} siècle en Afrique du Nord), et on l'a refait émerger grâce aux traductions que les Arabes nous ont laissées des textes antiques grecs et latins redécouverts aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle européens. On se trouve donc là sur des problématiques nullement euro-péo-centrées, beaucoup plus larges, du type : qu'est-ce qu'une appréhension scientifique ? Qu'est-ce qu'une appréhension rationnelle du monde réel ?

Darwin donne l'explication naturelle de l'instabilité de la nature. Et pourtant, si l'on parle aujourd'hui de la théorie darwinienne de l'évolution (darwinienne parce que le cœur de l'explication a été fourni par Darwin), elle est toujours valide. Les variations premières qui apparaissent dans les individus biologiques – pas nécessairement au bénéfice de leur porteur – apparaissent de manière fortuite, par l'altération de la matière tout simplement. Toute matière s'altère et les êtres biologiques changent, pas forcément de façon bénéfique. De temps en temps, ces changements peuvent produire un bénéfice local et momentané pour le porteur. Et puis les milieux deviennent tels que certains porteurs en arrivent à produire plus de générations suivantes, fortuitement avantagées, qui peuvent provoquer une fréquence plus élevée. Le flux généalogique change, mais les êtres biologiques ne sont pas des photocopies – permettez-moi la métaphore – car l'être biologique est une machine à fabriquer de la copie non conforme. C'est-à-dire qu'en fait les enfants ne ressemblent pas nécessairement à leurs parents. Quel est le scandale avec ça ? Il est vraiment inquiétant : on n'enseigne l'évolution ni en Roumanie, ni en Grèce, ni en Turquie, ni en Hongrie, ni en Serbie, ni en Pologne, et il se peut qu'elle ne soit bientôt plus enseignée en Italie. Les Américains doivent régulièrement batailler pour que l'évolution reste au programme scolaire dans plusieurs Etats. Je ne vous parle pas des Australiens, c'est encore pire, ni des problèmes rencontrés par les Autrichiens. On n'enseigne pas l'évolution dans certaines écoles suisses. On l'enseigne difficilement en Afrique du Nord. Tout cela pour vous dire qu'on est vraiment sur une problématique internationale. Pourtant, ce qui me frappe, c'est que les sciences sont laïques, de fait, et à l'international aussi. Je conclurai par là : Il est quand même paradoxal que les scientifiques, dans leur

10. G.Lecoindre fait ici allusion à une demande de la salle

métier, soient nourris de la genèse d'une connaissance rationnelle de portée universelle, et que pourtant, la production des sciences dans les systèmes éducatifs des différents pays du monde n'en tienne aucun compte. Tout se passe comme si, en science, on pouvait faire son marché librement. Il y aurait donc des théories scientifiques politiquement recevables dans certains pays, et puis d'autres qu'il vaudrait mieux cacher. C'est comme si, nous scientifiques, nous n'étions pas animés d'un universalisme des savoirs. Universalisme venant de quoi ? D'une règle du jeu que les professionnels de la science respectent à l'international et que je vais expliciter ici et maintenant en parlant de la règle du jeu d'aujourd'hui, pas de celle d'hier.

Évidemment, la pratique des sciences a changé au cours des siècles.

Tentons d'expliquer les règles d'aujourd'hui.

Demandons-nous pourquoi cela est politiquement important. Vous l'avez compris, dans plusieurs pays du monde, très particulièrement aux États-Unis d'Amérique et en Australie, il y a des gens qui utilisent la peinture de la science pour colorier le cheval de Troie grâce auquel on va faire entrer dans l'école publique des propos théologiques et idéologiques. C'est exactement ce qui s'est passé en décembre 2005, au procès de Dover en Pennsylvanie¹¹, où il s'agissait de statuer sur la recevabilité de la théorie du « dessein intelligent » en tant que théorie scientifique. Si le verdict était « oui », alors le lobby conservateur qui s'appelle le *Discovery Institute*¹² préparait en quelque sorte une théocratie aux États-Unis d'Amérique. Comme on ne peut pas enseigner un propos religieux à l'école publique aux États-Unis, la stratégie consistait à faire passer la théologie naturelle de l'anglican William Paley¹³ comme étant recevable en tant que théorie scientifique, de manière à réussir à la faire enseigner à l'école. Si je m'exprime devant vous aujourd'hui, ce n'est pas que l'enjeu soit en science. Disons-le sans réserve, le « dessein intelligent » fait rire tous mes collègues. Mais il ne suffit pas de hausser les épaules devant le dessein intelligent pour s'en protéger car ce serait être socialement irresponsable. L'enjeu n'est pas dans mon laboratoire. La théorie de l'*intelligent design*, est la mobilisation d'un principe

11. Ce procès datant du 20 décembre 2005 est le premier du genre à condamner une école publique de district qui tentait l'enseignement du Dessein Intelligent lié aux théories créationnistes religieuses par essence.

12. Discovery Institute est un Institut de recherche basé à Seattle, défendant l'argument du Dessin intelligent qui est le thème majeur des théories créationnistes.

13. William Paley, 1743-1805, est un philosophe chrétien anglais qui, dans son livre, *Natural Theology*, exposa l'argument téléologique de l'existence de Dieu.

providentialiste pour faire pièce à la science expérimentale. Comme le disait Paul Valéry, « *le spiritualisme est le plus petit effort de la pensée* ». C'est-à-dire qu'en fait, si l'on mobilise la providence au laboratoire, plus de « manip » ! Terminé, on arrête tout travail scientifique. On a donc le droit de rire du « dessein intelligent », mais sur le plan sociopolitique, le véritable enjeu, ne l'oublions pas, c'est l'école. Et c'est pour cela que j'ai écrit mon livre¹⁴. En quatrième de couverture, vous verrez que l'enjeu est l'école publique. Qu'est-ce qu'on enseigne comme science à l'école ? Le procès de Dover nous montre bien qu'il arrive un moment dans la société où l'épistémologie se transforme en un débat éthéré entre spécialistes, qui, un jour ou l'autre, rencontre la politique. Quiconque a fait partie d'un cercle de décision sur les programmes scolaires, sur ce qu'on enseigne à l'université ou sur des décisions plus difficiles à prendre en matière d'utilisation des applications des sciences, a pu faire le constat que l'épistémologie - c'est-à-dire en fait le discours qui consiste à comprendre ce qu'on fait quand on fait de la science, comment la science se pratique, quelles sont les normes ou mieux les « contrats » de scientificité - rencontre toujours le monde politique parce que il faut prendre des décisions qui intéressent tous les citoyens sur ce qui est enseignable à l'école en tant que science. C'est un point sur lequel j'insiste car les créationnistes ne s'y sont pas trompés. Je vais du reste, à cet égard, vous proposer une petite typologie du créationnisme international pour vous montrer que, dans leur stratégie, ils ont parfaitement compris cela. Il y a des endroits où l'épistémologie et la politique se rencontrent. Si l'on veut faire passer le propos théologique comme enseignable à l'école publique, il faut en effet savoir manipuler les paramètres de scientificité.

Pour commencer ma petite typologie, je ne parlerai pas du créationnisme philosophique. Je ne vais m'intéresser qu'au créationnisme prétendant prendre pied dans la science. Je ne suis pas habilité, en tant que chercheur, à m'exprimer devant vous pour statuer sur la recevabilité d'un créationnisme philosophique consistant à dire que la matière ne se suffit pas à elle-même pour comprendre tous les changements qu'elle peut prendre. Les scientifiques n'ont pas à commenter ce genre d'affirmation ou d'infirmité. Ils s'intéressent à ce à quoi les scientifiques ont vraiment accès, c'est-à-dire, en fait, à une critique du créationnisme se présentant lui-même comme scientifique. En tant que scientifiques de métier, on est donc en droit de s'interroger sur tout ce qui se présente comme scientifique. Que découvre-t-on ?

14. Les sciences face aux créationnistes, Ré-expliciter le contrat méthodologique des chercheurs, éditions Quae, 2012.

Première version, le négationnisme :

De prime abord, le créationnisme nie le phénomène de l'évolution. Pour lui, il n'y a pas eu d'évolution. Donc négation pure et simple. On trouve cela dans des versions du créationnisme anglo-saxon, au sud des États-Unis dans les années 20. Egalement en Australie. On le trouve plus récemment chez Adnan Otkar alias Harun Yahya¹⁵, qui envoie dans tous les lycées français le fameux *Atlas de la Création* dont vous avez certainement entendu parler. C'est un livre de sept kilos en quadrichromie où l'on vous montre une photo de fossile et une photo actuelle sur la même page, on affirmant que le fossile est le même que l'actuel, ce qui permet de dire : « *Regardez, il n'y a pas d'évolution. Les fossiles sont les mêmes que les actuels, les actuels sont les mêmes que les fossiles* ». Et cela pendant sept cents pages. L'ouvrage est rempli de fautes taxonomiques énormes entre les fossiles et les actuels. Cela va jusqu'à l'embranchement des différents animaux. Un échinoderme fossile et un ver tubicole actuel sont présentés comme identiques. Mais le problème n'est pas là. On pourrait passer une semaine à relever toutes les erreurs du livre. Le chapitre qui compte vraiment, c'est le dernier qui montre vraiment le travail idéologique d'arrière-plan rendant responsable Charles Darwin - le pauvre ! - d'avoir osé expliquer le monde de la nature uniquement avec les ressources de la nature, sans mobiliser la Providence. C'est là son grand péché, si je peux dire, celui qui permet de rendre Darwin autant responsable de la chute des Twin Towers en septembre 2001 que du stalinisme et de l'hitlérisme. Darwin n'a jamais eu de projet explicatif de cette nature-là. Il suffit de le lire. Je vous renvoie à la première édition de *l'Origine des espèces*, qui est un livre de biologie fondamentale ayant déjà nourri cent cinquante ans de programmes de recherche, ce qui est simplement formidable. Mais Darwin ne s'aventure pas dans le socio-politique. C'est son contemporain Spencer qui va le faire au moment où Darwin se tait sur l'homme. Entre 1859 et 1871, quelqu'un parle donc à sa place, quelqu'un que Darwin n'a jamais accrédité, Herbert Spencer¹⁶, qui, malheureusement, va faire beaucoup de dégâts dans ce qu'on va appeler plus tard le « darwinisme » ou théorie darwinienne de l'évolution. Le négationnisme est assez grossier, vous en conviendrez, et en France il fait rire. N'insistons pas.

15. Adnan Otkar ou encore Harun Yahia (c'est la même personne), né en 1956, est un ardent défenseur du créationnisme en Turquie. Il a publié en 2006 et 2007 3 tomes d'un Atlas de la création par lequel, il entend démontrer scientifiquement que, depuis des centaines de millions d'années, il n'y a pas eu le moindre signe d'une évolution des espèces. Ouvrage considéré comme hautement fantaisiste.

16. Herbert Spencer, 1820-1903, également défenseur de l'évolutionnisme et même rival de Darwin qui ne l'appréciait guère.

Deuxième version, le mimétisme :

Passons maintenant à quelque chose de plus sophistiqué. Dans les années 69-70, les créationnistes anglo-saxons ont compris que si l'on niait l'évolution, on n'emporterait pas l'assentiment des couches moyennes éduquées, et qu'il fallait donc devenir scientifique. C'est Henry Morris¹⁷ et Duane Gish¹⁸ qui entreprirent alors de promouvoir la *creationist science* consistant à prouver scientifiquement la vérité du contenu littéral de la Genèse biblique. On vit donc naître des faux, comme l'a très bien décrit le paléontologue américain Stephen Jay Gould¹⁹ dans plusieurs de ses livres. Pour vous donner une idée du genre de faux qui étaient produits dans les musées de la création, prenons un exemple. A San Francisco notamment, dans une vitrine, on vous montre un trilobite, petit animal qui ressemble un peu à une espèce de gros cloporte. Cette espèce a disparu complètement il y a deux cent cinquante millions d'années dans le passage de l'ère primaire à l'ère secondaire. Il n'y a donc plus de trilobites dans la faune actuelle. Dans ce musée se trouve une plaque d'argile présentant un trilobite écrasé, et, en contre-empreinte, dans cette même plaque, on voit un pied humain qui écrase le trilobite. On vous explique alors que, lors du déluge, l'homme a écrasé un trilobite et que ce fossile est une preuve de la contemporanéité des trilobites et des humains. Un autre exemple : à Marseille, il y a des laboratoires de sédimentologie créationniste où Guy Berthault²⁰, dans les années 80, faisait circuler des flux liquides dans des circuits avec des minéraux de différentes granulométries pour essayer de prouver que, lorsqu'on met différents sables, minéraux ou substances dans un flux liquide en circulation, ce flux peut éventuellement se déposer de manière ordonnée, c'est-à-dire structurée en couches successives. Évidemment on avait là un modèle de sédimentologie diluvienne, toutes les couches sédimentaires se sont déposées en une seule fois pendant le déluge. Le montage expérimental était fait pour que ça se dépose comme on le souhaitait. Ce n'était donc qu'un processus analogique. Vous le comprenez, il s'agit de preuves fabriquées, donc de quelque chose qui ne peut pas être de la science. Je vais vous dire pourquoi tout à l'heure en vous présentant la

17. Henry Morris, 1918-2006, créationniste américain.

18. Duane Gish, 1921-2013, Membre du mouvement créationniste américain.

19. Stephen Jay Gould, 1941-2002, paléontologue et biologiste américain ayant notamment développé une théorie évolutionniste de la biologie.

20. Guy Berthault est un géologue contemporain se réclamant du créationnisme. Voir à son propos, entre autres, un article de Valérie Lecuyer : « le créationnisme sous la coupole, autopsie d'une imposture » in Jean Dubessy et Guillaume lecoindre, Syllepsed édit., Paris 2001.

règle du jeu des scientifiques. Laissons cela de côté pour l'instant mais nous y reviendrons.

Troisième version, le créationnisme normatif

La troisième étape du créationnisme encore plus sophistiquée, est le créationnisme normatif. On ne nie plus, on n'essaye plus de prouver la vérité du contenu littéral du texte, non, c'est plus sophistiqué encore : on modifie les règles du jeu. Parce que le public, en général, n'est pas féru d'épistémologie. Il ne sait pas obligatoirement qu'il y a des attendus dans un laboratoire. Enfin, il le sait peut-être, il peut en avoir l'intuition, mais il n'en a pas une connaissance très claire. À quelle attitude mentale peut-on situer un doctorant qui se propose de devenir un scientifique professionnel ? Cela n'est jamais dit dans la scolarité d'un élève. Alors n'attendez pas du public qu'il soit clair sur ce qu'on appelle les attendus épistémologiques d'un laboratoire. Comme rien n'est su, comme rien n'est dit, les gens du *Discovery Institute*, ceux-là mêmes qui secrètent l'*Intelligence Design* se permettent de refaire la science de l'extérieur. Et ils se comportent comme si, au laboratoire, il était autorisé de mobiliser un principe providentiel. Ils sont très malins. Ils ne disent pas « Dieu », mais « *designer* », c'est-à-dire un concepteur qui serait à l'origine de l'adéquation entre les formes et les fonctions dans la nature, moyen efficace pour expliquer le principe de variation/sélection darwinien par Dieu. Alors, si vous vous y arrêtez un instant, les bras vous en tombent ! Cela est très sophistiqué parce qu'on ne vous raconte pas l'œil, on ne vous ressort pas l'humérus, on vous sort les ribosomes, la régulation génétique, le développement embryonnaire... Vous avez l'impression de voir de la science dans des « machins » que vous ne voyez pas tous les jours. Le raisonnement est d'une naïveté totale. Pourquoi ? Parce qu'en fait, si vous mobilisez un Concepteur non instancié dans le monde réel, mais présumé omniscient et omnipotent, il est toujours plus efficace pour expliquer quoi que ce soit ! Les scientifiques « rigolent » quand ils voient cela parce qu'il est simplement impossible de nier à ce point le contrat méthodologique des chercheurs.

Quatrième version, le spiritualisme englobant :

J'évoquerai maintenant quelque chose d'encore plus sophistiqué, une forme non pas de créationnisme, mais de spiritualisme englobant

que l'on trouve dans le monde francophone en particulier mais pas uniquement là. C'est ce que va produire, par exemple, la *Templeton Foundation*²¹ aux États-Unis d'Amérique. Très concrètement, on mobilise la collectivité des chercheurs pour un objectif qui outre-passe largement ce sur quoi cette communauté s'était tacitement fixée. Le but des chercheurs collectivement organisés, c'est en effet d'expliquer le monde réel de manière rationnelle et collective. J'insiste sur « collective », on verra comment tout à l'heure. La communauté scientifique d'aujourd'hui vit sur son contrat de travail. Je suis payé avec vos impôts, non pas pour être un philosophe ou un théologien, mais pour être un chercheur. Cela veut dire simplement ceci que ma légitimité s'arrête à l'explication rationnelle du monde réel. Je n'ai pas de légitimité ni de cahier des charges pour aller mettre un pied dans la métaphysique. Véronique Le Ru l'a bien dit, il y a des présupposés métaphysiques qui sont utiles à la science, mais nous ne sommes pas collectivement prescripteurs en métaphysique. Comme disait Léo Ferré « arrangez-vous avec ça ». Ce n'est pas pour embêter les religions que le chimpanzé est le grand frère de l'homme dans la philogénie du monde vivant. Il y a des questions de fait qui sont corroborées collectivement selon certaines règles du jeu qui servent de garantie si elles sont respectées, par l'autonomie de la collectivité des scientifiques, et c'est de cette autonomie-là que les religions dont on parle ne veulent évidemment pas. La version la plus sophistiquée du spiritualisme englobant, consiste donc à faire croire au public que, collectivement, notre métier peut se charger d'autre chose que d'expliquer rationnellement le monde réel. J'en veux pour preuve l'encart publié dans le journal *Le Monde* du 23 février 2006, intitulé *Pour une science sans a priori* expliquant que les gens qui expliqueraient rationnellement le monde réel et qui en feraient leur seul objectif professionnel seraient en quelque sorte des gens obtus avec des *a priori*. L'encart nous invite donc à nous ouvrir à ce que la collectivité scientifique participe à une quête de sens. Et c'est là un propos qui est tenu par une organisation française qui s'appelle l'*Université interdisciplinaire de Paris*, financée lourdement - parce qu'ils sont convergents - par la *John Templeton Foundation*. La *Templeton*, elle, est donc très maline. Elle finance les laboratoires. En 87 (j'ai la plaquette), la *Templeton* a travaillé pour le progrès de la religion dans les sciences. Aujourd'hui, allez voir leur

site web. Bien sûr, ils sont inodores, incolores, insipides, et donnent tout-à-fait l'impression de pratiquer un mécénat normal. En fait, si vous connaissez son histoire, la *Templeton* revient de loin. C'est un riche mécène américain - mort il n'y a pas longtemps d'ailleurs - qui s'est proposé d'organiser un *warming trend*, i.e. une tendance au réchauffement des rapports entre science et religion, et de faire participer la collectivité des scientifiques à des questions de religion, dites de quête métaphysique en quelque sorte. On peut s'inscrire - attention, je veux bien me faire comprendre - à titre individuel. Évidemment, on n'interdit à personne, à titre individuel, de participer à une quête de sens. Mais le problème de ces organisations, c'est qu'elles mobilisent la collectivité scientifique professionnelle qu'elle est en train de dévoyer, non pas les individus. Bien sûr, en tant qu'individu on peut participer à n'importe quelle réflexion philosophique de son choix. Aucune péjoration de la philosophie dans mon esprit. Mais il s'agit de savoir pourquoi vous considéreriez, par exemple, que vous devriez payer des impôts pour me permettre moi, de faire mon métier qui, encore une fois, n'a pas d'agenda à assumer collectivement sur le plan philosophique ou métaphysique. Notre légitimité s'arrête à l'explication rationnelle du monde physique.

Voilà donc quatre stratégies différentes :

- 1) **négationnisme**,
- 2) **mimétisme** : on fait comme si on était des scientifiques pour prouver la vérité du contexte littéral du texte sacré,
- 3) **créationnisme normatif** : on redéfinit les sciences de l'extérieur,
- 4) **spiritualisme englobant** : on modifie l'objectif professionnel des scientifiques pour faire croire au public qu'ils sont faits pour animer une quête spirituelle.

Jacques Arnould²² nous rappelle dans *Le monde des religions*, en 2003 si ma mémoire est bonne, la métaphore de l'Europe : « *Ah non, il ne faut pas mélanger science et religion. Non, non, ne mélangeons pas tout. Les sciences et les religions sont comme deux pays, il y a une*

22. Jacques Arnould, né en 1961, philosophe, historien des sciences et théologien. S'intéresse aux relations entre science, culture et religion. A publié (entre autres), en 2008, aux éditions du cerf, *Caïn a-t-il rencontré Néanderthal*

21. Fondation financée par le riche John Templeton (1912 - 2008), citoyen américain puis britannique, membre de l'église presbytérienne. Son but était de se servir de la science pour découvrir les réalités spirituelles. Cette fondation finance, en France, l'Université interdisciplinaire de Paris (voir plus bas) fondée en 1995.

frontière bien délimitée, il n'y a pas de territoire superposé. Mais la science et les religions... les sciences et les religions sont comme deux pays, comme la France et l'Allemagne : ensemble, elles construisent l'Europe. » Cela voudrait dire que la science contribuerait à la construction de quelque chose de plus grand que son propre objectif. Ce peut très bien être un objectif de théologien, mais en aucun cas cet objectif n'intéresse la collectivité professionnelle de mon métier. Les individus ? Peut-être. Le collectif ? Non. Quelle est donc la règle du jeu ? Terminons par là. A quel jeu joue-t-on internationalement entre scientifiques ? Je vais prendre en considération quatre propositions. Toute entorse à l'une d'elles disqualifie votre propos immédiatement récusé par vos collatéraux, vos pairs en quelque sorte.

Première propriété scientifique attendue dans un laboratoire : scepticisme :

il faut être sceptique sur les faits. Les scientifiques ne peuvent pas faire leur métier s'ils ne sont pas sceptiques sur ce que leurs prédécesseurs ont déjà énoncé, et s'ils ne sont pas sceptiques sur les faits qu'ils découvrent eux-mêmes. Ce n'est ni un scepticisme éperdu, ni un scepticisme de méthode, mais l'obligation d'être sceptique sur les savoirs déjà-là. Un savoir est donc amené à se laisser déstabiliser contrairement à la croyance qui, souvent, tire sa légitimité d'une impossibilité même de la remettre en cause. Pour tout savoir, c'est l'inverse. Le savoir, justement est savoir parce qu'on sait pourquoi on sait, et on sait qu'à tout moment, on peut aller vérifier, corroborer, ou réfuter ce que l'on sait. Cette première propriété attendue dans un laboratoire n'est pas respectée par le créationnisme de Morris et Gish. Je vous rappelle que, leur programme est de prouver scientifiquement la vérité du contenu littéral de la Genèse. Ce qui est à démontrer est donc déjà écrit. Aucun scepticisme n'est possible. On tente de prouver une assertion qui est déjà inscrite dans le marbre. Pas d'ouverture, pas de scepticismes sur les faits, donc pas de science.

Deuxième propriété : Réalisme de principe.

Le monde existe indépendamment des idées que je m'en fais et des descriptions que j'en fais. Je vous rappelle que les scientifiques valident collectivement les énoncés. Un énoncé qui traîne tout seul sur un coin de papier est amené à disparaître. L'énoncé ne perdure qu'à travers la collectivité, s'il est corroboré par des observateurs indépendants. Il faut déjà se soumettre à un premier niveau de filtre collectif qui est la publication des journaux spécialisés. Nous sommes observés par les évaluateurs des journaux. Un deuxième filtre existe : quand bien même vous arrivez à publier votre article, s'il n'est pas reproduit par au moins un labo indépendant, il tombe aux oubliettes. Je vous rappelle que Benveniste²³ a publié « la mémoire de l'eau » dans *Nature*, et que, comme jamais personne n'a refait les manip de Benveniste, on ne parle plus de la mémoire de l'eau. Une connaissance scientifique est forcément une connaissance de portée universelle puisqu'elle a été corroborée. Pour se maintenir, en quelque sorte, elle passe par le filtre de multiples remises en cause et de corroboration d'équipes indépendantes. En cas de réfutation avérée, on n'en parle plus. Corroboration - réfutation, le jeu de la science est double avec deux issues possibles. La reproductibilité des expériences est le point nodal de cette validation croisée. La meilleure récompense scientifique, c'est lorsqu'un résultat, un des énoncés est confirmé par quelqu'un à qui on n'a jamais parlé. Pour ma part, j'ai eu cette récompense avec des Japonais, avec des Sud-Africains, avec des Américains du Nord. Ce qu'on a produit entre enfin dans le champ de l'universel. Pour espérer que quiconque puisse reproduire mon expérience, je suis forcé de supposer que le monde réel, là dehors, existe indépendamment de moi et se manifestera à quelqu'un d'autre comme il s'est manifesté à moi. Quelle espérance avoir dans la reproductibilité d'une expérience si je ne fais pas le pari que ce qui est là dehors a une existence indépendante de moi et des énoncés que j'en produis ? Cela semble évident mais il y a tout un pan de philosophie francophone qui va contre le relativisme cognitif, donc contre ce que je viens de vous dire. Lorsque Bruno Latour²⁴ nous dit, dans *La Recherche* en mars 1998, que Ramsès II n'a pas pu mourir de la tuberculose parce que le bacille de Koch n'était pas connu des Égyptiens, cela veut dire qu'il subordonne l'existence d'un objet matériel à la conceptualisation que ses contemporains en ont.

23. Jacques Benveniste - 1935-2004 - médecin et immunologue français connu pour avoir publié en 1988 des travaux de recherche sur la mémoire de l'eau, travaux qui sont à l'origine d'une grande controverse scientifique.

24. Bruno Latour, né en 1947, sociologue, anthropologue et philosophe des sciences français

Évidemment, celui qui dit que Ramsès II est mort de la tuberculose, n'est pas un Égyptien de l'époque de Ramsès II mais un médecin du Val de Grâce de 1998. Là est l'erreur de Bruno Latour et de son assertion rétrospective.

Troisième propriété : le matérialisme méthodologique,

qu'on a cité tout à l'heure. Les scientifiques sont relativement humbles. Ils disent : ce que je sais manipuler à la paillasse, relève d'une catégorie qu'on appelle la matière ou de propriétés très intégrées de la matière. Ça veut dire quoi ? Simplement ceci qu'en fait les scientifiques ne savent manipuler que ce qui est changeant. Ce sur quoi, lorsque j'appuie dessus, réagit est ce qui conditionne l'expérience méthodologiquement. Le scientifique ne dit pas : tout est matière. Il n'en sait rien. Il n'a pas les moyens, sauf après, de sortir des sciences pour aller sur le terrain de la philosophie. A titre individuel s'il veut le faire en tant que scientifique, il n'a pas les moyens d'aller au-delà du seul matérialisme méthodologique. Ma condition de travail, c'est la matière. Rien d'autre. Je ne postule pas sur ce qui existe ou n'existe pas. Ma condition de travail, c'est de manipuler la matière. Pour terminer, un certain nombre de propriétés de la rationalité humaine sont requises en science. On est très rationnel dans la vie de tous les jours mais la rationalité est absolument requise dans le champ des sciences. Je vais vous en donner un exemple vraiment trivial. Il y a vingt ans, j'ai fait un tour dans un laboratoire où un étudiant avait mis sur sa paillasse un brin de muguet parce que c'était le mois de mai. Au bout de huit jours, le brin de muguet était fané, et, un matin, la femme de ménage l'a mis à la poubelle. Ce jour-là, l'étudiant en question rate ses manip. Il a alors fait toute une histoire dans le labo en accusant la femme de ménage d'être responsable de ses échecs expérimentaux parce que le muguet lui portait bonheur. On n'est pas censé mobiliser de la superstition dans un laboratoire.

Je conclus. *L'Intelligent Design* mobilise une providence omnisciente et omnipotente au laboratoire. Chacun est libre de relier la providence à ce qu'il fait, mais cela ne fait pas partie du contrat méthodologique d'aujourd'hui. *L'Intelligent Design* a le droit de s'appeler ainsi mais sans se situer dans la science. Si je me bats, c'est sur des étiquettes parce qu'à l'école c'est sur une question d'étiquette. Qu'est-ce qu'on enseigne comme science à l'école publique en France, en Suisse,

aux États-Unis, en Australie, en Afrique du Nord, en Turquie ? On est vraiment sur des questions de label. Il faut bien labelliser, avoir le courage de labelliser correctement ce qu'on fait pour nos élèves et pour nos concitoyens. Je ne cherche pas à ériger des normes absolues, mais il faut bien proposer à nos politiques un label qui explique que Messieurs Morris et Gish ne font pas de science, bien qu'ils affirment le contraire. Je suis bien placé pour le savoir puisque je suis payé par vos impôts pour faire de la science. Bien évidemment, il n'y a pas que moi. Quand je dis « moi », c'est à toute ma profession que je pense. *L'Intelligent Design* mobilise la providence qui n'est pas censée être mobilisée pour la science. La *John Templeton Foundation* et l'U.I.P. voudraient – c'est encore plus subtil – nous mobiliser dans une quête de sens qui ne relève pas de ma profession. Je redis donc qu'à titre individuel les gens peuvent produire le sens qu'ils veulent. Mais à titre professionnel, à titre de label, nous ne sommes pas supposés pour participer à cette quête, prendre en quelque sorte la place des philosophes. Nous ne sommes pas, non plus, des prescripteurs en termes de morale et de politique.

Je conclurai donc en disant que la science est laïque à l'international. C'est cela qui me fascine dans ce métier. Quand un Japonais, un Américain ou un Sud-Africain publie un résultat, pour avoir la validité de son résultat, je n'ai pas besoin de savoir en quoi croit ce Japonais, cet Américain ou ce Sud-Africain. Cela n'est pas mentionné dans nos articles. Nos appartenances métaphysiques, religieuses ou politiques n'intéressent pas la science. C'est hors champ. Les sciences sont laïques de fait, cela n'est pas écrit dans le marbre, ce n'est pas un texte de loi, mais c'est la réalité. Ce que les sciences produisent a une portée potentiellement universelle puisque tous les hommes ont la possibilité de tester en droit les assertions produites. Que doivent faire les scientifiques face au créationnisme ? Ce sera mon dernier point :

Je suis d'avis de ne pas dialoguer sur une estrade avec des créationnistes devant un public. Ce serait la dernière chose à faire puisque le travail des créationnistes, lorsque vous les avez bien analysés dans tous les pays où ils s'expriment, est d'abord un travail de communication. Si vous dialoguez avec un créationniste sur l'estrade, face au public, vous faites croire au public que la personne que vous avez en face de vous joue le même jeu que celui auquel vous jouez, vous. Or, vous, vous jouez le jeu de l'argumentation rationnelle. Lui, il joue un autre

jeu, un jeu de cache-cache méthodologico-politico-méthodologique. Je ne dis pas qu'il ne faille pas dialoguer. Il faut surtout écrire contre eux pour aider nos concitoyens à identifier les tours de passe-passe qui sont faits. Mais il faut aussi mobiliser autour de nous les philosophes, les théologiens et les élus politiques pour que les créationnistes ne soient pas sans possibilité de dialogue dans la société. Le philosophe, le théologien et l'élu politique sont les types de personnes qui peuvent dialoguer sans prendre le risque de donner aux créationnistes ce qu'ils cherchent à obtenir. Je vous le rappelle : ils essaient d'obtenir le verdict de la science pour introduire leur cheval de Troie dans l'école publique. C'est donc un problème politique, et notre rôle à nous, scientifiques, c'est d'écrire des livres pour aider les politiques à identifier les véritables enjeux. Merci.

Le Débat

L'intervention du Professeur Saddek Aouadi (désormais SA), de l'Université d'Annaba, Rédacteur en chef de la revue Synergies Algérie du GERFLINT (17 numéros publiés) a permis un débat d'une grande intensité avec Guillaume Lecointre (désormais GL) et Véronique Le Ru (désormais VLR). SA considère que le créationnisme ne concerne pas l'islam, Harun Yahhia n'étant pour lui qu'un épiphénomène, et il souligne qu'il ne faut pas assimiler automatiquement arabe et islam, les plus grands savants de l'islam, comme Avicenne, n'étant pas des Arabes. Quoique limités par le temps, les interlocuteurs sont parvenus à un rapprochement dialogique intéressant.

Saddek Aouadi — J'ai bien écouté et je vous remercie pour ces clarifications, ainsi que pour la communication de Madame Le Ru, et pour celle d'Abdennour Bidar. Mais, à un certain moment, je n'ai vraiment pas très bien saisi, j'ai entendu parler de théologie, de religion, de laïcité, etc. et d'islam. Et je me suis dit : À ma connaissance, il n'y a pas, chez les musulmans, de créationnisme. Tout à l'heure, vous avez parlé d'Arabes. En Afrique du Nord, ce n'étaient pas des Arabes. Les grands moments de la science dans le monde, en Afrique du Nord, l'école de Béjaïa, etc. c'étaient des musulmans, ce n'étaient pas des Arabes. Avicenne n'est pas un Arabe. Cela veut dire que les grands savants de l'islam n'étaient pas des Arabes. Donc, ce n'est pas lié aux Arabes, c'est lié à l'islam. L'islam n'a jamais été en opposition avec l'esprit scientifique. Il ne remet pas en cause la théorie de l'évolution de Darwin. La seule chose, peut-être, chez les musulmans, c'est qu'il y a les lois de la nature. Quand on est musulman ou bien quand on est croyant, on fait un pas en arrière et on se dit : ceci ou cela, ce sont les lois qui se trouvent dans la nature et qui ont une origine première. Le problème, c'est juste l'origine première, mais les lois du fonctionnement de la nature sont celles-là et on ne les réfute pas. Récemment, on a découvert dans le désert d'Arabie Saoudite, des squelettes d'êtres humains dont l'avant-bras est plus grand que celui d'un être humain de notre taille. Dans la tradition musulmane, on dit que Noé a vécu presque mille ans. Donc, il y aurait une évolution pour ce qui est de la taille et de la durée de vie. Le problème ne se pose pas. Autre chose aussi par rapport à l'islam. Tout à l'heure, Abdennour Bidar posait la question de savoir

comment sortir de la religion ? Le problème de faire sortir du religieux n'est pas mince. Cela peut éventuellement être une solution ici, mais si l'on transpose ces choses-là ailleurs, le religieux posera problème. L'islam – si j'ai compris ce que vous voulez dire – pose un défi à la laïcité en France parce que c'est un nouveau type de religion qui doit amener à trouver de nouvelles solutions. Votre démarche pédagogique est intéressante. Mais le problème qui se pose est le suivant : est-ce qu'au sein de l'enceinte de l'école on ne va pas former les enfants selon un modèle, et ce modèle sera-t-il de les faire sortir du religieux ? Voilà, merci.

Guillaume Lecointre — Je parlerai sous l'autorité d'Ahmed Djebbar²⁵ qui a écrit plusieurs livres sur l'âge d'or des sciences arabes. Donc...

SA — Les scientifiques en question étaient kabyles. C'étaient des Berbères.

GL — Ah ! Bon, d'accord. Vous êtes donc sceptique.

SA — Non, je dis simplement que ce ne sont pas des sciences arabes

GL — Alors, je ne sais donc pas si Ahmed Djebbar a raison ou tort...

SA — Les plus grands savants de l'islam ne sont pas nécessairement des Arabes. Par exemple, pour les logarithmes, ce n'est pas un Arabe, Avicenne n'est pas un Arabe, etc. Le plus grand grammairien de la langue arabe n'est pas un Arabe mais un Perse. Je dis simplement que les plus grands spécialistes de la langue arabe ne sont pas des Arabes. Il y a des Arabes qui ne sont pas musulmans. Ce que je voulais dire, c'est que lorsqu'on parle de créationnisme, on parle de l'islam. Cela voudrait dire indirectement que l'islam, en tant que religion, serait opposé à la science.

GL — Ce n'est pas ce qu'on a dit.

SA — Non, pas vous, pas vous. Mais si l'on parle d'Arabes et pas de musulmans, c'est comme si l'on disait que sous le califat de la grande apogée abbasside, la production scientifique en Andalousie serait le fait

d'Arabes et non de musulmans, on serait dans l'erreur. Le moteur qui a fait bouger justement ces peuples qui étaient des nomades analphabètes dans le désert, c'est l'islam, parce que l'islam, dès le départ, a demandé à connaître, à savoir, à apprendre, à observer, à ne pas donner d'explications qui ne soient pas rationnelles, à être logiques, etc., etc. Maintenant, la cause première pose problème. Est-ce qu'Adam est mythique ou historique ? Est-ce que les lois ce sont que Dieu a mises dans la nature ou bien des lois de la nature elle-même qu'il faut prendre en considération ? Et à partir de là, elles fonctionnent toutes sur les mêmes règles. Ce sont les mêmes règles de causalité, de prédictibilité qui prévalent. Un musulman dira : ça, c'est Dieu qui a créé. Le problème du hasard, le problème, disons, de l'arbitraire dans l'évolution du monde, aujourd'hui, en connaissant mieux le monde, on voit que le complexe, va de plus en plus en avant, et que très souvent, là où l'on pensait qu'il n'y avait pas de lois, il y en a. Même le chaos a ses propres lois. Et donc, on croit peut-être entre musulmans qu'il y a une intelligence première qui a planifié ces choses-là, mais on n'explique pas la science par cela. La science s'explique par l'expérience, par l'observation. Il y a le positivisme qu'on refuse comme quelque chose d'extrême et on revendique un positivisme plus ou moins assimilé à autre chose qui est la transcendance.

GL — Une clarification, s'il vous plaît. Vous disiez tout à l'heure : il n'y a pas de créationnisme dans le monde musulman. Harun Yahya aujourd'hui se manifeste par un créationnisme virulent. Et c'est au nom de l'islam qu'il le fait.

SA — Vous savez, c'est comme vous quand vous parlez d'épiphénomène. Ce n'est rien d'autre que cela

GL — D'accord, bien sûr. Mais...

SA — Mais, ce qu'on appelle l'orthodoxie musulmane, au sens positif du terme, c'est celle dont je vous ai parlé...

Véronique Le Ru — Excusez-moi, mais Harun Yahya, n'est pas un épiphénomène. Il a distribué l'Atlas de la Création dans toutes les écoles, les collèges, et les lycées...

SA — En Europe, parce qu'il y a la liberté...

25. Ahmed Djebbar, mathématicien et historien des sciences et des mathématiques, Professeur émérite de l'Université de Lille. Nombreux travaux sur les sciences arabes

VLR — ... en Suisse, en Belgique, en France...

SA — Parce qu'il y a la liberté. En Europe, on distribue ce qu'on veut. Mais il ne le fait pas dans le monde musulman. Je veux dire que son action, dans le monde musulman, c'est de l'imposture intellectuelle.

VLR — Mais notre propos était plutôt de montrer qu'il y avait un critère simple pour distinguer croire et savoir. Après, qu'il y ait des musulmans qui ont laissé faire la science, sans l'embêter, certes, c'est tant mieux. Il y a eu aussi des catholiques qui l'ont fait. Mais, nous, notre propos n'était pas tellement d'entrer dans la question de savoir si la science est possible dans les pays musulmans. Il est évident que oui.

SA — Tout à l'heure vous avez parlé du créationnisme tout en évoquant le judaïsme, le christianisme et l'islam.

VLR — Oui, parce que je pensais, ainsi que Guillaume Lecointre, à Harun Yahya.

SA — Chez les intégristes fondamentalistes, le problème est au niveau de la relation entre le religieux et le politique, mais pas dans la relation entre le religieux et le scientifique.

VLR — Mais mon propos n'était pas le problème compliqué des rapports du religieux et du politique mais celui de distinguer le discours scientifique du discours créationniste instrumentalisé par les intégristes.

SA — Non ! Je veux dire les fondamentalistes musulmans, les intégristes musulmans. Le problème peut-être avec eux, c'est au niveau de la relation entre le politique et le religieux, mais pas entre le scientifique et le religieux. Ils ne remettent pas en question la science telle qu'elle est, pas du tout. Ils ne contestent pas les lois de la nature. Personne ne remet en cause la génétique. Il n'y a aucun théologien musulman qui le fasse. D'ailleurs, par exemple, l'avortement n'est pas interdit en islam. Il y a des conditions. On considère que, si c'est nécessaire, on peut le pratiquer. Il y a énormément de choses de cette nature. Je pense donc qu'il y a beaucoup de coins encore sombres dans le monde musulman. Par exemple, juste avant de terminer, il faut lire

Ghannouchi²⁶, mais pas Ghannouchi en tant que responsable du parti Ennahda, mais Ghannouchi en tant que philosophe. C'est quelqu'un qui a fait des études de philosophie, et qui avance dans ses idées.

GL — En tant que philosophe musulman, on peut trouver nettement mieux, quand même.

SA — Bien sûr qu'il y a nettement mieux. Mais c'est intéressant parce qu'il est à la tête d'un parti politique.

GL — Oui, bien sûr.

SA — Il faut comparer...

GL — Mais c'est là – j'en profite pour rebondir – qu'on s'aperçoit quand même d'une certaine dégénérescence de la pensée dans certains domaines envisagés dans le monde arabo-musulman. On vient de prendre, en effet, deux exemples de gens qui, justement, ne sont pas à la hauteur de leurs prédécesseurs, que ce soit Harun Yahya avec son atlas ou Ghannouchi avec la Tunisie...

SA — C'est vrai.

GL — En réalité, ignorance de Harun Yahya - et là, je vais aller d'abord dans votre sens – ce n'est pas effectivement en islam traditionnellement que le créationnisme pose problème. Ce que fait Harun Yahya, c'est se saisir d'une problématique qui est totalement étrangère au corpus de l'islam. Par là, il manifeste en réalité son ignorance parce que ce n'est pas ainsi qu'il va permettre à l'islam de régénérer sa propre pensée. Par contre, ce qui pose problème du côté de l'islam sur le sujet dont on a débattu, c'est la question de l'*Intelligent Design*, c'est-à-dire la question du « dessein ». Quand on lit les grands philosophes musulmans, ils sont tous finalistes. L'islam a un réel problème avec le finalisme. Mais attention, parler d'« un réel problème avec le finalisme » peut être un positif. Je veux dire que cette question, philosophiquement, peut être prise en charge par l'intellectualité islamique. L'exemple majeur, c'est Averroès²⁷. Lisez Averroès, son *Traité décisif*, et vous vous rendez compte que les histoires d'horloge et d'horloger, de perfection de la création prouvant le créateur, tout ce qu'on a appelé

²⁶ Rached Ghannouchi, né en 1941, philosophe et cofondateur de Ennahda, le parti islamiste en Tunisie

²⁷ Averroès – 1126-1198, philosophe et théologien islamique, juriste, mathématicien et médecin andalou. Célèbre pour ses commentaires sur Aristote, il est considéré par certains comme l'un des pères de la pensée laïque dans l'Europe de l'Ouest.

en Occident les preuves ontothéologiques et cosmologiques de l'existence de Dieu, tout cela se trouve chez Averroès. C'est normal, c'est un aristotélicien. C'est le premier point. Je pense effectivement, qu'il est nécessaire de faire la part des choses au sens où il ne s'agit pas d'imputer à l'islam tous les travers du monde. En l'occurrence, effectivement, le créationnisme, dans l'histoire de l'islam, c'est quasiment rien. Par contre, le finalisme, est un véritable problème, et je pense que c'est une civilisation qui a, sur cette question philosophique, beaucoup de choses à actualiser, à repenser de façon critique. Même Mohamed Iqbal²⁸ – Je m'intéresse à lui car il est probablement le penseur musulman le plus singulier du XX^{ème} siècle – sur la question du finalisme. Il y a là vraiment matière à débat critique. Je ne veux peut-être pas être trop long. Je souhaiterais qu'on passe sur la question de la sortie de la religion.

SA – Non, non. C'est bon. Vous parlez d'Iqbal parce que vous attendez qu'il aille dans votre sens.

GL – Non, non. Simplement, je cherchais dans l'ensemble de la pensée musulmane quelqu'un qui ose affronter les défis intellectuels de la modernité occidentale. Et il n'y en a pas beaucoup

Chantal Forestal – Il y a un article très récent de Faouzia Charfi²⁹, dans *Sciences et Avenir*, qui lutte contre les censures à l'heure actuelle en Tunisie à l'université. Elle a fait tout un article justement pour montrer comment elle était remise en question en tant qu'astrophysicienne. La science, à l'heure actuelle, en Tunisie, suscite un débat et certains universitaires sont pris à parti. C'est donc Faouzia Charfi, physicienne, qui lutte contre la censure des sciences en Tunisie. Elle a fait un article très long où elle montre qu'elle est contestée dans son enseignement de la physique. Il s'agirait, si j'ai bien compris, de mettre la science en conformité avec les textes sacrés car elle est remise en question par les intégristes, en l'occurrence les salafistes, et elle s'y refuse.

SA – Il n'y a pas de vérités scientifiques véhiculées par le Coran.

Chantal Forestal – Oui, mais c'est sur la lumière qu'elle parle en

28. Mohamed Iqbal -1877-1938, Poète et philosophe indien considéré comme un des poètes les plus influents du XX^{ème} siècle. Vu comme le Père spirituel du Pakistan. Son livre de 1955: Reconstruire la pensée religieuse de l'islam est une œuvre magistrale

29. Faouzia Charfi, Femme politique tunisienne, Professeur de physique.

tant qu'astrophysicienne. Et un tel sujet a tout pour être instrumentalisé.

Question de la salle non identifiée – J'ai une question d'ordre organisationnel et politique pour ramener le débat sur ce dont on a parlé. Vous avez dit tout à l'heure qu'il y a des laboratoires dont les travaux sont financés par la *Templeton foundation*, donc par de l'argent émanant d'institutions créationnistes qui cherchent ainsi à s'infiltrer pour infléchir les travaux des scientifiques. Tout à l'heure, on parlait aussi, à propos de la laïcité, de la construction d'édifices religieux, etc. Je reviens donc à la question des financements, en faisant un rapprochement avec les laboratoires pharmaceutiques qui cherchent à entrer dans les contenus de la science médicale, par exemple, pour des raisons évidentes de profit. Comment pourrait-on faire, sur le plan d'une organisation ou d'une réglementation politique, pour avoir un contrôle des financements, par exemple, pour interdire qu'un laboratoire de sciences puisse être financé à 100 % par une fondation souhaitant instrumentaliser politiquement ou spirituellement la recherche scientifique ?

Guillaume Lecointre – Pour obtenir cela, Madame, vous ne devez plus vivre dans un monde libéral au sens économique du terme. Sous Raffarin, on a proposé de supprimer les crédits des laboratoires des deux tiers, du CNRS d'un tiers, et cela a déclenché des problèmes dans la recherche en 2004. Alors, et ce n'est pas une blague, pour *Templeton*, tout d'abord, il ne s'agit pas de créationnisme, mais de spiritualisme englobant. Ils ne donnent pas le créationnisme au sens où on l'a dit tout à l'heure. Ils récusent même l'appellation et refusent qu'on les appelle créationnistes. Il s'agit, de leur part, d'une méthode d'influence visant à assujettir en quelque sorte les laboratoires à leur propre légitimité, donc d'influer sur ce que doivent être les champs de recherche en science. Ils sont très malins : ils financent, mais sans imposer d'attendus dans les résultats. Ils se bornent à récupérer votre nom et tirent leur légitimité de la réédition totale, par exemple, des œuvres de Darwin sur le web. C'est un travail de communication extrêmement sophistiqué. J'ai vu cela à Boston, je faisais une conférence à Harvard justement, et le labo qui m'avait invité a vu ses crédits diminuer. Le chef du labo a fait une demande de subventions à la *Templeton*. Et on lui a dit : « *Tu devrais aller voir le Français, là-bas, il n'aime pas beaucoup la Templeton.* » Alors j'ai discuté une heure

avec le patron et j'ai compris que, pour le fonctionnement de son labo, il avait intérêt à bien s'entendre avec la *Templeton*. Une sorte de chantage pèse sur l'attribution des subventions. Vous avez raison, ces organisations se paient une légitimité par l'argent, qui n'est pas une légitimité qui passe par les urnes. Là c'est une autre paire de manches si vous voyez ce que je veux dire. Les Etats acceptent d'abandonner leur volant politique, au bénéfice de mécènes qui sont souvent des industriels et, pire même, une organisation pour le progrès des religions en science. Ils laissent ces organisations financer les laboratoires et en retirant toute mention à la religion, ces dernières font un travail, discret mais efficace, d'orientation des sciences, mais sans annoncer la couleur. Alors que faudrait-il faire concrètement pour identifier les sources de financement ? Simplement, sans être jacobin, il faudrait que les Etats se préoccupent véritablement du bien-fondé donc du « devenir universel » de la science (je reprends la formule de Peña-Ruiz car je suis peña-ruizien, vous l'avez compris). En conformité avec ce principe, qu'ils effectuent un contrôle quasi-exclusif de la science en termes de crédits récurrents, et que l'argent de vos impôts serve vraiment à faire de la science dans les directions que les concitoyens à l'Assemblée Nationale auront décidé de prendre, donc sans laisser « Total » décider à leur place. Je dis cela car j'ai une doctorante qui est financée par la fondation « Total ». Et donc, vous voyez, je suis honnête, je me tire une balle dans le pied, en récusant la capacité des industriels à financer les laboratoires. Pourtant, je n'ai pas pu résister à l'offre qui m'a été faite pour mon étudiante, parce que, justement, les crédits récurrents, y compris en France, diminuent. Bien sûr, « Total », n'est pas la *Templeton*, mais bon, c'est encore une autre question.

La laïcité comme ciment d'un bien-vivre ensemble

Marc Horwitz et Martine Cerf

La laïcité reste un principe essentiel du « vivre ensemble » qui n'existe que quand les droits fondamentaux des hommes et surtout des femmes sont menacés. La préservation de ces droits – égalité et non-discrimination, cohésion sociale, éducation pluraliste, recherche scientifique sans tabou – ce qui ne veut pas dire sans éthique – tels sont les premiers enjeux, français et européens de la sécularisation de nos sociétés.

Marc Horwitz

Merci de nous avoir donné à tous les deux la parole. L'association EGALE (Egalité, Laïcité, Europe) et le « Dictionnaire de la Laïcité » sont d'évidence extrêmement liés. Ce qui est certain, c'est que venir parler devant vous de laïcité, avec pour référence le dictionnaire que j'ai dirigé avec Martine, c'est pour moi quelque chose comme un nouveau défi. Il s'agit en effet de m'adresser, au-delà de l'ouvrage, à un public de spécialistes, d'enseignants, d'universitaires... remarquable au demeurant, polémique parfois, on en a eu un bon exemple tout à l'heure avec l'intervention de Jean Baubérot. Je crois que Martine et moi sommes d'accord avec lui sur 99 % de ce qu'il a dit, même si **j'ai une grosse réticence à mettre un « s » à laïcité car cette laïcité plurielle me fait terriblement peur**. Ce qui est également fort intéressant, c'est que vous êtes tous des gens engagés, en particulier dans la francophonie qui m'est une valeur très chère. Enfin je suis aussi très attaché, tout comme Jean Baubérot, à ce qui se passe au Québec.

Rassembler dans l'égalité et la liberté de conscience

La laïcité doit rassembler. C'est là un point majeur. Mais nous savons aussi qu'on peut la dévoyer par de mauvaises interprétations et notamment en oubliant qu'elle est une valeur universelle donc **nullement une spécificité française**. Mais je ne développerai

pas car Jean Baubérot a déjà évoqué clairement ce point. Pour moi, défendre une valeur porteuse de paix devrait être inscrit dans le destin de l'Homme car l'avenir de l'humanité en dépend. Définir la laïcité n'est pas chose facile et l'on peut même se demander s'il faut se hasarder à le faire. On a entendu certaines ébauches de définitions ce matin avec les niveaux de laïcisation opposés à la sécularisation, mais ce que la laïcité représente vraiment me paraît beaucoup plus intéressant et fondamental qu'un essai de définition. Je suis presque sûr, par exemple, que nous pouvons tous nous retrouver sur l'énoncé suivant : **la laïcité est ce ciment qui permet aux Français, et fort heureusement donc à d'autres peuples à travers le monde, de bien vivre, de mieux vivre ensemble.** Elle est donc la marque – à mes yeux en tout cas – des peuples majeurs, entendons par là ceux qui recherchent l'unité en choisissant pour tous l'égalité et la liberté de conscience.

Neutralité de l'Etat

Mais quelles sont les conditions qui permettent d'établir et de faire vivre cette laïcité ? Elles sont multiples. La première, sans doute, c'est ce que j'appellerais **la neutralité de l'État.** Là aussi, Jean Baubérot a été très prolixe et je ne vais donc pas entrer dans des détails qui ne seraient que des redites. C'est la laïcité qui a permis la neutralité de l'État. Le concept s'est construit à partir du siècle des Lumières et l'on peut effectivement être certain que c'est à ce moment-là que la raison l'a emporté sur la foi. Toutefois j'aime à dire – et je ne suis certainement pas le seul – qu'il faut remonter au temps du « bon Roi Henri IV » pour voir s'esquisser le chemin qui veut que l'État permette à chacun de vivre la religion de son choix, **sous réserve de ne pas invoquer la religion pour contrevenir aux règles de l'Etat** (du royaume en l'occurrence). Il faudra attendre longtemps pour que l'État accepte que quelques-uns vivent même sans religion. Et pourtant, je tiens Henri IV pour le premier des monarques modernes quand je compare le propos que je viens d'évoquer à une décision du Conseil Constitutionnel de 2004 qui reprend très exactement sa conception de la séparation des pouvoirs. Qu'on en juge : « *Il est interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers* ». N'est-il pas extraordinaire de trouver ce texte, à peu près dans les mêmes termes, à 4 siècles de distance ?

Refus de l'exception concordataire de l'Alsace-Moselle.

La neutralité de l'État, donc, bien comprise, veut dire séparation des pouvoirs politiques (exécutif, législatif et judiciaire) du pouvoir religieux, donc séparation de l'État et des Églises pour reprendre la loi de 1905 que tout le monde connaît ici, mais en précisant que cette séparation doit être absolue. À y regarder de plus près, ce n'est pas le cas en France en raison de l'exception concordataire. Dès lors qu'il s'agit là de notre combat avec Martine, mais plus largement avec EGALÉ et avec son président Gérard Delfau, j'affirme haut et fort que la constitutionnalisation de l'exception concordataire de l'Alsace-Moselle met à mal les fondements mêmes de ce que je souhaiterais vous démontrer ce matin, à savoir la nécessité du mieux vivre ensemble. Se battre pour obtenir gain de cause sur ce point est un objectif légitime. Je vous rappelle que la laïcité est explicite dans le préambule de la Constitution de 58 : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale...* ». On n'est pas encore dans une sixième République et l'on doit encore avancer, par exemple abroger des interdits comme le délit de blasphème encore en vigueur et supprimer le caractère obligatoire des cours de religion dans l'enseignement public. Je dirai 2 mots de ce dernier point. Quand on se rend en Alsace et Moselle, un grand nombre d'enseignants et de chefs d'établissements des trois départements concernés, sans oser prendre publiquement position (et on peut les comprendre), disent clairement que cet enseignement est souvent à l'origine de tensions entre les élèves comme entre les parents, notamment quand ces derniers n'hésitent pas à se réclamer de la libre-pensée. Nous avons organisé dans cette région beaucoup de conférences autour du *Dictionnaire*. J'étais l'autre jour à Mulhouse et je peux vous dire que la salle était bien remplie. Il y avait beaucoup de membres de l'Éducation nationale et ils sont tous intervenus dans le même sens. Au fond, je pense qu'aujourd'hui, il faut peut-être conserver plus que jamais la laïcité dans la Constitution mais aussi revenir sur l'exception de l'Alsace-Moselle qui est inacceptable : « *l'Église chez elle, et l'État chez lui* » comme le disait si bien Victor Hugo en 1850.

Ne pas falsifier la laïcité

La laïcité repose sur ces deux piliers que sont la liberté de conscience et la séparation des pouvoirs. Ce n'est pas seulement une philosophie du bien vivre ensemble mais aussi une nécessité pour l'instauration

d'une vraie démocratie. L'actualité du Bassin Méditerranéen, et même celle de pays un petit peu plus éloignés vers l'est, m'obligent à insister. Dans notre démocratie, les concepts n'admettent pas de frontière. Même si la démocratie est culturellement occidentale, elle doit dépasser cette culture qui est la nôtre (*MH se félicite à cet égard de la présence dans l'assistance de représentants de l'Asie, du Moyen-Orient, et du Maghreb...*). Il faut donc aider la laïcité à émerger un peu partout dans le monde et je suis assez d'accord avec ce que disait tout à l'heure Jean Baubérot sur les niveaux successifs de laïcisation et de sécularisation qui ont déjà permis d'avancer, lentement mais sûrement, sur la voie conduisant à la laïcité. Dans ce processus, comme Jean Baubérot, c'est la laïcité de Briand (et non celle de Combes) qui a ma préférence.

Il a été fort justement rappelé tout à l'heure que, lors des premiers comptes-rendus exhaustifs des débats de l'Assemblée nationale, comme par hasard, tout ce qui était la partie « étranger » fut supprimé. Heureusement, les textes existent toujours, et des chercheurs les ont retrouvés et remis en discussion. La laïcité s'est imposée en France dès 1946 en entrant dans la Constitution. Elle était toujours là en 58, mais elle reste extrêmement fragile, attaquée de toutes parts pour ce qu'elle est et même pour ce qu'elle n'est pas. Il n'y a pas de bien vivre ensemble sans liberté, et pas de vraie liberté de conscience sans égalité et sans fraternité.

Pourquoi l'égalité ? Parce qu'elle met tous les individus, femmes et hommes, jeunes et vieux, malades et bien portants, croyants et non croyants, sur le même pied. Mais la laïcité n'est pas seulement égalité, elle exige aussi l'équité qui est un atout majeur contre les discriminations. L'égalité, en effet, c'est d'abord un état d'esprit qui donne un sentiment d'équilibre de justice et de reconnaissance des droits de chacun.

Pourquoi laïcité et fraternité ? Parce que l'une ne peut aller sans l'autre dans le monde des valeurs. La fraternité est une valeur d'écoute, d'entraide et de respect qui nourrit la laïcité. C'est la rencontre sans *a priori* de l'autre au sens où l'entend par exemple Emmanuel Lévinas. Elle s'impose donc comme vecteur de rassemblement des diversités. « *Ce qui diffère de moi, loin de me léser m'enrichit* », disait Antoine de Saint-Exupéry. Méfions-nous de ceux qui cherchent à qualifier, donc à falsifier, la laïcité par de multiples déterminations plus ou moins

vides. La laïcité ne peut être ni positive, ni ouverte, ni plurielle, ni raisonnée, ni même apaisée car, dès lors qu'on la définit, elle perd de sa substantifique moelle, on la vide au moins en partie de son sens. Je dois dire que la « laïcité falsifiée » me pose quand même pas mal de problèmes aujourd'hui parce que je crois que cette falsification est tout simplement destructrice. Une laïcité qualifiée est, quelque part, discriminatoire, donc inéquitable et ne peut pas réaliser ce bien-vivre-ensemble qu'elle a vocation à promouvoir. Certes, il faut tourner la page des affrontements entre laïques convaincus mais pas sectaires, et Églises de toutes obédiences, en premier lieu, l'Église de Rome, mais pas au risque de trahir la laïcité en la détournant de sa finalité humaniste. Des exemples récents, rappelés par Jean Baubérot tout à l'heure, nous ont bien montré qu'on était parfois à la limite d'un véritable détournement de sens. Méfiance, donc car l'extrême-droite française, au cours des dernières années, nous a démontré, au nom d'une islamophobie résolue, qu'il était possible de mettre à mal la laïcité telle que je souhaite vous la présenter.

La laïcité comme fondement d'une éthique de partage de valeurs républicaines.

Pour conclure, je citerai Jean Glavany, dans son livre « *La laïcité, un combat pour la paix* ». Il dit de la laïcité qu'elle est la « clé de voûte » du vivre-ensemble dans le respect de nos différences. C'est là un idéal à poursuivre et à protéger qui est bien l'arme de la paix. Pour autant, il faut éviter de faire de la laïcité une religion, puisque le religieux est, par nature, dogmatique et souvent facteur d'obscurantisme. Héritière notamment de la philosophie des Lumières, la laïcité porte en elle des vertus allant bien au-delà des valeurs classiquement républicaines. Elle donne à réfléchir autrement, elle invite aussi à la spiritualité. Oui, il existe une spiritualité permettant de vivre sans Dieu, une spiritualité laïque dans laquelle l'être humain est placé au centre de toutes les préoccupations. C'est cette spiritualité-là qui donne du sens à la vie et au partage avec les autres. A mes yeux, et je terminerai ainsi, la laïcité est le fondement d'une éthique de partage, grande idée que nous pouvons et devons avoir en commun pour parvenir enfin à vivre ensemble.

Martine Cerf

Dans la continuité de ce qui vient d'être dit, je vais développer et illustrer un certain nombre de faits et notions dont Marc a posé le cadre. Effectivement, pour qu'existe la volonté de vivre ensemble dans la paix, il est impératif que les droits fondamentaux soient respectés. Et ces droits, ce sont les libertés (liberté de conscience, de penser, d'expression), l'égalité des citoyens (de par la loi) et la non-discrimination pour quelque raison que ce soit. Ce sont là des droits que la laïcité française de séparation des religions et du politique, vise à installer et à faire vivre. Ils sont évidemment affirmés par un certain nombre de textes, que ce soit *la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de l'ONU de 1948, *la Convention des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales* du Conseil de l'Europe ou *la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne* qui est devenue contraignante par le Traité de Lisbonne en 2008. Les États européens, comme on le voit, se sont donc vraiment dotés de textes communs qui encadrent étroitement leurs lois nationales puisque les États n'ont pas le droit de faire des lois qui seraient moins intéressantes, moins respectueuses des droits de l'homme que ces différents textes que nous avons tous ratifiés, et que des cours de justice, **la Cour Européenne de Strasbourg** et **la Cour de Justice Européenne** sont là pour garantir.

Aucun dogme ne peut être au-dessus des lois

La laïcité contribue fortement au respect de ces droits fondamentaux puisqu'elle institue, par la séparation du politique et du religieux, la suprématie de l'état de droit dans l'organisation de la société. Ce qui veut dire clairement qu'aucun dogme ne peut imposer une contrainte qui serait au-dessus des lois. Et aucun dogme ne peut légitimer une quelconque limitation de liberté ou une quelconque inégalité ou une quelconque discrimination. Et là, évidemment, on arrive très vite au droit des femmes puisque c'est à ce propos que les principaux mouvements intégristes se battent. Chaque fois qu'un mouvement intégriste prend le pouvoir quelque part, il commence par la limitation des libertés des femmes et de leur égalité. Alors, comme Marc l'a dit très justement, la laïcité est une arme qui n'a pas les faveurs de tous. Je voudrais en donner une illustration en m'appuyant sur la séparation des pouvoirs.

Aujourd'hui, des religieux peuvent avoir envie de s'exprimer dans le débat public sur des questions de société. Ce qu'ils ont parfaitement le droit de faire en tant que citoyens. Ils peuvent également le faire en tant que représentants d'un courant de pensée. Mais là où cela ne fonctionnerait plus, c'est s'ils décidaient de le faire au nom d'un groupe d'individus. Par exemple, un évêque ne peut pas dire qu'il s'exprime au nom des catholiques de France. Il n'est pas élu pour ça. Même des catholiques pourraient refuser qu'il s'exprime en leur nom et préféreraient que ce soit leur député par exemple qui le fasse, car lui est effectivement élu pour ça. Une fois la loi votée, il est important que même ceux qui étaient en désaccord avec elle la respectent. Mais on voit des mouvements intégristes qui cherchent à compromettre l'exécution des lois. Je vous donnerai un exemple : des groupes intégristes catholiques se réunissent régulièrement devant l'hôpital Tenon à Paris, pour empêcher le bon déroulement des interruptions volontaires de grossesse. Cela est parfaitement illégal et anti-démocratique. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples d'actions contre ces droits fondamentaux.

Intégrismes, Droits et les Libertés des Femmes

Je dirai que les attaques contre les libertés des femmes sont toujours des signes avant-coureurs de ce qu'un mouvement intégriste, quel qu'il soit, cherche à imposer dans l'organisation des sociétés. Je prendrai volontairement pour cela des exemples concernant les grandes religions monothéistes afin de montrer la similitude des démarches, quel que soit le dogme qui est instrumentalisé pour l'occasion, car c'est une instrumentalisation, bien sûr. Mais je vais vous faire voyager un peu.

Le cas de la Hongrie

Commençons par la Hongrie où le parti populiste de Viktor Orbán, le Fidesz, a imposé ce qui a été appelé une « démocratie », c'est-à-dire une démocratie qui verrouille les contre-pouvoirs démocratiques. Toute ressemblance avec ce que nous avons connu au cours des cinq dernières années ne serait pas fortuite... Selon la formule imagée employée récemment par l'ancien ministre Gordon Bajnai, « *ils ont brisé méthodiquement, vertèbre par vertèbre, l'échine de la démocratie hongroise* ». Viktor Orbán, d'ailleurs, installe progressi-

vement en Hongrie une morale judéo-chrétienne fondamentaliste. Le gouvernement a même reconnu environ une quinzaine de nouvelles religions qu'il subventionne – quand on connaît les problèmes économiques des états aujourd'hui, c'est intéressant – dont un grand nombre de mouvements fondamentalistes.

En décembre 2011, le budget 2012 présenté par le nouveau gouvernement avait annulé toute subvention destinée aux interruptions volontaires de grossesse. Les associations laïques européennes se sont alors mobilisées et ont envoyé une foudroyante multitude de courriers directement au Premier Ministre qui a reculé, et a rétabli cette ligne budgétaire. Mais il ne faut pas se leurrer, ce n'est que reculer pour mieux sauter. Il y aura d'autres attaques car cet événement faisait suite à une campagne de publicité organisée par le gouvernement hongrois avec des fonds détournés des subventions européennes, pour démontrer que les avortements étaient des crimes.

En juin 2011, toujours en Hongrie, a été votée une loi qui facilitait la séparation des écoles publiques et des institutions religieuses privées. En conséquence, très rapidement, un grand nombre de municipalités fortement endettées ont trouvé le moyen d'alléger leurs obligations en cédant leurs écoles primaires et secondaires, et cela en l'absence totale de contrôle de l'enseignement et de l'organisation de ces établissements. Très rapidement, donc, le nombre des institutions religieuses d'enseignement a augmenté de 25 %, et comme elles ne sont soumises à aucun contrôle, elles peuvent licencier les enseignants qui ne partagent pas leurs convictions religieuses. C'est ce qui se fait d'ailleurs assez couramment. Donc, pour travailler dans une école évangéliste, il faut être évangéliste soi-même et cela est contraire aux lois de l'Union européenne, aux directives de l'Union européenne puisque toute discrimination à l'embauche est parfaitement interdite. Evidemment, des parents hongrois ont adressé un certain nombre de pétitions et de protestations au Ministre de l'Éducation nationale qui reste absolument sourd à leur demande d'une éducation idéologiquement neutre. Il y a donc des endroits où l'on ne peut pas inscrire son enfant ailleurs qu'à l'école religieuse.

Le cas de la Turquie

Il n'y a pas qu'en Hongrie, d'ailleurs, que cela se produit. Changeons de pays, et allons un peu plus à l'est encore : en Turquie. Là, le gouvernement Erdoğan semble avoir donné très récemment un coup d'accélérateur à des réformes qui visent à réhabiliter la religion dans l'espace public, et à mettre à mal la laïcité turque, dans un pays, tout de même, où la tradition laïque est assez forte depuis 1937. L'âge d'entrée dans une école coranique a été abaissé, de façon à recruter des enfants plus jeunes qui pourront suivre la quasi-totalité de leur scolarité sans avoir fréquenté l'école laïque. L'avortement est représenté comme un meurtre volontaire. Dans un étrange rapprochement, Erdoğan a déclaré, il n'y a pas longtemps, à propos d'une bavure de l'armée turque dans un village kurde qui s'appelle Uludere : « *Vous parlez sans cesse d'Uludere, mais chaque avortement est un Uludere* » comprendre : « *je vois l'avortement comme un assassinat* ». Une proposition de loi, d'ailleurs, vise à ramener de dix à quatre semaines de grossesse le délai légal pour l'avortement afin d'en diminuer le nombre. En réponse, bien sûr, les féministes se sont mobilisés. Erdoğan s'en est alors pris aux accouchements par césarienne – parce que, je ne sais pas si vous le savez, mais quand on procède à des césariennes, ça limite forcément le nombre d'enfants qu'une femme peut avoir – et il voit dans les accouchements par césarienne un complot visant à effacer la nation turque de la scène mondiale. Voilà où nous en sommes. À nouveau, le droit des femmes commence à être menacé, à nouveau l'émancipation par l'instruction et la pluralité des instructions commencent aussi à être menacées, et je crains qu'en Turquie, il n'y ait des remous.

Le cas de la Tunisie

Voyons maintenant du côté de la Tunisie où, là aussi, très récemment, on a vu des mouvements également très inquiétants suscités par plusieurs partis intégristes islamistes. Je rappelle qu'il s'agit bien de partis islamistes, et non de partis musulmans. Juste un petit rappel : l'islamisme est la volonté d'installer un ordre politique basé sur la religion et sur le dogme religieux. Donc, c'est bien un mouvement politique avant tout, même s'il instrumentalise la religion pour arriver à ses fins. Deux mouvements sont en concurrence :

- Nahda qui a gagné les élections avec, en son sein, plusieurs courants, ce qui brouille considérablement la compréhension de ce qui se passe : mélange de libéraux et de dogmatiques.

- Et puis, en face, les salafistes avec également plusieurs courants et probablement des financements d'Arabie Saoudite, déclenchent une action extrêmement violente : investissement de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba à Tunis ; exigence – au mépris du règlement intérieur - du port du niqab en salle de cours et pendant les examens ; réclamation de plus de locaux pour la prière ; agression des enseignantes dont la tenue est jugée indécente ; contestation du contenu de certains enseignements pourtant tous sélectionnés par le comité scientifique de l'université.

Cela montre clairement que le port du niqab est une prescription inventée et instrumentalisée par les salafistes pour faire reculer les droits fondamentaux, et en particulier les droits des femmes. Ceux qui n'ont vu, ou ont déclaré ne voir dans ce vêtement qu'une particularité qu'il faudrait accepter, sont, à mon avis, coupables au moins d'un angélisme extrêmement dangereux. Il s'agit bien d'une instrumentalisation et d'un coin qu'on essaie de faire entrer dans les démocraties pour installer le pouvoir des hommes sur les femmes, isoler des communautés musulmanes du reste de la société et combattre le vivre-ensemble pour mieux installer un pouvoir politique total. Les militants salafistes procèdent donc par la terreur en se battant, en frappant des étudiants, en séquestrant le doyen qui, malheureusement, n'a été soutenu, ni par le Ministre de l'Intérieur, ni par le Ministre de l'Éducation nationale, tous deux membres de Nahda. Ils n'ont absolument pas assuré la sécurité des étudiants et ont même accusé le doyen d'être responsable des désordres. Tahar ben Jelloun, dans une tribune parue dans *le Monde* en décembre 2011, dénonçait l'expression selon lui vide de sens d'un « islamisme modéré », disant que l'islamisme au pouvoir n'avait que faire de la modération, et que l'islam devait rester dans les mosquées. C'est tout de même une belle déclaration de laïcité : « *Je me souviens, en 1971 – écrivait-il - avoir quitté mon poste de professeur de philosophie le jour où le ministère de l'intérieur décida d'arabiser cet enseignement dans le but non avoué de limiter l'accès des élèves marocains aux textes jugés subversifs de la philosophie qui s'enseignait à l'époque en français. On a remplacé les textes de Nietzsche, de Freud, de Marx, de Weber, et bien d'autres, par l'histoire de la pensée islamique, laquelle était enseignée parmi d'autres courants.* »

Le cas d'Israël

On voit clairement se dessiner une volonté d'enfermement. Voyageons encore un peu, et retournons vers l'est du Bassin Méditerranéen, en Israël, où les coalitions gouvernementales ne peuvent se faire sans l'appoint des partis religieux. Cela dure depuis des lustres. La loi électorale est ainsi faite car la proportionnelle intégrale fait qu'on est obligé de gouverner avec des coalitions. C'est ainsi que les orthodoxes et les ultra-orthodoxes arrachent des concessions à tous les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche. C'est ainsi que les familles ultra-orthodoxes, où le chef de famille se consacre exclusivement à l'étude de textes religieux, reçoivent une petite subvention de l'État qui leur permet de vivoter plutôt chichement parce que ce sont souvent des familles nombreuses. Ils vivent en marge de la société tout en pesant sur le budget national. Ils ne participent en rien à l'effort national, envoient leurs enfants dans des *yeshiva*, c'est-à-dire des écoles religieuses où, là aussi, on n'a pas de contrôle sur les contenus enseignés – et il faut savoir que les fondamentaux de la science, des mathématiques, de l'histoire, ne sont même pas enseignés. Ils ne participent en aucun cas à l'effort de guerre et parfois, ils contestent même la légitimité de l'état d'Israël qui, selon eux, aurait dû être donné par Dieu, et non pas construit par les hommes. Comme les salafistes en Tunisie, ils exigent des femmes qu'elles se couvrent totalement le corps, et certains ont agressé récemment une petite fille de huit ans, Naama Margolis, dans la ville de Beit Shemesh où il y a énormément d'extrémistes. La population est composée de familles pieuses avec des ultra-orthodoxes, côtoyant des familles plus modérées dans leur foi. Cette jeune Naama Margolis appartient à une famille elle-même religieuse mais on lui a jeté des pierres. On imagine l'émoi que cela a pu jeter dans le pays. Il y a eu des manifestations de parents révoltés contre la dictature des ultra-orthodoxes, qui ressemble en tous points à l'action des salafistes ailleurs. Les intégrismes religieux, visent, par des actions de ce type, à exercer un pouvoir direct sur la société.

Les Lobbies

Les lobbies, on ne les voit pas mais ils sont extrêmement réels. Dans l'Union européenne, ceux du Vatican sont particulièrement importants. Un immeuble entier est consacré à une organisation rattachée à la Conférence Épiscopale. Il est financé par le Vatican et regroupe

une trentaine de personnes dont des juristes qui passent leur temps à écrire des propositions de lois et à intervenir dans le débat public pour influencer les élus, les politiques et les fonctionnaires européens. Récemment *la Commission Européenne* a lancé un appel à candidatures pour renouveler une partie du groupe d'éthique scientifique qui lui apporte directement son concours. Cet appel a été extrêmement discret. Il s'est fait pendant le mois de janvier 2010, uniquement sur le site de ce groupe d'éthique. Il a donc évidemment échappé à tout le monde, sauf à ceux qui étaient bien informés par les fameux lobbies. Il faut savoir que, dans les compétences demandées, il y avait un certain nombre de disciplines dont la théologie fait partie. En revanche, il n'y avait aucune demande de conviction philosophique, ce qui laissait la possibilité d'introduire dans le groupe des gens impliqués dans la défense de la Libre Pensée par exemple, ou d'autres convictions, d'autres courants de philosophie qui n'auraient rien de religieux. Ces candidatures furent donc barrées *a priori*. La conséquence est que, sur les quinze membres désignés, six sont des professeurs de théologie, dont un prêtre et une religieuse, tandis que les trois autres enseignent dans une université catholique. C'est-à-dire que 60 % de ce groupement d'éthique représente le point de vue des institutions religieuses d'Europe. *L'Association Européenne de la Pensée Libre* s'en est offusquée et a écrit à Barroso pour s'en plaindre. Elle a rappelé que seuls 52 % des Européens interrogés déclarent croire en Dieu, et que les autres courants d'opinion n'étaient pas représentés dans ce groupe éthique. Le résultat est que dans le document actuellement en négociation, concernant le financement par la *Commission Européenne de la recherche biologique* jusqu'à 2020, on observe des limitations très sérieuses sur le financement des recherches portant sur les cellules souches. C'est là une posture dogmatique, donc non scientifique, sachant que les postures scientifiques tiennent compte de l'éthique, mais non pas, évidemment, des dogmes religieux.

Comment défendre la Laïcité sans tomber dans le nationalisme ?

En conclusion, défendre la laïcité, ce n'est pas forcément défendre une organisation nationale. Chaque organisation procède de son histoire et de sa culture et présente des spécificités qui lui sont propres. Ce qui est important, c'est la défense des droits fondamentaux de la laïcité tels que je les liste *infra*. Pour moi, il y en a six :

- **éradiquer le délit de blasphème.** Si on l'avait vraiment fait, aujourd'hui, en Irlande, on n'aurait pas une loi votée au 1^{er} janvier 2010, qui l'a rétabli en le punissant d'une amende de 25.000 euros. Nous avons d'ailleurs aussi le délit de blasphème en Alsace-Moselle et en Guyane, peut-être aussi (je ne sais pas). Il est à mon avis urgent de l'abroger.

- **droit des femmes,** on a vu la volonté de revenir en arrière sur l'IVG, comme en Hongrie, en Pologne, en Tunisie et dans pas mal d'autres pays, où on vise à renier la liberté et l'égalité acquises par les mouvements féministes. Nous sommes tout pétris de dogmes religieux. Tant que nous n'aurons pas fini de nous en affranchir il sera impossible d'établir une véritable égalité. Et là, je crois et espère que j'enfonce une porte ouverte.

- **liberté de la recherche,** la limitation des champs de recherche en fonction des dogmes religieux sans égard aux considérations scientifiques est inacceptable.

- **euthanasie et fin de vie,** problématiques à aborder sous l'aspect de la raison et non pas sous celui du dogme religieux.

- **éducation.** Les créationnistes et le dessein intelligent, qui est aujourd'hui enseigné dans certaines écoles religieuses roumaines, ou même exposés dans des conférences données dans des écoles anglaises, font des dégâts. Encore la présence d'un dogme religieux. On a le droit d'avoir cette croyance, mais certainement pas de la faire passer pour un savoir scientifique et de l'enseigner à l'égal d'un savoir scientifique. Le darwinisme est une théorie scientifique, le créationnisme est une croyance. Il faut quand même savoir distinguer entre l'un et l'autre. Au niveau du Conseil de l'Europe, par exemple, elle n'a pu être établie que grâce à l'acharnement de deux députés (Guy Lengagne et Anne Brasseur), le Conseil de l'Europe recommandant de veiller, dans l'élaboration des programmes scolaires, à bien faire la distinction.

- **égalité et non discrimination,** en particulier droits des homosexuels, souvent discriminés. On sait très bien que le dogme veut que ce ne soit pas naturel, voire le résultat d'une maladie. Il peut même arriver qu'on attente à leur liberté ou à leur vie comme cela a pu être le cas en Égypte.

La laïcité permet le respect de ces droits fondamentaux, mais il faut aussi reconnaître que d'autres organisations de sociétés le permettent aussi, ce que Jean Baubérot a appelé tout à l'heure « des laïcités ». Comme Marc, je refuse ce pluriel. Pourquoi ? Ce n'est pas pour dire que les Français sont les seuls à avoir inventé la laïcité. Je trouve que chaque organisation mérite un nom qui lui soit propre. Donner le même mot, dénommer de la même façon plusieurs concepts, c'est le meilleur moyen d'embrouiller le débat. Donc, la laïcité française, c'est clair, c'est la séparation des Églises et du politique. D'autres pays ont des religions d'État qui n'ont pas de démarche hégémonique, et dans lesquels la liberté de conscience et l'égalité sont parfaitement respectées. Alors pourquoi pas ? La question, n'est pas qu'ils soient laïques, mais que la liberté de conscience et l'égalité soient respectées. S'ils y parviennent avec une autre organisation, tant mieux, mais ce n'est pas une raison pour appeler cela laïcité.

Le Débat

Preliminaire :

Le debat que nous reproduisons ici a ete d'une grande intensite comme en temoignent la quantite et la diversite des questions posees a Martine Cerf et Marc Horwitz.

Deux parties :

a) Au cours de la premiere, 5 questions posees :

- **La laicite n'est pas plurielle mais, est-elle evolutive ?**
- **Peut-on accepter en France, la diffusion de manuels, notamment d'apprentissage de la langue turque, « truffes de references religieuses » ? Appel a la vigilance.**
- **Regrouper les 6 points conclusifs de Martine Cerf sous le chapeau d'une « croisade anti-religieuse », n'est-ce pas risquer d'unifier les forces de reaction ?**
- **Toutes les questions d'actualite ne se trouvent-elles pas, finalement, a l'interieur de la laicite ? Qu'est-ce donc que la laicite ?**
- **Ne risque-t-on pas de melanger laicite et anti-religion ?**

b) Au cours de la deuxieme partie,

- **une question polemique de fond sur la scientificite des theories darwiniennes. La laicite reconnaıt a chacun le choix de choisir sa voie de facon personnelle. Cela est tres bien mais l'Occident assimile volontiers islamisme et fascisme. On entre donc dans un conflit de valeurs appelant de serieuses revisions des idees sur l'islam et l'islamisme.**
- **Reponse directe d'un intervenant a cette premiere question.**
- **Une question sur la definition du clericalisme.**

Voici la reproduction à l'intégrale du débat :

Question de la salle —. Vous n'êtes pas d'accord pour rajouter des adjectifs à « laïcité », mais il m'a semblé quand même en vous écoutant qu'on pouvait peut-être ajouter « évolutive » ou « dynamique » dans la mesure où vous nous montrez que cette laïcité est toujours à construire, et à construire tant au niveau des états qu'au niveau micro de nos vies quotidiennes et dans des détails qui ne sont évidemment pas que religieux, bien qu'ils découlent sans doute de positions religieuses. Et il me semble que vous nous invitez aussi à faire un examen critique de nos institutions, de nos vies quotidiennes et personnelles, c'est-à-dire à balayer devant notre porte, ce qui est toujours salutaire, bien sûr.

Chantal Forestal — Martine Cerf souligne la naïveté de certains comportements. Je voudrais signaler, pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, qu'à l'heure actuelle – je le tiens de l'Inspecteur Général de l'enseignement du turc en France – il y a une certaine naïveté du Rectorat de Strasbourg, à donner l'autorisation de la création d'un lycée pour enseigner le turc en France sous la responsabilité de l'université de théologie. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, le gouvernement turc investit énormément dans l'enseignement de certaines langues dites minoritaires et que beaucoup d'argent est donné à un moment où la France vit une crise économique. D'où la production de manuels truffés de références religieuses, et qui échappent totalement à l'enseignement public en France. Je ne pose pas une question ; je veux simplement souligner qu'en fait, ce qui se passe en Tunisie, en Hongrie et ailleurs se passe à l'heure actuelle en France, si nous n'y prenons garde.

Michael Kelly - Je voudrais quand même poser des questions autour de cette question de « laïcités » au pluriel, parce qu'il me semble qu'il y a des dangers dans la laïcité une et indivisible. Les six points que vous avez énumérés : blasphème, droit des femmes, liberté de recherche, euthanasie, etc., sont toutes des questions importantes. Mais, à les mettre ensemble, sous le chapeau **d'une croisade antireligieuse**, je pense qu'on risque de perdre l'importance de ces questions et de diviser justement les gens qui seraient susceptibles de défendre une meilleure attention à la fin de la vie, à la liberté de recherche, etc. Je pense qu'on unifie les forces de religion et de réaction

en mettant toutes ces questions sous le même chapeau.

Urbain Amoa — Une seule petite question : en suivant toutes les manifestations de la laïcité – naïvement – qu'est-ce donc que la laïcité ? Est-ce que, demain, à l'allure où nous abordons les différents aspects de la question, nous n'allons pas remettre toutes les questions d'actualité à l'intérieur de la laïcité ? Laïcités, au pluriel ? Manifestations de la laïcité, au pluriel. Je vous remercie.

Question de la salle - Oui, juste pour insister sur les confusions qu'il y a de temps en temps à propos de la laïcité. Comment sortir de l'image qui entache la laïcité dans sa naissance anticléricale, qui fait qu'on risque de mélanger encore laïcité et antireligieux. C'est justement ça qu'il est intéressant d'approfondir pour que cette confusion n'existe pas. Enfin, je vous laisse la parole sur le sujet.

Martine Cerf — Oui, je souhaite répondre la première. J'ai un peu bondi en entendant « croisade antireligieuse ». La laïcité et ma propre conviction, ne ressemblent en rien à une croisade antireligieuse. Qu'elle ressemble à une croisade opposée aux mouvements religieux qui cherchent à prendre un pouvoir politique, oui, c'est très clair. Mais ça n'a rien à voir avec l'opposition à une religion. Chacun est libre de croire ce qu'il veut. Ce n'est pas parce qu'on croit quelque chose qu'il est obligatoire de vouloir l'imposer au reste de la société. C'est quand on veut faire de sa croyance une loi universelle, y compris par la contrainte que ça coince. Si l'on y arrive par la démocratie, et que la majorité de la population vote pour, il n'y a pas de problème. Mais si l'on veut y parvenir par la contrainte, là, il y a un vrai problème, et là, la laïcité s'érige en combattante, en force combattante, en principe qui génère un combat tout à fait légitime. C'est un combat de défense. Donc, pas de croisade antireligieuse. Ce terme aurait pu s'appliquer aux combats qu'on a connus au XIX^{ème} siècle de la part des libres penseurs qui allaient très loin dans la volonté d'éradiquer les religions, parce qu'ils considéraient que c'était une contrainte sur les esprits. Il est vrai que cela a existé, mais l'appliquer à la laïcité d'aujourd'hui, c'est inexact et même parfaitement faux. Voilà, je tenais à réagir très fermement à cela. Vous demandez aussi si l'amalgame de tous ces droits ne va pas unifier les religions en les mettant sous le même chapeau ? Les intégrismes sont déjà unifiés, ils travaillent déjà ensemble. Ils ont très bien compris que leur intérêt était commun. Donc, on n'a plus rien à faire, si ce n'est essayer de les empêcher d'avancer.

Marc Horwitz — Je crois qu'il y a un mot-clé pour vous répondre, Monsieur, et peut-être avancer un petit peu sur la question qui nous a été posée au fond, c'est le mot « dogmatisme ». Ce qui nous gêne, C'est l'expression **antireligieuse** et sûrement pas la laïcité qui, au contraire, est la liberté de conscience et la liberté des cultes. Je crois que la loi de 1905 et les textes qui viendront après en France en donnent un bon exemple. Mais Il faut se battre contre tous les dogmatismes, d'où qu'ils viennent. Il s'avère que les religions sont dogmatiques, qu'il y a ce problème qu'elles veulent nous imposer quelque chose. On le voit très fortement avec l'islam, et c'est pour ça qu'il est si vertement rejeté par une grande partie de la population française, je vous l'accorde. Prenez les élections, les dernières élections françaises, je crois que c'est très clair. Et je pense que si les musulmans peuvent avoir leur religion et pouvoir avoir leur culte en France, c'est évidemment non seulement nécessaire, mais même obligatoire, c'est naturel. Mais que l'islamisme vienne s'imposer dans certaines communautés, parce qu'il faut bien prendre les choses telles qu'elles sont, et que cela se passe en France ou ailleurs (en Tunisie, par exemple, comme Martine en a donné des exemples), cela est d'évidence inacceptable. Ce qui est en train de se passer en Égypte est très intéressant : les militaires reprennent le pouvoir – inquiétant, dit ma voisine – les militaires prennent le pouvoir. Pourquoi ? Parce que ce sont des militaires égyptiens et qu'on les sait pas du tout prêts à laisser le pouvoir leur échapper, mais aussi parce qu'ils ont en face d'eux un parti dont le double langage les gêne et gêne la communauté internationale. Donc, je crois qu'il faut faire très attention parce que quand on aborde ces questions, on marche sur des œufs et l'on ne sait plus très bien si on va les écraser ou tomber d'un côté ou de l'autre. Donc, je crois qu'il est très important de refaire passer le message que la laïcité n'est pas anticléricale, qu'elle a donné toutes les libertés aux religions et aux hommes à travers la liberté de conscience et la liberté de culte. C'est la première chose. La deuxième, c'est que je pense que la laïcité est, cher Urbain, une et indivisible, et qu'en tous les cas, elle est singulière au sens où on l'entend doublement en France, à savoir qu'elle doit être au singulier et particulière pour assurer la protection d'un certain nombre de valeurs.

Martine Cerf — Je voudrais compléter la réponse qu'on peut donner à Michael Kelly qui s'interrogeait sur la façon dont on peut sortir de l'image anticléricale. Je peux vous donner deux pistes de réflexion qui sont les miennes et qui sont aussi celles de l'action de l'association que je représente.

La première, c'est d'abord de devenir force de proposition dans les avancées sociales sur les différents points que j'ai évoqués, donc ne pas être dans la défense de la laïcité, dans l'interdiction de ceci ou de cela chaque fois que quelqu'un fait un pas de travers, mais, dans le droit-fil de la réflexion des Lumières, c'est pratiquer le questionnement, douter. Un problème nouveau se pose à nous, nous y réfléchissons avec notre raison, en dehors des dogmes, et nous essayons de comprendre et de trouver des solutions satisfaisantes.

On pourrait même élargir aujourd'hui notre réflexion à à la façon dont on peut battre en brèche les dogmes économiques. Il y a des dogmes aujourd'hui en économie, et on a l'air d'être des ignorants quand on dit que ce sont des dogmes, mais c'est une évidence. Quand, tout d'un coup, on s'est mis à décréter que la libre entreprise était la solution de tout, c'était un dogme. On est dans les sciences humaines, on n'est pas dans le domaine des sciences exactes. On sait très bien que, dans les sciences humaines, il n'y a jamais qu'une seule solution ! On n'est pas dans la mathématique ! Donc, puisqu'il y a d'autres solutions possibles, envisageons-les, inventons-les. C'est là une démarche laïque : le questionnement de l'intelligence et de la raison. Ainsi peut-on sortir effectivement du cliché caricatural qu'on impose aux laïques.

Saddek Aouadi — *Merci. Je veux faire juste une petite remarque et un commentaire. D'abord une petite remarque par rapport aux croyances et à la science. Et je voudrais poser la question à tout le monde : est-ce que, réellement, les théories darwiniennes sont scientifiques, au vu de ce que nous savons aujourd'hui ? Deuxième remarque : vous avez, tout à l'heure, clarifié votre propos. J'ai trouvé très bien que vous ayez dit qu'à partir du moment où les gens choisissent d'eux-mêmes sans contrainte, vous êtes d'accord. Le problème, c'est que c'est une prise de position très personnelle. Lorsque vous écoutez aujourd'hui ce qui se dit à propos de la Tunisie, de l'islam et du monde musulman, vous découvrez très souvent que*

l'arrivée des islamistes potentiels au pouvoir est comparée à celle de Hitler en Allemagne. On assimile donc islamisme et fascisme. Les islamistes au pouvoir, comme Hitler, souhaitent imposer quelque chose de nouveau, et notamment qu'on ne fasse pas de différence entre les différents courants au sein de l'islamisme lui-même. Il faut bien écouter ce qu'a dit Ghannushi¹, accusé par d'autres tendances d'être presque un révisionniste, pour ne pas dire un mécréant, dans la mesure où il avance une lecture autre de la religion musulmane à partir de données historiques plutôt que spéculatives. Et ce qui fait que le problème est là, c'est la laïcité. Il semble qu'il est normal qu'ici, en Europe, lorsque des gens ne sont pas des citoyens européens, ou bien lorsque les gens ne sont pas, disons, « originaires » entre guillemets de ce continent, ils essayent d'imposer ou de greffer ce que, tout à l'heure, Baubérot appelait les dérives, disons dues un peu à la faiblesse de l'État. Donc une certaine reprise en mains est nécessaire pour remettre les choses en ordre et cela se comprend. Mais, le problème n'est plus une question de dogme, c'est une question de modèle. Peut-on appliquer ou vouloir appliquer à la Tunisie ou à l'Égypte des modèles historiques inspirés du modèle occidental ? Et si les musulmans de la Tunisie, si les musulmans de l'Égypte - je pose des questions (et ne parlons pas de l'Arabie Saoudite parce que, dès qu'on parle de l'Arabie Saoudite, on entre dans le discours politique, on n'est plus dans le discours philosophique, on est dans le discours politique concret), si, demain, dis-je, les Tunisiens veulent vivre dans un pays musulman, de quelque nature que ce soit, de quel droit l'Occident pourrait-il dire : ils n'ont pas le droit parce que ce ne sont pas nos valeurs ? C'est ça, le problème. Le grand problème est à ce niveau-là. Dès qu'on entre dans la question des valeurs, on en vient à d'autres dogmatismes et la laïcité devient elle aussi un dogme alors que la laïcité est quelque chose de différent qui n'est pas d'essence occidentale. La question à se poser est : est-ce que la laïcité est propre à la culture occidentale ? Je pense qu'il faut bien creuser. Il y a des situations qui existaient bien avant, dans d'autres sociétés, et même dans le système musulman. Si l'on revient à l'islam des origines, celui du temps du Prophète, il y avait séparation nette entre le religieux, le politique et le civil. Il faut donc creuser. Merci.

1. Rached ou Rachid Al Gannushi, né en 1941, est co-fondateur du mouvement islamiste En-Nahda. Ses positions sont modérées mais il est peu favorable à la langue française qu'il accuse d'avoir pollué la langue arabe. A noter, toutefois, qu'ayant été exilé 20 ans en Angleterre, il est parfaitement anglophone. Ceci explique peut-être cela.

Question de la salle :

Merci. Je ne serai pas trop long. Juste une question. Je crois qu'il faut définir le cléricalisme. Quand vous dites que la laïcité n'est pas anticléricale, si le cléricalisme est la volonté des clercs à prendre le pouvoir dans le domaine public et dans le pouvoir politique, effectivement, la laïcité est anticléricale. Je demande aux deux auteurs du dictionnaire de définir le cléricalisme pour qu'on y voie plus clair.

Question de la salle :

Je voudrais simplement dire qu'à mon avis, une des meilleures réponses de la République laïque et de son école en particulier quant à l'accusation d'être antireligieuse, c'est bien simplement le fait que, dans les contenus d'enseignement, et depuis longtemps, on aborde la question des « faits religieux » comme faits de connaissance, évidemment, et non comme faits de croyance. Ce ne sont pas des religieux qui viennent dans l'école publique parler des religions, ce sont des professeurs qui en parlent, et c'est une question qui a été en particulier ravivée par le rapport de Régis Debray, lequel – je voudrais le rappeler – est un des tout premiers en 1989, avec quelques autres philosophes, à en avoir appelé à un règlement clair, ferme, de la nouvelle querelle de la laïcité posée par les voiles en collège. Il a fallu quinze ans pour qu'en France, on donne raison à ces cinq philosophes qui s'étaient exprimés dans les colonnes du Nouvel Observateur. J'ajoute d'ailleurs, parce qu'on l'a totalement oublié en France et ailleurs, que cet appel de nos cinq philosophes – je rappelle leurs noms rapidement : Élisabeth Badinter, Élisabeth de Fontenay, Alain Finkielkraut, Catherine Kintzler et Régis Debray – étaient assortis d'un appel d'autres intellectuels de culture arabo-musulmane emmenés notamment par Mohamed Harbi, on l'a oublié, et qui allaient rigoureusement dans le même sens. Ce qui prouve bien que nous ne sommes pas là dans une confrontation entre l'Occident et l'islam. Et c'est si vrai qu'en Tunisie même, pour reprendre ce qui a été dit tout à l'heure, en Tunisie même, il y a des forces laïques, il y a des forces qui s'organisent pour réclamer et pour faire advenir la laïcité, comme en Occident, il y a certainement des mouvements qui soutiennent les islamistes en Tunisie. Donc, sortons aussi de cette nouvelle fausse opposition.

Marc Horwitz — Sur le plan politique, les deux interventions extrêmes, c'est-à-dire la première et la dernière, ne sont pas antagonistes, seulement complémentaires. Bien évidemment, les questions que nous posent aujourd'hui le Maghreb et la Méditerranée plus largement, sont de vraies questions. Sur la laïcité encore une fois, je m'oppose, comme Martine, à la laïcité au pluriel, parce que c'est une valeur universelle. Après, ce qu'a dit Martine tout à l'heure, à chacun d'y mettre un contenu. On pourrait poser la même question avec la démocratie : la démocratie est-elle culturellement occidentale ? Ce qui compte pour moi, c'est la liberté de conscience, la liberté des hommes, la liberté des droits. S'ils sont respectés, je n'ai rien à dire. Si, en revanche, dans un pays musulman, dans une république islamique, on oblige les femmes à se voiler de la tête aux pieds avec une burka, là, tout occidental que je suis, j'ai le droit de mettre les pieds dans le plat et de refuser. Quant au cléricisme, c'est un peu la même chose. Oui, je crois qu'être anticlérical, c'est être contre les clercs, mais au sens où ces derniers veulent prendre le pouvoir. Cela n'a rien de dogmatique ni de religieux car c'est une vraie force politique et l'anticléricalisme ne peut être que de nature politique. Il ne se positionne pas sur le plan de la philosophie comme la laïcité qui, elle, est d'abord une valeur philosophique, la valeur du bien vivre ensemble.

Martine Cerf — Oui, je voulais juste renforcer (parce que manifestement j'ai dû passer trop vite dessus) quelque chose qui me semble avoir été mal compris. Il est évident que si la Tunisie ou un des pays concernés par les révolutions d'aujourd'hui, décide, par voie des urnes, d'être un pays musulman, c'est là l'exercice normal de la démocratie. Et, personnellement, je n'ai rien à dire contre cela. Ce n'est pas la laïcité qui doit être exportée, c'est le respect des droits fondamentaux que la Tunisie a ratifiés elle aussi au travers de différents traités internationaux. Donc, c'est uniquement sur ce terrain et sur aucun autre que nous serions en droit de dire notre désaccord ou de nous féliciter de notre accord. Mais sur le reste, seul le respect des peuples est possible. Je vous rappellerai la devise de l'Union Européenne qu'on a trop oubliée et qui donne du sens pourtant à notre débat. *in varietate concordia*, c'est-à-dire : dans la diversité, on trouve la paix, parce qu'on se réunit sur des valeurs communes. Mais pas sur des organisations communes, pas sur des uniformisations, pas sur le fait qu'on se ressemble tous et qu'on parle tous la même langue. Au contraire, c'est

parce qu'on se reconnaît tous comme nous sommes, dans notre variété et dans nos différences, mais surtout parce que nous partageons des valeurs communes sur lesquelles nous pouvons construire une entité de paix. C'est cela l'esprit laïque.

Quelle morale laïque pour la République ?

Guy Arcizet

Médecin, Président du Grand Orient de France

La laïcité, c'est l'état idéal d'une société fraternelle où peuvent vivre librement et s'épanouir dans l'égalité des chances toutes les différences humaines. La Franc-maçonnerie est mère de la laïcité. Elle a été la première dans la seconde moitié du XIXème siècle à faire cette révolution institutionnelle et promouvoir la solidarité sociale. Depuis, elle reste pour le Grand Orient de France un combat : pour la séparation des églises et de l'Etat bien sûr, ce qui peut sembler aujourd'hui à peu près acquis, mais aussi un combat pour la liberté absolue de conscience qui ne semble pas l'être complètement. Car la liberté, c'est la liberté de pensée mais aussi la liberté de l'existence, la liberté physiologique, la liberté intellectuelle, la liberté spirituelle. La République doit relier la laïcité à la solidarité, sinon les citoyens se trouvent en déshérence, à commencer par les plus défavorisés, tentés alors par un communautarisme qui risque à terme de dissoudre le tissu social solidaire.

Préambule par Alain Seksig

Le simple fait que la franc-maçonnerie ait été à plusieurs reprises citée, hier et aujourd'hui même, en bonne ou en mauvaise part, souvent de manière neutre, suffirait déjà à justifier la présence aujourd'hui de Guy Arcizet. Mais c'est évidemment à plus d'un titre qu'il est légitime et fondé aujourd'hui à parler de laïcité. D'abord, parce qu'en tant que responsable de la principale obédience maçonnique dans notre pays, il est un peu le dépositaire de cette grande idée de la laïcité car il est vrai que les francs-maçons ont joué un rôle extrêmement important. Plusieurs d'entre eux parmi les plus illustres ont porté haut l'idée de la laïcité. On peut parler de Jules Ferry, par exemple, qui était franc-maçon, ou de Ferdinand Buisson, qui, dans son *Dictionnaire de la pédagogie* en 1887, donnait cette définition dont je ne vous cite que le début : *Laïcité : ce mot est nouveau et n'est pas encore d'un usage général.* On a appris hier qu'il est d'un usage très général et

très répandu, y compris de par le monde. Je n parle pas de l'exemple tunisien qui vient de nous être donné. Mais en France, au moins, tout le monde se réclame de la laïcité, même si tout le monde n'en donne pas la même acception.

Nous allons entendre Guy Arcizet sur celle que les francs-maçons du Grand Orient de France donnent à la laïcité. Plus près de nous, il y eut Jean Zay, qui était aussi franc-maçon, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front Populaire, et mort assassiné par la milice en juin 44. Dans une circulaire justifiant la laïcité à l'école – qui doit dater de 1937, il demandait qu'on laissât à la porte de l'école les sujets de querelles auxquels les adultes suffisent. J'aimerais que dans certaines circulaires du ministère de l'Éducation nationale aujourd'hui, on emploie toujours ce langage-là.

Et puis Guy Arcizet nous a fait également l'amitié d'être présent dans le *Comité de Réflexion et de Proposition sur la Laïcité* que nous avons mis en place au *Haut Conseil à l'Intégration*. C'est également à ce titre qu'il a participé à un séminaire de réflexion les 8 et 9 décembre derniers. Ce séminaire avait pour titre : *Laïcité dans la fonction publique : de la définition du principe à son application pratique*. Les actes en sont parus, il y a à peine 8 jours à la *Documentation Française*, et sont donc disponibles pour vous. Comme la petite présentation qui a été faite dans notre dossier disait que Guy Arcizet appréciait particulièrement la poésie et René Char en particulier, grand poète et grand résistant, je voudrais rappeler ce mot du poète écrit au cœur de la guerre : *Notre héritage n'est précédé d'aucun testament*. Il voulait dire : *notre héritage – liberté, égalité, fraternité – n'est précédé d'aucun testament – nous sommes devant notre responsabilité, les uns et les autres, dans ces temps durs que sont ceux de la guerre*. On peut en dire autant à propos de la laïcité : *notre héritage – nous en sommes les héritiers, et sans doute le Grand Orient de France l'est plus que d'autres encore – n'est précédé d'aucun testament*. Cher Guy Arcizet vous avez la parole.

Intervention de Guy Arcizet

Merci de cette présentation. D'abord, permettez-moi de vous faire observer que vous avez la chance d'être en contact direct avec le diable comme on l'a entendu tout à l'heure (*allusion à la conférence précé-*

dente sur la Tunisie.) Je vais toutefois essayer de vous donner l'image d'une laïcité vécue, simplement parce que pendant les deux années qui viennent de s'écouler, dans le cadre de mon mandat de Grand Maître du Grand Orient, j'ai été un voyageur de commerce de la laïcité sur les territoires français de la Nouvelle-Calédonie, à la Réunion, en passant évidemment par l'Hexagone, mais aussi par de multiples pays : Équateur, Togo, Bénin, Gabon, Serbie, Arménie, Turquie, Israël... où j'ai rencontré la diversité.

J'ai donc une expérience un peu particulière de confrontations avec des sensibilités complètement différentes de la mienne, moi qui suis un Français « normal », pour utiliser un adjectif à la mode. Normal ? Enfin presque, puisque ma mère était juive, mon père chrétien et que j'ai été élevé en pays d'islam, dans le sud du Maroc, à Essaouira. J'ajoute que mes parents étaient très religieux. Et pourtant me voilà devenu maintenant le « grand Satan » ! Il y a là, en effet, une espèce de révolution, ou plutôt d'évolution personnelle qui me permet de dire que j'ai vraiment vécu la laïcité comme quelque chose d'important à travers mon engagement de franc-maçon.

J'ai été très sensible aux dernières interventions, et en particulier à la nécessité de clarifier le concept de laïcité. C'est quelque chose à quoi je me suis heurté sans cesse dans mes voyages mais aussi à la Commission Européenne où j'ai été interpellé par le BEPA (*Bureau des cultes à la Commission Européenne*) dirigé par un évêque, ce qui rendit le dialogue particulièrement difficile pour moi, parfois agressif même. Je me suis ainsi trouvé devant cette difficulté qui fait que le mot lui-même est dans une telle nébuleuse fantasmagorique que, finalement, on a du mal à pouvoir en donner l'origine, même dans ce qui fonde l'évolution des démocraties. La franc-maçonnerie elle-même est née d'une manière parfaitement liée à ce moment très particulier de la naissance du monde moderne qu'est la laïcisation de la pensée.

Je ne parle pas de laïcité mais de laïcisation, d'autonomie, d'appropriation d'une pensée qui se développe à partir du XVI^{ème} siècle dans la *Raison critique*. Quand Montaigne dit que *chaque homme porte en soi la forme entière de l'humaine condition*, on peut en inférer pour chaque homme, non pas une révolution simplement sémantique mais une vraie révolution philosophique qui s'élabore dans la durée. Il est vrai, en effet, qu'au XXI^{ème} siècle, il nous paraît évident de penser par nous-mêmes. Du moins, en avons-nous l'espoir, sinon la certitude. Mais jusqu'au XVI^{ème} siècle, on ne pensait que par le pouvoir temporel

et/ou par le pouvoir spirituel, c'est-à-dire par le roi et par l'Église. La franc-maçonnerie (dont on peut faire finalement une histoire anecdotique à travers les loges compagnonniques, le rituel maçonnique, et la fondation par des religieux réformés) s'est construite dans ce grand courant de laïcisation de la pensée qui va fonder les démocraties et être repris par les « Lumières » dont certaines appartenaient déjà à la franc-maçonnerie.

Cela aboutira à la Révolution française, mais surtout, selon moi, à la fondation de la plus grande démocratie qui soit à l'heure actuelle, quoi qu'on pense par ailleurs du régime politique qui la domine en ce moment. Je veux parler des États-Unis. Quand les francs-maçons écrivent la constitution américaine ils le font avec des principes maçonniques fondés sur la dignité des hommes et des femmes. Ils ne se posent pas la question de savoir s'ils font de la politique, ni s'ils sont dans une orientation antireligieuse. Pas du tout ! La plupart du temps, du reste, ils étaient religieux. Nous nous réclamons, nous, de ce courant traditionnel dont on ne peut pas se couper, sauf à nous enliser dans une certaine infécondité dans le fonctionnement de l'association. Dès lors, quand les pères fondateurs des grandes démocraties fondent la démocratie aux États-Unis, ils partent donc des principes maçonniques et de la laïcisation de la pensée. C'est là quelque chose qui nous paraît fondamental. Pourquoi ?

D'abord pour une chose qui, pour nous Français, vaut d'être répétée, c'est que la laïcité existait évidemment avant la loi de 1905, et que cette laïcisation de la pensée vouée à construire les démocraties au début du XIX^{ème} siècle et à fonder l'identité sociale des individus que nous sommes (laïcisation qui a même été réclamée par le *Printemps Arabe*) n'était pas une volonté de détruire la religion ou de prôner l'athéisme. C'était la revendication d'hommes appartenant à une société qui devait les respecter. La laïcité, à l'origine, c'est d'abord cela ! Après, s'est développée une histoire complètement différente avec, pendant tout le XIX^{ème} siècle, la fondation des grandes démocraties, la fondation de l'identité sociale des individus, la fondation d'institutions comme la nôtre qui ont mis la laïcité au premier plan, et en ont même fait une arme de combat dans un contexte historique très particulier dans lequel nous ne sommes plus.

En 1905, il s'agissait de remettre la religion catholique à sa place parce qu'à ce moment-là, elle essayait d'envahir le champ politique. Quand on poursuit les congrégations après 1905, c'est évidemment

dans le même courant historique. On est bien loin de cela à l'heure actuelle. Et nous francs-maçons, nous disons en ce moment, que le jour où la laïcité sera aboutie, on ne parlera plus de religion à propos de laïcité. Pour nous, laïques, la religion est indifférente. Et justement pour clarifier le concept et pouvoir le divulguer sans lui donner la connotation républicaine française du mot « laïcité », nous disons que la laïcité est à la fois **un combat**, mais aussi **une éthique** et même **une spiritualité**. Je vais essayer de vous l'expliquer en me fondant sur ces trois mots.

1) Un combat.

C'est le combat de la liberté absolue de conscience qui est loin d'être déjà gagné. Quand on voit la manière dont les grands médias nous imposent l'information, quand on voit l'état de l'école dans la société – et je ne parle ici que de la société que je connais bien, c'est-à-dire la société française – quand on voit également l'état de la citoyenneté, nous sommes tout de même amenés à nous poser un certain nombre de questions sur la liberté absolue de pensée et de conscience aussi. Est-ce que nous l'avons réellement cette liberté ? Est-ce qu'il n'y a pas une certaine fatalité, un certain engrenage, une certaine volonté extérieure à nous, qui continue (malgré l'autonomisation que nous avons essayé de conquérir depuis le début du XVIII^{ème} siècle) à nous orienter, à nous faire penser différemment ? Cela, hélas, est constant. D'ailleurs, les pouvoirs forts ont toujours essayé de récupérer la franc-maçonnerie. Et les pouvoirs forts souvent, sont aussi les pouvoirs religieux. Quand un pouvoir fort s'installe, Joseph II, en Autriche à la fin du XVIII^{ème}, Napoléon Bonaparte, Hitler en Allemagne, Staline en URSS, leur premier geste est toujours de fermer les loges maçonniques. Et, même si on le sait peu, le premier endroit qui a été occupé par l'Allemagne nazie à Paris, c'est la rue Cadet, c'est-à-dire le siège du Grand Orient de France. Les Allemands, évidemment, pouvaient aller éventuellement à l'Élysée et je ne sais pas si à l'époque, l'hôtel Matignon était occupé par un Premier Ministre, mais ce que je sais, c'est qu'ils sont prioritairement venus rue Cadet comme s'il y avait là une espèce de germe dangereux de libéralisation de l'individu. Non, la liberté de conscience n'est toujours pas acquise.

2) Une éthique.

Ce mot implique la séparation des Églises et de l'État. Dans les grandes démocraties occidentales, cela est quasiment acquis. Je le dis souvent : il y a très peu de chances qu'en France ou dans des démocraties analogues, on ait bientôt un dirigeant qui soit un évêque, un imam ou un rabbin. (Guy Arcizet insiste) « *Très peu de chances, très peu de chances. Moi, je n'y crois pas* ». En revanche, et c'est là que la laïcité prend toute sa valeur dans la lutte contre les cléricatures, le grand risque aujourd'hui est d'avoir une mystique de l'argent. Quand on parle de laïcité, c'est-à-dire de liberté absolue de comportement, de pensée et de conceptions, il faut bien évidemment envisager toutes les cléricatures. Et à mon avis, la plus grande des cléricatures et la plus dangereuse à ce niveau-là, c'est la cléricature de l'argent. Je regardais ce matin un film dans l'avion qui me ramenait à Paris. C'était *Inside Job*, film présentant la manière dont la crise de 2008 est arrivée, la façon dont les grandes institutions (*Lehman Brothers*, et *Goldman Sachs*) ont eu une vision mystique de l'argent. On peut alors reparler de religion, car l'argent se transfigure en eschatologie, en but ultime. Même chez nous, ici en France, on est parvenu à la formulation d'un but philosophique : *travailler plus pour gagner plus*. Je ne veux attaquer personne, ni tirer sur les ambulances, mais tout de même, à un certain moment, on a pu se poser la question de savoir pourquoi on nous disait cela. Et dans *Inside Job*, on s'aperçoit que, finalement, ceux qui ont provoqué les crises se retrouvent maintenant - y compris sous la présidence de Monsieur Obama - en Europe, avec Monsieur Monti en Italie, Monsieur Papademos en Grèce et Monsieur Dragui à la tête de la Banque Centrale Européenne. Et ce sont tous des hommes de chez *Goldman Sachs* ! En plus non démocratiquement élus ! Tout cela relève d'une vision mystique de l'argent à laquelle nous, laïques, devons être extrêmement attentifs. Et, je vous le dis, que ce soit en Équateur, en Nouvelle-Calédonie ou au Togo, ce message passe parce que nos contemporains admettent très bien ces cléricatures-là, parce qu'ils les subissent aussi quel que soit le niveau de leur vie, et celui de leur réflexion.

Nous voilà donc dans une cléricature où l'on a une solution qui a été envisagée par ceux qui ont dessiné les contours politiques de la laïcité : Ferdinand Buisson (qui n'était pas franc-maçon) et Léon Bourgeois. C'étaient des solidaristes, des hommes qui disaient : *la*

laïcité ne va pas sans la solidarité. Dans un pays comme la France où il y a huit millions de pauvres et dix millions de chômeurs, on ne peut pas, on ne peut plus se dire laïque quand il y a un déni de l'existence et un déni de la pensée. Je sors un peu du cadre habituel de la religion et de l'État car la question, pour moi, ne se pose plus en ces termes sous peine de se retrouver dans des combats qu'on connaît très bien et qu'on mène – moi-même, d'ailleurs – depuis des années sur les problèmes laïques du voile islamique, donc dans un rejet très clair de la religion musulmane. Il faut le savoir. Et Gilles Kepel qui aurait dû être là à ma place le dit aussi. J'habite dans le 93 où j'ai été médecin de quartier pendant quarante ans. Je connais bien ces problématiques. Dans ma banlieue, quand je m'y suis installé en 1965, je me suis trouvé confronté à des gens de mon pays, du Maghreb, qui étaient parfaitement laïques et républicains, et qui rêvaient pour leurs enfants d'un avenir dans la République Française, évidemment avec une profession plutôt gratifiante : médecin, avocat, fonctionnaire, journaliste... Mais on a vu petit à petit, la deuxième, surtout la troisième génération, et maintenant la quatrième se communautariser. On a vu les filles se voiler, les petits-enfants et arrière-petits-enfants garçons, porter la barbe rituelle. On est dans une évolution parfaitement décryptable dans le 93. Les musulmans, évidemment, constituent le gros des populations défavorisées. Et on a une réaction de rejet où l'on est bien obligé de dire que la laïcité, là, n'a strictement rien à voir avec la religion, avec la déshérence physique et sociale des individus.

3) Une spiritualité.

Quand on parle de laïcité, on ne saurait se priver de parler de spiritualité. Il y a des gros mots de cette nature que j'aime bien employer : *religion, politique, spiritualité*. Simplement parce que j'ai été médecin et que je me suis aperçu que, même dans ma spécialité professionnelle, la spiritualité est accaparée non par les citoyens mais par ceux qui la pratiquent. C'est aussi vrai de la politique que de la religion. J'ai le plus grand respect, quoique n'étant pas religieux, pour la religion qui, selon moi, appartient à ceux qui la pratiquent et non pas à l'institution religieuse. Si nous, nous combattons quelque chose, ce sont les institutions. Quand je parle de spiritualité – et ce sera ma conclusion – je dis que nous avons évidemment tous un esprit, au sens où Jean Jaurès, en

janvier 1885, disait que la plus grande chose qu'il y a au monde, c'est la liberté souveraine de l'esprit. Bien sûr, nous avons un esprit, un esprit commun et nous sommes aussi dans une recherche de transcendance tout en étant laïque, mais évidemment sans immanentisme, sans idée de Dieu au-dessus. Pourquoi faudrait-il que la transcendance soit liée à l'idée de Dieu ? Voilà une vraie question. Et il ne s'agit pas d'athéisme non plus, mais de la reconnaissance de l'identité des femmes et des hommes de ce temps, en même temps que de leur dignité. Alors, on tourne un tout petit peu en rond sur la laïcité pour des raisons de pure sémantique au sens péjoratif du terme. A un moment ou à un autre il faudra bien qu'on gomme le concept, qu'on ne dise plus que la laïcité a fondé la république telle qu'elle est à l'heure actuelle dans la constitution. Hier soir, j'étais à Guebwiller, en Alsace, et je parlais de la laïcité. À mon avis, il est presque aussi difficile d'en parler en Alsace qu'en Tunisie ou au Maroc. Simplement parce qu'il y a le Concordat en Alsace et que cette vision très particulière qu'ont les Alsaciens s'attache à certains avantages qu'ils ont retirés, non pas de la loi concordataire ou du décret concordataire de 1801, mais de l'Allemagne après 1870. Ces avantages concernent le salaire des prêtres ou des rabbins, mais aussi des privilèges sur le plan social (lois sur les associations, sur la sécurité sociale, etc.). J'ai discuté de cela avec le Maire de Strasbourg, Roland Ries, un homme formidable « très attaché au Concordat ». Si l'on tente de le placer devant ses contradictions, il proteste : « *Attention, si vous touchez au Concordat, vous allez ouvrir une boîte de Pandore, car après cela on va nous supprimer tous les avantages sociaux acquis depuis des années* ». Comme vous le voyez, des histoires complexes circulent dans des pays différents, ou même à l'intérieur de notre pays, parce que je vous affirme que parler de laïcité ici, rue Cabanis, ce n'est pas la même chose que d'en parler à Saint-Denis-de-la-Réunion ou à Nouméa ! Parlez de la laïcité avec les kanaks et vous verrez que ce n'est pas un discours facile. Je terminerai malgré tout par là : Si l'on ramène la laïcité à ses fondamentaux, parce qu'il faut revenir à bien avant la loi de 1905, on constate que la liberté absolue de conscience a débouché sur la séparation des Églises et de l'État, à la solidarité, à la spiritualité. Ce discours peut passer, même avec des religieux. Question de bon axe à trouver pour contourner les obstacles. L'espoir reste donc permis.

Le Débat

Alain Seksig

Vous avez évoqué le siège du Grand Orient de France, rue Cadet. Il me semble que c'est dans ce lieu précisément que, pendant la campagne présidentielle, François Hollande, alors candidat, a annoncé son souhait d'inscrire dans la constitution les deux premiers articles de la loi de 1905. S'il vous a réservé la primeur de cette annonce, c'est sans doute qu'il savait qu'il vous ferait plaisir. Mais dans les jours qui ont suivi, il a ajouté qu'il souhaitait également constitutionaliser le Concordat. Est-ce que vous pouvez nous en dire deux mots ?

Guy Arcizet

Il va falloir que je vous fasse des confidences. Il est vrai que l'annonce qu'il nous a faite, lors de sa conférence rue Cadet, nous a paru s'inscrire dans la ligne directe, peut-être pas du Grand Orient (nous avons une vision qu'on essaye d'élargir), du moins de la gauche française. Et tout de suite après est arrivée cette histoire du Concordat avec la possibilité de le constitutionaliser. Alors là, nous avons quand même fait des bonds sur nos chaises et demandé à voir certains de ses proches dont – je peux le dire – Jean Glavany qui était finalement très embarrassé, disant notamment qu'on avait peut-être été un peu vite, Je vais vous donner ma position.

On n'a rien à gagner pour l'instant à avoir une attitude qui pourrait rigidifier les comportements et heurter des sensibilités dont je vous ai dit qu'elles ne sont pas prêtes à évoluer. Il est vrai que, personnellement, ce qui me gêne le plus dans le Concordat, c'est, par exemple, que le Président de la République nomme les évêques, ou que le Premier Ministre s'occupe des prêtres et des rabbins. Cela me paraît beaucoup plus gênant que le salariat qui, vous le savez tous, s'accompagne de certains avantages de la fonction publique puisque les prêtres, les rabbins et les ministres du culte luthérien et réformé, ont la possibilité de toucher l'assurance chômage. Je ne sais pas comment cela se passe mais je serais assez surpris que certains la touchent. Cela me gêne. Hier, dans le dialogue que j'ai eu avec les Alsaciens, ma position a été de dire : je ne pense pas que pour faire un « coup » politique, on ait intérêt à constitutionaliser dans l'urgence à la fois la loi de 1905 – on est dans une république laïque et elle est inscrite dans la constitution - et en même temps le Concordat, ce qui pourrait nous amener, plus tard,

à un blocage de la situation parce que nous sommes beaucoup – même parmi les Alsaciens – à espérer que les choses vont avancer. Certains observaient, par exemple, qu'en Alsace, il faut déclarer sa religion - ce qui est très particulier dans le monde occidental démocratique – et qu'en plus, à l'école, il faut faire établir un certificat pour ne pas que votre enfant suive des cours de religion. On se trouve là aussi devant des contradictions très gênantes et on est beaucoup à espérer que tout cela pourra évoluer. La possibilité de dialoguer avec les Alsaciens, et en particulier avec les politiques qui sont unanimes à défendre le Concordat, est relativement mince. Mais il faut en parler avec eux – et les loges maçonniques en Alsace s'y emploient – pour faire avancer les choses progressivement, mais sans heurts. On en est là pour l'instant. Pour ce qui est de la position que je pourrais avoir, si j'étais confronté aux politiques actuels, ce serait, pour l'instant du moins, un certain attentisme.

Question de la salle

Il y a un aspect qu'on n'a pas vraiment abordé, c'est l'aspect économique. La crispation sur la question de la laïcité est de plus en plus forte depuis que l'économie va mal, et particulièrement depuis la désindustrialisation. N'y-a-t-il pas un lien entre désindustrialisation, communautarisation, développement des bandes et délinquance ?

Guy Arcizet

Je le pense mais je vais le redire d'une manière différente. Nous sommes plusieurs à être persuadés qu'on se trouve dans une situation qui ressemble tout à fait à celle de 1930. Il suffit de relire des livres comme celui de Sol Friedman sur la montée du nazisme et de l'antisémitisme pour s'apercevoir d'une chose que j'ai dite récemment et qui m'a été reprochée par certains de mes amis juifs. Pour moi, les musulmans de 2012 sont les juifs de 1930, c'est-à-dire que, toutes proportions gardées bien sûr, on dresse devant nos yeux des écrans de fumée pour masquer la réalité de l'évolution de nos économies et de nos sociétés. Ce que vous dites à propos des jeunes, c'est qu'ils sont tous en recherche d'une spiritualité. J'ai entrepris la démarche très particulière pour un Grand Maître du Grand Orient, de sortir de mon institution pour aller voir les jeunes dans les quartiers. J'étais encore

récemment à Pau, dans un quartier défavorisé, et ce que j'ai ressenti, ressemblait fort aux sentiments que j'ai éprouvés dans le « 93 » ou en Guyane, à Rémire-Montjoly. Tous sont très demandeurs de solidarité, mais aussi d'une spiritualité qui puisse leur donner quelque chose d'un peu différent de ce qu'ils vivent. Que s'est-il passé en effet? En tant que laïques la responsabilité est chez nous car nous avons déserté des pans entiers de ce que j'appelle la spiritualité et la solidarité. Les jeunes dans les cités – dans les miennes en particulier, puisque je vis à Rosny-sous-Bois où je les vois tous les jours « dealer » en bas de chez moi. Ils appartiennent à des circuits parallèles où cette solidarité existe alors qu'elle n'existe plus ailleurs, et surtout pas à l'école. Cela doit être dit à ceux qui nous gouvernent et pensent qu'il suffit d'augmenter le nombre de professeurs et les salaires. Sans doute faut-il le faire, mais ce qui compte le plus, c'est d'essayer de désenclaver un certain nombre de ghettos qu'on a construits en particulier dans l'est de Paris. Dans toutes les autres grandes banlieues, même situation. J'en ai parlé avec Gérard Collomb, le Maire de Lyon, mais à Marseille, à Montpellier, partout, l'inquiétude est la même. Cette recherche de solidarité, notre responsabilité est grande de ne pas avoir su l'imposer. Le fait économique d'arrière-plan est patent, et pas uniquement en France car toutes les grandes démocraties sont touchées de la même façon. On ne pourra pas se leurrer trop longtemps sur ces faits d'évidence. Quand je parle d'écrans de fumée, je sais bien ce qu'il y a derrière de volonté de domination. Quand je vous dis que tous les pouvoirs forts ont essayé de récupérer la maçonnerie, je peux dire, de la même manière, que les pouvoirs économiques, essaient de récupérer les démocraties, et pas seulement la franc-maçonnerie. Et nous qui sommes des enfants de la République, nous en souffrons beaucoup en ce moment car nous n'avons pas les solutions. Mais au moins conviendrait-il qu'au plus haut niveau, on prenne conscience de ces réalités-là. Nous le disons avec force et le répétons sans cesse.

Question de la salle

Où l'école a-t-elle failli dans cette perte de l'éducation à l'esprit critique ?

Guy Arcizet

C'est là une question à laquelle je ne vais pas avoir de réponse claire. Mais on a tout de même quelques idées à ce propos. Je ne pense pas qu'il faille stigmatiser le système. Dans la laïcité de terrain que j'ai vécue, j'ai découvert des laïques convaincus purs et durs, et parfois même francs-maçons, qui mettaient leurs enfants dans des écoles confessionnelles parce que l'école publique leur apparaissait comme un accentuateur d'inégalités. Une deuxième chose est de dire que le problème de l'école concerne la citoyenneté en général. Il va falloir sans doute – peut-être suis-je dans les vœux pieux - que l'on reprenne à notre compte tout une évolution de la société avec ses fondements démocratiques réels et la dignité des hommes et des femmes. L'école n'est pas un appendice de la société ; elle est partie prenante de sa totalité. C'est donc la société elle-même qu'il faut faire bouger. Il est très probable qu'on a commencé à dériver sur le problème de l'école à partir des années 80, qui sont aussi aux États-Unis les années Reagan, celles de la disparition de ce que Roosevelt avait appelé le New Deal dans son dernier discours en 44 où il disait qu'une population doit être libre de s'alimenter, de se vêtir, de se loger, de travailler et de s'exprimer. La liberté à ce niveau-là nous paraissait très importante. Il faut qu'on revienne à ces fondamentaux, ce qui nous ramène à l'économie. Ce qui me gêne, c'est qu'à partir de là, mon analyse peut être jugée très politicienne, même si elle reste quand même très politique. Je veux dire que le vrai problème est un problème économique, et qu'il va falloir revenir à l'idée que les hommes doivent profiter des systèmes économiques et pas l'inverse. Comme vous le voyez, je suis dans le vœu pieux. L'école est soumise à des pressions liées à celles de la société. On ne pourra pas la changer en changeant les dates de vacances.

Question de la salle

L'Etat ne tente-t-il pas de se décharger d'une partie des coûts sur les familles qui ont peur pour l'avenir de leurs enfants et qui commencent à investir beaucoup d'argent pour les inscrire dans des universités payantes ?

Guy Arcizet

Là encore on est dans le problème de la solidarité. On a le même souci avec la santé. C'est absolument parallèle. C'est pour ça que je disais que le problème de l'école n'est évidemment pas un problème isolé. Dans la santé, on a d'abord une absence totale d'expression politique comme on l'a vu pendant la campagne. Une toute petite parenthèse dans ce domaine. Par exemple, il n'y a pas en France d'observatoire des suicides. On imagine le taux de suicides à l'heure actuelle en France à 12 000 par an, ce qui est énorme et en progression rapide. Même chose en Grèce où le taux des suicides augmente aussi considérablement. Nous devons relancer le débat parce qu'il nous paraît très important, dans des domaines de ce genre, d'avoir une vision claire de ce qui est en train de se passer car cette élévation est en rapport avec les problèmes économiques et de travail. On sait, que le nombre de suicides dans les grandes entreprises est effrayant. Je travaille donc avec un médecin de Saint-Étienne, Professeur à l'université, et l'on essaye justement de provoquer la mise en place d'études dans ce domaine.

Même problème que pour l'école : on a un système de santé et un système d'étude de la santé complètement négligés au mépris de toute efficacité. Tous les problèmes d'honoraires des médecins ont quelque chose à voir avec la laïcité. Dans une société comme la nôtre qui est en train de se détricoter au niveau du tissu social, se posent de vrais problèmes sur la laïcité. On en arrive tout doucement à la communautarisation et à la résurgence de certains fondamentalismes. Le lien est absolument évident entre les deux car on est bien obligé d'envisager la laïcité sans cesser de se référer à cette loi de 1905 dont on doit réellement faire un concept fondateur de la démocratie dont nous, maçons, sommes particulièrement concernés parce qu'on a quand même été parmi ceux qui ont écrit le code du travail comme Arthur Groussier, qui fut Grand Maître du Grand Orient après la guerre. Paul Ramadier était aussi un franc-maçon. Et l'on a toujours été très attaché à cette protection des individus sur le plan social. Il suffit d'aller sur certains sites spécialisés – celui de Gérard Filoche par exemple – et l'on voit petit à petit se détricoter le code du travail à coup de petits décrets successifs, pas très importants, mais qui suppriment des tas d'avantages qui font que l'on fragilise des pans entiers de la population.

Chantal Forestal

Dans la droite ligne de ce qui vient d'être dit par rapport au rôle de l'éducation à la laïcité, je pense qu'en effet, c'est le cléricalisme de l'argent qu'il faut dénoncer. Les éducateurs et les enseignants doivent être conscients. Du fait que le dogmatisme et la féodalité de l'argent sont une chose à bien étudier afin de pouvoir envisager une formation spécifique à l'enseignement de la laïcité, et ce à tous les niveaux du système éducatif, de la petite enfance à l'université. Cela veut dire qu'il faut concevoir des modules de laïcité pour la formation des enseignants. Nous faisons un guide pédagogique dans cette perspective. Je maintiens cette attitude parce qu'à une certaine époque de ma vie militante au MLAC, quand on se battait pour la liberté de l'avortement et la contraception, on avait le parti communiste qui nous disait d'attendre que la classe ouvrière ait gagné. J'ai peur que se produise quelque chose d'analogue aujourd'hui. Le problème de l'inégalité entre les hommes et les femmes ne doit pas attendre. Et j'ai bien peur que le gros problème actuel de la féodalité de l'argent, nous amène à ignorer la spécificité que représente la laïcité. Ces dernières années, par exemple, quand je voulais enseigner des valeurs universelles dans le cadre du français langue étrangère, donc quand je voulais enseigner la laïcité, on me disait : écoute ce n'est pas le moment, c'est de l'impérialisme. Ton public a changé. Tiens compte du fait que, maintenant tu risques de passer pour une impérialiste colonialiste, et des choses du même genre. On me conseillait donc, subrepticement de renoncer à enseigner les valeurs universelles. J'ai un peu peur qu'on noie le problème de la laïcité comme on a noyé naguère celui des inégalités en l'homme et la femme. On est même arrivé à dire : il ne faut peut-être plus employer ce mot. C'est une hypothèse à envisager en Tunisie, mais je dis que, si l'on commence à avoir peur d'employer le mot laïcité en France, il y a de quoi être terriblement angoissé.

Guy Arcizet

Non, il n'a pas été une seconde dans mon intention de nier le militantisme nécessaire sur la laïcité. Je serais vraiment mal placé pour tenir une telle position. En plus, je mettrais en jeu ma place si je faisais cela. Non, il est très important bien évidemment, de garder ce militantisme, et vous avez dit exactement les mêmes choses que moi en vous attachant à ce problème spécifique. Il y a quand même des

points communs solides entre nous deux, et notamment le fait qu'un enseignement sans prise de conscience serait inefficace. C'est là notre vraie problématique commune : prise de conscience citoyenne de la nécessité de faire évoluer nos sociétés sur un mode démocratique où la laïcité pourra fleurir. Je ne suis pas prêt, moi non plus, à lâcher le mot lui-même. Mais je puis envisager certaines concessions dans la discussion avec des non-nationaux français dans l'intention profonde de faire progresser l'idée laïque qui est derrière. Toute la nuance est là.

Argyro MOUNTZIDOU

C'est vrai qu'on parle toujours d'économie, mais je voudrais vous demander de quelle économie il s'agit. Avons-nous une nouvelle proposition pour notre société, et laquelle?

Guy Arcizet

C'est là le thème d'un nouveau colloque que vous nous proposez. Je suis absolument persuadé de la pertinence de ce que vous dites. Il faut revenir aux fondamentaux de la démocratie, Quand je parlais tout à l'heure de la Grèce et d'Athènes (ville à laquelle je suis particulièrement attaché), et quand je vois la déshérence de mes amis grecs en ce moment, la douleur dans laquelle ils sont (nombreux sont ceux qui essayent de quitter la Grèce, même quand ils ont des affaires personnelles importantes, des pharmacies, des entreprises, des usines), je comprends leur détresse, surtout lorsqu'ils me disent qu'il n'y a pas de lumière pour eux avant au moins dix ans et qu'ils ne peuvent plus élever leurs enfants dans une société évoluant dans des conditions détestables. En Europe, on a beaucoup négligé cet avertissement grec. On continue à considérer que, finalement, c'est la faute des Grecs, la faute de l'État grec, la faute du comportement des Grecs. On a oublié que cela nous a bien arrangés en Europe pendant des décennies, et qu'on a gardé un silence pudique sur le système politique justement parce que on y trouvait des avantages pas faciles à reconnaître aujourd'hui. Désormais on est quasiment au pied du mur ; on en voit en Grèce les prémices de ce qui peut se passer plus largement au niveau européen.

Argyro MOUNTZIDOU

Voilà. Et c'est pourquoi vous avez parlé de spiritualité.

Guy Arcizet

Oui, c'est pour cela

Alain Seksig — Il y avait en effet cohérence à évoquer le retour aux fondamentaux de la démocratie et à évoquer la Grèce dans le même mouvement. C'est quand même le berceau de la démocratie.

Jacques Cortès — Juste une phrase. On vient de m'apporter le programme. Sur la quatrième de couverture, il y a une petite phrase d'Edgar Morin qui devrait vous faire plaisir, cher Monsieur Arcizet. Il dit ceci : « *L'avenir humain est frappé d'incertitudes et d'inconnues... Ce qui est certain, en revanche, c'est que, pour les envisager, il nous faut dès maintenant préparer la réforme de la connaissance capable d'affronter incertitudes et complexités.* »

Guy Arcizet — On ne saurait mieux dire.

Quatrième partie :
Les enjeux de la Laïcité
en Tunisie
et en Afrique subsaharienne

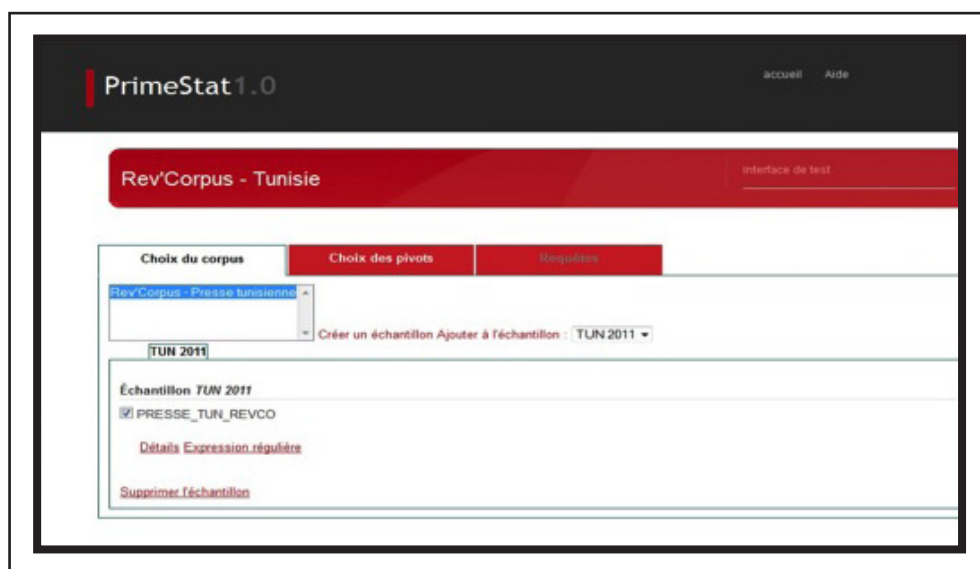
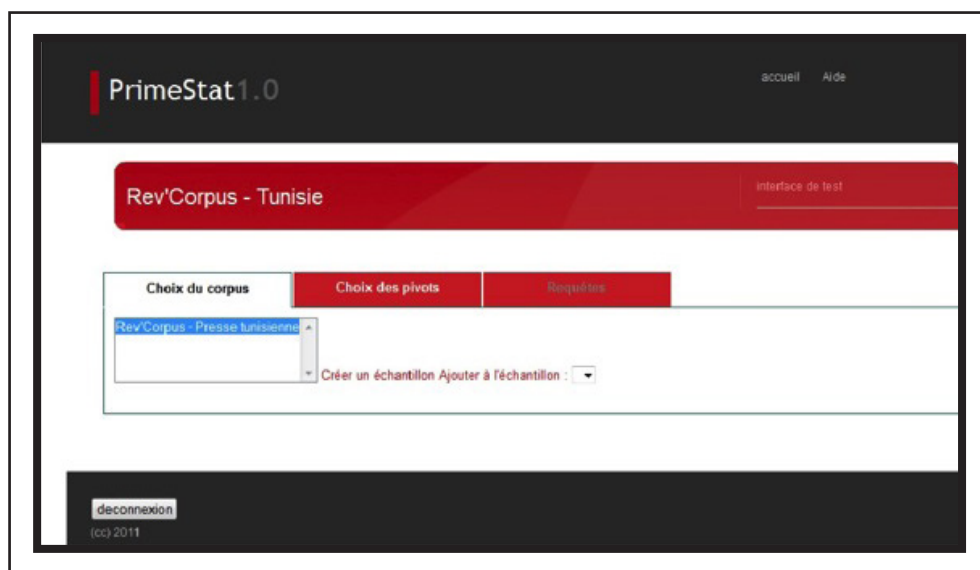
Débats actuels de la Tunisie à propos de la laïcité. Approche linguistique

Salah MEJRI

Après avoir rappelé quelques préalables méthodologiques et la triple ambiguïté du mot laïcité, nous nous arrêtons sur les usages que le discours journalistique tunisien fait de ce mot et les emplois collocatifs dans lesquels il s'insère ainsi que les champs sémantiques qui déterminent ses emplois. Le tout sera illustré à partir d'une base de données textuelles et quelques affiches et graffitis.

1. Préalables méthodologiques

Il faut commencer par préciser que ce travail n'est pas une étude socio-politique sur la laïcité en Tunisie. L'objectif qu'il se fixe est de scruter les emplois linguistiques dans le discours journalistique des mots en rapport avec la laïcité. Pour ce faire, on est parti d'un corpus de 87 millions de mots, fait de textes journalistiques tunisiens, couvrant la période des années 2007-2011 en focalisant sur la période post-Ben Ali. Ce corpus est constitué dans le cadre d'une coopération avec l'Université de Cologne (Peter Blumenthal et Sascha Diwersy), l'Unité TIL (Traitement, Informatique du Lexique) de l'Université de Manouba et le LDI (Lexiques, Dictionnaires, Informatique, UMR-7187-CNRS-Université Paris 13, Sorbonne Paris-Cité et Université de Cergy-Pontoise). La période post-Ben Ali sera privilégiée. Cette base de données se présente comme suit :



La méthode pour laquelle nous avons opté est une méthode descriptive qui s'appuie sur des données du corpus pour dégager les différents emplois des unités lexicales. Le corpus répond aux critères suivants :

- La chronologie choisie se divise en deux périodes dissymétriques : la première concerne la période du régime de Ben Ali (2007-2010), la seconde (2011) concerne la première année des bouleversements

- connus par la Tunisie à la suite du départ de Ben Ali ;
- Cette dissymétrie s'explique par la mise en perspective du contraste constaté entre les deux types de discours et les thématiques choisies : dans la première période, il s'agit le plus souvent d'un discours orienté, politiquement correct ; dans la seconde, on assiste à l'éclosion d'une diversité de points de vue longuement réprimée ;
- Le choix du corpus journalistique s'explique par l'immédiateté de ce type de discours qui traduit les débats au quotidien et les échanges entre les différents acteurs de la vie de la cité ;
- Étant donné la liberté d'expression qui a caractérisé les journaux en Tunisie juste après les événements, nous avons émis l'hypothèse que le discours journalistique reflèterait les débats sur cette question, hypothèse non démentie par l'analyse qui s'en est suivie ;
- Le choix d'un corpus numérique est dicté par la consultation automatique qu'il permet d'effectuer.

L'emploi d'une unité lexicale est défini par l'ensemble des occurrences de la même unité lexicale partageant le même contenu sémantique et les mêmes distributions dans le cadre de la phrase. Cela signifie que la même forme lexicale peut avoir des emplois différents comme c'est le cas dans ces exemples empruntés au *Trésor de la Langue Française* :

C'est l'aristocratie **laïque** qui a maintenu l'indépendance de la société à l'égard de l'Église (=qui n'appartient pas au clergé ni à un ordre religieux)

Tant qu'on peut craindre une réaction religieuse contre l'esprit **laïque**, il faut maintenir l'idée de la valeur de la science (=qui s'oppose à toute emprise de l'Église et du clergé sur la vie intellectuelle et morale, sur les institutions, les services publics).

Dans le premier exemple, l'adjectif *laïque* s'applique à des humains (individus ou collectifs) alors que dans le second, il concerne des abstraits (République laïque, éducation laïque). Cette distribution syntagmatique sert de support à la différence de sens entre les deux emplois. Il arrive que les emplois du mot appartiennent à deux domaines différents donnant lieu à deux significations différentes malgré la proximité sémantique initiale comme l'attestent ces exemples (cf. *TLF*) du mot *révolution* :

- Pendant les douze années que Jupiter emploie à faire sa **révolution** autour du soleil, la terre a fait douze années, ou douze révolutions autour du même astre (domaine : astronomie) ;

- En Angleterre (...) après la **révolution** industrielle, les préoccupations hygiénistes s'affirment énergiquement (domaines : histoire, sociologie)

Les emplois fixés dans la langue donnent lieu le plus souvent à des assemblages syntagmatiques dans le discours qui illustrent l'attractivité lexicale entre le mot étudié et le voisinage combinatoire syntaxique. Ainsi le premier emploi de *révolution* donne-t-il les collocations suivantes : *faire une / plusieurs révolutions, la révolution de + nom d'une planète, d'un astre, révolution annuelle, etc.* ; le second : *révolution industrielle, permanente, politique, bourgeoise, prolétarienne, etc.*

Comme il s'agit d'une approche inductive, les conclusions dégagées sont relatives aux corpus étudiés.

Les différentes étapes du travail sont les suivantes :

- on fait une requête concernant le mot *laïcité* ;
- le corpus nous fournit automatiquement toutes les occurrences du mot ;
- les occurrences obtenues se présentent sous la forme d'un concordancier avec les contextes droit et gauche souhaités ;
- on procède à l'analyse linguistique de l'ensemble des occurrences pour en dégager les emplois, les contenus sémantiques, les formations collocationnelles et les champs sémantiques (rapports de synonymie, de paraphrase, d'antonymie, etc.) ;
- les résultats obtenus peuvent faire l'objet de l'interprétation des spécialistes dans les différents domaines (sociologie, politique, etc.).

Occurrence No.	Corpus	Contexte gauche	G1	Pivot	D1	Contexte droit	Méta
1	PRESSE_TUN_REVCO	... il brigue la magistrature suprême. Cette élection... fait frémir les laïcs qui ont manifesté en masse (de 500 000 à 1,5 million selon diverses estimations) le 14 avril à Ariana pour le dissuader de briguer la magistrature suprême, considérée comme le "dernier bastion"	" de la	laïcité	G1,	... qui a également le portefeuille de vice-Premier ministre, est certain d'occéder au poste de chef de l'Etat, l'AKP disposant de la majorité absolue au Parlement qui élira le futur président pour un mandat unique de sept ans. Erdogan s'	0
2	PRESSE_TUN_REVCO	" bombe à retardement ". Son de cloche similaire en Italie, où La Stampa et le Corriere della Sera, s'ils tiennent tous les deux sur " le stomphe de l'islam modéré " et s'ils se félicitent des engagements de Erdogan à	respecter la	laïcité	et la démocrate	" s'inquiètent du poids de la droite nationaliste. " Ces résultats ne devraient pas mettre fin au bras de fer entre l'AKP et l'armée ", met aussi en garde en France, Le Figaro, avant de relever que	0
3	PRESSE_TUN_REVCO	... bataille de Berlin avant de grimper rapidement, après la guerre, les échelons du PC polonais. France Benoit XVI prime une « nouvelle réflexion » sur la laïcité PARIS (Reuters) - Le pape Benoit XVI a prononcé hier une nouvelle réflexion	" sur la	laïcité	a u premier	jour de sa visite en France, répondant à la défense par Nicolas Sarkozy d'une " laïcité positive ". Le souverain pontife a jugé, lors d'une allocution à l'Élysée, fondamentale " d'insister sur la distinction entre la politique et la	0
4	PRESSE_TUN_REVCO	... de constater le nombre croissant de femmes portant le hijab dans les rues des villes et villages, de présentations voilées sur les plateaux de télévision et de jeunes hommes barbus dans les campus universitaires, agitant des slogans hostiles à la "Sharia"	" (laïcité), à	la liberté de pensée et à toute forme de modernité, pour comprendre que la culture égyptienne est en train de subir des changements profonds, induite par la montée des mouvements islamiques, qui commencent à récolter les fruits de leur stratégie de réislamisation.	0
5	PRESSE_TUN_REVCO	... ethniques doivent être respectés. Nous faisons confiance à la justice pour dissiper toutes les ambiguïtés derrière cet acte ». S. F. Marche pour la	" "	laïcité	fraternité	liberté ", "république laïque, ni RCD, ni réactionnaires ", tels sont quelques uns des nombreux slogans qui ont émaillé la marche pour la laïcité et la liberté.	0

Le nombre d'occurrences du mot *laïcité* dans le corpus confirme l'hypothèse de départ relative à la dissymétrie de la fréquence entre les deux périodes :

- 2007- 2010 : 524 occurrences, soit une moyenne de 131 occurrences par an ;
- 2011 : 586 occurrences, soit quatre fois et demie la fréquence absolue annuelle de la première période.

2. La triple ambiguïté de l'unité *laïcité*

L'étude des occurrences du corpus montre que le mot *laïcité* véhicule une triple ambiguïté qui provienne de trois sources différentes : l'opposition terme / mot ; le contexte bilingue de référence et les différents emplois dans le discours.

2.1. La première ambiguïté

Il s'agit d'une ambiguïté d'emplois très fréquente dans le domaine des SHS qui découle de la terminologie adoptée dans ces domaines faite d'un très grand nombre de mots de la langue courante. Le résultat en est que le non spécialiste attribue aux unités lexicales du texte spécialisé le contenu sémantique général qui fait partie de sa compétence linguistique alors que le spécialiste voit dans la même unité un concept bien défini. C'est pourquoi, il faut rappeler :

- qu'un terme pose l'équivalence entre une unité lexicale (le terme) et un contenu conceptuel délimité par les experts du domaine concerné ;
- qu'un mot est un signe qui résulte de l'association d'un signifiant et d'un signifié dont le contenu sémantique est tributaire des relations que le mot entretient avec le reste des autres mots de la langue sur les axes syntagmatique et paradigmatique.

Nous fournissons dans ce qui suit des exemples d'emplois terminologiques :

Avant la Tunisie, la Turquie a su abolir la polygamie dès 1926, et donner le droit de vote aux femmes, et ce, avant même la plupart des pays européens. Le Conseil constitutionnel turc définit la **laïcité** comme « une forme de vie civilisée, qui constitue le fondement de la liberté et de la démocratie, de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'idéal humaniste ».

[*La Presse 2011 (Janvier - Juin)*, (Slim Jouini, Nabil Cherni, Lotfi Kort, Montassar Maâmouri, Sofia Ben Sedrine, Ali Lazzem), 01/04/2011, *Actualités : Nation, OPINIONS - Pour une République civile*]

La **laïcité**, écrit-elle, est une conception de l'organisation de la société visant à la neutralité réciproque des pouvoirs spirituel et religieux par rapport aux pouvoirs politique, civil et administratif.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) Adel LATRECH, 09/05/2011, Actualités : Culture, Nouvelle parution: Révolution et après ? de Lamia Karray - Les principes fondamentaux de la démocratie

La conscience chez le locuteur de la portée terminologique est soulignée par cet exemple :

Cessons de tourner autour du pot et disons que la Tunisie s'interroge sur la réelle éventualité de prise du pouvoir par les islamistes. Le Tunisien, sans user forcément d'une terminologie politique appropriée : **laïcité**, modernisme, théocratie, craint de se voir confisquer ses acquis de liberté. En réponse à la nébuleuse islamiste, Ennahdha et ses neuf partis satellites, les progressistes multiplient les partis et les propositions purement intellectuelles (...)

[*La Presse 2011 (Janvier - Juin)*; Z.B.A. (* Universitaire); 04/05/2011; *Actualités : Nation; Opinions - Aujourd'hui, l'heure est grave, la Tunisie a peur*]

Les emplois du mot *laïcité* contrastent avec l'usage terminologique de la même unité lexicale :

Tout se passe comme si chacun, parmi les grands acteurs politiques, préférerait ne pas avoir l'honneur de lancer le débat. Le parti Ennahdha, lui, fait connaître ses attentes : l'affirmation du lien entre notre pays et la religion musulmane, contre une certaine **laïcité** qui tendrait à faire de ce lien quelque chose de plus relatif, de plus accidentel, dirions-nous même. Ailleurs, du côté du Parti démocratique progressiste ou du mouvement Ettajdid, par exemple, on se garde bien de contester le lien en question (...)

La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; R.S. ; 07/03/2011 ; *Actualités : Nation; COMMENTAIRE - Laïcité : à quand un débat qui fasse honneur à l'intelligence ?*

D'ailleurs, l'étymologie du mot même est on ne peut plus éloquente. Du grec « Laos », le mot **laïcité** signifie « unité du peuple ». Unité qui ne peut se réaliser que sur la base de trois exigences : la liberté de conscience, l'égalité entre les citoyens quelles que soient leurs différences et la visée du bien général.

La Presse 2011 (Janvier - Juin); J.S. 05/03/2011; *Actualités : Nation; OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème*

Mais il conviendrait que le résultat de cette action d'exploration se rende plus présente sous la forme d'un débat qui prendrait le relais de celui auquel nous assistons dans la rue et à travers ses prolongements facebookiens. **Laïcité** n'est pas blasphème (...) La question de la **laïcité** fait l'objet d'une grande polémique dans le forum politique et social aujourd'hui entre partisans et opposants. L'origine de cette polémique est claire (...)

La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; J.S. 05/03/2011; *Actualités : Nation; OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème*

[...] nous montre le danger d'une telle mutation des esprits et des démarches. Ici un groupe de jeunes, femmes et hommes, qui s'en prennent à tous les barbus du monde, oubliant même que Jules Ferry, père de la **laïcité** à la française, l'était, ainsi que Karl Marx, maître des penseurs athées; là, une célébration en bonne et due forme d'une prière du vendredi à même l'avenue (...)

La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; Y.S. 07/04/2011 ; *Actualités : Nation; La chronique de youssef seddik - La guerre fratricide ou le retour de la dictature ? - Cette alternative du diable à contourner...*

Chose qui constitue la richesse inépuisable que la vie commune peut offrir à travers ses horizons et ses couleurs les plus infinies, dans l'espace et dans le temps, dans l'espérance et dans la tolérance. Cette **laïcité** ne fait donc que grandir la dignité. Laquelle dignité n'est possible sans cette totale liberté personnelle de croire ou non ou de demeurer fidèle ou non à l'une ou à l'autre des diverses croyances ou convictions.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; S.M.S. (* Médecin vétérinaire) 05/03/2011 ; *Actualités : Nation ; OPINIONS - Le faux débat autour de la laïcité*

2.2. La deuxième ambiguïté

Elle est liée au contexte bilingue de référence. Même si le discours étudié est en français, la référence à l'usage qui est fait de l'équivalent en arabe demeure celle qui détermine l'usage des termes et des mots. Les textes en français se rapportent nécessairement à l'usage des ces unités dans le discours tunisien, qu'il soit réalisé en tunisien ou en arabe littéral. C'est pourquoi on trouve dans le corpus des contextes où les locuteurs éprouvent la nécessité de fournir, à côté de l'unité lexicale en français, l'équivalent arabe :

Il s'intitule : (el Islamou almania, la almanikia, hiyadoun, wa horria la ilhadiya) autrement dit L'Islam est **laïcité**, non laïcisme, neutralité religieuse, non athéisme.

Que pensez-vous du débat sur la sécularité (ilmania) et la **laïcité** ?

Pour vérifier l'équivalence entre les mots français et arabes, nous avons consulté deux dictionnaires bilingues : *EL Manhal* et *Larousse*. Pour les paradigmes en rapport avec *laïcité* et *séculariser*, nous observons le tableau suivant :

EL MANHAL	
Laïcisation	(اين يد ال ايش وأ اصخش ل ع ج) نمل ع، نمل ع [ʕalmanat, taʕalmana]
Laïciser	(اين يد ال مل ع ج) نمل ع [ʕalmana]
Laïcisme	(تاسسؤملا يف ةين يدال ل راصنأ بهذم) ةينامل ع [ʕalma:nijjat]
Laïciste	ينامل ع [ʕalma:ni:]
Laïcité	نمل ع، نمل ع [ʕalmanat, zama:nijjat] تسرام ن ع تسينكلال دعبماظن، ينامل ع وأ ينمز وه ام ةفص) (ةصاخ ميل عتلا يف، ةيرادلأا وأ ةيسايسلا ةطلسلأا)
Laique ou Laïc Ecole laïque Enseignement laique Les laïques	ينمز [zamani:, dunjawi:] ينامل ع تسردم [madrasa ʕalma:nijjat] ين يد ال ميل عت [taʕli:m la: di:ni:] نوينامل ع [alʕalma:nijju:n]

Sécularisation	قويند [dunjawat]
Séculariser	(اينويند يسينكلال صخش ل ع ج) ويند [dunjawa]
Sécularité	ةينامل ع، ةينامل ع، ةينامل ع [dunjawijjat, ʕalma:nijjat, ʕa:lamijjat]
Séculier Prêtre séculier Le bras séculier Tribunaux séculiers	ينامل ع، ينامل ع، ينامل ع [ʕa:lami:, ʕalma:ni:, dunjawi:] ينوناق ريغ نهك [ka:hin ʕajr qa:nu:ni:] ةينامل ع ةطلسلأا [assuʕtat l madanijjat] ةينامل ع ريغ مكاحم [maha:kim ʕajr di:nijjat madanijjat]
LAROUSSE	
Laïciser, séculariser	نمل ع [ʕalmana]
Laïcisation, laïcité, sécularisation	نمل ع [ʕalmanat]
Laïcité, laïcisme, sécularité	ةينامل ع [ʕalma:nijjat]
Séculariser, sécularisation	قويند، ويند [danjawa, danjawat]

Comme on le constate, une différence de traitement se dégage :

- *El Manhal* privilégie pour *la laïcité* le paradigme de **عالم** [ʕa:lam], litt. « le monde », (« le monde d'ici-bas »), et celui de **دنيوة** [danjawat] « l'ici-bas » pour *la sécularisation*, même s'il emploie parfois des mots comme **زمني** [zamani:] « temporel » ou **لا ديني** [la:di:ni:] « non religieux ».
- *Le Larousse* croise les deux équivalents pour les deux paradigmes. Ainsi fournit-il l'équivalent arabe **علمن** [ʕalmana] pour à la fois *laïciser* et *séculariser*, etc. tout en donnant pour *séculariser* et *sécularisation*, comme entrées, les équivalents : **دنيو، دنوي** [danjawa], [danjawat]

C'est ce qui conduit certains à parler de laïcité linguistique :

Chose qui a permis à l'historien de proposer que chacun s'exprime dans la langue qui l'arrange et de ne surtout pas politiser la langue. Une anthropologue présente, va plus loin en disant que l'on peut même parler de **laïcité** linguistique face à cette double identité que l'usage de plus d'une langue invoque. Etant de la même discipline, Youssef Seddik a rebondi pour dire que la langue n'est pas seulement une question d'identité mais aussi de dignité.

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; Narjès TORCHANI; 01/01/2011
Actualités : Culture*

2.3. La troisième ambiguïté

Elle est liée aux différents emplois que les mots peuvent avoir dans le discours. Comme on est dans la langue générale, la polysémie des mots est de règle. C'est ce qui pousse certains locuteurs à :

- souligner le flou des mots :

L'acharnement de ces derniers à considérer la **laïcité** comme la volonté d'attenter à la religion pour promouvoir une sorte d'idéal athéiste synonyme de désert moral et de vide spirituel. Il y a là à l'évidence une incompréhension radicale du principe de la **laïcité**. Ce principe mérite donc d'être expliqué à celui qui voudrait connaître la chose avant de la juger. Qu'est-ce que la **laïcité** alors ? La **laïcité** est avant tout un principe de droit politique qui recouvre un idéal universaliste d'organisation de la vie en commun dans la cité.

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; J.S. 05/03/2011 ; Actualités :
Nation; OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème*

Essayons, pour notre part, de relativiser et de ne pas tomber ni dans la naïveté excessive, ni dans la diabolisation gratuite et infondée. Je commencerai d'abord par un reproche à ceux qui agitent un concept qui peut porter à équivoque : « La **laïcité** ». Ses racines prennent source dans l'Histoire de l'Occident chrétien du temps où il fallait séparer l'Eglise dominante de l'Etat démocratique et pluraliste naissant. Ce cheminement a été entamé depuis Saint Augustin au Moyen-âge, pour atteindre sa plénitude avec Voltaire (...)

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) ; NULL 29/03/2011 ; Nationales

Portrait - Abdelfattah Mourou - La nouvelle coqueluche

Tous s'y braquent avec une passion démesurée comme si la question était d'une urgence extrême et que sa résolution allait enfin, telle une arme magique, sauver le pays de la situation difficile dans laquelle il s'enfonce tous les jours. De même, nous parlons de **laïcité**, sans d'ailleurs toujours en saisir la vraie signification ni la portée profonde... Nous cherchons aujourd'hui notre identité comme si l'on était bâtards et que nous ne savions pas qui nous sommes !

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; M.K. *(Ancien directeur de l'ENA)
07/04/2011 ; Actualités : Nation ; Opinions - Plus profitable pour les
citoyens... plus valorisant pour la société*

- donner leurs propres acceptions :

La **laïcité**, c'est « la non-religion », « la chasse au religieux » ou encore « l'athéisme d'Etat » ! Telles sont les « définitions » délibérément perverties et trompeuses, que certaines personnes ou groupes, décidément malintentionnés, propagent insidieusement afin de diaboliser l'Etat.

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; R.B. * (Université de Sousse)
01/03/2011 ; Actualités : Nation ; OPINIONS - Eloge de la laïcité*

On parle aujourd'hui de la menace islamiste qui peut faire reculer la situation de la femme et lui confisquer ses acquis pour lesquels elle a bataillé. « D'aucuns considèrent que la **Laïcité** est une forme de reniement des valeurs de l'Islam. Bien au contraire, nous appelons à ce que l'Etat garantisse le droit de pratiquer librement son culte.

*Le Temps 2011 (Janvier - Juin) ; Mona BEN GAMRA 09/03/2011 ;
Nationales Les associations féministes bougent*

[...] droit positif tunisien de cette discrimination trop criarde par son « injustice » si on veut parachever l'œuvre d'émancipation de la Femme entamée par Bourguiba. - voir Assabah du jeudi 10 mars - Dans ce débat qui s'annonce houleux, sous la bannière de la **laïcité** et de la modernité, la législation de la sécurité sociale a déjà fait et refait tranquillement des pas de géant dans l'instauration de l'égalité des sexes. La sécurité sociale, en droit autonome, regorge déjà de dispositions souvent méconnues du grand public,

*Le Temps 2011 (Janvier - Juin) ; NULL 16/03/2011; Le Temps du lundi
Egalité des sexes - Entre droit successoral et droit aux prestations de
sécurité sociale*

[...] le parlement a beaucoup de pouvoir et la magistrature est indépendante du pouvoir exécutif. Que pensez-vous du débat sur la **laïcité** ? C'est un débat empoisonné car il y a une confusion chez bon nombre de Tunisiens qui croit que la laïcité veut dire athéisme. Je me considère comme un musulman laïc. Je me suis toujours opposé à un État religieux à l'iranienne où on impose une tenue vestimentaire à la femme et j'ai toujours été contre l'Etat laïque de Ben Ali (...)

*Le Temps 2011 (Janvier - Juin) ; Mona BEN GAMRA ; 26/03/2011
Nationales ; Demain, premier meeting du parti «Le Congrès pour la
République» (CPR)*

- préciser, nier ou débattre de certaines acceptions :

[...] la République (du latin « respublica », signifiant « chose publique ») avec la chose privée, l'intime, ce qui procède d'une relation privée de l'être avec Dieu. La **laïcité** pour la liberté des consciences. Dans leur obstination, ces adversaires de la **laïcité** - qu'il faudrait maintenant cesser d'amalgamer, malhonnêtement, avec le mépris de la religion ou avec l'athéisme (...)

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) ; R.B. * (Université de Sousse) ;
01/03/2011 ; Actualités : Nation ; OPINIONS - Eloge de la laïcité*

[...] ne constituera pas pour l'État laïc un facteur de distinction entre les citoyens, tous unis en vertu seulement de leur citoyenneté pacifique et constructive et non en vertu de leur foi ou pratique religieuse. La **laïcité** pour défendre la religion, les religions. Défendre ce principe de **laïcité**, c'est aussi défendre la religion elle-même, quelle qu'elle soit, contre les manipulateurs du « sacré » qui chercheraient à s'interposer entre Dieu et les humains et imposer leur lecture monosémique, sans nuances ni subtilités, tendancieuse, ou même quelquefois frauduleuse (...)

*La Presse 2011 (Janvier - Juin);R.B. * (Université de Sousse)
01/03/2011 ; Actualités : Nation OPINIONS - Eloge de la laïcité*

Avec la **laïcité**, la religion devient, pour son propre épanouissement même, une affaire privée et prend une dimension éthique et spirituelle et non pas politique. Cela constitue l'objectif même de la **laïcité** qui consiste à libérer l'espace public de toute mainmise qu'elle soit religieuse ou idéologique. Elle fonde des principes universels qui permettent à chacun et à tous de vivre harmonieusement entre eux dans cet espace.

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) J.S. 05/03/2011 Actualités : Nation
OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème*

Personne n'est tenu de n'avoir aucune religion. La **laïcité** ne veut nullement dire suppression de la croyance comme c'est le cas dans l'idéologie communiste où la religion est associée à « l'opium du peuple ». La **laïcité** devient alors synonyme d'areligion. Chacun est libre de croire ce qu'il veut, tout en respectant les autres croyances, on ne peut imposer l'athéisme comme un substitut de croyance... La liberté de culte, un principe majeur

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) S.M. 07/04/2011 Actualités : Nation
Opinions - «Dégagement» et laïcité (2e partie)*

- chercher l'adéquation du mot au contenu signifié :

Pour finir, Besancenot a insisté avant de nous quitter qu'il faut absolument réfléchir sur notre définition de la **laïcité** et de ne surtout pas l'importer du modèle français qui, au nom de la laïcité, est devenue un étendard de l'islamophobie.

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) Asma DRISSI 07/01/2011 Actualités :
Nation Oliver Besancenot et Chawki Salhi à El Teatro - Pour un
nouveau projet de société*

A propos de la question des rapports de la politique et de la religion, le MRT refuse tout débat sur la **laïcité** qu'il considère comme un concept importé qui n'a aucun droit de cité dans notre pays. Le mouvement se prononce, en la matière, pour un État civil qui protège l'Islam et garantit la liberté de conscience et de culte à tous les citoyens (...)

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) Hatem OMRANE 09/05/2011
Actualités : Nation Conférence de presse du Mouvement réformiste
tunisien – Une démocratie républicaine rayonnante*

3. Les usages faits du mot *laïcité*

Trois types d'usage sont à retenir : des usages partagés, des usages controversés et des usages contestés. La différence ici entre la controverse et la contestation, c'est que dans le premier cas, on assiste à un débat où les contenus font l'objet d'un débat, le plus souvent argumenté, alors que dans le second cas, on ne reconnaît ni le contenu des mots ni même les mots :

3.1. Les usages partagés

Cela concerne les emplois courants du mot *laïcité*, tels que le TLF les définit :

- Principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse ;
- Caractère des institutions publiques ou privées, qui, selon ce principe, sont indépendantes du clergé et des Églises ; impartialité, neutralité de l'État à l'égard des Églises et de toute confession religieuse.

[...] Premier pays visé par al-Qaida après le 11 septembre 2001, par celui-là même qui avait organisé les attentats de New York, Khaled Cheikh Mohamed. Celui-ci considérait la Tunisie comme le pire exemple pour les musulmans du monde entier, en raison de son ouverture et de sa **laïcité**. Ce sera l'attentat du 11 avril 2002 qui a visé la synagogue de Djerba et a fait de nombreuses victimes parmi les étrangers. Le chef d'Aqmi, Abdelmalek Droukhal, n'a pas oublié cet objectif stratégique pour les djihadistes (...)

*Le Temps 2011 (Janvier - Juin) Par Jean-Louis Tremblais 23/01/2011
Le Monde Le figaro - «À moyen terme, les islamistes pourraient bien occuper le désert politique»*

Je voudrais témoigner de la perversité des mécanismes de la censure que nous avons subie nous autres journalistes de ce minuscule pays d'Afrique du Nord, sauvé par sa **laïcité**, le Code du statut personnel

de ses femmes institué à l'époque de Bourguiba. Et par la modernité diffusée au sein de ses institutions au temps des beys réformateurs, dès le début du dix neuvième siècle. Bâillonnés ?

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) O.B. 01/02/2011 Actualités : Nation
OPINIONS - Nous avons vécu dans un bunker de silence*

Il faut aussi interdire la torture dans les locaux de la police et les prisons, ainsi que les peines et sanctions portant atteinte physique à la personne humaine. La nouvelle Constitution doit porter les valeurs fondamentales républicaines que sont la **laïcité**, la liberté et le respect de la dignité humaine et doivent être protégées comme valeurs irréversibles et fondatrices de la nouvelle République.

*La Presse 2011 (Janvier - Juin) NULL 05/02/2011 Actualités : Nation
Opinions - La laïcité, un pilier fondamental de la démocratie*

3.2. Usages controversés

De tels emplois s'inscrivent dans le débat général autour de la *laïcité*. Cela s'exprime de différentes manières :

- soit en explicitant l'emploi visé :
 - laïcité = liberté de culte
 - laïcité = principe qui se base sur la séparation entre l'État et la religion
 - laïcité = le rejet de la pensée unique
 - laïcité = unité du peuple

En matière d'information, il faut un noyau d'information élu par le peuple afin de garantir la liberté d'information. Il faut également assurer l'égalité des sexes, la parité est un faux problème. Ce sont surtout les mentalités qui sont à changer. Enfin la **laïcité** doit être conçue dans le sens de la liberté du culte au même titre que la liberté d'opinion ou d'expression. Tenir compte de notre histoire et de notre identité arabo-musulmane.

*Le Temps 2011 (Janvier - Juin) NULL 02/06/2011 Nationales Thema
- Quel régime politique pour la Tunisie de demain ?*

L'un des organisateurs de cette marche, connu sous le nom d'Accent Circonflexe, présente les motivations de la manifestation, en soulignant que "la **laïcité** est un principe qui se base sur la séparation entre l'État et la religion. Certes, ce sujet cause, à chaque fois, de vives polémiques en Tunisie, [...]"

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) Salah BEN HAMADI 20/02/2011 Nationales Marche pour la laïcité et la liberté - « Ni RCD, ni réactionnaires

[...] la liberté d'opinion renvoie à la notion de **laïcité**, non pas dans le sens tendancieux d'anti-religieux, mais dans le sens étymologique de ce qui appartient à tous. En ce sens, la **laïcité** consistant en le rejet de la pensée unique pour faire place à la raison, au doute et au dialogue, revêt comme la liberté un caractère d'universalité. Mais la liberté n'incarne-t-elle pas aussi une exigence de justice ?

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) Salah BEN HAMADI 20/02/2011 Nationales Marche pour la laïcité et la liberté - « Ni RCD, ni réactionnaires

Égalité et liberté pour tous sans favoriser telle ou telle confession, telle ou telle idéologie, tel ou tel groupe de pression. D'ailleurs, l'étymologie du mot même est on ne peut plus éloquente. Du grec « Laos », le mot **laïcité** signifie « unité du peuple ». Unité qui ne peut se réaliser que sur la base de trois exigences: la liberté de conscience, l'égalité entre les citoyens quelles que soient leurs différences et la visée du bien général.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) J.S. 05/03/2011 Actualités : Nation OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème

- soit en niant certains emplois du mot *laïcité* jugés inappropriés :

L'idéal laïc n'est pas un idéal négatif de ressentiment contre la religion. C'est le plus grand contresens que l'on puisse faire sur la **laïcité** que d'y voir une sorte d'hostilité de principe à la religion. Mais c'est un idéal positif d'affirmation de la liberté de conscience, de l'égalité des croyants et des athées et de l'idée que la loi républicaine doit viser le bien (...)

La Presse 2011 (Janvier - Juin) A.K. 03/02/2011 Actualités : Nation OPINIONS - Un Etat laïque pour éradiquer dictature et intégrisme

La **laïcité**, ce qui ne signifie en aucun cas l'hostilité à la religion. Mais cela signifie que ce dispositif est le seul à pouvoir garantir la stricte égalité entre les croyants, les non-croyants et partisans de telle ou telle autre forme de spiritualité. Avec la **laïcité**, la religion devient, pour son propre épanouissement même, une affaire privée et prend une dimension éthique et spirituelle et non pas politique. Cela constitue l'objectif même de la **laïcité** qui consiste à libérer l'espace public de toute mainmise qu'elle soit religieuse ou idéologique

La Presse 2011 (Janvier - Juin) J.S. 05/03/2011 Actualités : Nation OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème

Laïcité n'est pas blasphème Par Jomaa SOUISSI * La question de la **laïcité** fait l'objet d'une grande polémique dans le forum politique et social aujourd'hui entre partisans et opposants. L'origine de cette polémique est claire : l'acharnement de ces derniers à considérer la **laïcité** comme la volonté d'attenter à la religion pour promouvoir une sorte d'idéal athéiste synonyme de désert moral et de vide spirituel. Il y a là à l'évidence une incompréhension radicale du principe de la laïcité. Ce principe mérite donc d'être expliqué (...).

La Presse 2011 (Janvier - Juin) J.S. 05/03/2011 Actualités : Nation OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème

Sans vouloir le moins du monde jeter un quelconque discrédit sur l'athéisme, doctrine qui doit avoir droit de cité autant qu'une autre, il serait bon de rappeler, néanmoins, à ceux qui ne font pas nettement la distinction, que la **laïcité** n'est pas l'athéisme, mais seulement la séparation de l'État et de la religion ou, pour reprendre ici la formule de Renan, la neutralité de l'État entre les religions. La **laïcité** impose ainsi pour tout le nécessaire respect d'Autrui dans la différence.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) M.R.B. 07/03/2011 Actualités : Nation OPINIONS - «Celui qui croyait au Ciel/ Celui qui n'y croyait pas...»

Précisons pour finir que l'école a à jouer un grand rôle dans l'éducation à la **laïcité**. Elle doit initier au respect de la liberté de conscience et des libertés individuelles et au respect de principes humains universels. De ce point de vue là, elle doit rester un espace neutre qui ne saurait être ni un espace de conditionnement religieux [...]

La Presse 2011 (Janvier - Juin) J.S. 05/03/2011 Actualités : Nation OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème

« Dégage » récupéré ainsi par les forces contre-révolutionnaires se mue en substantif pur exprimant la haine et toute l'intolérance de ces « frères » qui se montrent offensés voire scandalisés par la **laïcité** qui serait d'après eux une voie d'entrée pour le sionisme et la dépravation... Maintenant, au plan pragmatique, ce slogan (« dégage ») est à la fois phatique (vous n'avez pas le droit de parler) et métalinguistique.

La Presse 2011 (Janvier – Juin) S.M. 07/04/2011 Actualités : Nation Opinions - «Dégagement» et laïcité (2e partie)

- soit en soulignant les caractéristiques de certains emplois de *laïcité* :

Et cela est le fait d'une influence de la Révolution française et de sa relation avec la religion. La **laïcité** française est extrémiste en comparaison de la **laïcité** anglo-saxonne qui a coexisté avec la religion. L'élite tunisienne, sous la conduite de Bourguiba, est influencée par l'héritage de Voltaire et Diderot, par celui de la Révolution française, et Bourguiba n'a fait que copier le modèle français pour l'appliquer.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) Propos recueillis par Raouf SEDDIK 08/02/2011 Actualités : Nation Rencontre avec Rached Ghannouchi, leader du mouvement «Ennahdha» - Nous sommes dans le prolongement du réformisme de Kheireddine

Est-ce qu'on est parvenu à avoir une **laïcité** qui s'adapte à notre réalité ? Nous sommes pour une Tunisie qui respecte les confessions des autres, une terre pour toutes les cultures et pour toutes les religions. Avec le tissu politique actuel, la **laïcité** fait partie de la liberté des individus. Mais que ces parties respectent la confession des autres. Les femmes voilées qu'on empêchait de travailler dans les

administrations publiques auront-elles enfin la liberté de choisir leur mode vestimentaire ?

Le Temps 2011 (Janvier – Juin) 5/03/2011 Nationales A bâtons rompus avec le ministre des Affaires religieuses - «La laïcité fait partie de la liberté des individus»

Le lapsus Sans foi ni **laïcité** ! De Hatem Belhaj - S'il y a un mot très à la mode ces derniers jours, c'est celui de la «**laïcité**». Que ce soit en France, en Turquie, en Iran, en Égypte, au Liban et, bien sûr, en Tunisie, premier pays arabe à injecter le mot dans le discours politique ambiant.

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) 14/04/2011 Nationales Le lapsus - Sans foi ni laïcité !

Il faut dire que Bourguiba a presque inventé le concept de la religion laïque ou la **laïcité** religieuse, tout dépend du contexte politique où le « Zaïm » se trouvait. L'actuelle génération qui re façonne la politique selon ses aspirations aborde le débat sous plusieurs degrés. Il y a ceux qui confondent les laïcs avec les athées. Beaucoup d'athées sont sûrement laïcs.

Le Temps 2011 (Janvier – Juin) 14/04/2011 Nationales Le lapsus - Sans foi ni laïcité !

La controverse peut porter :

- sur le mot lui-même (ou le concept) :

Dans sa première intervention, Hassen Annabi a insisté sur le fait qu'il y a plusieurs **laïcités** et qu'il faut se méfier « d'une laïcité toute faite ». Un débat dans le débat est vite apparu, celui de la langue à utiliser pour s'exprimer dans de telles occasions.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) Narjès TORCHANI 01/01/2011 Actualités : Culture Débat - «Etat, religion et société... et moi dans tout ça ?» à El Hamra - Triangle de désamour ?

- sur le débat :

Les droits protègent l'individu et les devoirs le responsabilisent. La citoyenneté donc repose sur la liberté de chacun à penser, à exprimer son opinion ou à pratiquer sa confession tout en respectant celle d'autrui. Ce débat sur la **laïcité** est faux car en fait il y a dans la société des démocrates et des non démocrates. Le pays a besoin de tous ses enfants sans exclusion mais nous ne devons pas ouvrir les portes devant les dictateurs.

Le Temps 2011 (Janvier - Juin), Kamel Bouaouina 19/04/2011 Nationales Démocratie et citoyenneté

- sur son adéquation à la société tunisienne :

Inventer notre propre « **laïcité** » s'impose parce que les données sociologiques, politiques et hronologiques en Tunisie ne sont pas les mêmes qu'en Europe. D'ailleurs, la **laïcité** pose problème même dans les pays occidentaux, le débat continue en France. L'essentiel est qu'il soit inscrit dans notre constitution qu'être Tunisien, c'est appartenir à ce territoire. Témoignages Lionel Sebag, Tunisien de confession juive .

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) H.A 08/04/2011 Nationales Débat
La controverse peut aboutir à :

- des équivalences discursives :
L'Islam est laïcité, démocratie et liberté
L'Islam est laïcité, non laïcisme, neutralité religieuse, non athéisme.
Le Coran est laïcité
- des associations syntagmatiques particulières : *laïcité chrétienne, laïcité religieuse*

C'est un long processus qui a consacré l'évolution occidentale vers une séparation de l'Eglise et de l'Etat à partir du 16^e siècle pour laisser place peu à peu à la « **laïcité** chrétienne ». Dans le monde arabo-musulman, ce processus est encore à son début. Je pense qu'il doit se faire dans la sérénité, sans cassure ni affrontement entre la liberté individuelle et l'islamisme (...).

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) K.G. 19/04/2011 Nationales Mémoire du temps présent - Tunisie - Occident : Les valeurs de la concorde !

Il faut dire que Bourguiba a presque inventé le concept de la religion laïque ou la **laïcité** religieuse, tout dépend du contexte politique le « Zaïm » se trouvait.

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) 14/04/2011 Nationales Le lapsus - Sans foi ni laïcité !

3.3. Les usages contestés

Il arrive dans la controverse de contester :

- soit l'emploi du mot ou du concept :

Quelle place pour la **laïcité** dans votre pensée ? Je suis contre la **laïcité** qui ne veut pas dire démocratie. Il ne faut pas se leurrer. La **laïcité** veut qu'on soit attaché aux choses du monde d'ici-bas et appelle à un développement économique et une équité qui ne prend pas en considération la religion. Les laïques ont le droit de penser de la sorte et moi j'ai le droit de penser [...]

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) 06/02/2011 Nationales National - Rached Ghannouchi, chef du Mouvement Ennahdha

- soit le débat sur la *laïcité* et ce dans un sens comme dans l'autre :

Il semble que rien n'ait été appris et le naturel revient au triple galop. Evitons alors les débats tels que celui sur la **laïcité** qui nous éloigne des objectifs de cette révolution (lutte contre le chômage et la pauvreté, cohésion sociale, développement régional, etc.). Il est temps que ce pessimisme soit contrebalancé par de l'optimisme afin d'éviter l'échec programmé.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) S.E.K. 06/04/2011 Actualités : Économie Analyses - Revoir notre productivité

Elle (la religion) ne peut pas, non plus, bénéficier d'un quelconque statut particulier l'imposant à un quelconque degré comme une quelconque référence. La **laïcité** est donc une nécessité. Elle n'est plus à débattre ni à discuter, à moins que de remettre en cause aussi

la révolution, de l'abandonner et d'éteindre sa flamme qui illumine, depuis, notre voie devenue nette et claire, la voie de la raison...

La Presse 2011 (Janvier – Juin) S.M.S. (Médecin vétérinaire) 05/03/2011 Actualités : Nation OPINIONS - Le faux débat autour de la laïcité*

Tant que le Tunisien n'ait pas retrouvé son identité, l'extrémisme reste un danger [...] La **laïcité** ne risque-t-elle pas de détruire le caractère arabo-musulman de l'identité tunisienne ? La **laïcité** est un concept philosophique né dans des circonstances particulières dans un pays donné et qui s'est diffusée dans des pays ressemblant à ces pays.

Le Temps 2011 (Janvier - Juin) H.A 08/04/2011 Nationales Débat

Dans la contestation, plusieurs amalgames sont faits, intégrant la **laïcité** dans des paradigmes à polarité négative dans certains univers de croyance (cf. R. Martin, 1992) :

- laïcité et droits de l'homme (univers de croyance des islamistes) :

Au vu du nombre de questions qui fusèrent et relatives aux prêches politiques que tiennent les imams islamistes dans les mosquées, stigmatisant la **laïcité**, les droits des femmes et réclamant l'application de la Chariaâ, on a le sentiment que l'auditoire se pose la question s'il est prêt à parier sur leur sincérité.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) B.M ZAAFRANI 08/04/2011 Actualités : Nation De la nécessité du dialogue pour un pacte national

- laïcité, franc-maçonnerie, sionisme (univers de croyance de certains manifestants) :

Néanmoins, une paranoïa gagne une grande partie de la population qui se mobilise alors, manifestant, critiquant, hurlant à tue-tête, contre la franc-maçonnerie, la **laïcité**, le sionisme, tous entassés dans le même sac et tous, selon eux, menaçant la révolution tunisienne et son Islam. Et le lien entre satanisme et franc-maçonnerie est bien entendu, toujours évoqué.

Le Temps 2011 (Janvier – Juin) 24/04/2011 Nationales Dogme, manipulation ou réalité - La franc-maçonnerie cherche-t-elle à

détruire l'identité arabo-musulmane des Tunisiens?

4. Les emplois collocatifs et les champs sémantiques

Se dégagent des occurrences étudiées des emplois collocatifs et des champs sémantiques privilégiés, qui servent d'ingrédients aux usages linguistiques autour de la laïcité dans le discours journalistique en Tunisie en 2011 (avant cette date, presque la totalité des emplois concernent l'étranger : Turquie, Israël, Palestine, etc.).

4.1. Les emplois collocatifs

Si on considère la collocation comme une solidarité syntagmatique privilégiée entre les unités linguistiques telles qu'elles sont employées dans le discours, on peut en retenir les exemples suivants :

- *Militants des DH, de la laïcité et des libertés fondamentales :*

Cette élite existe, composée d'intellectuels brillants et reconnus mondialement, de militantes et militants des droits de l'Homme et de la femme, de la **laïcité** et des libertés fondamentales, de syndicalistes et de tout le mouvement associatif, des formations politiques marginalisées par le pouvoir. Certains piliers de la société mis en place après l'indépendance n'ont jamais cédé, en particulier l'UGTT, malgré des tentatives répétées [...]

La Presse 2011 (Janvier - Juin) (Mediapart.fr) 05/01/2011 Actualités : Monde La Tunisie à travers la presse internationale - Le 1789 tunisien

- *Instaurer la laïcité :*

« Même si, en tant qu'artiste, Moufida Tlatli ne me représente pas, ce qui lui arrive est bien la preuve qu'il faut instaurer la **laïcité** pour que nous puissions créer en toute liberté, comment il faut passer d'un système présidentiel à un système parlementaire », dit-elle.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) Narjès TORCHANI 09/01/2011 Actualités : Culture Rencontre-débat à El Teatro - Pour un collectif d'artistes libres

- *L'égalité entre les hommes, les femmes et la laïcité :*

La priorité de toutes les priorités c'est la démocratie, l'égalité entre les femmes et les hommes et la **laïcité**. Soyons vigilants car l'histoire

nous enseigne que les révolutions ne profitent pas toujours à ceux qui se sont sacrifiés pour elles.

Le Temps 2011 (Janvier – Juin) 01/2011 Nationales Forum - Pour une Tunisie démocratique et laïque

- *La laïcité, l'État et la religion ... :*

[...] à travers ses prestigieux et éminents intellectuels, est presque en contradiction avec ces images et ces préjugés « affreux et repoussants ». Cela est prouvé par leurs travaux et leurs réflexions sur les grands événements, ainsi que sur les rapports entre l'Occident et l'Orient, la **laïcité** et l'État et la religion, l'Islam et la politique, les Arabes et la modernité, l'émancipation de la femme et les droits de l'homme, etc. Tradition et éclectisme Ces penseurs et ces intellectuels sont les meilleurs que les sociétés arabes aient produits.

La Presse 2011 (Janvier – Juin) Hassouna MOSBAHI 07/02/2011 Actualités : Culture Le monde arabe à travers ses penseurs et ses intellectuels - Certitudes et suspicions ?

- *Laïcité, fraternité, liberté :*

Nous faisons confiance à la justice pour dissiper toutes les ambiguïtés derrière cet acte ». S. F Marche pour la **laïcité** et la liberté « Ni RCD, ni réactionnaires » ! « Non à la politisation de la religion », « **laïcité**, fraternité, liberté », « république laïque, ni RCD, ni réactionnaires », tels sont quelques uns des nombreux slogans qui ont émaillé la marche pour la **laïcité** et la liberté, organisée, ce samedi 19 février 2011, à l'Avenue Habib Bourguiba.

Le Temps 2011 (Janvier – Juin) Salah BEN HAMADI 20/02/2011 Nationales Marche pour la laïcité et la liberté - « Ni RCD, ni réactionnaires »

- *La laïcité et la sécularisation :*

Quelles dynamiques ? Quelles parties influentes ? Quelles garanties politiques, institutionnelles et juridiques ?», « La **laïcité** et la sécularisation institutionnelle », tels sont les trois thèmes fondamentaux abordés par plusieurs experts tunisiens et étrangers, au cours de la deuxième journée de la conférence sur la transition démocratique.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) 09/03/2011 Actualités : Nation Conférence sur la transition démocratique - Focus sur les droits sociaux

- *Stigmatiser la laïcité :*

Au vu du nombre de questions qui fusèrent et relatives aux prêches politiques que tiennent les imams islamistes dans les mosquées, stigmatisant la **laïcité**, les droits des femmes et réclamant l'application de la Chariaâ, on a le sentiment que l'auditoire se pose la question s'il est prêt à parier sur leur sincérité.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) B.M ZAAFRANI 08/04/2011 Actualités : Nation De la nécessité du dialogue pour un pacte national

- *Éducation et laïcité :*

Précisons pour finir que l'école a à jouer un grand rôle dans l'éducation à la **laïcité**. Elle doit initier au respect de la liberté de conscience et des libertés individuelles et au respect de principes humains universels.

La Presse 2011 (Janvier - Juin) J.S. 05/03/2011 Actualités : Nation OPINIONS - Laïcité n'est pas blasphème

- *DH, liberté d'expression, régimes politiques, démocratie, laïcité, citoyenneté ... :*

Secundo, contribuer à leur éducation politique en leur fournissant un produit journalistique bilingue (arabe et français) et bien synthétisé tournant autour de différents concepts (droits de l'Homme, liberté d'expression, régimes politiques, démocratie, **laïcité**, citoyenneté, partis politiques et leurs mouvances...). Tertio, sensibiliser les jeunes aux enjeux de cette révolution, le rôle qu'ils peuvent jouer sur la scène politique et surtout les encourager à découvrir et à s'intéresser davantage à la vie politique ...

La Presse 2011 (Janvier - Juin) Abdel Aziz HALI 09/03/2011 Actualités : Nation Transition Démocratique - Media Citoyen - JidTunisie.Net : La politique politicienne à la portée des jeunes

4.2. Les champs sémantiques

Si l'on définit le champ sémantique d'un mot comme l'ensemble des associations sémantiques liées à ce mot par des relations de synonymie, parasyonymie, antonymie, paraphrase et toutes sortes de liens connotatifs et d'associations discursives, on peut retenir les trois types de champs sémantiques suivants :

- Le premier est de polarité positive : la laïcité est associée à la liberté d'expression, la liberté d'opinion, aux droits de l'homme, aux droits de la femme, à la citoyenneté, à la démocratie, à la protection de la liberté de croyances, à la liberté des convictions religieuses, à la liberté des pratiques, etc.
- Le deuxième est de polarité négative : la laïcité est associée à l'idée de menace contre l'identité musulmane et le sacré, à celle de « fitna », à celle d'incitation à la discorde, à celle de la dépravation des mœurs, à celle de l'athéisme, etc.
- Le dernier, de polarité négative également : l'étranger, la France, l'Occident, le sionisme, la franc-maçonnerie, etc.

5. Illustrations par des graffitis, des photos et des affiches



Inscription sur un mur dans un quartier de la banlieue nord de Tunis

Transcription : ja: silma:niji:n qa:talakumllah

Trad : Oh ! Laïques, qu'Allah vous combatte !

Transcription : la: na:mat ?afjunl zubana:

Trad : Que les yeux des lâches ne se ferment plus !



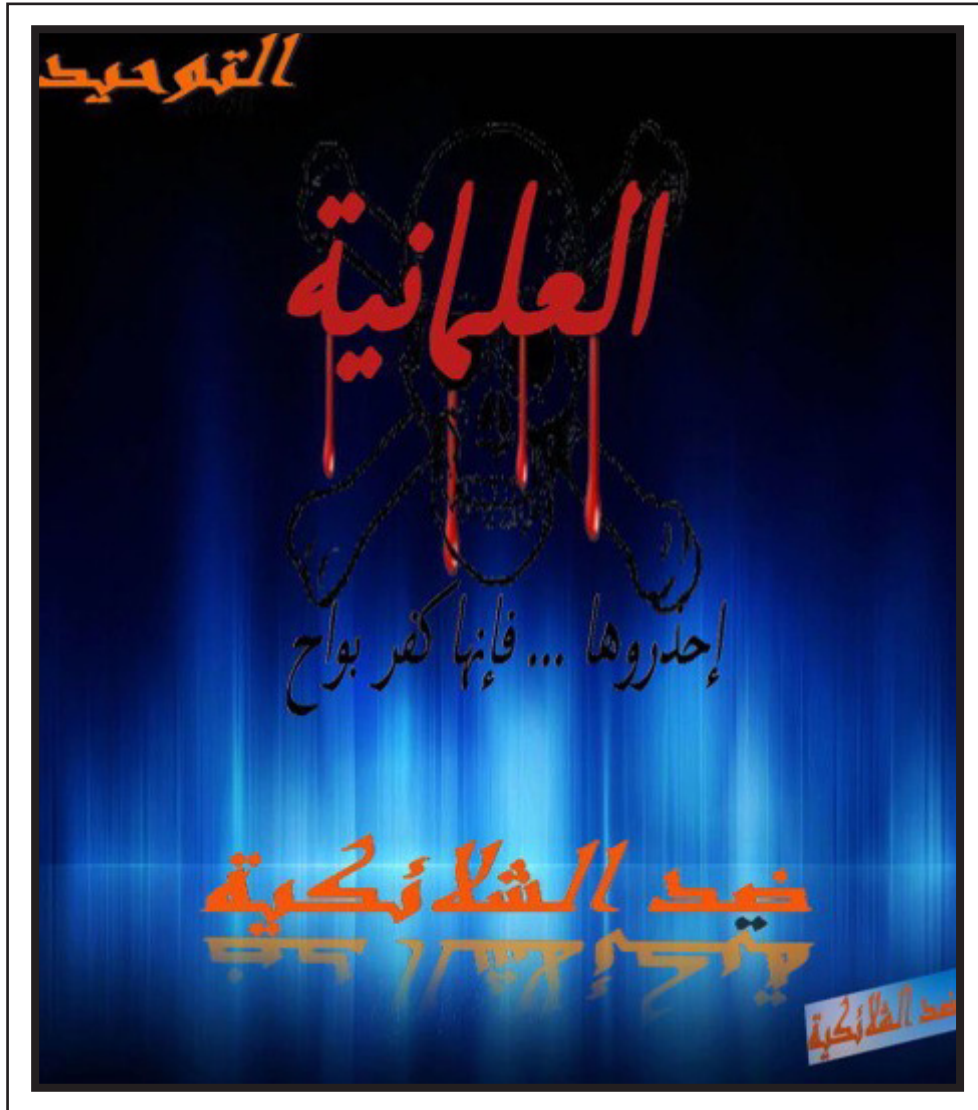
Inscription sur un mur dans un quartier de la banlieue nord de Tunis

Transcription : tunes ?isla:mijja wa lajsat la:ʔikijja

Traduction littérale : La Tunisie est islamiste non laïque



Banderole lors d'une manifestation.



Affiche sur internet

Transcription : al silma:nijja ih ðiru:ha fa?innaha: kufr bawwa:h
 Traduction littérale : La laïcité-évitéz-la...c'est une incroyance avouée !

Affiche sur internet

Transcription : alla:hu akbar tu:nis
 muslima arabijja hurra
 Trad.litt. : Dieu est grand...
 La Tunisie islamiste, arabe, libre

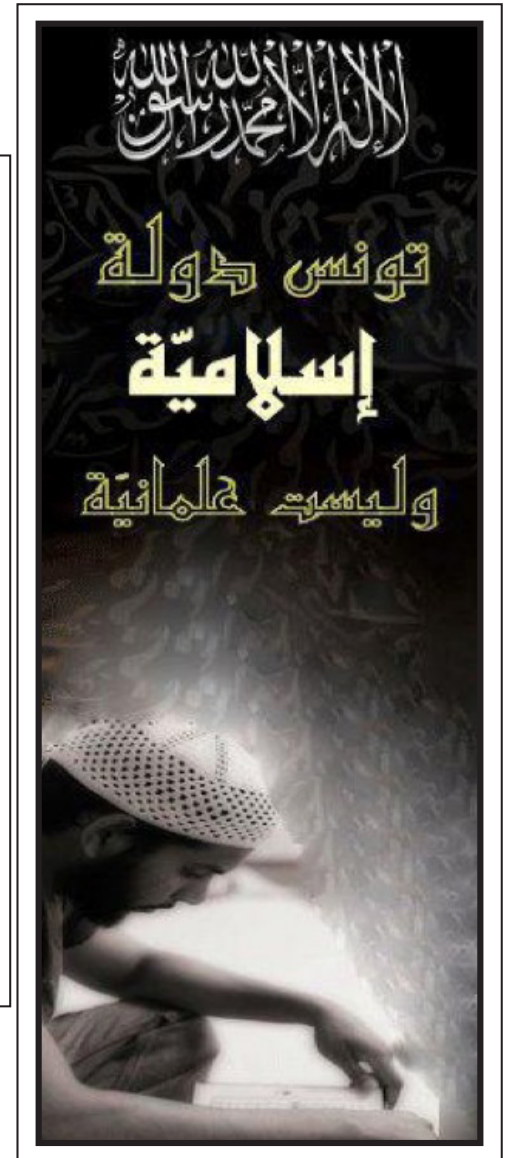


BIBLIOGRAPHIE

Al Manhal, Dictionnaire français-arabe, Dar lada:b, Beyrouth, 2005
 Larousse, Dictionnaire arabe-français, 2006, Paris.
 Robertt Martin, Pour une logique du sens, 2^{ème} édition, 1992, PUF, Paris.

Affiche sur internet

Transcription : tu:nis dawla
 ?islamijja w lajsat la:?ikijja
 Trad.litt. : La Tunisie, État
 islamiste non laïque



Le Débat

Saddek Aouadi

Je voudrais, peut-être, si vous le permettez, intervenir à propos de la traduction, simplement pour vous ajouter quelques mots à l'introduction de la notion ou du concept de laïcité dans le monde arabe. Les choses commencent à partir de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle en Orient. Plusieurs situations apparaissent. En Orient, ce sont les intellectuels partis étudier à la Sorbonne et revenus en Égypte qui ont essayé de répandre ce principe et les idées qui vont avec. Cela a commencé par une traduction très maladroite, très malheureuse. On a traduit le mot par *ladiniya* qui veut dire *l'irréligion*. Cela a donc eu un impact très négatif. Par ailleurs, outre les intellectuels occidentalisés, l'Afrique du Nord a vécu alors sous la présence française. C'est comme cela qu'a été rencontrée et vécue la laïcité en Algérie, donc de façon plutôt négative. C'est-à-dire que la loi de 1905, l'utilisation de la laïcité, ont été ressenties comme une emprise sur les populations visant surtout à les exclure, notamment à partir du décret Crémieux où l'on a accordé la nationalité française automatiquement aux gens de confession israélite, et non à ceux de confession musulmane. Il a fallu attendre une autre étape. Après les indépendances, la laïcité a été vue comme quelque chose qui s'opposait à l'islam qui était justement le ciment unissant les gens face aux colonisateurs, et avec l'indépendance, on a voulu recouvrir son identité. Et l'identité, c'étaient la langue et la religion. Il y a donc eu au départ, l'installation de régimes politiques soit libéraux, comme en Tunisie, soit socialistes comme en Algérie, et les deux ont essayé, en s'appuyant sur une élite formée sur place, composée de gens qui sont allés à l'école française, et qui étaient soit de gauche, soit de droite, mais francophones et modernistes. Ces gouvernements ont essayé de faire passer des régimes libéraux ou socialistes d'inspiration laïque, et avec le temps, la vision de la laïcité est devenue beaucoup plus négative. On a rencontré énormément de difficultés à essayer de vendre (entre guillemets) ce concept et cette notion de cette manière.

La question qui se pose est la suivante : est-ce que l'idée ne serait pas de clarifier les valeurs sans utiliser le concept ? Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire que cela naisse de l'intérieur ? Les traductions de la notions sont très éclairantes :

il y a eu d'abord *ladiniya*, l'irréligion.

Après, il y a eu *almaniyah*, le monde sensible, donc la sécularisation.

Après, il y a eu *laikiya* assimilé à l'athéisme, etc.

Le terreau culturel est différent, non seulement par rapport à l'Occident, mais aussi selon les différents pays musulmans. L'Égypte était un protectorat, Le Maroc, plus ou moins. Le Maroc aussi plus ou moins car la France colonisait le Maroc, mais acceptait que le roi, le chef de l'État soit le calife et le représentant de Dieu. L'Algérie était une colonisation de peuplement. Donc, pratiquement, les gens vivaient au jour le jour. La loi de 1905 n'existait pas pour eux, seulement pour les autres. Tout cela permet de cadrer un peu la situation.

Intervention de la salle :

j'ai beaucoup apprécié la présentation, parce que nous, en Argentine, nous formons des traducteurs spécialisés. On travaille avec des corpus. Ce que je voudrais savoir, c'est comment vous avez pu fixer le nombre de 87 millions de mots ? C'est énorme comme quantité. Mais cela dit, pourquoi est-ce que vous avez choisi un nombre pareil ? D'autre part, je voudrais savoir si les textes étaient originaux en français ou s'il s'agissait des traductions.

Salah Mejri

Bien. Pour la première question, il s'agit en fait d'un projet de coopération avec l'IUST de Cologne. On a monté un projet qui essaie de créer la plus grande base de données textuelle du français non hexagonal, parce que cela n'existait pas. On parle de francophonie mais ça n'existe pas. C'est l'équivalent de FRANTEXT. Et, pour ce faire, nous avons collecté quelque chose comme 500 millions de mots (base textuelle) de 500 millions, et notre ambition, c'est d'atteindre le milliard. La base de données d'un milliard existe pour le moment pour l'anglais. C'est à partir de cette taille que le traitement automatique devient fiable et que la description de la langue peut être relativement exhaustive. Au sein de ce projet de 500 millions de mots, il s'agit de textes authentiques, de textes rédigés en français par des Français et des Tunisiens car nous avons une presse francophone. Les gens écrivent en français et même des débats sont en français. Donc, il s'agit de textes authentiques. Pourquoi, 87 millions de mots ? Pour une raison strictement empirique : les textes étaient disponibles gratuitement. Pourquoi ? On pouvait donc récupérer gratuitement sur le net, tout en n'ayant pas résolu le problème des droits parce que n'importe qui, quand on le cite, peut dire qu'il y a un problème, surtout en France. Il y a aussi le

problème de la définition, de la citation. Tout cela

Christine Guillemot

Ce n'est pas vraiment une question. J'ai été très intéressée par votre explication et surtout de sortir avec vous du débat franco-français. Il est très intéressant de voir comment le débat, comme vous l'avez dit vous-même, finalement, c'est de définir des mots, de savoir de quoi on parle, de s'affronter aussi sur ce plan-là. . Sans doute faudrait-il qu'on aille creuser aussi du côté des pays nordiques d'Europe, du côté des pays d'Amérique du Sud – je vois qu'il y a l'Argentine – et d'Asie. Parce que, pour le coup, la question de la laïcité (peut-être faut-il sortir de ce mot et parler plutôt de sécularisation de manière à pouvoir partager ce corpus, cette idée et ces chemins avec d'autres pays en Europe et dans le monde afin de sortir du débat franco-français dans lequel on étouffe. Franchement, L'exemple de tout à l'heure, pour moi, c'est de l'étouffoir, quelque chose qui fait qu'aujourd'hui, on est en train de s'acharner à définir la laïcité à la française. Ce n'est pas le but. Le but est vraiment de trouver un dénominateur commun avec tous les pays du monde. Nous sommes tous confrontés à des religions, aux grandes religions monothéistes, et on a certainement des choses à partager quelle que soit la religion traditionnelle de notre pays.

Salah Mejri

Effectivement, il y a actuellement, comme l'a souligné tout à l'heure Saddek, il y a un vrai problème de mot. Je connais des laïques convaincus de longue date, des gens qui ont payé cher leur conviction en Tunisie à l'époque de Bourguiba et à l'époque de Ben Ali, et des gens qui sont de grands défenseurs des droits de l'homme et qui se posent actuellement la question de l'emploi du mot « laïcité ». Ils s'interrogent sur le fait de savoir si c'est la meilleure façon de défendre la laïcité ? Parce que, par exemple, dans la constitution tunisienne, depuis 57, il est écrit que *la Tunisie* – la Tunisie, on parle de la Tunisie, non de l'État – *a pour langue l'arabe et pour religion l'islam*. On pense peut être au peuple, mais les Tunisiens ont toujours vécu d'une manière laïque. Comme il y a des Français de souche, il y a des Tunisiens de souche. Donc, je dois avoir des origines berbères et arabes, et peut-être bien européennes parce qu'il y a eu des Européens qui sont restés chez nous. Qu'est-ce qu'on constate ? On constate que le Tunisien est quelqu'un de tolérant, quelqu'un qui n'est pas violent, quelqu'un qui ne cherche pas à imposer son point de vue. C'est un bon vivant. Ses

convictions, propres, il n'essaye pas de les imposer, il les garde pour lui. Généralement, le Tunisien moyen, le Tunisien normal - puisque ce terme est maintenant entendu au sommet de l'Etat - est un Tunisien qui commence à penser à la religion pour de bon, sérieusement à partir de 55 ans, 60 ans. A ce moment-là, les enfants ont grandi, ça commence à travailler à l'intérieur, on ne sait jamais, les convictions de la jeunesse s'effritent un peu, et s'il a des sous, il va à La Mecque pour avoir une absolution totale. Voilà, c'est ça le Tunisien. C'est une laïcité empirique, pas théorisée. Il y a des gens très convaincus, et actuellement un vrai débat et une vraie lutte entre les laïcs convaincus et, disons, les non-laïcs

Les enjeux de la Laïcité en Afrique subsaharienne

Urbain Amoa

Le spirituel dans la cosmogonie négro-africaine occupe l'essentiel de la vie de l'humain. La dimension laïque des pratiques est très présente. Elle se confond avec l'univers magico-religieux africain. L'invisible ici soutient le visible qu'il agresse, guide ou oriente. Cette dynamique essentielle parcourt et codifie des comportements de l'humain pour se reproduire dans la pratique du christianisme et de l'islam, désormais en tous les espaces africains. L'espace laïque dont l'État s'affirme comme le champion devient un espace spirituel, voire un univers de compétitions interreligieuses. En-deçà du spirituel, ce sont le religieux et les religions qui entrent en scène. Fait troublant, le religieux est souvent porteur de dogmatisme ou d'extrémisme, c'est-à-dire qu'il présente cette propension à aller au-delà du raisonnable spirituel collectif. L'Afrique subsaharienne en est un champ de prédilection avec, à la clef, le risque d'un piétinement économique et d'un embrasement permanent du climat social. La laïcité s'impose, dès lors, comme une solution à toute velléité de conflits interreligieux. D'où l'intérêt d'une réflexion sur le thème : « Afrique subsaharienne et laïcité », mais aussi sur tout projet social susceptible de promouvoir un oecuménisme humain. »

Urbain Amoa — Que dire en guise d'introduction ?

Et si les sous-sols de l'Afrique subsaharienne étaient encore riches ?

Et si cette richesse était encore majoritairement à l'état de pure nature ?

Et si les Africains de l'ouest et du centre et de partout, parvenaient à créer les « États-Unis d'Afrique » pour une renaissance africaine ?

Et si, enfin, le soleil noir décidait de se lever sur le continent noir

pour illuminer le monde en lui offrant de nouvelles clés pour un apaisement durable du climat social ?

Et si la laïcité était cette clé-là ?

Quelle serait alors cette laïcité ?

Ne serait-ce pas, pour elle, au-delà des définitions classiques, une ébauche de définition, cette conscience que l'on aurait d'être à l'intersection des différentes pratiques rituelles, culturelles et culturelles ?

Ne serait-ce pas l'aptitude, pour un humain, de s'élever enfin (élévation et transcendance) au-dessus des religions et des pratiques religieuses pour œuvrer à la restauration de l'autorité de l'État en lui reconnaissant sa puissance de médiation dans le dialogue interreligieux et sa force d'arbitrage dans les incompréhensions majeures, voire même dans les conflits et les guerres ?

L'État, n'est-ce pas cette puissance visible et invisible, omniprésente, et, en principe aussi, omnipotente ?

Si telle était la vision, alors seul l'État, un État fort et habile, pourrait garantir aux citoyens le droit de vivre dans un environnement sain, laïque ou laïcisé, en se soumettant à un régime de respect de valeurs partagées par tous parce que permettant à chacun de jouir de ses droits, protégé par le respect des principes définissant la « théorie des quatre vérités ». Au plus fort de la crise en Côte-d'Ivoire (où je suis intervenu comme conseiller auprès du médiateur de la République), j'ai énoncé cette « théorie des quatre vérités » que je voudrais rapidement évoquer ici.

La première est la **vérité intérieure**. Seule elle détermine ma liberté de penser, ma tranquillité spirituelle et ma quiétude.

La seconde est la **vérité scientifique** qui postule, banalement, que $2 + 2 = 4$. Bien évidemment, dépassant cette vérité scientifique, il revient aux citoyens d'être en harmonie avec le divin et le spirituel.

La troisième est donc la **vérité divine**.

La quatrième est la **vérité collective** car nous sommes tenus de vivre dans un même village durablement, avec nos enfants et avec les enfants de nos enfants

$2 + 2 = 4$ ne peuvent donc être suffisants. Il faut y ajouter 1. On a donc $2 + 2 = 4 + 1$, le « 1 » relevant de la dimension humaine de

l'existence, de l'humanité, donc des valeurs transversales qui peuvent être nombreuses.

Lesquelles ?

La première est la **paix intérieure** qui est, de mon point de vue, le siège de la bonne foi, la source de l'équilibre et de l'esprit de justesse, de justice et d'équité.

La deuxième valeur est la **liberté**, expression de l'aptitude de l'humain à vivre son humanité, ce qui fait qu'il est lui en tous lieux et en toutes circonstances, mais liberté qui l'oblige à voir en l'autre une altérité qu'il doit respecter (homme ou femme) comme s'il s'agissait d'un autre lui-même.

La troisième valeur est **l'amour** porteur d'amitié et d'humanisme. Il s'agit de l'amour spirituel qui rend bons les méchants, et meilleurs les bons.

La quatrième valeur est la **solidarité** qui se manifeste à travers l'expression de la fraternité universelle et qui favorise et facilite la vie en communauté ainsi que le symbolise à merveille une belle toile d'araignée. La symbolique de la toile d'araignée justifie que, dans mon village, un enfant qui commet une faute soit repris par un parent. Le village fonctionne donc en tant qu'école ouverte (un peu comme dans la théorie d'Ivan Illitch), comme une société sans école, l'école elle-même étant la société.

La cinquième valeur est la **charité** qui, loin de promouvoir la mendicité et l'esprit de paresse, invite et incite à la production et au partage.

La sixième valeur est la **patience**, expression de la persévérance et de la quête des valeurs, des savoirs et de la connaissance qu'exprime bien **la théorie du cerceau du succès** d'une vie partagée en quatre quarts de siècle. (*Urbain Amoia explique alors qu'il a imaginé cette théorie en relation avec la guerre qui a sévi récemment en Côte d'Ivoire*)

La première partie couvre les vingt-cinq premières années de la vie, c'est l'apprentissage, la connaissance.

La deuxième partie va de 25 à cinquante ans. On apprend on s'affirme, on s'exerce, on rayonne, on s'accomplit. C'est l'affirmation de soi.

A partir de cinquante ans, une nouvelle jeunesse s'établit pour aller vers la reconnaissance à travers la célébration. C'est l'âge de la sagesse, des décorations...

Enfin, on arrive à la quatrième et dernière partie (on peut aller au-delà, mais je limite la vie humaine à cent ans) et on est dans la phase d'immortalisation, c'est-à-dire dans cette phase où le péché n'est plus péché, et où le pardon apparaît comme symbolique au terme de la vie pour un homme de qualité (même si le contraire peut se produire et conduire au pire).

En partant de là, on peut se demander quelle est la période dans laquelle se trouvent les états africains, et comment ils vont évoluer. Le *cerceau du succès de la vie* en quatre quarts de siècle permet de voir comment l'homme progresse avec patience et persévérance jusqu'à la qualité totale. Métaphoriquement, on peut appliquer cette théorie à un Etat.

La septième valeur est le **pardon**. Qui donc peut accorder le pardon si ce n'est Dieu lui-même ? Le pardon, don gratuit de Dieu, dont Dieu seul a l'ultime secret. C'est le pardon qui passe par l'oubli à force d'actions de qualité répétées. Ce n'est donc pas de façon mécanique qu'on oublie. Après la faute, une série d'actions correctives interviennent jusqu'à ce que la personne offensée, choquée, oublie le choc.

Ce disant, l'État, en situation, doit être indéniablement un État laïque lui-même porté et transporté par la mystique de la bonne gouvernance. Si nous allons vers la qualité, alors il faut prendre en compte la mystique de la bonne gouvernance en ceci que tout pouvoir ou toute puissance créatrice, celle du poète, est d'abord et avant tout d'ordre divin. Hugo ne dit pas autre chose quand il voit dans le poète un prophète et un mage. C'est lui le poète, qui mène à Dieu tant les rois que les pasteurs.

Malheureusement, je pense que c'est l'un des aspects que nombre de littéraires ou de critiques littéraires n'ont pas tout à fait exploité(s). On a interrogé la thématique, la stylistique, le style et l'écriture, mais on n'a pas suffisamment interrogé la mystique animant l'écrivain au moment de sa création littéraire. Qu'est-ce qui a fait qu'à un certain moment j'ai pu écrire, et animé par quelle force ? C'est ce que j'appelle la métacritique conçue en tant que mystique du texte littéraire.

Premier Volet : les fondements juridiques de la pensée politique en Afrique subsaharienne.

La pensée politique en Afrique subsaharienne nous renvoie bien avant 1789. En 1236 déjà, la **charte de Kurukan Fuga** existait déjà. C'est un code juridique établi à l'issue d'un conflit entre Soumaoro Kanté et Sundjata Keïta. Cette charte a été revue, retravaillée par un groupe de chercheurs africains pour en arriver à 44 textes de loi élaborés en 1236.

Cette convention de 44 lois ou décisions a offert un code juridique au lendemain de la victoire de Sundjata Keïta. En voici quelques extraits dont certains articles méritent, bien sûr, d'être revisités.

Article 2, par exemple : « *Les cinq camps de marabouts sont nos maîtres et nos éducateurs en islam. Tout le monde leur doit respect et considération.* »

Article 5 : « *Chacun a droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentative d'enlever la vie à son prochain est punie de mort.* »

Article 6 : « *Pour gagner la bataille de la prospérité, il est institué le système général de surveillance pour lutter contre la paresse et l'oisiveté.* » 1236 !

Article 7 : « *Il est institué entre les Mandenkas – les Mandingues, Malinke – le «Sanankunya» – c'est-à-dire la parenté à plaisanterie qui conduit au pardon et à la paix interethnique en excluant toute idée de vengeance : « Aucun différend né entre ces groupes ne doit dégénérer, le respect de l'autre étant la règle. Entre beaux-frères et belles-sœurs, entre grands-parents et petits-enfants, la tolérance et le chahut doivent être le principe.* » Je crois que, sur certains points, on rejoint encore Hugo : *L'art d'être grand-père.*

Article 9 : « *L'éducation des enfants incombe à l'ensemble de la société. La puissance paternelle appartient en conséquence à tous.* » C'est cela la théorie de la toile d'araignée. Tout le monde est responsable de l'éducation de l'enfant.

Article 14 : « *N'offensez jamais les femmes nos mères.* » La question du genre, est prise au jour d'hui par les Nations-Unies.

Article 15 : « *Ne portez jamais la main sur une femme mariée*

avant d'avoir fait intervenir peut-être sans succès son mari. »

Article 16 : « Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes, doivent être associées à tous nos gouvernements. »

Article 20 : « Ne maltraitez pas les esclaves [...]. On est maître de l'esclave, et non du sac qu'il porte. » : « ne faites jamais du tort aux étrangers. »

Bien évidemment, certains articles comportent des excès. Ce qu'il faut tout de même retenir, c'est que la *charte de Kurukan Fuga*, qui institue les *parentés à plaisanterie* encore aujourd'hui, est toujours en vigueur dans la plupart des régions de l'Afrique subsaharienne

J'ai monté un spectacle, au rythme du *Festival de la Route des Reines et des Rois*, parce qu'avec toutes les crises à répétition, j'ai été amené à me demander si l'Afrique n'avait pas les moyens de résoudre ses propres conflits. J'ai donc pris la route idéale pour aller à la rencontre des rois et des chefs, à travers un festival-colloque pour découvrir la spiritualité qu'il y a dans les gouvernements, depuis Abidjan jusqu'à Madagascar, en passant par le Bénin. J'ai voulu découvrir quel était le système de gouvernance à l'intérieur duquel se trouvait une mystique, et quelles divinités accompagnaient et régulaient les différents systèmes. Cela va très loin. Chez certains peuples, le roi a toujours une chaîne, une petite bouteille chez les Mandé... chez les Mori par exemple, et, dans l'une des bouteilles se trouve de la bile de caïman. Cela signifie symboliquement que le roi ou le chef veut faire honte à la cité. Il entre et dit qu'il a été appelé par les ancêtres. Il est parti à la rencontre des ancêtres par une route métaphysique, spirituelle, idéale. Ce n'était donc pas une route physique mais celle qui permet d'aller à la rencontre de nos valeurs pour savoir ce qu'on possède. Vous comprenez pourquoi ce texte remonte jusqu'au XII^{ème} siècle et même au-delà.

Comme la plupart des textes fondateurs – constitution, lois fondamentales – le mythe de *la charte de Kurukan Fuga* a été conçu dans un contexte de crise. Grand défi. Cette charte vient au terme d'un long processus historique pour donner assise à un nouvel ordre de choses. Elle fonde un nouvel empire, l'empire du Mali qui succède à l'empire de Wagadou, ou à l'empire du Ghana, tombé en 1176] sous les coups des Almoravides. Nous sommes là dans une période où il semble qu'il y ait eu plus tard quelques croisades de par le monde parties de France. Deux idées peuvent marquer cette première partie de nos réflexions. L'existence d'un code de bonne conduite en Afrique subsaharienne et la domination de l'animisme et même de l'islam par l'animisme.

Deuxième volet : l'Afrique subsaharienne. Laïcité ou logique d'une déchirure multiséculaire.

Aux dixième et onzième siècles, des rois se sont convertis à l'islam. Saluons le cas du roi du Gao et du Tekrou, vers 1040. Vers 1050, c'est le tour du roi du Mandé qui, par suite d'une longue sécheresse, embrassa l'islam après les prières d'un Arabe installé à la cour, et qui eurent le don de faire tomber les pluies tant désirées. Mais l'entrée en scène des Almoravides, tribu berbère islamisée au XI^{ème} siècle, changea les choses. C'en était fini de l'islam pacifique des marchands. Fanatisés par la retraite dans des couvents, les Almoravides entreprirent de répandre l'islam par les armes, avant de déferler sur le Maghreb et l'Espagne, sous la conduite d'Abdullah ibn Yassin. Ils s'attaquèrent à l'empire du Ghana en mettant le siège devant la riche ville marchande de Aoudaghost. Qu'est-ce donc que l'Afrique subsaharienne, si ce n'est un pan et le prolongement du monde ? Cette Afrique subsaharienne vaguement regroupée au sein de la communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest, est composée de quinze états fortement marqués par la présence de l'islam, du christianisme et de l'animisme qui sont les trois grandes dominantes des pratiques.

Bien évidemment, il y a certes le vernis de l'islam et le vernis du christianisme, mais il y a aussi la permanence de l'animisme, de la pratique spirituelle africaine. Dans cet espace, en 2012, la population par pays varie entre 495 999 habitants pour une superficie de 4030 km² – c'est le cas du Cap-Vert – à 150 millions d'habitants pour une superficie de 923 770 km² pour le Nigéria. L'Afrique – pardon – cette Afrique-là ne semble pas tout à fait homogène. Dans ce même espace, où les langues internationales officielles que sont le français – qu'on trouve dans 9 pays –, l'anglais... y compris le Nigéria qui fait du français une langue officielle, l'anglais dans 5 pays, le portugais – 2 pays –, le taux d'alphabétisation varie entre 26,2 % (au Mali) et 84,8 % au Cap-Vert. Là encore, nous constatons une enveloppe assez vaste de réalités socio-culturelles. Là aussi se succèdent des coups d'état : rébellion armée et, déjà, le terrorisme.

À ce propos, Marwane ben Yahmed écrit : « Au sud du Sahara se succèdent de grandes espérances et d'inattendus coups d'arrêt. L'Afrique de l'Ouest en est l'exemple le plus frappant. Les alternances démocratiques s'y multiplient. Après le Ghana, le Cap-Vert, la Guinée, le Niger ou la Côte d'Ivoire, le Sénégal a prouvé, après nous avoir fait

douter, qu'il était l'un des meilleurs élèves en la matière, et il a montré la voie à suivre. Hélas ! La même semaine de la leçon de Dakar, le coup d'état au Mali, conjugué à la rébellion dans le nord et à l'expansion d'Al Qaïda au Maghreb islamique, est venu nous rappeler que rien n'est jamais acquis et que la démocratie s'entretient chaque jour, surtout dans les états toujours fragiles et fragilisés. » Le même auteur ajoute : « Reste que la région du Sahel, surtout depuis la chute de Kadhafi, incarne une énième source d'inquiétude dont l'Afrique n'avait guère besoin. Véritable poudrière et condensé de multi-périls sécuritaires, socioreligieux et identitaires, le Sahel, jusqu'ici abandonné à son sort, est au bord de l'abîme. Ici aussi, l'espérance de vie varie entre 47 et 60 ans ; 47 ans en Guinée Bissao et 71 ans au Cap-Vert. » Réalisme ou pessimisme ? Une telle description laisse croire que les peuples de cette région, sauf de façon sporadique, pourraient ne jamais se relever de leurs blessures. C'est là où nous faisons appel à Antoine de Saint-Exupéry dans *Terre des hommes* : « La Terre nous en apprend plus long sur nous-mêmes que sur tous les êtres. L'homme se découvre lorsqu'il se mesure avec l'obstacle ».

Mais le champ de la laïcité, sans doute un trait d'union et de prédilection pour l'intercompréhension, ne saurait se nourrir uniquement de sa non-application véritable. Peut-être faudrait-il alors trouver dans l'ensemble d'écrits sur la laïcité, la clé qui permettrait de sortir de ces conflits internes. De là naît aussi le problème de la compréhension ou de l'incompréhension de la compréhension, à propos duquel Edgar Morin écrit dans le *Monde de l'Éducation* : « Le problème fondamental est celui de la compréhension. La compréhension, ce n'est pas seulement l'explication. C'est voir les êtres comme des sujets. Or, écrit-il, nous vivons dans un monde d'incompréhension. On ne se comprend pas entre cultures différentes, dans une même famille, entre parents et enfants, dans un même couple. Si une chose devrait être absolument enseignée dès le primaire, ce serait : comment se comprendre ? » . Comment se comprendre ? Enseigner le « comment se comprendre ».

Troisième et dernier volet de mon intervention : Qu'est-ce donc que gouverner? Laïcité et mystique de la bonne gouvernance et gestion des conflits.

Qu'est-ce donc que gouverner si ce n'est jouir de la puissance de gérer un peuple ou une cité par le fait de l'intelligence de l'humain sur le plan horizontal et de la force divine sur le plan vertical ? Dans son ouvrage intitulé *Égypte pharaonique*, Bernadette Menu rappelle quelques passages significatifs des textes des pyramides pour illustrer les compétences du roi : « Le roi est dieu. Triomphant des embûches, il rejoint les autres dieux après sa mort. Le roi exerce sa puissance sur tout l'univers, y compris sur les dieux eux-mêmes. Le roi est le juste qui installe Maât, c'est-à-dire l'ordre, source de vie et de justice. » Dans les pratiques du vaudou, cette force est en chaque individu. A Abomé, on admet habituellement l'idée selon laquelle l'âme d'un individu ayant bien vécu sur terre revient s'incarner dans un nouveau corps, celui d'un nouveau-né. D'ailleurs, dans cette civilisation, un roi qui aura régné et qui n'aura pas été un roi de référence, de qualité, n'est plus cité. Quand la tradition orale vous y renvoie pour une enquête, vous demandez aux sages : « Mais quelle est cette période ? » Ils vous répondent : « Seuls les anciens vous le diront ». On cherche donc les rois à référence qu'il faut enseigner, car ce sont des puissances didactiques qui doivent être exploitées. Que signifierait ici le vivre ensemble ? S'il peut être admis que le bien-vivre de chaque être provient de sa puissance créatrice, le vivre-ensemble fait appel à trois dimensions existentielles.

- *La première dimension*, c'est l'en-soi, qui exige de soi, de soi-même, une autotransformation de qualité, d'esthétique et d'éthique intérieure qui se voudrait grandissante, libératrice et florissante. L'en-soi. Mon en-soi florissant projette des fleurs sur autrui, la liberté, la paix intérieure.
- *La deuxième dimension* : c'est l'alentour, c'est-à-dire l'environnement ou le climat social qui se voudrait apaisé et beau, d'une beauté qui favorise et facilite l'harmonie dans la chaîne de solidarité, faute de quoi le vivre-ensemble serait analogue à une vie de jungle ou une vie dans les gouffres amers d'un océan agité. Dans une ville, dans un même espace, nous vivons ensemble. Mais dans une forêt d'une superficie d'un km², les lions, les rats, les biches vivent ensemble. Est-ce que vivre ensemble veut dire quelque chose si L'on n'ajoute pas : vivre ensemble de façon harmonieuse et pacifique ?

Donc, le vivre ensemble, tel que propagé, me gêne. Chaque fois il faut ajouter un « harmonieusement » ou un « pacifiquement » afin de vivre ensemble de façon pacifique et harmonieuse. Sinon vivre ensemble ne veut rien dire de mon point de vue, mais j'ai peut-être une mauvaise compréhension de l'expression.

- *La troisième dimension, c'est l'autre*, donc le principe de l'altérité en tant que force de reliance. Et encore, là, nous interprétons le cher Edgar Morin. Force de reliance harmonieuse tant humainement que spirituellement. L'enfer, c'est les autres ? Non à Sartre. Pour une fois, on doit pouvoir dire que les autres devraient être le fondement de mon équilibre et de ma tranquillité. Mais qui sont les autres ? Sur ce champ, trois voies s'ouvrent :
- La première qui consiste à s'abandonner à Dieu et à attendre (comme Jacques le Fataliste), attitude qui est proche de l'animisme pratiqué en Afrique de l'Ouest, où les lieux de culte se multiplient en guise de substitution aux sanctuaires de l'univers magico-religieux des temps anciens. Les évangélistes et les nouvelles pratiques gagnent du terrain parce que l'expression extérieure de l'animisme se manifeste à travers. Et alors il y a conversion ou reconversion. On vit plus facilement cela parce que celui qui est animé de puissance magique retrouve là son animation, ou du moins son animisme.
- La deuxième consiste à travailler à l'amélioration matérielle ainsi qu'au perfectionnement intellectuel et moral de l'humanité. Il s'agira ici d'œuvrer à bâtir - diraient certains esprits pratiques, - le temple intérieur, c'est-à-dire sa propre personnalité, mais aussi le temple extérieur qui consiste à humaniser la société dans le dessein de célébrer Dieu.
- La troisième consiste à ne croire en rien et à ne rien attendre de personne, d'aucun être suprême.

De ces trois voies, une seule s'impose à l'Afrique subsaharienne car on n'a pas le choix. Croire en soi et travailler à se perfectionner soi-même en améliorant ses moyens de production et sa chaîne de distribution pour créer de la richesse : autocréation, est la seule voie qui nous reste. La religion n'était, entre autres, qu'un moyen pour y parvenir, pour ceux qui croient. Ce faisant, cette forme de croyance, au centre de laquelle se trouve Dieu, ne peut qu'exercer une influence certaine sur l'humanité, donc sur l'État et la société, et ce, dans le

dessein de célébrer les valeurs humaines mentionnées plus haut. Telle semble être la nouvelle voie choisie par la CDAO qui postule que l'objectif principal aujourd'hui, pour l'Afrique de l'Ouest, c'est de favoriser l'intégration économique en promouvant la constitution d'un marché régional et le développement de politiques communes dans l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, les ressources naturelles, le commerce et le secteur financier ainsi que les questions sociales et culturelles. Et puisque la laïcité se définit comme une politique de neutralité des lois et des institutions de l'État par rapport à toute philosophie et toute origine ethnique, si elle se présente comme un principe de séparation dans l'État, de la société civile et de la religion, lui permettant d'engager ouvertement des luttes contre la pauvreté et contre le terrorisme fanatique, elle m'encourage du même coup à affirmer ma propre neutralité politique et religieuse et à engager mon combat contre les mêmes fléaux

Des actions de prévention et de résolution de conflits grâce à des mécanismes endogènes pourront alors, sur le modèle de la *charte de Kurukan Fuga*, par exemple, servir de modèle aussi bien à l'Union Africaine qu'aux Nations-Unies. On a chuté sur tout. Tous les conflits d'Afrique ont été ensemencés. Avons-nous jamais utilisé les voies africaines de résolution des conflits ? C'est ici que ce colloque me permet de prôner, moi, ce que j'appelle la diplomatie coutumière africaine, qui va prendre en compte ce fameux schéma que Jacques a eu tant de mal à construire au Gerflint : un schéma de la métacommunication qui n'est pas celui de Jakobson, et qui postule qu'en Afrique, il y a un émetteur prime qui tamise le discours et qui renvoie à un récepteur prime qui, à son tour, tamise le discours pour le renvoyer à un récepteur réel.

Car en fait, et c'est cela qui permet de postuler que le roi ne parle pas en public parce que la parole du roi, une seule parole blessante du roi peut provoquer la guerre. Donc, il faut pouvoir tamiser le discours par une série de symboles, de métaphores et d'images de façon à ce que le discours premier soit revu et corrigé avant d'atteindre son destinataire. Je ne sais pas si je peux conclure, mais j'aimerais émettre une ébauche de conclusion.

Conclusion

Face à la résurgence des conflits anciens, face à la poussée du terrorisme, face à la piraterie, et riche de ses valeurs et richesses anciennes, l'Afrique subsaharienne peut prendre un envol certain et offrir une autre voie, celle de la diplomatie coutumière africaine revisitée pour le salut des nations en détresse. Les ambitions énoncées par le président en exercice de la CDAO nous y invite. Le 16 février 2012, le président en exercice de la CDAO était le président de la Côte d'Ivoire, Monsieur Alassane Ouattara. Il a affirmé deux ambitions majeures.

Ambition 1. « *Des milliers d'Africains fondent leurs espoirs sur une contribution positive et décisive de notre part – les chefs d'État – pour faire de notre région un ensemble uni en paix et porteur de valeurs démocratiques. Ce sont ces valeurs qui font et qui feront la prospérité des grandes nations.* »

Ambition 2. « *Notre sous-région fait face à de nouvelles menaces qui entraînent la résurgence des conflits anciens, fragilisent des pans entiers de nos sociétés et menacent nos capacités de défense. Nous devons définir une politique de défense commune, mutualiser nos moyens afin de juguler la poussée du terrorisme, de reprendre le contrôle de nos côtes livrées à la piraterie maritime – et de contenir les flux d'armes qui aggravent la criminalité et le grand banditisme.* » (in *Jeune Afrique*, hors-série n° 30).

De cela nous extrayons six clés :

Première clé : la **restauration de l'autorité de l'État**, qui me paraît être le socle du rayonnement de toute dynamique de laïcité. Restauration en partant du village comme unité de mesure existentielle de bonne gouvernance.

Deuxième clé : **enseignement des mécanismes et des techniques de prévention des résolutions de conflits** – je suis en train de m'y risquer en proposant un ouvrage que j'ai intitulé *Le discours sur la diversité culturelle et les stratégies de résolution des conflits dans les cités africaines*.

Troisième clé : **pratique savante du schéma de métacommunication telle qu'elle était vécue en Afrique ancienne**. C'est la grande question parce que je crois qu'en Côte d'Ivoire nous avons vécu le mal. La guerre est partie de la bouche, que je considère comme

autoroute de la vie et de la mort. Ce qui m'a amené à énoncer la théorie de l'élégance langagière. Pouvoir tout se dire, mais le dire avec élégance et courtoisie, de façon à pouvoir se faire entendre et accepter. Si l'on blesse par la parole, c'est aussi par la parole qu'on peut soigner. Mais peut-on jamais soigner ? La parole ne se ramasse pas au coin de la rue ou dans le ruisseau.

Quatrième clé : **organisation administrative locale**. A ce niveau, il faudrait prendre en compte l'unité de mesure qui est la chefferie. Je propose dans mon texte une nouvelle structure de l'administration parce que la communalisation n'étant pas généralisée, les villages ont encore un poids solide. Il faut pouvoir restructurer leur organisation et faire en sorte que les chefs de village, des sous-préfets délégués, puissent avoir un certain nombre de compétences et d'actions leur permettant de se réaliser et de réaliser pleinement leur volonté de gouvernance.

Cinquième clé : **capitalisation de la jeunesse et de l'intelligence des jeunes** par la diversification d'actions de construction et de protection des valeurs républicaines à travers une politique nationale et sous-régionale de service civique. Transformer tous ces jeunes de la rue et dans la rue, tous ces jeunes habillés de treillis de toutes sortes, en dynamique de création au plan national et régional de service civique pour leur permettre de construire des plantations d'État, des usines d'État, et également faire en sorte que, partant de là, ils puissent s'affirmer comme volonté en respectant le cycle du succès de la vie ou du cerceau de la vie en quatre quarts de siècle.

Sixième clé : **enseignement des valeurs transreligieuses** en partant de cette invite de Voltaire (qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas) – *Prière à Dieu*. Texte que je cite souvent lorsqu'il s'agit de parler de la tolérance interreligieuse: « *Ce n'est plus aux hommes que je m'adresse. C'est à Toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les temps. S'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité et imperceptibles au reste de l'univers d'oser te demander quelque chose à Toi, Dieu qui as tout donné, à Toi dont les décrets sont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature. Que ces erreurs ne fassent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr et deux mains pour nous égorger. Que ceux qui allument des cierges en plein midi pour Te célébrer supportent ceux qui se contentent de la lumière*

*de Ton soleil car Tu sais qu'il n'y a, dans cette vanité, ni de quoi envier
ni de quoi s'enorgueillir. Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils
sont frères ».*

Le Débat

Jacques Cortès — Merci pour cette belle communication alliant la poésie à un sens de l'humour qui est la quintessence du savoir-vivre. Pourrais-tu m'expliquer un peu mieux ce que c'est que cette « parenté à plaisanterie » parce que je pense qu'effectivement, si la société contemporaine est tellement lassante de certitudes affichées avec ostentation, c'est parce qu'elle a oublié d'ajouter à ses croyances le sens de la plaisanterie. Pourquoi le rire, c'est-à-dire la bonne humeur (au sens clinique du terme) serait-il illicite ? Si donc on ajoutait à la laïcité le devoir d'humour, je crois que cela nous ferait faire un bond en avant pour devenir un peu plus compréhensifs en ces temps de crise où chacun tend à se « bunkériser » dans des certitudes diverses, religieuses, économiques, morales, culturelles etc. La parenté à plaisanterie, c'est peut-être exactement le contraire du fanatisme, de la sottise fervente et d'une sorte de complicité imbécile avec le sacré. J'y vois la porte ouverte à l'humanité au sens le plus noble du terme. Qu'en penses-tu ?

Urbain Amoa — Oui, c'est cela dans l'ensemble. Les mouvements migratoires ont amené des peuples à entrer en conflit. Il y a eu mort d'hommes en certaines circonstances et même des tragédies allant jusqu'au génocide. Des pactes ont été signés et c'est le sens de la charte de *Kurukan Fuga* entre Soumaoro Kanté et Sundjata Keïta. Du coup, les peuples se rencontrant, ont fini par signer des conventions allant jusqu'à une déclaration de paix: « *Désormais, par le fait de ce qui s'est passé, par le sacrifice qui a été fait par nos ancêtres, aucun de nos peuples ne peut s'autoriser à entrer en conflit avec un autre peuple.* » Et ce sentiment de paix est confirmé dans les plaisanteries échangées. Un Baoulé est un groupe ethnique venu du Ghana qui peut-être de même origine que celui de tel que tel peuple venu d'ailleurs ». Dès lors, quand on se rencontre, on peut se dire, par plaisanterie, des choses comme « *tu es mon esclave* ». A quoi l'autre répondra : « *Mais non, je ne suis pas ton esclave, je suis ton maître. – Regarde un peu comme tu es habillé... c'est une tenue d'esclave, ça !* » Et le rire fuse.

Ce jeu peut avoir valeur éducative et régir les relations entre les grands-parents et petits-enfants pour faire découvrir à ces derniers et leur faire pratiquer un processus de parole détendue. C'est l'apprentissage de la convivialité et du respect refusant l'insulte ou l'impolitesse qui sont à l'origine de toute violence. Il existe donc une forme de plaisanterie « savante » excluant tout ce qui relève de l'infirmité

mais aussi des parties intimes. Le grand-père et le petit-fils ne peuvent pas s'autoriser à dire un certain nombre de choses entre eux ou avec autrui. Si c'était le cas, les parents de l'enfant délègueraient des personnes de l'âge du grand-père pour venir présenter des excuses à la famille insultée. Dans la parenté à plaisanterie, on apprend donc à ne pas dépasser un certain nombre de limites. Dans le nord, au plus fort de la crise, on a estimé que les alliances interethniques ont permis de résoudre les conflits.

Mais je serai prudent sur ce genre de chose. Mes études personnelles, après plusieurs années de recherches, m'ont amené à la conclusion que j'avais un peu perdu mon temps, car, en fait, aucune alliance ne peut être effective si elle n'est pas assaisonnée de vertus. Si les alliés de mes alliés s'allient contre d'autres alliés, en Afrique de l'Ouest, les peuples champions des alliances, tous les peuples au nord de la Côte d'Ivoire, par exemple le Mali, le Burkina et jusqu'au Sénégal, peuvent nouer d'autres alliances. Et on retombera dans les conflits.

Il suffit lors d'une rencontre, de dire quelque chose comme : *Idjon ! Quel beau nom portes-tu ?* Et si l'autre dit « *Bamba* », il devient un allié et la solidarité avec lui est possible. C'est donc encore le jeu qui permet des alliances patronymiques, des cousinages à plaisanterie, des parentés à plaisanterie, des alliances interethniques... bref, toute une panoplie de relations. Mais comme cela n'est jamais enseigné à l'école, le processus reste fragile même si je crois qu'il mérite d'être réhabilité.

Question de la salle : Deux questions rapides. A propos des parentés à plaisanterie, c'est peut-être tout à fait hors de propos, ce que je vais dire, mais est-ce qu'on pourrait imaginer que, par extension, les parentés à plaisanterie aient une parenté justement avec « le vivre ensemble » ? Est-ce qu'il n'y aurait pas une sorte de continuum qui pourrait s'établir au-delà des ethnies, au-delà des pays, pour, en définitive, aboutir à une vertu, comme vous disiez, qui serait celle du vivre ensemble généralisé ?

Une autre question très ponctuelle. Vous avez dit que la charte de 1236, s'appliquait dans toute l'Afrique. Quelle Afrique exactement ? Est-ce qu'on la trouve respectée au Malawi, en Tanzanie, en Ouganda, ou bien est-ce que c'est plus particulier à l'Afrique de la CDAO, c'est-à-dire aux ex-Afriques francophones principalement mais il y avait aussi le Ghana et les deux Guinées. Merci.

Urbain Amoa — Oui, c'est l'harmonie des peuples, la question du vivre ensemble de façon harmonieuse qui est posée par la parenté à plaisanterie. Je pense que ces pactes ont permis de stabiliser un certain nombre de peuples. On en a eu des témoignages pendant la guerre. Des chefs de guerre ont fait libérer des prisonniers avec qui leur peuple était en alliance parce que personne n'est autorisé à verser le sang d'un allié. C'est donc une dynamique possible du vivre ensemble mais, encore une fois, ce n'est pas ancré dans toutes les cultures.

Comme je l'ai dit il y a un instant, dans certains pays du nord, le Mali, le Burkina et le Sénégal, c'est plus expressif et mieux exploité que dans le sud forestier au niveau du Ghana où cela existe, mais de façon plus lâche et plus simple. J'ai centré mon étude sur l'Afrique de l'Ouest. En Mauritanie, vous trouverez certainement des manifestations de ce genre. Mais, en descendant, par exemple, au Togo, des problèmes surgiront. A la faveur d'un autre colloque ou festival, je souhaite mettre en route une carte ouest-africaine des alliances interethniques, et postuler que la résolution des conflits en Afrique doit passer par les détenteurs de connaissances, par les chefs coutumiers et les savants. Si l'on arrive à associer les gouvernants modernes aux gouvernants anciens, donc aux chefs traditionnels, aux détenteurs de connaissances, et si, de surcroît, on arrive à enseigner les aspects positifs de ces valeurs, alors il est certain qu'on pourra parvenir à un vivre ensemble harmonieux et pacifique. Le Malien qui sait et l'Ivoirien qui sait qu'il est attaché à tel peuple, se gardent d'outrepasser un certain nombre de comportements. Au Malawi je n'ai pas encore pu faire le voyage. Je suis allé à Madagascar pour voir le château de la reine et m'inspirer de quelques réalités, mais mes recherches n'ont pas été suffisamment approfondies. En Europe, on pourrait dire qu'entre Belges et Français, on trouve un peu ce type de situation.

Jean-Claude Julien — Oui. Il a été question d'Afrique subsaharienne. Ce que j'ai envie de dire, ce que je ressens en vous entendant me paraît, en particulier dans votre conclusion, tout à fait applicable à notre propre société. Et je me disais : est-ce que cette parole que vous apportez n'est pas une parole perdue pour notre propre société européenne et occidentale ?

Urbain Amoa — Qu'est-ce donc « être » si ce n'est être de tous les temps ? L'humain, dans sa progression, reste attaché fondamentalement à ce qu'il est originellement. Évidemment, la modernité et l'évo-

lution des peuples vont faire en sorte que, progressivement se perde une certaine primitivité naïve à laquelle bien des peuples africains restent encore attachés. Cette primitivité naïve, c'est peut-être d'elle que jaillit une étude comme celle-là qui fait ressortir quelque chose d'originel vers quoi on devrait pouvoir aller parce que l'humain, par principe, est en quête du beau, d'un beau permanent ? Je partage avec vous l'idée que, sans doute j'ai porté mon choix sur un espace géographique qui n'est, dans sa dimension restreinte, rien d'autre qu'une image du nouveau monde lui-même. Nous sommes à la recherche d'un « nous » perdu dans un océan de guerres, de misères et d'incompréhensions. D'où notre désir nostalgique d'un monde de paix et d'amitié partagées. Merci de votre question qui me rassure.

Jacques Cortés — En t'écouter, j'ai pensé à Gaston Bachelard qui disait que la polémique est toujours possible, à condition qu'elle soit courtoise. Tu viens de nous donner la démonstration qu'effectivement, la polémique courtoise, c'est quelque chose qui est possible.

Cinquième partie : Perspectives didactiques et pédagogiques

Pour une pédagogie de la Laïcité

Abdenour Bidar

Présentation des outils de réflexion et d'action pédagogiques actuellement élaborés pour aider le professeur à faire face aux différentes situations de contestation du principe de laïcité auxquelles il peut être confronté. Ces outils constitueront une « banque de ressources » disponible sur le site Eduscol. Ils ont une dimension concrète d'application à un type de cas précis, par souci d'en faire des éléments de réflexion et de pédagogie maniables et pratiques. Aucune prétention à l'exhaustivité ni « solutions toutes faites », ni « recettes ». Ils demandent adaptation à chaque situation particulière par la réflexion autonome de chaque personnel amené à les utiliser. Leur premier usage est de servir de support à cette réflexion et à la formation intellectuelle du personnel lui-même, à commencer par le professeur. Ils en ont un second, qui est une meilleure prise de conscience par les élèves du sens et des enjeux du principe de laïcité. Ainsi définis, ils sont susceptibles de constituer les éléments d'une éthique et d'une culture de la laïcité communes aux personnels et aux élèves.

Le contexte actuel en Occident : Insuffisance de la problématique historique spécifiquement française concernant la laïcité

Je remercie le professeur Cortès pour son invitation qui m'honore, et me fait plaisir. Avant de vous parler plus particulièrement de la charge de mission qui est la mienne pour le HCI, c'est-à-dire pour le *Haut Conseil à l'Intégration*, et pour la DGESCO, c'est-à-dire la *Direction Générale de l'Enseignement scolaire* du Ministère de l'Éducation nationale, je voudrais vous dire ce qui m'a amené à réfléchir moi-même sur cette question de la laïcité. Je suis devenu, avec les années, un « spécialiste » des questions relatives à l'islam. Et je m'étonne toujours que, dans nos réflexions hexagonales – Cela a été le sujet tout à l'heure d'une intervention – la question de l'islam passe un peu au second plan, c'est-à-dire, pour le dire rapidement et de façon peut-être un

peu caricaturale, qu'on fasse comme si, pour discuter de la laïcité aujourd'hui en France, tel que le problème se pose très concrètement, il suffisait de s'en tenir à une connaissance de l'histoire et des enjeux de la laïcité française sans que la question posée à la laïcité (par l'islam en particulier, et non seulement par l'islam mais aussi par la situation contemporaine générale, au-delà du cas français, qui est la situation de ce que certains intitulent « le retour du religieux ») ne reçoive un véritable commencement de réponse. On peut certes se demander s'il y a un retour du religieux mais j'ai le sentiment que nos réflexions sur la laïcité ont un caractère quelque peu hémiplegique dans la mesure où l'on interroge la laïcité à partir d'une problématique spécifiquement française ne tenant pas suffisamment compte d'une situation de civilisation globale. Aujourd'hui, à des degrés divers se pose la question du statut du religieux que la modernité occidentale, au XIX^{ème} siècle, avait cru pouvoir évacuer en le désignant et dédaignant comme une pulsion infantile de l'humanité. Or il se trouve que ce religieux tente aujourd'hui de revenir, de se re-manifester, d'acquérir une nouvelle intelligibilité, donc de récupérer un droit de cité dans un certain nombre de sociétés. La question qui se pose est dès lors la suivante :

« Quel droit de cité accorder au religieux ? »

Cette interrogation n'est pas suffisamment prise en compte parce que non posée comme arrière-plan global de toute réflexion. C'est pourtant une question de fond, tapie derrière la problématique française, mais régulièrement niée quoique toujours implicitement liée à l'histoire de la laïcité. Il se trouve, en effet, qu'en France, qu'on le veuille ou non, elle nous est posée. Inutile de jouer les vierges effarouchées. Je vous le dis en tant que spécialiste de l'islam ayant grandi dans la culture musulmane : c'est l'islam qui pose aujourd'hui un nouveau défi à la laïcité. Mais, quand je dis cela, ce n'est pas pour diaboliser l'islam. Je considère au contraire que la présence de l'islam en France a une vertu qui est précisément de permettre à la société française, du moins à l'intelligentsia française, de repenser la question des rapports entre le religieux et le politique, et au-delà, la question de la fonction existentielle qu'a assumée le religieux dans les sociétés humaines depuis des millénaires, même si l'on peut avoir l'impression qu'en France on a arrêté de se la poser car on occulte aujourd'hui les questions existentielles. On ne se pose que des questions sociologiques.

Dépasser le discours occidental classique

Tout à l'heure, j'entendais Monsieur Wieviorka dire que le problème de l'islam devait être conçu selon trois dimensions :

- 1) les musulmans viennent de milieux populaires,
- 2) il y a derrière cela le passif et tous les dommages collatéraux et lointains de la colonisation et de la décolonisation,
- 3) il y a les territoires perdus de la République.

C'est là un discours sociologique qui a sa nécessité sur un certain plan. Effectivement, le problème de l'islam est un problème socio-économique. Mais la question qui se repose aujourd'hui à travers le cas « islam », c'est ce qu'on a fait et ce qu'on fait encore de sa dimension existentielle jamais évoquée. Dans mon dernier ouvrage, *Comment sortir de la religion ? Pourquoi ce titre ?* Tout simplement parce qu'on croit en Occident – en France en particulier – que la question de la sortie de la religion est derrière nous, alors qu'elle n'a jamais été autant devant nous. Elle n'a jamais été autant à repenser qu'aujourd'hui parce qu'elle se pose dans des termes qui sont tellement nouveaux que tous les concepts au moyen desquels l'intellectualité occidentale depuis deux siècles pense la sortie de la religion, ont atteint leur date de péremption.

Quand, aujourd'hui, on continue dans tout un ensemble de colloques à considérer comme l'alpha et l'oméga de la réflexion sur la sortie de la religion la question de Marcel Gauchet¹ sur le désenchantement du monde (cf. son grand livre de 1985), je suis désolé mais c'est une position périmée. Sur la sortie de la religion, nous n'avons, en effet, qu'une proposition qui est justement celle du désenchantement du monde. L'Occident n'a cessé de la formuler tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, à partir de Max Weber et de Nietzsche. Elle est très simple : nous vivons dans un monde désenchanté où le religieux est soit est liquidé, soit en train de s'éteindre de lui-même. On passe donc à la modernité, à la rationalité, à la science, à la politique, et la deuxième dimension de cette thèse « génération désenchantement du monde »,

1. Marcel Gauchet, né en 1946, livre cité : *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985, traduction anglaise en 1999, Princeton university Press.

c'est que « *si le religieux subsiste aujourd'hui, c'est sous la forme d'un transfert* ». On aurait transféré dans des religions de substitution qui ont été les religions politiques du XIX^{ème} siècle, tout le matériau de sacralité du religieux. Le discours occidental classique, c'est celui-là. On fait comme si l'on pouvait continuer à discuter à partir d'une telle vision du monde désormais bien installée, comme si tous nos débats s'inscrivaient donc dans cette problématique générale, dans des cadres de pensée qui, en réalité, explosent de toutes parts aujourd'hui. Il suffit de voir ce qui se passe dans tout un ensemble de sociétés du monde où le religieux n'est ni transféré, ni liquidé, pour se rendre compte que la question de la sortie de la religion apparaît soit comme une parenthèse occidentale dans un monde revenant au religieux ; soit comme un défi nous invitant à repenser ce que j'appelais tout à l'heure la fonction existentielle (que le religieux a assumée pendant des millénaires dans de nombreux pays) dans une nouvelle situation de civilisation qui serait celle ouverte par la modernité.

La laïcité : un problème beaucoup plus vaste que ce que l'on en dit

Quand j'entends les débats sur la laïcité, je me sens donc toujours un peu frustré dans mon travail. C'est un peu comme si, réunis dans une petite pièce, on voyait entrer par la fenêtre une trompe d'éléphant que l'on toucherait en se demandant ce que cela peut être, mais sans penser à regarder à l'extérieur. Je veux dire par là que nous nous trouvons devant un problème qui est en réalité beaucoup plus vaste que ce que l'on pense et que ce que l'on en dit. À cet égard, dernière chose que je voudrais préciser avant d'entrer dans le vif du sujet, à propos de l'islam, il serait peut être tout à fait intéressant de connaître trois ouvrages qui traitent justement de la question qui nous occupe ici, non pas strictement celle de *la laïcité* en tant que concept philosophique, mais au moins de *la séparation du politique et du religieux*.

Trois références importantes

-Le premier ouvrage auquel je pense - très célèbre dans le monde musulman parce qu'il a nourri tout au long du XX^{ème} siècle un ensemble de controverses passionnées - est le livre de **Ali Abderraziq** publié aux *Éditions de la Découverte* en 1925. Il a pour titre ***L'islam et les fondements du pouvoir***. Abderraziq est un *halim* - c'est-à-dire

un savant formé à l'Université d'Al-Azhar – qui met les pieds dans le plat en disant : « *Non, le prophète Mohamed, contrairement à tout ce que la mytho-histoire de l'islam a construit autour de lui et contrairement au personnage que la tradition a mythifié, n'était ni prêtre, ni roi. Il fut d'abord prêtre mais, ensuite, pour des nécessités politiques, il prit une dimension de chef politique et on le mythifia à la tête de la communauté de Médine qu'il avait organisée politiquement selon des lois qui, à partir de là, devinrent inséparablement religieuses et politiques.* » C'est là quelque chose de très intéressant.

-Plus près de nous, il existe un chercheur actuellement en France qui peut nous informer très utilement du rapport historique entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique en islam. Il s'appelle **Makram Abbès**, est philosophe de formation et spécialiste de la civilisation islamique. Il a enseigné un temps à l'ENS de Lyon et a écrit un livre aux PUF en 2009 sous le titre ***Islam et politique à l'âge classique***. Je vous en recommande la lecture car c'est un modèle de problématisation philosophique appliquée magistralement à la profondeur du champ historique.

-La troisième et dernière référence que je citerai ici, elle aussi magistrale, a déjà acquis ses lettres de noblesse puisqu'il s'agit de l'œuvre de **Mohamed Arkoun**. Je vous invite instamment à lire ce très grand professeur de civilisation islamique qui a été professeur à Paris 3 Sorbonne nouvelle, de 1972 à 1992. Son classique d'entre les classiques est ***Pour une critique de la raison islamique***.

Savoir ce qu'il en est du côté musulman : tenir les deux fils

Ces trois références constituent une base d'information indispensable. Je prends le temps de vous les donner parce qu'il faut tenir les deux fils. Si l'on veut réfléchir sur la laïcité, et si la question de la laïcité, en France aujourd'hui, est posée notamment à partir du cas « islam » (pour le meilleur et pour le pire je vous le concède) il faut tout de même savoir ce qu'il en est du côté musulman où l'on n'a pas affaire simplement à quelques communautés apeurées, reléguées territorialement, discriminées et qui seraient très malheureuses parce qu'elles connaîtraient une situation sociale dont il faudrait les sauver, celle de néocolonisés de l'intérieur. C'est là le discours sociologique de base.

En fait, derrière ces gens existe toute une profondeur de civilisation. Si l'on ne sait pas qui ils sont, si l'on ne comprend pas que le monde musulman tout entier est adossé à ces populations et qu'il se passe dans ce monde tout un ensemble d'événements dont les *Printemps Arabes* apparaissent déjà comme une sorte d'avertissement, c'est qu'on veut être obstinément autiste, ne rien entendre et ne réfléchir qu'à moitié donc de façon bornée.

Comment je conçois la mission qui m'a été confiée

Maintenant que j'ai un peu expliqué le contexte dans lequel j'entends conduire ma mission et à partir de quelles prémisses, je vais tenter de vous parler de cette dernière. Elle est intitulée *Pédagogie de la laïcité* par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) en accord avec la Direction Générale des Enseignements Scolaires (DGESCO) du Ministère de l'Éducation Nationale. L'intitulé en est clair, il s'agit de définir les principes d'une pédagogie de la laïcité. Nous sommes partis du **constat** suivant, je dirais même plutôt de la **déploration** suivante: la laïcité, dans l'esprit des élèves et peut-être aussi des professeurs et des différents personnels de l'Éducation nationale (sans parler de l'ensemble des Français aujourd'hui), tend à devenir davantage un slogan qu'un mot chargé de sens. C'est-à-dire que l'invitation à respecter le principe de laïcité semble tourner à l'injonction dogmatique, si, au-delà du principe et de l'injonction à respecter toutes les lois et règles inhérentes à ce principe, on n'entreprend pas tout un travail de pédagogie, de ré-explication, de remise à disposition de tous, du sens, des enjeux et des valeurs du principe de laïcité. Notre mot d'ordre est le suivant : expliquer pour faire respecter.

Vous vous souvenez sans doute des polémiques qui ont eu lieu à propos de la fameuse loi du 15 mars 2004 interdisant les signes manifestant une appartenance religieuse ostensible. Cette loi eut, hélas, mauvaise réputation car dans l'esprit de certains, elle impose ou insinue l'idée que la laïcité est là pour poser des interdits, pour stigmatiser. Dès lors on pouvait lui imputer de ne pas respecter vraiment, voire même de contredire le principe des libertés de conscience et d'expression. Nous avons voulu montrer simplement que cette loi ne présente, en fait, aucun caractère de stigmatisation, et nous avons essayé de la faire comprendre en expliquant quel pouvait être le bien-fondé et la valeur d'une restriction sur la manifestation de l'appartenance religieuse à

l'intérieur de l'enceinte scolaire. Il s'est alors agi pour moi, de façon concrète, de rappeler un certain nombre de passages de la loi. Je vais vous en citer deux ou trois qui montrent au-delà de l'interdit, qu'il y a dans la loi quelque chose de positif pouvant constituer pour les individus, à l'intérieur de la communauté scolaire, une condition nécessaire pour des relations harmonieuses.

- 1) Prenons, par exemple, les formules suivantes : cette loi a pour fin, je cite, de « **développer et de conforter le libre arbitre de chacun, de garantir l'égalité entre les élèves, de promouvoir une fraternité ouverte à tous** ».

Ce qui est tout à fait caractéristique, c'est que ce sont là de très belles formules, mais hélas très peu connues et comprises. Il faut donc faire en sorte que les professeurs et les élèves les utilisent pour en faire le support d'un travail en commun. C'est le but des documents de travail que je suis en train de constituer. Je montre simplement que ces phrases véhiculent des idées justes pouvant être mises à la portée de publics d'âges différents. Évidemment, sur ces questions, on ne s'adresse pas de la même façon à une classe de sixième de collège et à une terminale de lycée en cours de philosophie. J'ai donc essayé de faire ce travail non seulement sur le texte même de cette fameuse loi du 15 mars 2004 ayant suscité tant d'interprétations contradictoires, mais aussi sur toute la riche littérature réglementaire (véritable *trésor* de textes) concernant la laïcité à l'école. J'emploie sciemment le mot *trésor* car nous disposons effectivement d'un vaste ensemble de documents qui réglementent la laïcité à l'école, tant au niveau quantitatif que qualitatif, et dans lesquels la valeur de la laïcité est clairement explicitée. Encore faut-il aller les chercher, les rassembler dans un corpus cohérent et les mettre à disposition parce que les formules, aussi nobles, belles ou exaltantes soient-elles, nécessitent toujours un travail d'explicitation. C'est une des raisons pour lesquelles on m'a confié ce travail en ma qualité de philosophe. Mais qu'est-ce que c'est qu'un philosophe ? C'est quelqu'un qui, sur une expression comme *promouvoir une fraternité ouverte à tous* est en mesure de problématiser, de conceptualiser, de dire de quelle fraternité il s'agit, d'expliquer de façon à la fois logique et simple comment on passe du principe de laïcité à l'idée de fraternité, par exemple, puisque, selon le texte même de la loi, la laïcité promeut la fraternité. Si vous dites cela à un élève, de cette façon-là, il ne comprendra pas car vous vous réfugierez d'évidence

derrière un argument d'autorité. Ce que j'ai essayé de suivre à travers les documents de travail (qui paraîtront prochainement sur Eduscol), c'est le chemin d'explicitation logique reliant différentes notions.

2) Autre exemple : j'ai voulu montrer qu'il y a une laïcité de l'enceinte scolaire, à partir d'une explicitation de ce qu'on appelle **une enceinte scolaire**, expression tout à fait passée dans l'usage.

Tout le monde en parle spontanément, mais la notion n'est pas ni comprise, ni suffisamment réfléchie par les uns et les autres. Il faut envisager sa signification par rapport à la laïcité. S'il y a une laïcité de l'enceinte scolaire, cela veut dire que le champ scolaire est un espace neutre au regard de ce que j'appellerais de façon générale les publicités idéologiques venant – mais pas seulement – des religions en général. On doit faire attention à ce que, dans l'espace scolaire, qui est une *enceinte* mais non une *forteresse*, un filtre notionnel ne laisse passer aucune publicité idéologique, en l'occurrence aucun signe manifeste d'appartenance religieuse pouvant être perçu comme relevant du prosélytisme. S'agit-il de voir le mal partout ? Non. C'est là qu'il s'agit de rappeler que nous parlons de l'enceinte scolaire qui n'est pas n'importe quel espace public dans la mesure où il présente une caractéristique très spécifique qu'il faut expliciter : *c'est un lieu dans lequel on éduque des enfants*. C'est là un fait important que je lierai, personnellement au terme *enceinte* qui, au niveau de l'imaginaire, implique l'idée « matricielle » (de *mater*, la mère). L'école est littéralement enceinte de l'humain. Appliquée aux enfants, qu'est-ce que cela signifie ? Je vous invite, là, à faire avec moi le travail d'explicitation. Deux mots vont nous servir ici : le premier c'est « protection », et le deuxième c'est « promotion ».

Expliquons : on établit un filtre pour protéger l'enfant, et l'on demande aux personnels de l'Éducation nationale d'être laïques donc d'observer une attitude de neutralité, ou, comme le disait Jean Jaurès, une attitude d'impartialité. Les professeurs n'ont pas à manifester leur appartenance idéologique, ni politique, ni religieuse. Il s'agit de la protection de l'enfant et de l'adolescent. Pourquoi ? Parce que nous avons affaire à une identité en construction, donc non encore constituée. C'est là quelque chose d'absolument fondamental. Sans pathologiser ni dramatiser nous sommes devant une certaine fragilité, malléabilité, et influençabilité du sujet en formation. Il s'agit d'établir

autour de sa personnalité en voie de constitution, quelque chose qui, sans être une forteresse, le mette dans une situation unique dans le champ social, à savoir une situation de mise à l'abri et en sécurité par rapport à tout un ensemble de discours qui, ailleurs, dans le contexte général de la société (où le libéralisme se manifeste sous la forme la plus sauvage et la plus permanente) s'affrontent une multitude continue de publicités idéologiques. Dès que nous sortons dans la rue, dès que nous allumons la télévision, nous sommes bombardés par cette publicité idéologique, sollicités par des modes, par des désirs, des actes de consommation... Il ne s'agit pas de faire de l'enfant un autiste, mais de lui offrir ce luxe nécessaire d'avoir dans la société un espace où il puisse respirer. Il a besoin, en effet, de récupérer, de se retrouver face à une information présentant un certain degré d'objectivité, celle qui lui sera transmise par son professeur. Je dis « *un certain degré d'objectivité* » parce que je ne fantasme pas sur la notion d'objectivité. Le filtre est un filtre qui ne fait que filtrer, mais, évidemment, un certain nombre de choses passent. Il faut donc faire attention à ce qu'on dit à l'enfant, d'où la notion de protection.

3) Et il y a aussi dans cette enceinte la notion de « **promotion** ».

Tout à l'heure, Henri Peña-Ruiz employait une formule générale excellente. Il parlait de la laïcité comme d'un *principe d'émancipation*. C'est là quelque chose de tout à fait indispensable pour montrer le caractère fécond et positif de la laïcité entendue comme valeur. La laïcité est un principe d'émancipation. C'est vrai ! Elle n'est pas faite simplement pour interdire car l'interdiction n'est qu'un moyen pour une fin qui est précisément l'émancipation. Ce sont là des choses qui méritent d'être rappelées. De quoi s'agit-il en l'occurrence pour l'école ? En quoi y-a-t-il promotion ou émancipation ? Les deux termes sont à mettre en rapport très vite. Il y a promotion au sens où, à l'école, on a une tâche, une fonction première, qui est – c'est peut-être le philosophe qui parle là encore – de donner à l'enfant un certain nombre d'instruments intellectuels et d'instruments culturels lui permettant de former sa propre personnalité, c'est-à-dire d'entrer dans un processus connu depuis Cicéron, qui est la *cultura animi*, la « culture de l'âme, la culture de soi ». Il faut donc se mettre soi-même en culture. La culture, ce n'est pas ce qu'on sait mais ce qu'on devient. C'est pour cela qu'on se sert d'une métaphore agricole. La culture fait pousser quelque chose. On fait pousser une personnalité d'être

humain, avec les limites inhérentes à tel ou tel système de civilisation. On ne fait jamais pousser que des êtres de civilisation car on tente de fabriquer de l'humain. Voilà ce qui doit être promu et qui demande à l'être. Et pour cela il faut mettre l'enfant dans un contexte tout à fait particulier. La laïcité sert à cela.

Si on laissait entrer à l'école n'importe quelle manifestation d'appartenance déjà constituée, d'identité déjà constituée, on serait en contradiction avec sa vocation. Si je prends pour thème de ma réflexion la question religieuse, c'est parce qu'aujourd'hui, c'est la plus sensible. Laisser entrer à l'école le petit enfant en tant que musulman, juif ou chrétien est en contradiction avec la vocation de cette enceinte. L'école, par nécessité noble, est obligée de considérer l'enfant comme ayant une virginité morale et spirituelle. C'est là quelque chose de très important. On pourrait employer les formules classiques. Je vous les donne.

La première expression, qui est très simple, c'est l'idée qu'un être humain, quel qu'il soit (envisageons ici le rapport entre identité collective et identité personnelle) n'est pas seulement lié à une communauté culturelle car pour devenir humain à part entière, il doit se soucier aussi d'apprendre à s'appartenir à lui-même. « *Appartenir à* » et « *s'appartenir* » ce n'est pas du tout la même chose. Et, justement, dans l'enceinte de l'école, le fait de demander aux appartenances collectives de rester à l'extérieur, c'est justement libérer, *i.e.* ouvrir un espace pour que l'individu apprenne à devenir lui-même, c'est-à-dire, sans aucune garantie externe, découvrir à la fois la possibilité et le sens de s'appartenir à lui-même parce qu'il n'est pas athée, de gauche, de droite, chrétien, juif ou quoi que ce soit d'autre pour avoir grandi dans telle ou telle famille. À l'école, on lui offre la possibilité de se déprendre de cette appartenance qui, quoi qu'en dise sa propre subjectivité, est reçue, voire subie. Quand on est adolescent, on proteste de sa liberté : « *Non, moi j'ai choisi mes idées de gauche, je suis volontairement et librement de telle ou telle tendance etc.* ». Combien de fois, étant professeur en terminale, ai-je eu de débats avec des gens qui s'affirmaient alors soit athées, soit croyants, soit de gauche, soit de droite – « *Mais non, Monsieur, mes propres idées sont vraiment...* ». Parler ainsi, c'est mettre la charrue avant les bœufs. On veut avoir une identité personnelle avant même d'avoir pris les moyens de la constituer, c'est-à-dire d'avoir fait le détour nécessaire

pour mettre la distance critique vis-à-vis de ce qu'on a reçu au départ. Mission difficile car c'est tout simplement vivre une contradiction car chacun, pour comprendre, doit parvenir à prendre du recul pour faire la distinction entre « *appartenir* » et « *s'appartenir* ».

La deuxième expression qui est classique et que je mobilise, c'est l'idée qu'il est intéressant d'avoir à sa disposition un espace public, en l'occurrence, l'école, permettant à chacun de se différencier de sa différence. Je dis cela à dessein parce que nous sommes aujourd'hui dans une société où la formule maîtresse c'est le « *droit à la différence* ». Et voilà le religieux sorti par la porte qui revient par la fenêtre où l'on ne l'attendait pas. Car aujourd'hui, dès que vous dites « *droit à la différence* », vous avez l'impression qu'on peut tout faire puisque vous voilà placé dans une situation sociale et morale d'apologie indifférenciée de la différence. En tant que vieille civilisation, nous devrions avoir un rapport moins naïf et unilatéral à la question de la différence. D'accord pour le droit à la différence, mais d'accord aussi pour une interrogation critique de chacun vis-à-vis de sa différence. Là encore je reviens à ma considération de départ. Tout à l'heure, je ne sais plus qui parlait de religion, et disait que « *chacun, par rapport à sa religion, revendique sa liberté de conscience* ». Mais un discours de ce type, intellectuellement, est vraiment d'une médiocrité absolument affligeante ! Certes il est évident que la liberté de conscience sur le plan religieux est un droit fondamental. Mais la liberté pleinement assumée du croyant ou de l'athée, c'est non seulement d'être libre de sa croyance ou de son incroyance, mais libre aussi et capable, (parce que « *libre* » veut dire « *capable* ») de prendre une distance critique vis-à-vis de ce qu'il croit ou de ce qu'il ne croit pas. Ce qui est une façon de dire que l'individu doit se voir offrir un espace dans lequel il pourra apprendre à se différencier de sa différence.

Prendre de la distance par rapport à ses certitudes immédiates

Tout à l'heure, on m'a présenté comme un philosophe. Je veux bien, mais je dis souvent que je suis un philosophe de l'islam, un philosophe musulman. Pourquoi cette petite étiquette de « *philosophe musulman* ». Pourquoi pas ? Si je suis philosophe, c'est parce que, par rapport à ma culture musulmane, à un certain moment, j'ai pris une distance critique, j'ai appris à me différencier de ma différence. Et je

ne suis certainement pas le seul. Je veux dire par là que tout individu a un rapport à sa foi, quelle qu'elle soit (mystique chrétien, mystique juif ou mystique musulman) qui est un parcours spirituel fait de rapports extrêmement complexes avec la liberté de croire ou de ne pas croire qui sont loin d'être des données acquises en toute simplicité. On le sait tous, les chemins de la Foi sont souvent tourmentés même lorsque les subjectivités les plus éminentes en sont les témoins. Car elles sont les témoins du fait que le rapport à une croyance (ou à une incroyance), pour devenir riche et pleinement humain, doit devenir complexe. Et pour cela il faut lui offrir la chance de prendre toute la distance nécessaire par rapport à ses certitudes immédiates, à une conviction spontanée que l'individu se contenterait de « trimbaler » avec lui tout au long de son existence. Je vais m'arrêter là parce que je n'ai plus grand-chose à dire. Ce que je voulais rendre sensible, c'est ma méthode de travail sur laquelle je m'expliquerai encore si l'on me questionne à ce propos.

Je dirai une dernière chose. J'ai non seulement essayé d'explicitier un certain nombre de thématiques, mais j'ai eu aussi le souci très concret d'appliquer ma réflexion à des situations précises. Par exemple, dans un document de travail je réfléchis sur ce que j'appelle une pédagogie de la laïcité relative, par exemple dans les cours d'histoire ou de géographie. Il me semble, en effet, que l'enseignement de l'histoire et de la géographie, à tous les niveaux, se prête à un pas de côté de telle façon que le professeur sache comment mobiliser la notion de laïcité pour qu'à l'arrivée elle redevienne un bien commun dans ce creuset du vivre-ensemble qu'est l'école. Il y a une très belle formule de Jean-Louis Auduc, grand spécialiste des travaux sur la laïcité à l'école, qui souhaite que la communauté éducative tout entière redevienne une actrice de la laïcité. C'est peut-être, là, avant tout, que le sens de la laïcité sera bien transmis et non simplement répété comme une formule incantatoire. Car ce serait un comble, avec la Laïcité, de faire du religieux, c'est-à-dire du dogmatique. Je vous remercie.

Le Débat

Echange relativement bref mais très riche à partir de questions posées par Véronique Le Ru

Véronique Le Ru

Merci. J'ai deux ou trois remarques si vous le voulez bien. D'abord une toute première question qui est liée à ce que vous avez dit tout à la fin : est-ce que vous envisagez aussi de développer une pédagogie de la laïcité dans le cadre scolaire par rapport aux sciences de la vie et de la terre ?

Ensuite, une chose m'a frappée, c'est que vous avez dit – et vous l'avez dit sous cette forme – « *ce qui pose problème à la laïcité aujourd'hui en France, c'est l'islam* ». Cela m'a un peu interpellée parce que, pour moi et pour mes amis, dont Guillaume Lecointre, qui travaillons là-dessus depuis quelque temps, ce qui pose problème à la laïcité française, c'est d'abord la religion catholique. Aujourd'hui, depuis le discours du Latran jusqu'à la loi Carle en passant par les conférences départementales sur la liberté religieuse et la reconnaissance par la République des diplômes d'enseignement supérieur délivrés par le Saint-Siège, y compris canoniques, il semble bien qu'il y ait là autant d'accrocs à la laïcité. Bien entendu, nous ne sommes pas complètement naïfs, et l'on voit bien qu'en islam le temporel et le spirituel sont un peu confondus.

Vous nous avez donné une référence à Ali Abderraziq qui a essayé de démontrer le contraire. On va donc le lire. Mais, jusqu'à présent, il est vrai que nous avons aussi cette idée-là et que, par conséquent, on ne sous-estime pas la difficulté pour un musulman honnête de trouver sa place dans un pays qui essaie de séparer concrètement le religieux du politique. Mais, institutionnellement, malgré tout, j'en reviens à ce que je disais : notre sentiment, c'est que, dans la période récente, ce qui attaque d'emblée et de front la laïcité, c'est plutôt la religion catholique que l'islam.

Et puis un troisième point. Je n'ai pas bien compris, sur le fond, ce que vous avez développé quand vous avez dit qu'il fallait repenser, du fait de son retour, à la fonction exercée par le religieux. Je n'ai pas compris cela – comment dire – du point de vue de la laïcité, parce

que, pour moi, pour nous, la laïcité, c'est l'autonomie de l'État par rapport au religieux. Qu'il y ait retour du religieux, c'est clair. Mais que le religieux s'organise, qu'il fasse ce qu'il veut dans son coin, c'est son problème en quelque sorte, n'est-ce pas ? La ligne de conduite à conserver – y compris dans ce nouveau contexte que vous décrivez, et avec lequel on n'a pas de problèmes – ce serait évidemment de conserver son autonomie quelles que soient par ailleurs les manifestations de ce religieux, qu'il soit moribond ou, au contraire, renaissant et même florissant. Voilà. Merci.

Abdenour Bidar

Je vais aller vite sur la troisième question. Non pas que je refuse de vous répondre, mais parce que c'est vraiment l'objet de mon livre le plus récent. Je ne veux pas répondre en quelques secondes après avoir écrit trois cents pages là-dessus. Ce sont des questions très difficiles. J'ai tout à fait conscience d'être allé beaucoup trop vite. Quand j'ai pu commencer à parler des fonctions existentielles que le religieux a pu remplir, je conçois très bien que dans une intervention de quelques dizaines de minutes, le grand écart que j'ai dû effectuer ne permette pas de bien comprendre et expliquer la question de la laïcité. Mais je pense qu'il y a un rapport et je vous invite donc à aller voir de ce côté-là. Ce n'est pas là une façon de botter en touche mais, vraiment, ce sont des questions extrêmement difficiles. C'est pourquoi j'ai essayé d'insister au début en disant que je déplore beaucoup que, sur toutes ces questions, nous ayons tendance à voir les choses par le petit bout de la lorgnette. J'accorde toute sa place à la question de la laïcité sinon je n'aurais pas commencé à travailler sur ce thème sur lequel je me suis engagé depuis quelques années au sein du HCI et de la commission Laïcité. Mais de mon point de vue, par rapport à mon propre travail, ce n'est là qu'une porte d'entrée vers des problèmes qui sont incomparablement plus vastes. Et celui que je vois derrière, c'est justement, la question du statut du religieux.

Concernant votre deuxième question sur islam / catholicisme, oui, vous avez raison. Vous pouvez considérer que le catholicisme est ce qui pose le plus de problèmes. Que ce soit la religion catholique ou le protestantisme, nous avons affaire à deux religions chrétiennes habituées à composer avec les idées de laïcité et de sécularisation depuis des siècles et des siècles. Le protestantisme a été pénétré, à des degrés divers, par

l'idée qu'il fallait effectuer un certain nombre de désacralisations et de séparations. Alors que la différence, justement avec l'islam, c'est que nous avons une civilisation – je redis ce que je disais tout à l'heure – qui, à certains égards, possède déjà une expérience de la séparation du politique et du religieux. Ce n'est pas là un mythe. Makram Abbès raconte dans son livre que, si l'on analyse l'art de gouverner des sultans et des califes à toutes les échelles de la souveraineté politique, que ce soit le potentat local, l'empereur, ou le chef d'empire – par exemple, le calife ottoman – leur façon de gouverner était beaucoup plus inspirée par l'art de la guerre de Sun Tzu ou de Machiavel que par une influence religieuse. Cela veut dire qu'elle était beaucoup moins influencée par le souci d'une conformité à une norme religieuse que par celui des impératifs d'efficacité dans l'art de conserver le pouvoir.

Malgré tout, il y a quelque chose dans la civilisation islamique qui n'a toujours pas été pensé entre le politique et le religieux, c'est la question de la justice. Même si, de fait, la norme religieuse n'est pas toujours utilisée, le Droit, à l'intérieur d'une vision du monde garde une position de suprématie ou le religieux est présent. Très peu de penseurs musulmans se sont attaqués à cette question. Il y en a un que j'affectionne particulièrement parce que j'ai travaillé sur lui, c'est Mohamed Iqbal qui est absolument inconnu en France. Nous sommes seulement deux à étudier son œuvre aujourd'hui. Né à Lahore en 1873, il a fait ses études à Cambridge. Il s'est rendu compte que, du côté de l'Occident, quelque chose était en train de se passer qui mettait en péril tout l'édifice de la civilisation islamique traditionnelle dont il était pétri. A partir de là, il a essayé de penser une reconstruction de la pensée religieuse de l'islam. Son livre fut traduit en 1955 en français par une très grande orientaliste qui s'appelait Eva de Vitray-Meyerovitch² aujourd'hui décédée, et depuis, on n'a pas repris le flambeau. Vous avez ainsi quelques comètes dans la civilisation islamique, et ce Mohamed Iqbal en est une mais sans sillage car il n'a pas fait école et n'a pas influencé la civilisation, mais derrière tous les mouvements actuels de la civilisation islamique, toutes les questions posées par lui sont présentes.

On a également un grand orientaliste, Dariush Chayegan³ qui dit

2. Eva de Vitray-Meyerovitch- 1909-1999 est une islamologue française convertie à l'islam, chercheur au CNRS, auteur d'une quarantaine d'ouvrages, traductrice, notamment d'Iqbal et du poète Jalal ud Din Rumi.

3. Dariush Chayegan, né en 1935 à Téhéran, est un philosophe comparatiste, spécialiste des religions indiennes et professeur de sanskrit. .Etudes en Sorbonne à Paris. Théoricien des questions culturelles.

que : « *Le monde musulman* – on l’a encore vu avec les printemps arabes – *n’en finit pas d’osciller entre le plus jamais et le pas encore* ». C’est-à-dire qu’il se trouve entre tradition et modernité depuis deux siècles. Il faut dire que l’Occident ne l’a pas aidé en commençant par lui « rentrer dedans » consciencieusement. Mais il n’empêche, pour revenir à votre question, que je conseille de ne pas sous-estimer l’islam qui nous lance un beau défi aujourd’hui. La même question fonctionne dans les deux sens. Nous lui demandons *où il en est* et il nous pose exactement la même question par rapport à nos certitudes, qui sont celles d’une civilisation très ancienne, maintenant sécularisée, mais dont le modèle de sécularisation est en crise de la même façon que le modèle d’affiliation religieuse de l’islam est en crise. Et c’est pour cela que les deux civilisations ont tant de mal à dialoguer car l’une et l’autre se renvoient respectivement à leurs crises symétriquement inverses. C’est également là une question que j’analyse.

La troisième question porte sur les Sciences de la Vie et de la Terre. Bien sûr, je prépare une fiche pédagogique sur la Laïcité relative aux SVT mais comme nous avons des spécialistes qui doivent précisément traiter immédiatement ce thème, je leur laisse la parole.

La Laïcité par les textes, documents fondamentaux et matériaux didactiques¹

Chantal Forestal et Gérard Bouchet

Présentation d'un guide pédagogique de la Laïcité à destination de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, de la maternelle à l'université.

Chantal Forestal

Le travail que je présenterai est une œuvre collective réalisée avec Gérard Bouchet (**co-auteur ici présent**) et Christophe Einhorn. Notre objectif est la réalisation d'un ouvrage pédagogique à l'usage du secteur éducatif, de la maternelle à l'université. Nous voulons produire une sorte de boîte à outils permettant de penser la défense de la laïcité. Nous reprenons en partie, avec son accord, les supports remis aux enseignants et aux CDI dans le cadre d'activités pédagogique initiées par Robert Lazennec. Cela veut dire que tous les documents que nous mettons dans cet ouvrage ont été **pour la plupart** testés. Nous en donnerons quelques exemples. Ces documents ont été enrichis par de nouveaux apports d'origines et de statuts très différents : séquences pédagogiques, extraits de manuels, BD, fiches pédagogiques et diaporamas.

I. Esprit et démarche de ce guide pédagogique

Notre démarche cherche à promouvoir la vocation universelle de la laïcité. Je vais vous décrire très rapidement les trois tomes puis vous en donner des illustrations.

Tome 1 : Vers une définition commune de la laïcité

Recherche des sources historico-juridiques, et des thématiques philosophiques (égalité, fraternité, universalité). Nous souhaitons, de prime abord, souligner en quoi la laïcité, principe constitutionnel au cœur de notre identité nationale, est une notion très complexe qui s'est construite historiquement et qui continue de se construire.

1. Le titre antérieur était : *Un guide pédagogique pour la laïcité ; Documents et outils pour comprendre, pratiquer et éduquer*

Tome 2 : La laïcité en action ou bien La laïcité au quotidien.

Une première section propose des textes significatifs qui permettent de définir plus rigoureusement les domaines de mise en œuvre de la loi dans tous les domaines : école, hôpital, communes, services publics, monde de l'entreprise.

Une deuxième section intitulée *La laïcité inachevée*, aborde les limites et les remises en cause de la laïcité, notamment dans certains domaines où son application reste défailante : la science, (notamment la bioéthique), l'émancipation des femmes, le monde du travail, l'Europe et le reste du monde. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, nous assumons certains silences tout en nous efforçant d'être le plus complets possible.

Tome 3 : L'enseignement-apprentissage de la laïcité

La raison d'être de ce troisième volume est de mettre à la disposition de l'ensemble des éducateurs : enseignants mais aussi formateurs du monde associatif, des documents et des outils pédagogiques susceptibles d'être utilisés dans différents domaines disciplinaires. La **complémentarité de notre travail** avec les travaux entrepris par le HCI et sous la responsabilité scientifique d'Abdenour Bidar est très claire. Cette thématique sera la plus illustrée.

II. Approfondissements

Tome 1, première partie : essai de définition

En préambule nous rappelons que, derrière les valeurs laïques, s'affirment aujourd'hui nombre de positions diverses et parfois contradictoires. Pour illustrer ces débats nous proposons des textes-clés introduits par des encadrés visant à en présenter la substance. Nous présentons, par exemple un texte de Gérard Delfau ou un autre de Clément Durand, qui, tous deux, soulignent, avec leurs nuances propres, que la laïcité n'est ni une doctrine, ni une théorie, mais plutôt une attitude de l'esprit et un type de comportement en société.

On ne trouve pas, en effet, de définition officielle exhaustive de la laïcité qui soit liée au mouvement de la société dans sa marche vers l'établissement de la garantie juridique de la liberté de conscience de chacun, et la possibilité de préserver les conditions de l'émancipation intellectuelle de chacun. Nous interrogeons l'histoire de son émergence

dans le domaine du droit public pour aboutir, au fil du temps, à la loi de 1905.

Dans la première section, nous souhaitons présenter la loi. Connaître la loi, c'est proposer nombre de documents permettant de comprendre toute sa signification et toute sa portée. Ce peut être un texte d'Émile Combes, un texte de Jaurès sur « *La séparation est une exigence de la démocratie* », un texte de Charles Péguy, qui était chrétien et pratiquant mais *anticléric* convaincu au sens où nous entendons ce mot etc.

Dans la deuxième section, nous présentons les sources juridiques de la loi de 1905. La laïcité comme forme juridique de l'État s'enracine dans un mouvement qui apparaît déjà dans les premières chartes médiévales régulant l'organisation des pouvoirs et fixant les libertés individuelles. Elle s'inspire aussi de *la grande Charte des libertés d'Angleterre en 1215*, mais également, en sautant par-dessus les siècles, de *la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*. Entre-temps, il y aura eu *l'Édit de Nantes* en 1598, et *l'Habeas Corpus* en 1679, qui marque la fin, en Angleterre du moins, des détentions arbitraires de prisonniers... Tous ces textes-là ont de l'importance.

Dans la troisième section portant sur les sources philosophiques, nous indiquons que l'adhésion des parlementaires s'est construite par la force de l'argumentation de nombre de philosophes : Marsile de Padoue en 1324 : *La loi de Dieu n'a pas force de loi en ce monde* ; John Locke : *Lettre sur la tolérance* (1689) ; Emmanuel Kant : *La religion dans la limite de la simple raison* (1789) ; Edgar Quinet : *La séparation est une nécessité sociétale*; et, bien entendu, Auguste Comte (1854) et son système de politique positive. La séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel a été décisive pour l'évolution des sociétés humaines. Tout cela se trouve dans notre première partie.

Tome 1, deuxième partie : La loi de 1905 et ses valeurs de référence.

Nous sommes là dans les fondamentaux.

La loi de 1905 est porteuse de valeurs de référence en ce qui concerne :

- les Fondements des droits individuels à l'autonomie et à la liberté.
- l'Organisation sociale.
- l'État.
- la Morale.

Section 1 : Chaque fois, nous donnons des textes avec des encadrés où nous essayons de faire comprendre pédagogiquement ce qu'on va lire. Pour ce qui est des droits individuels à l'autonomie, je citerai tout simplement René Descartes : *La capacité d'une volonté bonne existe chez tous*, texte qui illustre la confiance en la capacité de chaque individu d'user raisonnablement de sa liberté.

Section 2 : Moment où les cléricaux refusent d'accepter la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Nous avons bien entendu le point de vue des laïcs sur la nature et la fonction de l'État, tels qu'ils émergent d'une très longue tradition intellectuelle. Des textes de Spinoza, du comte de Mirabeau, par exemple, s'opposent à la déclaration d'une religion nationale. Léon Gambetta, Jean Jaurès, Ferdinand Buisson soutiennent que la loi dépend de la raison et d'elle seule. Nous présentons aussi des textes contemporains de Guy Coq et de Henri Peña-Ruiz qui reprennent la thématique de la consubstantialité du principe laïc et de la démocratie.

Section 3 : La morale et ses fondements. Approche laïque de la morale dans le sens de la libre adhésion du sujet à des valeurs déterminées en-dehors de tout dogme et par le seul effort de la raison qui comprend les conditions d'une vie juste dans le respect des différences individuelles. Textes de Pierre Bayle, de Condorcet, d'Emmanuel Kant. Je citerai simplement pour cette section le texte bien connu d'Alain, essayiste militant radical qui redonne à la philosophie de l'éducation toute sa dimension éthique : *La laïcité, une morale sans Dieu* ». Il n'aime pas trop les fausses réconciliations dans les nuages. *Ce qui gêne la religion, c'est la croyance en Dieu*. L'idée d'une vie future qui conduit à tout accepter et à ne rien faire. « *Il n'y a pas d'exemple de justice réalisée, sinon par des hommes qui croyaient en eux-mêmes et qui agissaient dans ce monde* ».

Tome 1 : troisième partie : Les résistances et les conflits

Comme le signale très justement Gérard Bouchet, à aucun moment de son histoire, l'Église romaine n'a pu accepter sans combattre d'être destituée du pouvoir de peser sur des décisions politiques qu'elle estimait les siennes. Toute l'histoire de ses relations houleuses avec l'État en apporte la preuve. La réaction cléricale et celle de certains parlementaires fut violente. La séparation fut considérée comme un

viol, on parla de l'inviolabilité du mariage chrétien, de loi satanique. Des échauffourées eurent lieu à Paris, en Auvergne et en Savoie. Il y eut mort d'hommes au moment de la crise des inventaires des biens du clergé. Cela fera dire à Clémenceau : « *La question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas les chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine.* »

La Séparation était pourtant une loi de bon sens et d'équité portée par une conception philosophique de l'autonomie intellectuelle et morale de l'homme, et donc des institutions civiles qu'il se donne pour gérer les affaires de son siècle. Il est par conséquent difficile de prétendre l'enfermer dans une seule définition exhaustive et achevée qui en couvrirait tous les aspects. Mais, la laïcité est l'affirmation du droit de chacun de croire ou de ne pas croire, et, pour les croyants, elle est la garantie de se représenter leur dieu sous la forme qu'ils jugent la bonne dans la limite, toutefois, où ces droits ne nuisent pas à autrui (excision, par exemple). La laïcité, c'est la confiance faite à l'homme quant à sa capacité d'être acteur de son propre destin, d'où l'importance de l'école et de l'éducation. Et cela en dehors de tous les dogmes et de toutes les injonctions que des pouvoirs constitués pourraient lui imposer.

Tome 2, Première partie : la laïcité à l'œuvre, la laïcité au quotidien.

Nous repartons sur les valeurs, donc sur les fondements.

La laïcité est une notion complexe, évolutive dans le temps et polymorphe dans ses applications. Il est utile, dans un premier temps, d'approfondir ce qu'elle est en tant qu'ensemble de valeurs : notamment respect de la liberté de pensée et indépendance de l'État vis-à-vis de tout dogme religieux.

Section un : Laïcité au service de l'idéal universaliste. Rappel d'un principe constitutionnel : liberté, égalité, fraternité, avec des définitions de Guy Coq sur *La laïcité*, et un *principe universel*, de Guy Carcassonne.

Section deux, état de la législation laïque en France actuellement. Distinction centrale entre espace public, domaine public et espace privé.

Tome 2, deuxième partie : les combats actuels de la laïcité concernant les entorses aux principes laïques.

Même si les affrontements entre laïques et anti-laïques peuvent apparaître moins virulents qu'ils ne l'ont été au moment de l'adoption de la loi ils n'en sont pas moins réels aujourd'hui. Nous en analysons les principales raisons sous deux aspects. Le premier aspect, c'est l'ambiguïté de certains textes législatifs dans leur contenu et partant dans leur application.

Dans la deuxième grande partie, nous envisageons ce qui concerne plus particulièrement la recrudescence des intégrismes de tous ordres : notamment l'absence d'émancipation des femmes en situation de subordination, et la remise en cause de l'universalité de la science. Quelques exemples :

- rapport Machelon, qui est pour une modification de la loi de 1905, pour lequel Gérard Bouchet signale à juste titre que le texte final n'institue pas le cloisonnement entre l'État et les cultes. Il s'agit, dit-il, d'une véritable réécriture de l'histoire ;
- accords France-Vatican de décembre 2008, qui portent atteinte à la délivrance des grades et des diplômes dans l'enseignement supérieur. La déclaration de Bologne de juin 99 sert de prétexte pour rompre cette règle constitutive de notre identité universitaire nationale ;
- problème du dualisme de l'école avec des textes de Gérard Delfau et de Henri Peña-Ruiz signalant un réel danger pour l'existence même de l'école publique ;
- textes sur les dérives de l'administration, émanant d'élus qui demandent le rétablissement du délit de blasphème, le refus des piscines réservées aux femmes, etc.
- combats concernant plus fondamentalement les remises en cause des droits de l'homme.
- (alinéa supprimé)

Ex : la proposition de loi visant à interdire la banalisation du blasphème religieux par voie de caricature (proposition de 2006 d'Éric Raoult, député) et les propositions de lois visant à faire figurer ce délit de blasphème dans la législation nationale ; réaction de Jean-Luc Mélançon qui attaque ce fameux droit au blasphème.

Contre les dogmatismes, nous abordons le problème des connaissances scientifiques. Le créationnisme et les mouvements sectaires

souhaitent mettre sur le même plan le relativisme culturel et le relativisme scientifique au détriment de la méthodologie, du raisonnement scientifique et de l'universalisme de la raison.

Avec la laïcité se joue une recomposition des normes et des valeurs des relations sexuées. Plus généralement, la laïcité devrait permettre de mieux situer la question de l'égalité des sexes et de ne plus ignorer la contradiction entre l'idéal démocratique et la subordination du statut féminin sous le fallacieux prétexte que la différence sexuelle se doit d'organiser les relations conjugales et parentales.

NB : CF cite à l'appui de ses dires des textes de Victor Hugo, Mathilde Dubesset, Annie Léchenet et Mireille Baurens. Elle rappelle que les Françaises ne sont devenues des citoyennes qu'en 1944.

Conclusion

Nous sommes pour un « au-delà » de la laïcité qui ne s'enfermerait pas dans une définition strictement **juridico-politique**, **c'est-à-dire** une laïcité qui, non seulement respecte la loi de 1905 en séparant les religions de l'État, mais qui s'engage plus à fond dans une affirmation d'autonomie, d'émancipation au service des valeurs universelles. On ne sert pas suffisamment les valeurs laïques si l'on **se contente de parler de la loi de Séparation**. La loi ne peut être notre seul code commun pour défendre la laïcité face au danger de la dérive de la notion de communauté à celle de communautarisme, et de celle de diversité culturelle à celle de culturalisme politique. La laïcité se présente comme espace et comme temps d'émancipation.

Nous interrogeons, par exemple, la notion de neutralité. Qu'est-ce que la neutralité ? De quelle neutralité parle-t-on ? L'école publique doit rester le lieu par excellence où l'on s'interroge sur les principes de la laïcité. Elle est aussi une institution philosophique où l'on s'instruit pour apprendre à être l'auteur de ses pensées et de ses actions, en libérant chacun du recours à une autorité extérieure. Michel Onfray, à juste titre, met à égalité toutes les religions et leur négation au nom de la neutralité. On avalise la pensée magique et la pensée rationnelle, le mythe et le discours argumenté ou scientifique. Donc, là aussi, il faut mettre un bémol à la neutralité. Il y a donc nécessité de réfléchir sur les fondements philosophiques ou moraux de l'idéal laïque. C'est ce que nous cherchons à faire avec Gérard Bouchet. Une morale laïque trop faible, trop consensuelle ne peut contrebalancer le réinvestissement des

religions dans la sphère publique de même, a contrario qu'une morale laïque trop forte, trop dogmatique, trop particulariste, serait plus ou moins au service des rapports de force idéologiques du moment. Tels sont les enjeux. Nous sommes pour un concept politique fondateur grâce auquel le culturel ne tuera pas l'universel. La laïcité historique et démocratique est au service des droits de l'homme et de ce que j'appelle une *transcendance immanente*. Je l'avais trouvée, mais Michel Onfray a dit et édité avant moi cette expression paradoxale. Voici le sens de ma transcendance immanente : la laïcité devrait promouvoir une transcendance immanente, à savoir une éthique temporelle qui concerne les humains, toutes catégories confondues, hommes et femmes, croyants et non croyants, et une fraternité universelle qui concerne toutes les nations et tous les peuples. On est donc obligé de parler de laïcité dans le reste du monde. La laïcité est un idéal politique et moral qui suppose un engagement de chaque citoyen. La militance laïque est tout aussi indispensable que la militance démocratique. Spinoza, Rousseau, Condorcet, Olympe de Gouges, plus récemment, Jean Jaurès, Simone de Beauvoir, Élisabeth et Robert Badinter, tous sont des défenseurs du droit et du prestige de la pensée et se sont efforcés de nous faire comprendre qu'*on ne naît pas citoyen, mais qu'on le devient, qu'on ne naît pas résistant et libre, mais qu'on le devient, qu'on ne naît pas femme ou mère, mais qu'on le devient*. Au final, notre guide pédagogique, dans sa troisième partie, a pour objectif de dire aussi qu'*on ne naît pas laïc, mais qu'on le devient*. Nous présentons une boîte à outils pour aider à promouvoir la laïcité dans le système éducatif.

Le **Tome 3** offre un lexique, donc la liste classée des notions à maîtriser. Par exemple, bien sûr : *athéophobie : vieux préjugé selon lequel les athées seraient immoraux ou amoraux*.

Une autre partie affirme les valeurs laïques dans le cadre de l'Éducation nationale :

- éducation physique, problèmes de la mixité dans l'éducation physique ;
- gestion de la prise de parole dans la classe de langues, etc.
- bandes dessinées ;
- extraits de manuels.
- chansons, pièces de théâtre,

Depuis six ans, sept ans, je défends un enseignement apprentissage militant de la laïcité parce que la laïcité défend la liberté de conscience. Certes la liberté de conscience n'aime pas le prosélytisme qui consiste à imposer ses idées et à recruter des adeptes. De plus, à l'heure actuelle, il y a disqualification du collectif. Ce qui n'arrange pas les choses. Mais récuser par avance un espace militant pour la promotion et la défense de la laïcité serait regrettable. La laïcité n'est ni une simple réglementation de l'État, ni une option spirituelle parmi d'autres, elle est ce qui rend possible la coexistence de toutes les options spirituelles. De plus, non seulement elle s'appuie sur les valeurs universelles (liberté de pensée, égalité devant la loi) mais elle fait confiance à l'être humain et à sa raison une fois l'instruction acquise. Il ne faut pas oublier que la laïcité, historiquement, s'est faite non seulement contre les Églises mais aussi, et aujourd'hui encore, souvent contre la volonté des familles et des femmes à cause des problèmes d'éducation et d'émancipation. En tant que didacticienne, je souhaite assumer en didactique des langues, en français langue étrangère notamment, une composante transculturelle, c'est-à-dire une approche permettant de retrouver, sous la diversité des manifestations culturelles, le fonds commun de l'humanité qui sous-tend tout l'humanisme classique. Je parle d'autant plus de la nécessité d'une démarche militante que, globalement, dans le contexte actuel, on ne favorise pas plus le rapport à la culture qu'à la lecture. On assiste dans certains quartiers à un basculement du culturel au cultuel, et notre universalisme à la française y a de moins en moins droit de cité, y compris en milieu éducatif. Les jeunes revendiquent d'être des « anti-intellectos ».

À l'université, les sciences sociales font pencher la balance du côté de la neutralité axiologique. En didactique des langues, on est envahi par le méthodologique au détriment de la culture de nos Voltaire, Montaigne, Rousseau et Condorcet. Pour ce qui est des migrants en milieu associatif – là, c'est ma dernière expérience pédagogique – on craint de donner l'impression d'imposer nos valeurs à ceux qui viennent en France. On s'efforce d'enseigner la langue sans la culture. La question, le plus souvent, ce n'est pas : « *Es-tu croyant ou non croyant ?* » mais « *Quelle est ta religion ?* » Je trouve cela regrettable. Le grand défi de ce colloque est, à mon avis, d'engager fermement la France dans un positionnement politique et éthique.

Le Débat

Chantal Delsol — Vous défendez le droit de blasphémer, je suis bien d'accord avec vous d'ailleurs. Est-ce que vous défendez le droit de blasphémer uniquement contre les religions pour des raisons antireligieuses ou bien d'une manière générale ?

CF — Qu'est-ce que vous entendez par « d'une manière générale » ?

Chantal Delsol — Est-ce que vous défendez le droit de blasphémer tout court ou bien est-ce que c'est juste pour attaquer la religion ?

CF — Je défends la liberté d'expression...

Chantal Delsol — Tout court. Oui, mais si je vous pose la question. C'est très important parce que, dans ce cas-là, par cohérence, il faut être contre la loi sur l'homophobie, et tout ça...

CF — Mais bien sûr.

Chantal Delsol — Là, ce sont des lois anti-blasphème, on est bien d'accord ?

CF — Oui !

Chantal Delsol — Donc, à ce moment-là, il faut défendre le blasphème partout.

Il faut être logique, je veux dire.

CF — Oui, oui.

Chantal Delsol — Moi, je suis d'accord avec vous.

CF — Oui, mais se pose aussi le problème de l'humour, le problème de la caricature, on **peut** se retrouver coincé très vite par **le second degré**.

Chantal Delsol — Il faut être d'accord, qu'il s'agisse de Mahomet, de Jésus ou de quiconque...

CF — Tout à fait.

Chantal Delsol — Bon, d'accord. Ça va loin et c'est grave en même temps.

Intervenant non identifié — D'autant plus que la laïcité n'est pas antireligieuse. Elle est anticléricale, mais pas antireligieuse.

CF — Non, elle n'est pas antireligieuse. Dans les documents importants que j'aurais dû vous signaler, nous en avons un dans le tome trois qui dit ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas.

Gérard Bouchet — Dans la grande discussion autour de la loi de 1905 il y a eu des athées militants. Certains laïques étaient manifestement antireligieux par principe, niant l'existence de Dieu. Ce n'est pas la tendance majoritaire qui nous a conduits au succès de la loi de 1905.

Jean Jaurès a des discours extrêmement clairs sur ce sujet-là. À aucun moment, l'affirmation de la liberté de pensée n'a exclu la liberté de pensée religieuse. La conviction intime de la personne qui veut croire en Dieu, et Chantal l'a dit tout à l'heure, donc qui veut honorer Dieu sous la forme qui lui convient, n'a jamais été combattue par les laïques historiques qui ont promu la loi de 1905. Alors, je le répète : on trouve des gens qui se réclament de la laïcité, d'autres qui se réclament aussi de l'athéisme et d'autres qui se réclament du combat contre la religion, c'est un fait historique patent. Mais, au cœur de la loi de 1905, il y a respect absolu du droit de croyance et de la liberté de culte. Par conséquent, il est impossible de soutenir que les laïcs qui ont promu la loi de 1905 étaient des antireligieux.

Saddek Aouadi — Cela a été précisé hier, la loi de 1905 était beaucoup plus une loi de liberté que de restriction.

Thierry Lebeau — Juste une petite question. Je voudrais savoir, pour faire connaître ce matériel, si vous avez pris contact avec la Ligue de l'Enseignement ou avec un autre organisme. C'est important.

CF — Nous allons prendre contact avec la FSU, donc, avec tous les syndicats, avec la Ligue de l'Enseignement, avec la Fédération des Associations Laïques. On essaime un peu partout, mais je compte aussi sur le Gerflint pour diffuser notre livre sur tous les continents de la planète.

Thierry Lebeau — Encore une question : d'un côté, il y a le besoin de défendre l'esprit critique à l'école dans un système éducatif dont l'objectif est aussi la création d'une certaine conformité. Alors, comment gérer ce paradoxe ?

CF — Cela vaut pour tous les enseignements...

Saddek Aouadi — Juste un mot, si vous permettez. C'est très important ce qui vient d'être dit parce que, limitée à l'Europe, il n'y a pas de problème pour la laïcité. Mais si l'on veut donner une chance à cette notion de réussir ailleurs, il faut faire attention à ce qu'elle soit

présentée comme n'étant pas contre la religion. Je ne parle pas de vous, en particulier, mais d'une manière générale. Le problème qui se pose dans les pays musulmans, c'est que la laïcité a été souvent vue, justement, comme une opposition à la religion, donc comme une opposition à la liberté. C'est ce qui fait qu'elle a été complètement rejetée. Et aujourd'hui, elle est toujours perçue comme étant beaucoup plus dans l'antireligieux que dans l'équilibre. On ne doit pas présenter la laïcité comme étant quelque chose qui s'oppose à la religion, sinon elle n'aura aucune chance de fleurir sur un terreau musulman.

Gérard Bouchet — Il faut revenir à l'histoire. Ce que vous dites est exact, mais parce qu'en France, la laïcité s'est imposée comme principe constitutionnel face à un adversaire qui était la religion catholique. Donc, il y a un péché originel – permettez-moi cette plaisanterie historique. C'est la religion catholique qui s'est opposée à la promotion de ce concept de laïcité et qui, entre parenthèses, continue de s'y opposer. Effectivement, c'est ce combat historique qui pollue d'une certaine façon la possibilité d'accéder de manière rationnelle à ce concept de laïcité. Et c'est pour cela qu'il y a un travail pédagogique de fond à faire en permanence. C'est sur cette idée que Chantal m'a convaincu d'y participer. Je suis, dans une vie parallèle, adjoint au maire à la ville de Valence où je suis chargé du personnel. J'ai travaillé avec des animateurs de maisons de quartier, de foyers laïcs et je suis impressionné par l'inculture laïque de ces personnels. Il y a moins d'un mois, dans un foyer laïc, je me suis retrouvé en face d'un animateur qui a déclaré *urbi et orbi* : « *Si on ne me garantit pas le repas halal dans les classes vertes, je n'enverrai pas ma fille en classe verte.* » Un employé municipal, animateur d'un foyer laïc ! Il a le droit de choisir ce qu'il veut, notamment ses interdits alimentaires, mais en tant que personnel animant une structure laïque, cela témoigne que ce n'est pas la laïcité qui est antireligieuse, mais bien la religion qui est antilaïque. Il ne faut pas être complexé dans cette affaire-là et bien identifier quels sont les enjeux, quels sont les partenaires et où sont les responsabilités.

Alain Seksig — Merci beaucoup. Ca sera rapide. Je suis chargé de la mission laïcité au *Haut Conseil à l'Intégration*. Ce n'est pas une question que je veux poser mais juste apporter un petit témoignage très rapide à propos de l'assertion qui veut que la laïcité soit antireligieuse. Nous avons, pour les besoins de nos travaux au *Conseil à l'Intégration* accueilli et discuté avec l'ensemble des autorités religieuses de notre

pays, à l'exception d'une. Nous n'avons pas pu rencontrer, pour des questions de calendrier uniquement, le pasteur Baty, représentant les protestants de France. Mais nous avons reçu, auditionné et discuté avec les représentants de l'Église catholique, des bouddhistes de France, avec les responsables du Conseil français du Culte Musulman, le grand rabbin de France, les orthodoxes, l'Église orthodoxe de France. Aucun, je dis bien aucun, ne nous a dit qu'il ressentait la laïcité comme antireligieuse. Tous ont affirmé qu'ils s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la république laïque. Le fait est que nous avons eu des discussions très précises sur l'attitude à tenir face à telle ou telle situation, mais aucun, vraiment aucun n'a exprimé cette idée – et au contraire, la plupart ont même affirmé le souhait de s'inscrire non seulement dans ce cadre-là et qu'ils ressentaient même la laïcité comme une protection. Cela a été en particulier très net de la part des religions minoritaires qui l'ont ressenti comme tel, ce qui, d'ailleurs, est conforme à ce qui s'est passé en 1905, où les premiers à applaudir à l'avènement de la loi de 1905 furent les protestants et les juifs de France. C'est la première fois, en effet, qu'ils étaient considérés à égalité de traitement avec la religion majoritaire dans ce pays et qu'ils se sentaient protégés.

Essai de bilan

Jacques Cortès

Il est un peu tôt pour dresser un bilan complet de nos échanges, mais je vais me risquer à en proposer une première interprétation sachant bien que le véritable travail de synthèse se fera après coup, à partir de lectures approfondies des textes des conférences et débats que nous avons rassemblés et présentés ici le plus objectivement possible. Il s'agit là, en effet, d'un ensemble roboratif méritant explications, gloses et épilogue. Nous pourrions, à cet égard, envisager d'ouvrir un livre de commentaires qui ferait suite à celui-ci, dans la même collection, sous réserve d'éviter (en pastichant Aragon¹), le risque de renforcer les clivages toujours nets entre « celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas ».

Faut-il être résolument optimiste devant les résultats que nous avons obtenus ? En fait, rien n'est simple avec la laïcité, et ce qui compte, c'est moins d'atteindre un objectif définitif que de transgresser des certitudes désuètes, et ...d'avancer.

Espace et Temps : nécessité du « Point de vue d'en haut »

Le point de vue historique est incontournable, et tous les intervenants ont évoqué la substance de ce concept complexe se précisant peu à peu, quoique avec une grande difficulté, dans la « longue durée », et ce quel que soit l'argumentaire envisagé. Comme en perspective cavalière, le passé permet de tenir compte des effets de l'éloignement dans l'espace et le temps par rapport à l'observateur. Mais, comme c'est le « point de vue qui crée l'objet » (disait Ferdinand de Saussure il y a plus d'un siècle déjà), toute (re) construction historique court le risque permanent d'être tenue pour une vision particulière du processus évolutif. La synchronie ne pouvant tout expliquer, pour

1. Allusion au poème de Louis Aragon, « la Rose et le Réséda » (1943) qui montre qu'il est toujours possible de dépasser ses convictions religieuses ou politiques pour se consacrer à une cause qui dépasse les unes et les autres dès lors que sont en jeu des valeurs humaines sur lesquelles se retrouver. La noblesse n'est l'apanage de personne, en effet, et les certitudes qui gouvernent nos vies n'ont d'intérêt que si l'on parvient à éviter de mettre le destin de l'Homme entre les mains d'un Moloch, imaginaire ou bien réel, friand de crimes, d'exécutions, de sacrifices et de mesures discriminatoires comme le premier dictateur venu. En matière de « guide suprême » il faut élever un peu le débat.

comprendre les nuances de pointe d'un concept, il faut donc tenter d'en reconstruire la genèse, opération écartant le danger permanent de la « docte ignorance » de Jankélévitch, cette méconnaissance située entre le *Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*². Pour la Laïcité, comme pour n'importe quelle notion, il faut donc choisir un « point de vue d'en haut » (*high viewpoint*) permettant de créer la (ou une) 3^{ème} dimension de l'objet variant continuellement dans le temps et dans l'espace, mais aussi d'un interprète à un autre.

Au terme de tout long processus explicatif, la visée ultime globale de nos échanges, hardie et modeste à la fois, s'est donc voulue cosmopolite, donc ouverte à des espaces culturels sinon entièrement neufs, du moins assez proches des préoccupations majeures de notre temps pour qu'on puisse considérer le bilan de ce colloque comme un essai de présentation de l'état actuel « polymorphe » de la laïcité aujourd'hui. C'est là, probablement, une tentative et un espoir raisonnables qu'il serait présomptueux de définir comme la *lapis philosophorum* permettant désormais de transmuter le métal ancien des croyances religieuses en une lumière de vérités humanistes pour l'édification des terriens d'aujourd'hui et de demain. Ce n'est pas encore le cas, et la recherche en matière de laïcité conserve, en dépit de ses progrès indiscutables, le caractère d'une alchimie encore loin d'avoir engendré son Cagliostro. On ne peut, toutefois, que s'en réjouir, car le meilleur sort de la laïcité est certainement de rester un principe vivant en transformation continue. Si l'on peut parler ici des mérites de nos échanges, c'est précisément d'avoir su se prémunir contre toute tentation d'absolu.

Des allocutions d'ouverture dynamisantes :

Michel Wieviorka, Marc Rolland et Jean-Michel Blanquer

Ce qui m'a personnellement touché, d'entrée de jeu, c'est la tonalité des allocutions d'ouverture. Michel Wieviorka, Marc Rolland et Jean Michel Blanquer ne se sont pas contentés, en effet, de prononcer quelques amabilités d'usage (comme c'est souvent le cas dans les cérémonies analogues) mais sont immédiatement et très solidement entrés dans le vif du sujet. Les propos qu'ils ont tenus, par leur pertinente complémentarité, constituent donc déjà une base de départ solide sur laquelle la diversité du scénario complexe qui a suivi nous

a permis d'explorer un certain nombre de prolongements notionnels nécessaires pour dépasser nos habitus et inviter chacun de nous « à fonder sa propre rhétorique », cet art individuel qui, pour Francis Ponge, « est une œuvre de salut public »³.

Pour Michel Wieviorka « la laïcité n'a jamais été présente au bon niveau ». On en parle beaucoup mais, soit de façon trop prudente quand on tourne le dos, au plus haut niveau de l'Etat, à la situation très dérangeante, par exemple, de l'Alsace-Moselle ; soit en l'utilisant comme instrument idéal pour contrer la « poussée de l'islam ». Et il se félicite de noter que, dès le début du quinquennat de François Hollande, le Gerflint, avec ce colloque, « ouvre une nouvelle ère de notre vie intellectuelle dans un contexte politique neuf ». J'en forme, en tout cas, le vœu ardent !

Ces propos me touchent d'autant plus, en effet, que Marc Rolland a poursuivi dans la même direction en disant à son tour que « le Gerflint est un organisme qui n'arrête pas de faire la preuve de son utilité et même de sa nécessité ». Et d'ajouter : « par son cosmopolitisme, c'est une institution naturellement fondée à organiser un tel débat ». Bien entendu, l'éloge ainsi formulé n'est pas simplement dicté par la bienveillance et l'amitié, même s'il est infiniment agréable de l'entendre également de cette façon. Nous le considérons surtout, dans une perspective dialectique, comme un encouragement et une invitation à poursuivre et à développer dans le temps une Mission (la majuscule est volontaire) de coopération mondiale. Car s'il est un point sur lequel nous avons quelque raison de briguer une certaine originalité, c'est bien dans le choix aventureux que nous avons fait d'un dialogue construit non pas seulement sur des échanges verbaux plus ou moins éphémères (*verba volant*) mais aussi sur une tâche commune, durable, patiente de créativité scientifique à accomplir dans la durée, et qui ne peut s'arrêter sous peine de perdre toute signification.

Et c'est là que ma trop brève analyse prend appui sur la pensée de Jean-Michel Blanquer qui, à son tour, justifie le soutien institutionnel accordé à l'action du Gerflint, et notamment à ce colloque, par notre continuité impliquant non pas une interminable répétition de choses déjà dites, mais les constantes remises en question que la durée nécessite et suscite quand on admet – sans remettre en question les certitudes verticales les plus « sacrées »-- l'idée que nous vivons dans

2. Vladimir Jankélévitch, *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*, Points Seuil, 1980

3. Francis Ponge, *Le parti pris des choses, Nature piscem Doces*, Rhétorique, Poésie Gallimard, 1942, p.157

l'horizontalité de nos destins terrestres où la transcendance cède la place à l'immanence, et où, si rien ne se perd et rien ne se crée, tout se transforme et doit s'adapter, souvent dans la souffrance, aux besoins toujours changeants des sociétés humaines. Et Jean Michel Blanquer de conclure en disant que « la Laïcité n'est pas un mausolée mais un principe vivant au cœur du système éducatif avec sa polyvalence et ses différences » qui appellent non pas l'exportation telle quelle d'une laïcité à la française mais la recherche de solutions pour qu'elle soit chez elle partout dans le monde car son figement sur le modèle français n'est ni possible ni souhaitable.

Je voudrais m'arrêter un instant sur de tels éloges, non pour glorifier à mon tour notre groupe – ce qui serait indécent - mais pour remercier Michel Wieviorka, Marc Rolland et Jean Michel Blanquer d'avoir défini avec clarté, en quelques mots d'une chaleureuse pertinence, les potentialités humainement laïques, donc toujours perfectibles, du Gerflint, notamment dans l'initiative qu'il a prise en cette période socioculturelle infiniment délicate pour mille raisons, d'organiser une rencontre au plus haut niveau sur un problème capital de société.

**« Mobile est saecularismo ». Pour une laïcité mobile :
Jean Bauberot, Michel Wieviorka et Henri Penā- Ruiz**

La laïcité est un langage culturel à la fois ancien et nouveau à apprendre et à réapprendre sans cesse. A certains égards (mais il faut le dire avec la plus grande prudence) elle est un peu aux principes de l'humanisme ce que les sept postulats de Burns⁴ sont à la pédagogie. On est souvent d'accord, en effet, sur quelques grands principes basiques considérés comme universels (les Droits de l'Homme, par exemple), mais en désaccord profond sur leur mise en application. Tout relativisme - comme le note Jean Michel Blanquer - doit donc être exclu. D'où la responsabilité qui incombe à notre « espèce » de tenter l'élaboration de ce que je souhaiterais pouvoir appeler une grammaire universalisante⁵ évolutive de la laïcité, à orientation préférentielle-juridique et terrestre, et « rejetant donc dans la sphère privée » le religieux et le céleste.

4. Il n'y a pas 2 apprenants qui progressent à la même vitesse. Il n'y a pas 2 apprenants qui soient prêts à apprendre en même temps. Il n'y a pas 2 apprenants qui utilisent les mêmes techniques d'étude. Il n'y a pas 2 apprenants qui résolvent les problèmes exactement de la même manière. Il n'y a pas 2 apprenants qui possèdent le même répertoire de comportements. Il n'y a pas 2 apprenants qui possèdent le même profil d'intérêt. Il n'y a pas 2 apprenants qui soient motivés pour atteindre les mêmes buts.

5. Je vole ce mot à Jacques Demorgon (voir infra mon commentaire sur sa belle intervention)

Ce n'est pas là nier la présence, ni même, pour le croyant sincère, la nécessité de la religion. C'est simplement donner à celle-ci la place de choix qui est la sienne dans l'intimité de chacun. Quand on emploie, du reste, comme je viens de le faire moi-même, des expressions comme « rejeter la religion dans la sphère du privé » on a l'impression totalement erronée d'un abandon dédaigneux dans une sorte de dépotoir individuel en forme d'oubliette. Ce n'est pourtant ni une mise au rebut de la société, ni une expression de mépris, mais très exactement la reconnaissance de la liberté de pensée de chacun. Et cette liberté concerne toute forme de croyance, de doute ou de mécréance. Quand la planète aura enfin compris cette vérité de base, il est probable que le mieux sera envisageable. Disons-le avec regret, ce n'est pas encore le cas.

Pour Jean Bauberot, nous avons vu d'emblée que la Laïcité peut se concrétiser « dans des laïcités voisines ou différentes en fonction du pays et des situations socio-historiques et géopolitiques ». C'est là une entrée en matière (non développée dans la conférence qui a suivi, car Bauberot a parlé avant tout, et par égard⁶ pour son auditoire cosmopolite, de la laïcité française) une entrée en matière disais-je, qui constitue une importante garantie de tolérance pour ceux, trop nombreux de par le monde, qui ont tendance à considérer que la laïcité serait intrinsèquement liée au seul espace géographique et social de la France.

Jean Bauberot reconstitue avec précision la « toile de fond » sur laquelle repose historiquement la loi de 1905 qui, au terme de multiples péripéties politiques, « respecte toutes les croyances » dans le cadre d'une République indivisible, démocratique et sociale. Etudiant les implications de ces trois termes, Bauberot examine les principaux problèmes posés par des contradictions flagrantes entre le texte de la loi et les faits. Quelques exemples : marquage religieux des monuments et emplacements publics, manifestations extérieures de la religion sur la voie publique, port de vêtements de signification religieuse dans l'espace public, statut concordataire du système des cultes en Alsace-Moselle etc. Tous ces exemples montrent que le droit à la différence aboutit à des différences de droit, soit par rapport aux autres régions de la France, soit par rapport au statut très différentiel

6. Adoptant une position critique, il a eu le tact de s'en tenir au cas français.

et même injuste réservé aux immigrés auxquels on refuse des accommodements pourtant impliqués par la loi.

La nouvelle laïcité qui se développe actuellement présente ainsi une tendance inquiétante à se droitiser. Elle doit donner le maximum de liberté d'expression aux convictions et aux religions, comme le prévoyait la loi de 1905 qu'il ne faut pas (ou plus) percevoir comme une exception française suspecte de vision nationaliste et xénophobe.

La sphère du privé, dès lors que sa noblesse et son droit d'exister sont mis en évidence, est la manifestation supérieure de l'excellence d'une société non bloquée⁷. L'admettre sans autre limite que celle, incontournable, des lois d'un Etat que chacun doit respecter (même s'il est toujours possible et nécessaire de rendre meilleures ces lois par le libre jeu du fonctionnement démocratique) telle est la situation vers laquelle devraient tendre, demain, toutes les communautés humaines. C'est un vœu pieux sans doute car, dans l'immédiat, on est d'évidence encore loin d'en être déjà là.

L'idée de laïcité n'est donc pas du tout hostile à la foi dès lors que celle-ci ne s'égare pas dans le totalitarisme d'une religion ou d'une idéologie. La laïcité n'est une notion nécessaire qu'envisagée dans sa perpétuelle évolution. C'est précisément ce que dit Jean Baubérot dans son dernier livre⁸ : « Il faut veiller à ne pas réduire la laïcité en France à la loi de 1905, si importante soit-elle. La loi Veil (1975) sur l'interruption volontaire de grossesse est une loi laïque typique. Aujourd'hui, en France, la laïcité serait à promouvoir dans ce domaine où elle n'est pas toujours en pointe. Ainsi Philippe Portier⁹ le rappelle à propos de la bioéthique : « Alors même qu'elles ont été adoptées dans le cadre d'un régime « confessionnaliste », les lois danoise ou britannique accordent en la matière bien davantage à l'autonomie du sujet que le système français ». Bel exemple de modestie et de sagesse émanant d'un authentique défenseur français de la laïcité. Au moment même où j'écris ce bilan, je trouve sur mon adresse mail, le texte d'une lettre ouverte de Maysa Abu Ghannam allant tout à fait dans le même sens que celui de Jean Baubérot : « Cela n'a pas de sens – dit-elle - de forcer les gens à vivre aujourd'hui de la même façon qu'il y a mille ans »¹⁰.

7. Cf. Michel Crozier, *La Société bloquée*, Le Seuil, 1971

8. Jean Baubérot : *La Laïcité falsifiée*, ed. La découverte, 2012, p.190

9. Philippe Portier est, depuis 2007, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (Paris-Sorbonne), où il occupe la chaire « Histoire et sociologie des laïcités ».

10. Texte reçu sur mon adresse mail le mardi 13 août 2013. Maysa Abu Ghannam, est une Journaliste palestinienne née à Jérusalem en 1976.

La piété, pourtant, contrairement au syntagme ironique S+A (vœu pieux) que je viens d'évoquer, pourrait ne pas être synonyme de non-sens ou pire, d'extravagance, mais l'expression d'une vertu donnant à chacun la possibilité d'une prise de distance par rapport à sa foi. Une telle vision est voisine des conclusions de mon avant-propos (voir *supra*) où j'envisageais la laïcité comme la métalepse ou idée déduite des 3 religions monothéistes (entre autres) qui se partagent la spiritualité d'une bonne partie du monde contemporain. Dans mon esprit, toutefois, il ne s'agit pas d'effacer les religions (mission impossible et même condamnable) mais de les amener à concevoir le « sacré » de façon moins discriminatoire et communautariste, donc sans susciter un affrontement autre que dialogique¹¹. Ajoutons avec Nietzsche, pour renforcer ce qui vient d'être dit par une de ces pointes d'humour assassin, qui sont la marque de l'auteur du *Crépuscule des Idoles*¹² : « A force de vouloir chercher les origines on devient écrevisse. L'historien voit en arrière ; il finit par croire en arrière ». Ce n'est pas condamner l'Histoire que de dire cela, c'est simplement la remettre à sa place, non pas comme le mausolée de Jean-Michel Blanquer, mais comme le carburant essentiel des transformations qu'elle doit d'évidence susciter.

Pour Michel Wieviorka et Henri Penā Ruiz,

Contrairement aux apparences, pas de différences nettes sur les principes fondamentaux. L'analyse de la loi de 1905 par Jean Baubérot n'est évidemment pas désavouée, notamment en ce qui concerne, parmi bien d'autres, les trois points essentiels que sont : 1) la séparation du religieux et du public, 2) la nécessité de tenir compte des transformations sociales pour accommoder intelligemment la loi, donc sans la dénaturer, 3) l'évolution démographique et spirituelle d'un pays où la liberté d'expression de chaque groupe confessionnel est reconnue dans la limite raisonnable des lois définies par la constitution d'une république indivisible, démocratique et sociale.

Mais sur cette toile de fond très claire et d'apparence simple, on sait que fleurissent des contradictions et des dangers multiples. Le cas de l'Alsace-Moselle est l'exception qui confirme le non respect de

11. La dialogique (cf Morin, la Méthode 5, index p.347, Points Seuil, 2001) est l'affrontement de « deux logiques, entités ou instances complémentaires concurrentes et antagonistes, qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent ».

12. Une des dernières œuvres de F.Nietzsche, 1888. Edition GF Flammarion de 1985, P.75 (réimpression en 2010)

la règle démocratique et des principes élémentaires du droit. Trois départements, en effet, sont hors-la-loi de 1905, comme s'il s'agissait d'une région de France entièrement à part, pouvant bénéficier (suite à des séquelles historiques qui commencent à vieillir sérieusement, et à une gouvernance peu courageuse à force de prudence), de privilèges (pourtant inacceptables). Parler de république indivisible fait donc sourire les défenseurs de la laïcité.

Mais il y a aussi le fait que, sous couvert de laïcité, certaines factions de droite et d'extrême droite définissent une politique xénophobe et même carrément raciste à l'égard de l'islam qui conjugue, pour une frange importante de la population, le double handicap d'être une religion considérée, d'une part, comme peu intéressée par la laïcité, et, d'autre part, d'être toujours inscrite dans les séquelles d'une décolonisation ayant laissé de mauvais souvenirs dans le cœur de bien des immigrés et de Français d'Afrique du Nord. Le racisme, donc, n'est pas localisé d'un seul côté, et le populisme s'exprime au grand jour dans le cadre, entre autres, d'une radicalisation verbale progressive opposant les « indigènes de la République » aux « souchiens », de Houria Bouteldja. Notons incidemment que pour Gilles Kepel, dans son dernier essai, « quatre-vingt-treize », paru en 2012 chez Gallimard, « la perspective historique des trois décennies écoulées » montre un islam partagé entre la tentation salafiste et la participation aux élections entre lesquelles « se déploie une multiplicité de facettes qui s'inscrivent dans une citoyenneté encore inaccomplie ».

Au cours du colloque, nous avons ainsi bénéficié, entre Michel Wieviorka et Henri Penā-Ruiz, d'une brillante passe d'armes à propos de l'opposition entre les deux Frances : la laïque et la confessionnelle, sur la question du financement des lieux de culte en général, et en particulier sur la construction de nouvelles mosquées. Je laisse au lecteur le plaisir de redécouvrir les débats qui, d'un côté, témoignaient d'une volonté réciproque d'apaisement des tensions ; de l'autre, du refus d'introduire, par rapport à la loi de 1905, un écart susceptible de vider cette dernière de la part essentielle de sa légitimité. Dès lors que la religion relève du privé, les lieux de culte ne peuvent pas être financés sur des ressources publiques. Le devoir de l'Etat n'est pas de renouer avec le mécénat religieux mais d'assurer à chaque citoyen les conditions d'une vie digne et décente (santé, instruction, logement social, accès à l'énergie, à l'eau etc.). Tout cela, dûment rappelé par

Henri Penā-Ruiz, Michel Wieviorka l'admet tout à fait, mais il pense que, compte tenu de l'inégalité de départ des conditions dans lesquelles vivent les communautés, il appartient à l'Etat, non pas de financer sur fonds publics « la construction de belles mosquées », mais de chercher des solutions susceptibles d'aider à corriger une situation inégalitaire sans toutefois puiser dans les caisses de l'Etat. Il existe certainement des moyens stratégiques pour cela qui permettront de telles constructions sans passer par l'aide financière de riches pays pétroliers du Moyen Orient, assortie de conditions incompatibles avec la laïcité.

De quelques pistes de cohésion historique. Chantal Delsol et Jacques Demorgon

Le colloque a considérablement mis l'accent - nous l'avons vu - sur les origines et les transformations de la société française en vue de définir une meilleure compréhension de la genèse des idées sur lesquelles, consciemment ou non, nous vivons aujourd'hui. Il a même tenté de regarder vers l'aval, et, à cet égard, il est normal de placer dans un même ensemble évolutif, si différents soient-ils, les discours de Chantal Delsol et de Jacques Demorgon.

Chantal Delsol

Ce n'est pas pour manier le paradoxe si, après la boutade de Nietzsche que je citais il y a un instant, je prends le risque de revenir précisément, avec Chantal Delsol, sur « les origines lointaines de la Laïcité dans la culture occidentale » ! Je précise que c'est à ma demande instante que Chantal Delsol a bien voulu accepter - et je lui en suis infiniment reconnaissant - de traiter ce sujet particulièrement complexe pour lequel le temps qui lui a été imparti, quoique assez généreux, ne lui a pas permis de développer tous les aspects de sa pensée. D'où des observations polémiques, notamment sur la religion dans le monde grec ancien, avec lesquelles elle a admis être d'accord avec son contradicteur qui montrait effectivement, par de solides exemples, que la séparation en Grèce antique, entre le monde des dieux et celui des hommes n'était pas aussi évidente qu'il le lui semblait à l'écoute de la conférence. Chantal Delsol a donc parfaitement admis ces observations pertinentes regrettant simplement, de n'avoir pas pu, faute de temps, parler de tout de façon détaillée.

Mais la question majeure n'est pas là et la transcription très complète de la conférence établit surtout l'origine historique de la séparation des ordres (avec l'archontat), celle aussi de la démocratie, et elle débouche, pour l'identification de la laïcité, sur une hypothèse – pour Chantal Delsol plutôt un constat – qui a eu pour effet de susciter des réactions profondes que je rappellerai rapidement dans les lignes qui suivent, renvoyant le lecteur à la transcription complète du passionnant débat suscité.

Chantal Delsol, en effet, considère que la laïcité française est à distinguer nettement de la sécularisation. En cela, elle est certainement d'accord avec la plupart des penseurs et chercheurs contemporains, mais les conséquences qu'elle tire de cette distinction ont choqué certains membres de l'auditoire. Pour elle, en effet, si la caractéristique d'homo sapiens est d'être un animal religieux, si la tentation théocratique est à l'origine de ces deux religions-sœurs, en dépit de profondes différences, que sont le judaïsme et le christianisme, et si la séparation des ordres est un phénomène historique ancré dans une histoire occidentale vieille de 9 millénaires, l'hypothèse (en forme de métalepse) qu'on puisse envisager la laïcité comme une forme de religion lui paraît tout à fait plausible. On relira donc avec profit la position de Chantal Delsol et les débats subséquents qu'elle a suscités, car ils sont caractéristiques au moins d'une chose parfaitement sûre, c'est qu'on est encore loin d'un consensus complet sur la laïcité dans la société française où, comme l'a indiqué la conférencière en citant « les lois mémorielles », et les « affaires » Pétré-Grenouilleau et Guggenheim, il est encore prudent de tourner plusieurs fois sa langue dans sa bouche avant de parler. On peut ne pas être d'accord, - et le débat qui a suivi en administra la preuve - mais il serait difficile d'exciper, à ce sujet, des arguments autres que de moralité du type : « c'est mal de penser ainsi ». Nous verrons, du reste, que sous une autre forme, d'autres penseurs reconnaissent également qu'il y a du religieux dans la laïcité, position certainement discutable et même en désaccord profond avec celle, entre autres, de Martine Cerf et Marc Horwitz (voir infra), mais le débat sur la laïcité , comme le souligne la citation de Cornélius Castoriadis de mon avant-propos, admet cette mise en cause de toute idée, vénérable ou profane, consensuelle ou factieuse, « au nom d'une discussion raisonnable entre êtres humains ». Un des objectifs de nos échanges est précisément de bannir toute forme jacobine de police des idées. La « pensée unique » et le

suivisme sont en effet des postures d'autorité dogmatique auxquelles Monsieur Tout-le-monde (panurgisme pas mort) se soumet complaisamment par pur psittacisme de prudence ou pire, d'ignorance ou de totale indifférence. La question du statut spirituel de la laïcité mérite certainement débat. Ce qui est certain, c'est qu'à partir du moment où le religieux est une affaire privée, les conséquences pragmatiques peuvent paraître assez minces.

Jacques Demorgon

Jacques Demorgon, de son propre chef (et je lui en suis reconnaissant) a envisagé l'avenir de la laïcité, comme l'indique bien la première partie du titre de sa conférence : « La Laïcité qui vient ». Il s'agit, en fait, d'un avenir à inventer et à réinventer sans cesse en s'appuyant, non pas simplement sur des données historiques classiques donc relatives dans leurs limitations méthodologiques, mais sur l'évolution *d'homo sapiens sapiens* dans tous ses états successifs, à l'échelle de la planète entière envisagée elle-même dans son éternité temporelle et spatiale. Rien de moins. La laïcité s'inscrit, dès lors, dans la genèse d'Homo, et l'instrument pour l'étudier – qui n'existe pas en réalité – c'est le fameux Macroscop, pure métaphore imaginée en 1975 par Joël de Rosnay pour envisager avec un « cerveau planétaire », donc de façon globale et systémique, les grandes règles d'organisation et de régulation de tous les systèmes (écologiques, politiques, économiques, sociaux, religieux, communicatifs) qui ont nourri l'adaptation d'Homo aux environnements successifs où il a vécu depuis les temps paléanthropologiques où il luttait comme il le pouvait pour sa survie, jusqu'à la période contemporaine où la science qu'il a acquise l'a rendu capable, biologiquement, de créer la vie elle-même.

Mais une deuxième influence pèse de tout son poids sur la pensée de Jacques Demorgon (parmi bien d'autres que nous révèle la biographie qu'il a jointe au texte de sa conférence) et c'est celle de Henri Van Lier, grand narrateur de l'aventure humaine dans... – et là je pèse les mots qui vont suivre- **l'extraordinaire, le colossal et le monumental** ouvrage posthume que constitue son livre, *Anthropogénie*, publié en 2010 aux Impressions Nouvelles, une année à peine après la disparition de cet étonnant chercheur. Je considère Jacques Demorgon comme l'un des analystes les mieux informés du contenu de cette œuvre passionnante mais difficile, à propos de laquelle il a dirigé, au Gerflint, dans le n° 2 de *Synergies Monde Méditerranéen*, un numéro

de 300 pages intitulé *Henri Van Lier, Anthropogénie et Linguistique*, auquel j'ai eu l'honneur d'apporter ma modeste contribution.

Quels ont été les objectifs de Jacques Demorgon en abordant le problème de la laïcité de façon aussi totale, lointaine et même démesurée (ce qui n'est pas une critique mais un témoignage d'admiration) ? La laïcité arrive en France au terme d'un très long processus panhistorique. Avec le principe du Macroscopie, Jacques Demorgon veut nous amener à dépasser les données habituelles : la préhistoire, la féodalité, la monarchie dans ses diverses formes, la révolution française, la république et les affrontements politico-idéologiques, certes passionnants et instructifs de la fin du XIX^e siècle. Bien entendu, il faut dépasser aussi nos clivages actuels, si utiles soient-ils pour situer la laïcité dans la genèse de l'humain. Avec ce principe, donc, il souhaite parvenir à l'inscrire dans un « devenir historico-géographique » envisagé « dans toute sa profondeur et son étendue ». Je ne reprendrai pas ici, dans le détail le « récit » anthropogénique de cette longue et passionnante histoire où l'on découvre la place du religieux dans la longue suite des transformations des sociétés tribales, puis féodales, royales-impériales et ainsi de suite...sous leurs formes multiples et conflictuelles, avec leurs organisations économiques et politiques, leurs hiérarchies en pouvoirs distincts et complémentaires (dont Chantal Delsol nous a également donné une bonne idée), avec l'évolution des inventions scientifiques, des techniques, des applications industrielles, et bien entendu enfin, avec toutes les oppositions et antagonismes qui en ont résulté. Ce vaste et prodigieux ensemble a engendré progressivement le passage des royaumes et des empires à cette nouvelle forme sociétale qu'est l'idée de Nation qui va modifier et même oblitérer radicalement les idéaux successifs anciens jusqu'à ceux dans lesquels nous vivons, pour donner forme et vie à un monde éminemment complexe, imposant au fil du temps et des changements progressifs de conditions d'existence, de nouvelles structures religieuses, politiques économiques et informatives aux différentes sociétés constitutives de notre cosmos en perpétuelle transformation. L'idée majeure de Jacques Demorgon, dans le schéma complexe mais abusivement simplifié et résumé ici par moi, c'est de nous convaincre – si nous ne le sommes pas déjà – de la nécessité de prendre une large distance critique par rapport aux « ego, ethno, socio et sociéto-centrismes » qui, de façon assez régulière, nous empêchent de refuser, en raison d'habitudes acquises, les « vérités mensongères abusives » dont

nous sommes les consommateurs naïfs et fervents à la fois. Quelles sont-elles et comment s'en protéger ?

Jacques Demorgon emprunte à Edgar Morin la métaphore vive du « quadrimoteur fou » symbolisant « le dérèglement constant des 4 activités : religion, politique, économie et information » et les séquelles tragiques qui en résultent. Sur cette base, il montre avec brio et clarté l'importance des laïcisations (mot qu'il préfère à laïcité) pour « universaliser » (mot qu'il préfère à universel) donc pour « prendre en charge dynamique » la totalité des relations entre les 4 secteurs d'activités comme la totalité des relations entre les 4 formes de sociétés : laïcisation intersectorielle (antagoniste, expérimentale et expérimentale) ; laïcisation intrasectorielle (interne entre techniques, sciences, arts et lettres, jeux et sports) ; laïcisation intrasociétale (politique intérieure) et intersociétales (entre gouvernants et gouvernés dans les 4 domaines considérés).

Il se dégage donc de cette vision, la plus haute possible assurément, l'idée d'une dynamique de laïcisations à inventer, à construire et à reconstruire sans cesse pour vivre-ensemble dans une reliance humaniste n'excluant aucune croyance donc aucune religion. Le fond du discours est à l'espérance, mais à une espérance teintée de pessimisme comme l'indique la citation de Walter Benjamin mise en exergue de la conférence : « *Les hommes en tant qu'espèce sont parvenus depuis des millénaires au terme de leur évolution ; mais l'humanité en tant qu'espèce est encore au début de la sienne* ». D'où l'invitation finale à poursuivre inlassablement le travail de Jaurès et de Briand.

Evolution et Créationnismes : Guillaume Lecoindre et Véronique Le Ru

La publication, en 2007, par Harun Yahya¹³, d'un *Atlas de la Création* destiné à prouver que l'évolution des espèces n'existe pas - lourde et caricaturale compilation « scientifique » offerte gratuitement à de nombreux lycées français et même aux laboratoires travaillant sur l'évolution – a suscité l'étonnement d'abord amusé des scientifiques français considérant que « ce genre d'entreprise ne pouvait être sérieux que pour les nord-américains » mais simplement anecdotique dans un pays de tradition laïque comme la France.

13. Adnan Oktar alias Harun Yahya, né à Ankara en 1956 est une des figures centrales du créationnisme en Turquie.

C'était sous-estimer le danger qu'une vision créationniste du monde peut avoir pour la science en général et donc pour la société française dans sa très complexe diversité. « Des témoignages d'enseignants d'université » rapportèrent, en effet, que « la perception de la théorie de l'évolution par leurs étudiants leur semblait plus que précaire ». Par ailleurs des ressources considérables, on l'ignore trop souvent, sont mises au service du créationnisme aux Etats-Unis par le *Discovery Institute* et par la *John Templeton Foundation*, cette dernière finançant lourdement, par exemple, *l'université interdisciplinaire de Paris*. Les dégâts, en Europe sont déjà considérables.

Notre colloque a donc été amené à se pencher sur cette question très grave dans la mesure où le caractère fantaisiste de l'ouvrage d'Harun Yahia n'apparaît pas clairement à tout le monde, la culture des personnels d'enseignement étant assez sommaire sur l'histoire de l'épistémologie des sciences, et la perception de la théorie de l'évolution par bien des étudiants souvent déformée par des considérations religieuses. Nous avons eu la chance d'inviter, pour évoquer cette question fondamentale, deux authentiques spécialistes du domaine :

- Guillaume Lecointre, Professeur au Museum National d'Histoire Naturelle où il dirige le département Systématique et Evolution, auteur de plusieurs ouvrages sur cette question, particulièrement, en 2012, aux éditions Quæ, de *La Science face aux créationnismes, Ré-expliciter le contrat méthodologique des chercheurs*¹⁴,

- et Véronique Le Ru, agrégée de philosophie et MDC à l'Université de Reims, auteure également de plusieurs ouvrages dont le dernier, en 2010, chez Vuibert, *La Science et Dieu, Entre croire et savoir* est également au centre du débat évoqué par notre colloque.

Pour résumer sauvagement les choses, disons que la science s'est libérée du joug de la théologie au XVII^e siècle avec l'énoncé du *postulat d'objectivité* par Galilée et Descartes. Sont exposés les grands principes qui gouvernent ce postulat, et notamment le fait qu'il « refuse systématiquement de considérer comme pouvant conduire à une connaissance vraie toute interprétation des phénomènes en termes de causes finales, de dessein, ou de projet ». Pour les créationnistes, la nature porte, en effet, le projet d'un Dieu créateur. Leur but est donc de substituer un discours idéologique au discours scientifique et de nier purement

et simplement la théorie de l'évolution de Darwin, notamment dans le domaine de la biologie. Ils s'appuient pour cela sur des principes métaphysiques fondés sur l'idée d'un Dieu des philosophes que résume parfaitement l'argument du dessein de Voltaire : « l'horloge prouve l'horloger ». Dans une telle perspective, la nature a pour eux une finalité, un ordre transcendant et Dieu, comme le pose métaphysiquement et de façon péremptoire tout catéchisme, est le créateur du ciel et de la terre. Il faut donc croire sans hésitation en cette assertion de base, avoir la foi chevillée au corps, celle du charbonnier, homme simple « qui croit sans aucun examen tout ce que l'Eglise enseigne, sans demander la moindre preuve » (« heureux ceux qui ont cru sans avoir vu »).

La théorie de Darwin passe donc à la trappe, et avec elle toute la science ramenée à de simples hypothèses. L'idéologie prend sa place et se présente comme scientifique. Les créationnistes admettent toutefois qu'il puisse y avoir deux orientations possibles ayant égale légitimité, à savoir une science pour athées, le darwinisme de nature hypothétique, et une science pour croyants, le créationnisme, devenant LA théorie (avec un article défini de notoriété). Nonobstant cette dichotomie scientifique, leur visée finale est évidemment de parvenir à éliminer de tout enseignement scolaire et universitaire la théorie darwinienne de l'évolution. Entreprise majeure risquée mais rendue possible grâce à de puissants moyens financiers qui permettent aux créationnistes de « manipuler » facilement l'opinion dans le monde entier, et principalement aux Etats-Unis, mais sans oublier le reste du monde¹⁵. On lira avec profit les pages roboratives *supra* où est présentée avec précision la véritable guerre idéologique qui se développe actuellement et qui, par intégrismes religieux et politique interposés, aboutit à une grande régression intellectuelle et sociale, entraînant, avec le déni évident de l'esprit critique, un recul des libertés et un regain de traditionalisme en tous points inacceptables dans de nombreux domaines de la vie sociale. Il va sans dire, en effet, qu'il ne s'agit pas du tout d'un débat entre chercheurs « libères et bien nés » mais, sous couvert de science, d'une véritable prise en main sociopolitique du monde entier, dont les conséquences néfastes sur le vivre ensemble ne manqueront pas de se développer rapidement, ranimant les rivalités communautaristes et même les querelles religieuses qu'on croyait à jamais reléguées définitivement dans le passé. Pour Guillaume Lecointre et

14. A noter que ce livre capital se situe dans la suite de Conférences-débats organisées par le groupe Sciences en questions de l'Inra, dans plusieurs villes : Versailles, Montpellier, Angers, Paris et Tours entre janvier 2010 et avril 2011

15. Lire à cet égard les pages 11 à 13, entre autres, du livre de Guillaume Lecointre évoqué à la note e précédente.

Véronique le Ru, il faut absolument, «ré-expliciter le contrat méthodologique des chercheurs ». La science ne peut être « une affaire d'opinion » même si à un niveau de réflexion philosophique élevé, il est tout à fait souhaitable qu'un savant authentique, comme le dit Joël de Rosnay, « analyse l'émergence de nouvelles valeurs, de nouvelles formes d'organisation ou de gestion face aux défis qui nous guettent dans des domaines nouveaux de la biotechnologie ou de l'intelligence artificielle », car toutes ces questions, et bien d'autres « traversent et agitent notre société »¹⁶.

La laïcité comme ciment du bien-vivre ensemble : Martine Cerf et Marc Horwitz.

Martine Cerf et Marc Horwitz, respectivement Secrétaire Générale et membre fondateur de l'association EGALE (Egalité, Laïcité, Europe) ont codirigé ce magnifique ouvrage qu'est le *Dictionnaire de la Laïcité* publié chez Armand Colin en 2011, et qui n'est pas seulement un inventaire (même si à cet égard il est très complet) de vocables alphabétiquement classés, d'évidence tous utiles pour comprendre le concept de laïcité et le mettre en pratique de façon *positive*, *ouverte* et *plurielle*. Ouvrage désormais incontournable. C'est aussi, et surtout une base philosophique de réflexion.

Les deux conférenciers ont fort apprécié l'intervention de Jean Baubérot avec laquelle ils sont d'accord à 99%, mais ils ont une réticence à propos du **s** accolé à laïcité même si eux-mêmes qualifient cette dernière de plurielle. Il y a donc là un paradoxe qui demande explication.

En fait, la laïcité est globalement *une* dans son principe et même dans son évolution, mais elle doit « être appliquée dans le respect des multiples cultures présentes dans la société ». C'est à ce niveau qu'on peut la qualifier de *plurielle*, désignation conjonctivement liée aux deux autres : *positive* et *ouverte*, que mentionne le *Dictionnaire* (pp.21-23). On comprend donc que le concept de laïcité n'a rien de doctrinal puisqu'aucune puissance publique ne peut la restreindre ou la gérer, et qu'elle ne se présente pas comme un courant de pensée pouvant être confondu avec une nouvelle religion puisqu'il est possible d'être chrétien, musulman ou bouddhiste... tout en étant sincèrement

et profondément laïque. Remarquons à cet égard qu'il y a là matière à débat intéressant avec la position de Chantal Delsol rappelée *supra*.

Positive : la laïcité veille à la liberté de chacun en matière de croyance et d'incroyance sous la seule mais forte réserve que dans ses choix spirituels, chacun respecte les devoirs citoyens de la république. Les religions ont donc le droit de se développer dans la société civile sans craindre la moindre menace ou persécution. C'est en ce sens que la laïcité est positive.

Ouverte : la laïcité ne peut assumer ce qualificatif que dans la mesure où tout défenseur doit admettre que « soient reconnues les religions et leurs rôles dans la société ». A cet égard, la laïcité ne peut être exclusive, partielle et fermée comme l'a été dans son passé la France, et comme le sont encore, en certains lieux du monde, des Etats fondés sur la non séparation du politique et du religieux.

C'est en cela et pour cela que Marc Horwitz et Martine Cerf pensent que seule la laïcité peut devenir, métaphoriquement parlant, le ciment d'union solide de toutes les composantes d'un Etat majeur capable de conserver sa neutralité. La foi est respectée mais ce n'est pas elle qui gouverne, et les croyances religieuses ne sauraient affranchir quiconque du respect des règles communes régissant la société. Se mobiliser pour la défendre est nécessaire car la laïcité est constamment menacée dans la mesure où les deux piliers qui la soutiennent : liberté de conscience et séparation des pouvoirs, sont encore bien souvent remis en question : soit en raison d'usages anciens miraculeusement maintenus au mépris de toute cohérence politique, comme l'exception concordataire de l'Alsace-Moselle ; soit plus simplement parce que les niveaux successifs de laïcisation et de sécularisation ne sont pas encore parvenus au point de pouvoir modérer la violence inhérente à des certitudes rétrogrades confondues avec la foi (dogmatisme, intégrisme, inégalités du statut de la femme, discriminations diverses etc.) ; soit enfin parce que persiste, même en France, le danger inverse de voir certains défenseurs autoproclamés de la laïcité s'égarer dans le nationalisme et la xénophobie au nom d'une laïcité « falsifiée » aux relents plus que douteux.

Toutes ces questions sont évoquées dans cette double intervention, Martine Cerf mettant solidement l'accent, *in fine*, sur les intégrismes et sur les droits et libertés ignorés des femmes en Hongrie, Turquie, Tunisie et Israël. Elle dénonce aussi les lobbies du Vatican, et

16. Joël de Rosnay, 1983, *les Chemins de la vie*, 1983, Points seuil

notamment la *Conférence épiscopale* qui, tant par sa composition que par sa posture résolument dogmatique, intervient pour influencer et même financer la recherche dans le domaine biologique en s'inspirant plus des préceptes et crédos idéologiques religieux que de l'éthique scientifique.

Quelle morale pour la République ? Guy Arcizet

C'est avec reconnaissance que nous avons reçu Guy Arcizet, Grand Maître du Grand Orient et Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France qui a accepté, avec une simplicité qui nous a profondément touchés, de remplacer in extremis Gilles Kepel empêché.

Pour le recevoir officiellement, nous avons demandé à Alain Seksig, Inspecteur Général, Président de la Commission Laïcité du Haut Conseil à l'Intégration, de bien vouloir présider la conférence. Il l'a fait avec beaucoup de chaleur, rappelant notamment, un mot de Jean Zay, lui-même franc-maçon, ancien Ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts (mort assassiné par la milice en 1944), qui demandait qu'on « laissât à la porte de l'école les sujets de querelles auxquels les adultes suffisent », langage qui mériterait d'être repris aujourd'hui, pense Alain Seksig, dans bien des circulaires du Ministère de l'Education Nationale.

Après avoir rappelé les liens de Guy Arcizet avec les travaux de réflexion du HCI sur la Laïcité, et la publication récente, à la Documentation Française, des Actes d'un Colloque portant sur « *La Laïcité dans la fonction publique : de la définition du principe à son application pratique* », la parole est donnée au conférencier.

Guy Arcizet évoque rapidement d'abord les responsabilités qui ont été les siennes dans le cadre des deux années qui viennent de s'écouler où il a reçu mandat d'être le Grand Maître du Grand Orient. La laïcité a été au cœur de ses préoccupations et il a parcouru le monde pour en parler. Cela lui a permis de « rencontrer la diversité » et d'être confronté à des sensibilités extrêmement différentes les unes des autres. D'où le constat - qu'on admet aisément - qu'il est difficile de clarifier le concept de laïcité. Faisant un rapide historique de la question, Guy Arcizet rappelle que la franc-maçonnerie elle-même est née « à ce moment très particulier de la naissance du monde moderne qu'est la laïcisation de la pensée ».

Comme on le voit, le terme de *laïcisation* – repris par la plupart des conférenciers- indique bien qu'il s'agit moins de partir d'une définition dogmatique dont, par simple déduction, on dégagerait des lois doctrinales...mais de l'appropriation progressive d'une pensée inscrite dans un grand mouvement historique évolutif à l'origine de la fondation des démocraties au cours des trois derniers siècles. Nulle volonté de détruire la religion ou de prôner l'athéisme, mais, dès le début du XX^e siècle, celle de remettre simplement la religion catholique à sa place, dans la mesure où elle essayait « d'envahir le champ politique ». Les choses ont bien évolué et l'on est désormais éloigné de cela aujourd'hui dans la mesure où désormais, « la religion est indifférente ». Et Guy Arcizet clarifie les connotations républicaines du mot laïcité en disant que cette dernière est désormais un **combat**, une **éthique** et une **spiritualité** :

Un combat parce que la liberté absolue de pensée et de conscience n'existe pas. On essaye toujours de nous orienter par le matraquage de l'information ;

Une éthique car existe aujourd'hui une mystique et même une eschatologie de l'argent. La France est un pays où il y a 8 millions de pauvres et 10 millions de chômeurs. Cela entraîne, avec la misère, la communautarisation, la délinquance, l'insécurité, tout cela n'ayant d'évidence rien à voir avec la religion ;

Une spiritualité enfin parce que la liberté absolue de conscience et la séparation des Eglises et de l'Etat impliquent la nécessité de la solidarité, de la reconnaissance de l'identité et de la dignité des hommes et des femmes de ce temps, donc l'émergence d'une spiritualité égale dans sa noblesse, qu'elle concerne celui qui croit au ciel ou celui qui n'y croit pas.

Les enjeux de la laïcité en Afrique Subsaharienne : Urbain Amoa

Le christianisme et l'islam (largement dominés par l'animisme) sont présents dans l'ensemble de l'espace subsaharien où, selon Urbain Amoa, le religieux est souvent porteur de dogmatisme et d'extrémisme auxquels le piétinement économique ajoute le risque permanent d'un embrasement du climat social. Il pense donc qu'une réflexion sur la laïcité s'impose comme, du reste, s'impose tout projet social suscep-

tible de promouvoir un œcuménisme humain. Mais paradoxalement, il faudrait, pour cela, un Etat fort, habile, capable de définir et de faire respecter des valeurs partagées, ce qui implique un modèle d'autorité qui n'est peut-être pas entièrement en cohérence avec l'idée de laïcité. Du moins à partir d'une vision très française.

Urbain Amoa évoque avec conviction une théorie - dont il semble être l'auteur - qui consiste, pour chaque individu, à entreprendre personnellement – ce qui n'interdit pas d'en faire de même à l'échelon de toute la Côte d'Ivoire - la quête de quatre vérités majeures : **intérieure** (liberté de pensée définissant la quiétude spirituelle), **scientifique** (impliquant le bon fonctionnement de la raison), **divine** (dépassement de soi jusqu'à la transcendance), **collective** enfin (vie paisible, dans l'harmonie et la solidarité, au sein de la cité).

Ces 4 vérités débouchent sur les valeurs de paix, de liberté, de respect, d'amour, de fraternité, de charité, de patience et de pardon qui se déploient par enrichissement et correctifs progressifs tout au long des 4 âges de la vie entre naissance et disparition, la poésie étant la clé de voûte d'une mystique de la bonne gouvernance de soi-même (et de l'Etat), dont le poète, comme le voulait Victor Hugo, devient le guide spirituel vers un ordre supérieur conceptuellement créé. Il y a du « mage » chez Amoa, notamment dans sa quête obstinée de « l'élé-gance langagière » qui fait de lui un véritable aristocrate de la pensée avec toutes les valeurs de noblesse qui s'attachent à cet adjectif.

A cette vision raffinée d'une spiritualité sociale se déployant dans l'entre-deux de la terre et du ciel, Urbain Amoa ajoute les enseignements tirés de l'Histoire africaine, et évoque pour cela :

- Dans un premier volet, la charte de Kurukan Fuga, code établi au XIII^{ème} siècle à l'issue d'un conflit guerrier entre deux rois : Soumaoro Kanté et Sundjata Keita. Ce texte revu et corrigé par un groupe de chercheurs contemporains, regroupe 44 lois élaborées primitivement en 1236. On y trouve des indices intéressants de modernité comme l'article 5 portant sur le droit à la vie, l'article 9 sur l'éducation des enfants et l'article 14 sur le respect des femmes, mais aussi des principes moins acceptables comme l'article 15 qui dit qu'il ne faut jamais porter la main sur une femme sans avoir préalablement consulté son mari, ou bien encore l'article 20 qui exhorte à ne pas maltraiter les esclaves. Ce qui est intéressant, toutefois, c'est de noter que cette charte, apparue en période de crise violente, a effectivement constitué un progrès

significatif à une époque où, en France, ne l'oublions pas, on en était encore à organiser des croisades sanguinaires et à brûler en masse les mécréants sur la place publique.

- Dans un deuxième volet historique, Urbain Amoa évoque l'implantation en Afrique Subsaharienne du christianisme, de l'islam et de l'animisme, triple influence spirituelle engendrant un hétérogénéité religieuse qu'accroissent les différences démographiques, linguistiques, économiques et politiques des 15 pays de la région, « vaguement regroupés » (sic) au sein de la *Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.*,

- Dans un troisième volet, Urbain Amoa s'interroge donc sur l'art de gérer les conflits dans l'espace africain en fondant son approche du vivre-ensemble non pas sur une pure et simple importation de principes et de règles venus d'ailleurs, mais sur des choix *compatibles* avec l'éthique, l'esthétique mais aussi les types de conflits propres à l'en-soi africain.

Pour Urbain Amoa, tous les chemins (religieux, économique, politique) sous réserve d'être correctement étudiés, peuvent être bons à suivre et à poursuivre car il faut d'évidence progresser dans l'art et la manière de gérer un pays. Mais par-delà les progrès collectifs dont la nécessité s'impose dans ces espaces restreints que sont les villes où cohabitent « des lions, des rats et des biches », la voie (au sens morinien) qui s'impose à l'Afrique subsaharienne, c'est de « se perfectionner soi-même ». « La laïcité – écrit-il - se définit comme une politique de neutralité des lois et des institutions de l'Etat par rapport à toute philosophie et toute origine ethnique » et se « présente (aussi) comme un principe de séparation dans l'Etat, de la société civile et de la religion, lui permettant d'engager ouvertement des luttes contre la pauvreté et contre le terrorisme fanatique », et encourageant chacun, dès lors « à affirmer sa propre neutralité politique et religieuse et à engager son combat contre les mêmes fléaux ».

L'Afrique souffre, en effet, parce qu'elle est constamment menacée par le terrorisme, la piraterie maritime, la criminalité rendue de plus en plus possible par les flux d'armes augmentant le danger du grand banditisme (discours du Président Alassane Ouattara à la CDAO en février 2012). Le plus urgent est donc la restauration de l'Etat, la prévention des conflits, la communication, la réorganisation de l'administration locale, la formation de la jeunesse et sa mobilisation

pour des causes qui en vaillent vraiment la peine.

Pour Amoa, la Laïcité - qu'il évoque mais sans citer le mot *in fine* - c'est dans *la Prière à Dieu de Voltaire* qu'il tente d'en faire comprendre le sens profond. Il ne s'agit pas de religion, même si Voltaire s'adresse à Dieu, mais d'un d'appel à la solidarité en ce monde de misère où se débattent des créatures perdues dans l'immensité : « Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr et deux mains pour nous égorger. Que ceux qui allument des cierges en plein midi pour Te célébrer supportent ceux qui se contentent de la lumière de Ton soleil car Tu sais qu'il n'y a, dans cette vanité, ni de quoi envier ni de quoi s'enorgueillir. Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ».

Invocation fervente mais aussi humour et même petite moquerie fraternelle. Pourquoi pas ? C'est dans « la parenté à plaisanterie », donc dans la profonde licéité du rire, que se situent, pour Voltaire, pour Amoa et pour tout homo sapiens bonifié, l'amour, la tolérance et la distance spirituelle dont l'Afrique et la France (pour ne citer qu'elles) ont tant besoin.

Débats actuels de la Tunisie à propos de la laïcité : Approche linguistique. Salah Mejri

Au long des deux journées, plusieurs interventions de la salle, et ce, quel que soit le conférencier ciblé, ont déploré la centration « excessive » de nos échanges sur des problèmes relevant plus de la France que du reste de la planète. Certains se sont même sentis « étouffés » par « l'acharnement » (sic) « à définir la laïcité à la française ». On a donc souhaité ardemment la découverte « d'un dénominateur commun avec tous les pays du monde ».

Si ce type de discours représentait le résultat majeur, voire unique, de notre rencontre, nous n'aurions déjà pas entièrement perdu notre temps. Savoir reconnaître ses limites est une étape nécessaire vers toute tentative de dépassement, avec peut-être, au bout, dans le meilleur des cas, une rédemption sans doute provisoire car le chemin qui mène à la Vérité, au sens transcendantal du terme, ne nous enseigne rien d'autre que les vertus de la fuite en avant.

Mais ces propos relativement dubitatifs sont d'évidence à replacer dans leur contexte spécifique. En l'espèce, la critique formulée à l'égard

du caractère trop franco-français de nos débats, vise, *a contrario*, à saluer la performance - effectivement remarquable - du travail d'analyse linguistique effectué par le Professeur Salah Mejri dans le discours journalistique tunisien en rapport avec la laïcité, et dans la période 2007-2011 correspondant à la fin du « règne » de Ben Ali.

En excellent linguiste, Salah Mejri commence par présenter les préalables méthodologiques de sa méthode d'analyse que nous ne rappellerons pas ici car le texte de la conférence, d'une parfaite clarté, est concis et bien exemplifié. Le décor général étant planté, il envisage la suite, dans une perspective lexicographique en trois temps et trois mouvements, selon une construction ternaire d'une rigueur architecturale parfaite.

Le premier temps concerne l'étude des ambiguïtés (en Tunisie) de l'unité laïcité.

Le mot *unité* est choisi car il se veut neutre dans la mesure où Salah Mejri établit une distinction entre *terme* renvoyant à un contenu conceptuel délimité par l'analyste, et *mot* désignant un signe ordinaire comportant un signifié et un signifiant en relation avec les autres mots de la langue (dans une perspective classiquement saussurienne). C'est là, on le voit, une première ambiguïté parfaitement illustrée par de nombreux exemples. Quand on parle de laïcité - en Tunisie comme ailleurs - il est possible et même fréquent que les locuteurs ne soient pas au même niveau de compétence et s'affrontent, en utilisant pourtant les mêmes mots - dans un dialogue de sourds.

Mais le mot laïcité est d'autant plus ambigu qu'il a donné lieu à une traduction en arabe littéral. Même si l'on parle en français, il est donc possible que le contexte déterminant l'usage soit distinct, ce qui conduit Salah Mejri à parler d'une « laïcité linguistique », métaphore tout à fait heureuse qui montre bien que la grande Histoire des mots et des idées est à inscrire dans une suite infinie de petits drames (pour parler comme Lucien Tesnière) qui, mis bout à bout, prennent dans la durée, le caractère d'une véritable épopée.

Enfin, toujours dans le chapitre des ambiguïtés, on passe de la langue et de la parole au discours, c'est-à-dire aux représentations les plus diverses que peut se faire un locuteur tunisien de la laïcité : attaque contre la religion ; principe de droit politique ; non-religion ; areligion ;

islamophobie, concept importé qui n'a aucun droit en Tunisie etc. Les exemples choisis par Salah Mejri dans son immense corpus, abondent et sont tous judicieux, pertinents et attractifs. A lire absolument.

Le deuxième temps concerne les usages du mot laïcité

Là encore nous retrouvons le rythme ternaire du texte :

- d'abord les usages partagés (séparation de l'Etat et de la société religieuse, par exemple) ;
- ensuite les usages controversés où l'on tente d'expliquer les emplois de façon plus ou moins polémique, niant la pertinence de certains d'entre eux, ou mettant en correspondance (positive ou négative) l'islam et la laïcité... ;
- enfin les usages contestés, qu'il s'agisse du mot lui-même ou de la multiplicité des débats auxquels il a donné lieu sur l'identité arabo-musulmane de la Tunisie, sur la croyance, sur les droits des femmes, sur la Chariaâ etc.

Le troisième temps envisage la question importante des collocations et des champs sémantiques

Les collocations sont une variété de cooccurrences avec toutefois cette distinction importante que les mots entretiennent un rapport avec les références, donc avec le sens particulier circulant dans une situation énonciative précise. On est donc dans le dialogisme (au sens morinien du terme), dans l'affrontement, dans le drame (pour reprendre encore le mot cher à Lucien Tesnière). La cooccurrence, en revanche, n'est que la coexistence d'unités linguistiques dans le même énoncé.

Quant à l'idée de champ appliquée ici au domaine sémantique, notionnel ou conceptuel, elle s'inscrit dans le vaste panorama lexicographique que la recherche de Salah Mejri a voulu nous dévoiler pour nous permettre de comprendre comment la laïcité est perçue en Tunisie. Viennent à l'appui des extraits journalistiques rassemblés un ensemble d'images photographiques constituant une base d'observation d'un grand intérêt.

Si ce texte de Salah Mejri a suscité bien des réactions positives, c'est

parce qu'il conjugue deux vertus essentielles : il mobilise l'attention sur la matérialité des mots mais aussi sur leur charge symbolique. On est donc très exactement en situation dramaturgique (quelque chose semble se dérouler sous nos yeux), mais aussi en situation d'écoute d'autant plus attentive que la communication apparaît naturellement comme « scientifique », guidés que nous sommes sur une trajectoire judicieuses d'exemples véhiculant chacun sa part de vérité ; et enfin en situation d'écoute poétique car, d'une part, Baudelaire et ses correspondances ne sont pas loin, et la « chanson grise » de Verlaine, où « l'imprécis au précis se joint » dans une traque de fines nuances sémantiques, aurait probablement pu être mise en exergue, en totalité ou pour quelques vers seulement. Texte remarquable, donc, ayant donné lieu à des questions brillantes dans le débat qui a suivi, notamment celles du Professeur Saddek Aouadi, (Rédacteur en chef de la revue Synergies Algérie) et à des réponses non moins brillantes de Salah Mejri, autant de moments passionnants que j'invite simplement le lecteur à découvrir.

Pour une Pédagogie de la Laïcité : Abdenour Bidar

La mission que le HCI et la DGESCO ont confiée à Abdenour Bidar (comme l'indique clairement le préambule de la communication qu'il a présentée) est d'élaborer des outils de réflexion pour aider le professeur à faire face à diverses situations de contestation du principe de laïcité. Il ne s'agit évidemment pas de « solutions toutes faites » ou de « recettes » mais, pour chaque situation particulière, d'un essai *in vivo* d'analyse collective autonome de supports dont l'exploitation permet à la fois la formation intellectuelle de l'enseignant, mais aussi, pour l'élève, la prise de conscience du sens et des enjeux de la laïcité. A. Bidar a ainsi présenté, en quelques explications lumineuses, les principes de sa méthode de travail, en donnant toutefois au concept de méthode un caractère évidemment plus systémique (donc global et ouvert) que systématique au sens rigide et dogmatique du terme.

On verra avec quelle aisance, par exemple, il parvient à extraire, par le travail en commun, les idées implicites que véhiculent certaines formules consacrées comme « garantir l'égalité entre les élèves » ou « promouvoir une fraternité ouverte à tous ». La Laïcité qui nourrit ces formules prend sens à l'intérieur de l'école désignée traditionnellement comme « enceinte scolaire », expression impliquant judicieusement

l'idée « matricielle » (la mère) caractérisant un « lieu dans lequel on éduque des enfants » et où l'on apprend la vie ». Mais cela sans prosélytisme, donc de façon neutre et impartiale (comme le voulait Jaurès), l'école étant un détour où chacun doit se sentir protégé, encouragé à s'enrichir, à grandir et à devenir un humain à part entière. Cette construction de soi implique l'idée de liberté pour comprendre et cultiver sa différence, prendre la distance critique qui convient par rapport à ses certitudes immédiates, donc tenter de dépasser tous les liens imposés pour reconnaître autant que possible son propre chemin. Abdennour Bidar distingue pour cela entre les formes passive et pronominales du verbe *appartenir* qui permettent à chacun de se situer : « *appartenir à* » implique les appartenances collectives qui doivent rester à l'extérieur ; « *s'appartenir* », est l'ouverture d'un espace personnel qui est celui de la construction de sa propre identité, donc de sa propre naissance humaniste comme individu.

Cet aspect pédagogique tout à fait convaincant est évidemment soutenu par de solides travaux publiés entre 2004 et 2012 (tous en relation avec l'islam), dont je conseille vivement la lecture. Pour résumer brièvement (donc injustement) les choses, disons que Bidar part du constat qu'à propos de la laïcité, dans le contexte occidental actuel, la problématique est mal posée. Nos réflexions hexagonales seraient insuffisantes dans la mesure où la question de l'islam passe régulièrement au deuxième plan, envisagée dans une perspective sociologique certainement intéressante mais qui, pour lui, négligerait ou exclurait même la question existentielle. Son dernier ouvrage a pour titre *Comment sortir de la religion* (sans point d'interrogation). C'est, en effet, un essai de méthode d'approche philosophique du problème posé par ce titre. Cette méthode, dans son ensemble, n'est pas sans homologie avec les principes pédagogiques que nous venons d'esquisser.

Pour Bidar, l'Occident, depuis deux siècles, a évacué le religieux comme s'il s'agissait d'une pulsion infantile de l'humanité. L'ennui, toutefois c'est que le religieux tente obstinément de revenir, de se re-manifester, donc de récupérer un droit de cité. Sur cette question, le langage tenu est assez sévère, provocateur et même assez combatif. Bidar parle, en effet, de « vision hémiplégique de l'Occident, d'autisme, de nombrilisme, d'attitudes de vierges effarouchées, de problématisation insuffisante » etc. Il y a sans doute du vrai dans tout cela mais

la véhémence – quoique faisant partie du charme de la lecture – peut entraîner quelque surprise. Pauvre Occident ! Non seulement il n'est fils de bonne mère qui ne veuille le corriger et même le stigmatiser, mais lui-même se sent perpétuellement coupable d'avoir commis l'irréparable, au point qu'il en arrive – en France surtout – à se demander si ce n'est pas lui et lui seul qui aurait inventé l'impérialisme, le colonialisme, l'esclavagisme, la xénophobie et tout ce qui va avec. C'est de bonne guerre, l'Occident est donc placé en posture d'accusé. Qu'on en juge : « tous les concepts au moyen desquels l'intellectualité occidentale depuis deux siècles pense la sortie de la religion, ont atteint leur date de péremption » ? Que peut-on conserver quand tout est à ce point anéanti ? Il faut donc « désoccidentaliser » le monde pour parvenir, non pas à sortir de la religion mais à concevoir un « enfantement religieux de l'homme », ce que Bidar appelle « une seconde naissance de l'humanité ».

C'est là, selon moi, que se situe l'homologie entre la partie pédagogique exposée *supra* et la solution philosophique planétaire qui nous est proposée pour ré-enchanter le monde. L'homme engendré par l'Occident est devenu un monstre de surpuissance, de force illimitée, de destruction radicale de la nature. De même que l'enfant doit sortir de la matrice de l'école comme un humain à part entière, de même, l'homme contemporain, lui, doit sortir métamorphosé de la matrice religieuse périmée qu'il « trimbale » derrière lui : « Chacun de nous, écrit-il, doit maintenant unifier ses propres forces, et tous collectivement doivent rassembler les leurs au service de l'accouchement du souverain créateur que tout être humain porte en lui. Alors seulement nous aurons donné à la religion le moyen de mourir en paix – en rendant justice à sa fonction de matrice ».

C'est donc dit : à chacun de « sortir de sa religion », non pas de façon blasphématoire ou insultante, mais pour un dépassement spirituel, une émergence hors d'une matrice religieuse qui a joué son rôle pendant des siècles et même des millénaires, mais qui a visiblement atteint aujourd'hui son niveau de stagnation, quelle que soit la religion considérée. Toutes les sagesse religieuses sont donc mortelles, nous dit Bidar : « *tous les chemins de la Foi sont (..) les témoins du fait que le rapport à une croyance (ou à une incroyance), pour devenir riche et pleinement humain, doit devenir complexe. Et pour cela il faut (..) offrir (à chacun) la chance de prendre toute la distance nécessaire*

par rapport à ses certitudes immédiates, à une conviction spontanée que l'individu se contenterait de « trimbaler » avec lui tout au long de son existence ». Dont acte !¹⁷

La laïcité par les textes, documents fondamentaux et matériaux didactiques : Chantal Forestal et Gérard Bouchet

Chantal Forestal et Gérard Bouchet prolongent l'approche d'Abdenour Bidar par un ensemble de textes, documents et matériaux d'enseignement répartis sur trois tomes en cours de publication :

Le premier, intitulé *La laïcité, genèse d'un concept*, interroge, dans sa première partie, l'histoire de l'émergence de la laïcité dans le domaine public jusqu'à son aboutissement à la Loi de 1905. Dans sa deuxième partie il inventorie textuellement les valeurs de référence philosophiques et morales de la loi, et les nombreuses luttes qui ont permis de parvenir à l'idée que l'Homme est capable – sans remettre en question les croyances religieuses les plus diverses – d'être l'acteur de son propre destin.

Le deuxième tome, intitulé *La laïcité aujourd'hui, enjeux et controverses, le débat éthique*, montre précisément que la Laïcité n'est pas une idéologie antireligieuse, voire une religion de substitution. Sont ainsi affirmées, non seulement la liberté de culte mais aussi l'égalité de dignité des croyants, des athées, des agnostiques et des indifférents devant la loi républicaine dont il convient - cela va sans dire - de respecter les principes dans l'ensemble des activités humaines. Quoique reconnaissant que la laïcité peut être perçue comme d'inspiration originale française, l'ouvrage insiste à la fois sur sa finalité émancipatrice générale et sur le caractère « universalisant » donc évolutif du concept de laïcité pour « déjouer l'inhumain », selon la formule heureuse proposée par Jacques Demorgon dans son dernier ouvrage. Il s'agit donc d'ouvrir les esprits à une dimension laïque respectant scrupuleusement les droits de l'Homme.

Le troisième tome, enfin, intitulé *Ecole et Laïcité, un lien privilégié*, se propose de mettre à la disposition des formateurs et des enseignants des outils pédagogiques susceptibles de favoriser l'appropriation des principes et des valeurs de la Laïcité selon 4 axes :

- Notions essentielles à maîtriser.
- Inventaire non exhaustif de valeurs laïques.
- Principes constitutifs de la laïcité à l'œuvre dans une classe et dans un établissement scolaire.
- Choix de documents pédagogiques très diversifiés en vue d'exploitations pédagogiques.

L'utilité d'un tel travail se passe de commentaires. L'ouvrage d'ensemble est une véritable somme se voulant résolument pragmatique, utile, ouverte à la discussion, nullement dogmatique ou intolérante, donc en harmonie et complémentarité dialogique avec les principes et méthodes de travail proposés par Abdenour Bidar. Tous les textes rassemblés, en effet, offrent, par leur totalité, une vision panoramique de l'histoire de la laïcité dans le temps et même dans l'espace. Le classement effectué est la manifestation d'un point de vue créant philosophiquement son objet (comme le dit Saussure) et suscitant du même coup une certaine forme d'interprétation. D'aucuns pourraient donc estimer que le chemin spirituel suggéré par ce classement de textes est moins innocent qu'il y paraît à première vue, car conduisant le lecteur à des conclusions plus ou moins imposées par la trajectoire suivie. Ce genre de réserve n'est pas nouveau et concerne, on le sait, certaines disciplines interprétatives comme l'Histoire, par exemple, qui connaît actuellement des déboires qui ne sont pas sans liens avec la laïcité. Cela mérite donc d'être dit ici, mais sous réserve de nuances. Dans la réalité de la classe, en effet, ce qui importe à Chantal Forestal comme à Gérard Bouchet, comme aussi à Abdenour Bidar, ce n'est pas de délivrer un nouveau message doctrinal, donc de construire une nouvelle religion, mais d'ouvrir son esprit à l'humain pour *déjouer l'inhumain* qui s'infiltré partout, et sur toute la planète où chaque jour nous est offert un infernal inventaire d'actes barbares accomplis au nom de vérités transcendantes supposées cautionner les crimes les plus odieux. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'une liberté entière est laissée aux enseignants et formateurs pour puiser dans ce vaste « trésor » de textes les matériaux avec lesquels, à l'exemple d'Abdenour Bidar, ils tenteront de faire prendre à leurs élèves toute la distance nécessaire par rapport à des certitudes qu'ils n'ont jamais eu la possibilité d'interroger, et qu'ils « trimbalent » donc depuis le commencement de leur existence.

17. Même nécessité de mise en perspective. La charge ironique du verbe « trimbaler » est un signe fort pour dénoncer le danger des idées « toutes faites » perçues comme un fardeau inutile et même nuisible.

Conclusions

Ce que je veux souligner fortement, c'est que la laïcité, contrairement à une espèce de slogan claironné ou suggéré plusieurs fois, n'est pas – ou en tout cas ne gagne rien à être – une spécialité française, même si la France peut avoir, à l'origine, joué un rôle très intense dans son élaboration, et même si – Dieu merci ! – elle continue hardiment de s'y intéresser. Lors des préparatifs de ce colloque, certains collègues – qui du reste se sont abstenus de nous rejoindre – m'ont dit que la laïcité ne concernait pas vraiment leurs pays respectifs. Cela m'a étonné car c'était visiblement un simple préjugé. Mais nous sommes en France, et, sur la question de la laïcité (entre autres) il est intéressant d'observer un stéréotype bien hexagonal. Le Français, même agnostique ou athée, fait volontiers état de ses vertus chrétiennes - parfois à son insu - d'origine lointaine. Il est ainsi passé maître dans l'art de battre sa coulpe, même sans réelle nécessité. Ce fut le cas de quelques interventions isolées mais ferventes, regrettant amèrement qu'on parlât trop de la France et des Français. D'une part, comme les conférenciers concernés le leur ont fait observer, et comme la programmation le montre bien, c'est un reproche assez peu fondé. Mais d'autre part, il est clair que la Laïcité, comme toute forme d'engagement spirituel, est un concept non pas « universel » (qui supposerait l'idée d'une fermeture définitive) mais « universalisant » (je crois que nous sommes tous d'accord pour accepter ce participe actif proposé par Jacques Demorgon), c'est-à-dire un concept en phase d'adaptation continue à n'importe quel type de société en devenir, quel que soit le positionnement géographique de cette dernière.

On peut évidemment considérer, avec un croyant, que la vérité du monde ayant été révélée par Dieu lui-même, elle ne demande plus qu'à être mise en application sans faiblesse. Si la question était si simple tout serait parfait. Hélas, dans le domaine du dogmatisme religieux et des idéologies totalitaires, l'homme sait parfaitement à quoi ces grandes fabriques d'illusion ont pu le conduire. Le constat que l'humanité dans son ensemble a commis et continue de commettre trop de crimes abjects, précisément au nom d'une foi qu'on a souvent peur d'interroger parce qu'on est sous le regard d'autrui, interdit de se dispenser de toute réflexion spéculative sur ce qui pourrait être sérieusement amélioré.

Dans la mesure où la Laïcité n'est l'ennemie d'aucune religion, il convient d'en suivre et d'en aider l'évolution adaptative continue

dans le temps mais aussi dans l'espace, et d'admettre que tout lieu de discussion n'est jamais autre chose qu'un moyen de tester la pertinence d'un concept susceptible d'ouvrir la voie à la naissance d'un Homme réellement nouveau (et là, je suis totalement en phase avec Abdennour Bidar). Martine Cerf et Marc Horwitz l'ont dit avec force de leur côté : la laïcité n'interdit pas la pratique d'un culte. On peut être laïc et musulman ou chrétien ou animiste, ou agnostique, ou athée etc. La fraternité humaine ne doit donc plus être discriminatoire comme c'est encore le cas aujourd'hui, et, parmi toutes les spiritualités possibles, si admirable soit chacune d'elles, seule la laïcité admet l'idée pleinement terrestre de ce lien à autrui. Alors que faire du paradis, de l'au-delà, de l'éternité ? On verra bien. Il y a plus urgent dans l'immédiat.

Je remercie tous ceux qui ont permis de construire cet ouvrage qui, je l'espère, aura son utilité. A sa manière, en effet, il offre la base d'une réflexion suivie très actuelle et diversifiée

Je m'accorde aussi la permission d'évoquer ici l'action du Gerflint et de dire ma fierté d'être entouré fraternellement de chercheurs qui, à mon avis, incarnent parfaitement toutes les vertus de la laïcité. Je les en remercie, eux aussi, du fond du cœur.

Pour justifier encore l'action du Gerflint en faveur de la laïcité, c'est à Francis Ponge, sans doute le poète penseur le plus sollicité par les didactologues, didacticiens et pédagogues de l'enseignement des langues-cultures étrangères que je laisserai dire le dernier mot :

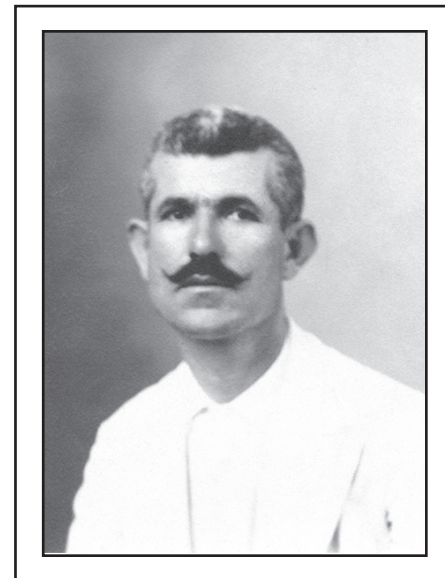
« Il faut parler : le silence en ces matières est ce qu'il y a de plus dangereux au monde. On devient dupe de tout. On est définitivement fait, bonard. Il faut d'abord parler ».

C'est donc ce que nous avons fait.

Sylvains-les-Moulins, 16 septembre 2013

Annexe

In Memoriam



Mohand Saïd Lechani

1893 - 1985

Un grand défenseur algérien de la Laïcité

Un grand serviteur algérien de la Laïcité :

Mohand Lechani

Je me permets d'évoquer ici le souvenir de Mohand Lechani dont on peut admirer le mâle visage sur la photographie jointe. Mohand Lechani, grand intellectuel algérien, fut tout au long de sa vie un vaillant défenseur de la laïcité. Né en 1893 en Haute-Kabylie, dans les Aït Iraten, il fut d'abord berger, occupation dure mais poétique qui certainement l'enrichit à bien des égards. L'obligation scolaire aidant, et en dépit de quelques réserves de son père, il fut scolarisé sur le tard. Sa brillante intelligence, toutefois, lui permit de franchir rapidement les étapes pour affronter et réussir le difficile concours d'entrée à l'Ecole Normale de la Bouzaréah, près d'Alger. Il en sortit en 1912 (il n'avait pas 20 ans) avec le grade, envié alors en Algérie, d'Instituteur, et fut affecté dans une école du charmant village de Marengo (aujourd'hui Hadjout) près de la côte méditerranéenne entre Cherchell et Tipaza.

Rapidement inscrit à la SFIO, il adhéra à la Ligue de défense des Droits de l'Homme et du Citoyen et consacra alors toute sa vie à un combat courageux et efficace contre les discriminations. Ce combat fut en effet couronné de succès puisqu'il aboutit, en 1949, à la promulgation d'un décret de fusion des enseignements abolissant la ségrégation scolaire. A noter que Mohand Lechani fut rapporteur du projet en qualité de Conseiller de l'Union Française.

Il serait très long de citer tous ses travaux mais l'ancien Directeur du CREDIF que je suis se plaît à noter que Mohand Lechani prit part aux travaux de la Commission Gougenheim qui élaborait le Français Fondamental à partir duquel fut entreprise toute la réforme de l'enseignement du français dans le monde des années 50 du siècle dernier. Je le compte donc un peu comme mon propre ancêtre puisque, comme lui, en Algérie, j'ai été formé à l'Ecole Normale (de Constantine pour ce qui me concerne) et que, grâce à lui encore, j'ai travaillé sur les listes de mots qu'avec Georges Gougenheim et mon Ami Paul Rivenc, fondateur du CREDIF, il a contribué à rassembler. Qui dira l'importance de l'enseignement du français à l'étranger pour le développement d'une francophonie humaniste déjà imprégnée des valeurs de laïcité qui lui étaient chères ?

Il y a, en effet, chez Mohand Lechani – et ce n'est pas une simple hypothèse car je m'appuie pour cela sur les écrits de l'un de ses biographes – «la volonté de mettre à l'honneur les valeurs de la société traditionnelle kabyle » où la laïcité a tenu et tient toujours une grande place. Le Droit coutumier kabyle, en effet, est d'essence laïque et régit dans cette perspective les relations sociales dans les communautés villageoises où l'on pratique de façon ancestrale la démocratie directe. Mohand Lechani peut être considéré comme le chantre de ces valeurs car ses réflexions sur la laïcité extraites de son testament politique rédigé il y a cinquante ans, sont d'une exceptionnelle modernité. On peut, du reste, les considérer comme réellement prémonitoires des péripéties tragiques qui, depuis ces trois dernières décennies, bouleversent le monde un peu partout.

Intellectuel à l'esprit aiguisé ayant chaleureusement côtoyé les plus grandes personnalités de son temps, comme d'autres avant lui (et là je me plais à le comparer à Albert Camus dont on célèbre cette année le centenaire de la naissance) il a eu le tort d'être en avance sur la société de son temps et sur ses pesanteurs. Il n'était donc que justice, si brièvement que ce soit, d'évoquer son souvenir dans ce livre consacré à la laïcité, mais aussi, soyons un peu immodeste, dans le cadre de notre GERFLINT qui, à sa manière, suit fidèlement le chemin qu'il a tracé pour développer la fraternité entre tous les humains.

Ce qui subsiste de l'histoire des grands hommes, au-delà de toutes les vérités pour lesquelles ils se sont battus tout au long de leur vie, c'est la magnanimité. Rendre hommage à Mohand Lechani, c'est ressentir chez lui que « raison et passion ont pu se corriger l'une l'autre ». Il a donc courageusement pris tous les risques de la passion mais sans jamais se laisser anéantir par elle. Toujours lucide, donc jamais piégé par l'illusion qui gouverne les esprits superficiels et légers, il a développé une manière d'être où – je le crois sincèrement - les rêveries du petit berger des montagnes de Kabylie, ont nourri de poésie, jusqu'à l'émerveillement, son amour de la vie. Sa part d'humanité, considérable, est, à bien des égards sans doute, le fruit de cette expérience première de la mystérieuse et poétique beauté de sa terre natale. Il n'en faut pas plus pour donner du sens à la vie et il n'en faut pas moins pour faire d'un enfant ébloui un grand Homme.

Mohand Lechani fait partie de ces êtres d'exception qui appartiennent à l'humanité toute entière. Il s'est éteint à Alger, le 25 mai 1985, en laissant derrière lui une œuvre encore à découvrir (en cours de publication).

Sylvains-les-Moulins, 3 octobre 2013

Jacques Cortès

Eléments bibliographiques

Dictionnaire biographique de la Kabylie, Edisud, Aix-en-Provence, 2001.

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier en Algérie (collection Jean Maitron), éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2007.

Dictionnaire Maitron, éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2011.

Chaker, S: *Berbères aujourd'hui*, L'Harmattan, Paris, 1999.

Rey-Goldzeiguer, A: *Aux origines de la guerre d'Algérie*, La découverte, Paris, 20002.

Picard, A: *Textes berbères dans le parler des Irjen*, La Typo Litho, Alger, 1958.

Site Internet des Amis de Freinet

Présentation des Conférenciers

Présentation des conférenciers

Urbain Amoa

est professeur des Universités et Recteur fondateur de l'*Université Charles Henri de Montesquieu* à Abidjan (Côte d'Ivoire). Nombreux travaux en linguistique générale mais aussi en littérature (théâtre et Poésie). Indépendamment de tout engagement politique partisan, il est apparu comme un arbitre écouté dans le cadre de la grave période que vient de connaître son pays. Passionné par les traditions culturelles et coutumes de son pays, auteur d'un important ouvrage sur la *Poétique de la poésie des tambours*, il est l'organisateur du festival de *La route des Reines et des Rois* et s'intéresse aux alliances interethniques et à la gestion des conflits avec, pour objectif, d'analyser les méthodes et stratégies d'exploitation des alliances. Urbain Amoa est aussi rédacteur en chef de la revue *Synergies Afrique centrale et de l'Ouest* du GERFLINT.

Guy Arcizet,

ancien interne des hôpitaux de Paris, a exercé de 1965 à 2005 comme médecin de quartier à Bagnole, dans le 93. Père de deux enfants, amateur de cinéma, de musique classique et de littérature, il cite régulièrement Montaigne, René Char ou Camus. Vivant encore dans une cité de banlieue défavorisée, il est un citoyen socialement engagé. Son engagement en Franc-maçonnerie et au Grand orient de France est total depuis 25 ans. Il a été vénérable de sa loge et président du Congrès des Loges de la Région Ile de France. Il a toujours milité pour une Franc-maçonnerie résolument républicaine et laïque. Au sein du Conseil de l'Ordre (qui représente le pouvoir exécutif du Grand Orient de France), Guy Arcizet a occupé la fonction de Grand Secrétaire aux Affaires intérieures. Réélu en septembre 2011 Grand Maître et Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, il souhaite orienter la principale Obédience maçonnique française vers un intérêt accru pour les questions sociétales.

Jean Bauberot

est professeur émérite de la chaire d'histoire et sociologie de la laïcité à l'École pratique des hautes études. Il a fondé le Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (CNRS-EPHE) dont il est toujours membre. Ses nombreux travaux sur la laïcité font autorité et ont été traduits en

quatorze langues. Il vient de publier aux Editions La Découverte (2012), un nouvel ouvrage : *La laïcité falsifiée*, très apprécié par l'ensemble de la critique (voir notamment, dans le *Nouvel Observateur* du 23 février 2012, N° 2468, l'éditorial de Jean Daniel qui caractérise l'ouvrage comme « un livre à la fois concis et précieux » (p.3).

NB : Jean Baubérot a également co-dirigé, avec Michel Wieviorka (voir infra), en 2005, un ouvrage aux Editions de l'aube intitulé *De la séparation des Eglises et de l'Etat à l'avenir de la laïcité* »

Abdenour Bidar

est Professeur agrégé de philosophie en classes préparatoires (Sophia-Antipolis Université de Nice et IEP de Paris) et membre du Comité de rédaction de la revue *Esprit*. Chargé de Mission auprès de la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) du Ministère de l'Education Nationale et du HCI (Haut Conseil à l'Intégration), sur le thème « Pédagogie de la laïcité ; membre du groupe de travail « Religions et République » formé par le Haut Conseil à l'Intégration, dont les travaux ont abouti à un « Avis relatif à l'expression des religions dans les espaces publics - Recommandations du Haut Conseil à l'Intégration relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République remises au Premier Ministre en mars 2010 » ; et membre du groupe permanent de réflexion et de propositions sur la laïcité auprès du Haut Conseil à l'Intégration.

Gérard BOUCHET et Chantal Forestal

Gérard Bouchet est docteur en philosophie ; ancien professeur en IUFM. A publié :

Laïcité et enseignement - Armand Colin 1996 ;

Laïcité : textes majeurs - Armand Colin 1997 ;

l'école dans la Drôme – 1830/1880 ; Les cinquante ans qui ont fait l'école – Editions et régions 2006

Contributions à : *Feu les Ecoles Normales* – l'Harmattan 1994 ;

Le Plan Langevin-Wallon. Une utopie Vivante PUF 1997.

Adjoint au Maire de Valence.

Chantal Forestal est maître de conférences honoraire de l'Université de Provence, habilitée à la direction de recherches en didactique-didactologie des langues-cultures et qualifiée aux fonctions de professeur des universités. Deux contributions en didactique des

langues abordent le problème de fond de l'enseignement-apprentissage de la laïcité : « Vers une approche transculturelle en didactique des langues-cultures », n°152 des ELA (revue de didactologie des langues-cultures), Didier-Kilcksieck, 2008 ; « Pour un apprentissage militant de la laïcité une transcendance immanente », in Colloque du GERFLINT « Dialogue des cultures, cultures francophones-cultures anglophones », Londres, mai 2011. Elle est membre du Conseil d'administration de l'ASTI (Association de solidarité avec les Travailleurs immigrés).

Martine Cerf et Marc Horwitz :

Martine Cerf est Secrétaire Générale de l'association EGALE (Egalité, laïcité, Europe). Elle est l'auteur, avec Marc Horwitz, du Dictionnaire de la laïcité, publié en 2011 chez Armand Colin, 344 p. Cet ouvrage important « défend l'idée que la laïcité est le ciment d'un « bien-vivre ensemble » et que le principe de séparation des Eglises et de l'Etat fait son chemin dans le monde du XXIème siècle ».

Marc Horwitz est Journaliste, spécialiste de santé publique, corédacteur du *Dictionnaire de la Laïcité*, il a notamment travaillé pendant une vingtaine d'années à la télévision où il a été distingué pour le documentaire « Voyage au bout de la vie » (TF1 1986). Il s'est intéressé depuis longtemps à la laïcité et est membre-fondateur de l'association EGALE (Egalité, Europe, Laïcité). Son engagement le plus récent l'a amené à signer en tant que membre du « Collectif pour un vrai cinquième risque », le Manifeste pour un droit universel à l'aide à l'autonomie.

Jacques Cortès

est Professeur émérite de l'Université de Rouen (Linguistique générale, linguistique française et Didactologie des Langues-cultures). Après une carrière à l'étranger (Algérie, Japon, Maroc, Zaïre (pour l'Unesco), il a dirigé le CREDIF (Centre de Recherches et d'Etudes pour la Diffusion du Français, à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud de 1973 à 1986, puis le French American Institute for International Studies (FAIIS) pour le compte de la Mission Laïque Française, de 1986 à 1989, créant et animant, pendant 3 ans, à partir de Houston (Texas) la revue Pages d'Ecrites (27 numéro publiés). Nommé Professeur à l'ENS de Saint-Cloud en 1983, il demande et obtient sa nomination à l'Université de Rouen où sa présence et sa compétence

permettent la création d'un Institut de Français Langue étrangère dans le cadre du DESCILAC (Département des Sciences du Langage et de la Communication. En 1998-99, il fonde le GERFLINT (Groupe d'Etudes et de Recherches pour le Français Langue Internationale), programme mondial de diffusion scientifique francophone en réseau qui compte aujourd'hui 32 revues internationales autonomes réparties sur les 5 continents, et deux collections d'ouvrages scientifiques. Disciple d'André Martinet pour la linguistique Générale, il est co-auteur de la Grammaire Fonctionnelle du Français. Il se réclame aujourd'hui de la pensée d'Edgar Morin et défend avec conviction la théorie de la complexité, notamment pour toutes les recherches scientifiques touchant à l'enseignement-apprentissage des langues et des cultures étrangères. Nombreuses publications en France et à l'étranger.

Chantal Delsol

est professeur des Universités en philosophie. Elle a fondé l'Institut de Recherche Hannah Arendt en 1993 et a été élue membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en 2007. Elle est l'auteur d'ouvrages de philosophie, d'essais et de romans. Son tout dernier ouvrage paru chez Plon en 2011 : *La détresse du petit Pierre qui ne sait pas lire*, parle de l'illettrisme et de l'échec scolaire en général. Il met en cause le système éducatif français en profondeur, étudiant pourquoi il fonctionne si mal, et propose de nouvelles voies pour sortir d'idées reçues dont sont victimes tous les enfants qui ne parviennent pas à apprendre à lire dans l'école actuelle de la République. Chantal Delsol est la Présidente de la revue *Synergies Roumanie* du GERFLINT

Jacques Demorgon,

philosophe et sociologue, étudie les genèses interculturelles des sociétés, pour fonder, en acte et en pensée, le projet d'une cosmopolitique de civilisation. Son dernier ouvrage, publié chez Economica Anthropos en 2010 (avec une Préface de Jacques Cortès), a pour titre *Déjouer l'inhumain avec Edgar Morin*. L'objectif qu'il se fixe est de retrouver ; dans l'Histoire ancienne et contemporaine de la science, les pistes pouvant permettre d'imaginer et même d'esquisser une civilisation qui vaille non plus simplement pour un peuple ou une nation imbu(e) de sa supériorité sur le reste du monde ou de sa place d'élue(e) sous le regard de Dieu, mais pour l'humain dans sa multiplicité, ses différences, ses contradictions, ses limites, ses classifica-

tions, ses hiérarchies, bref, sa complexité. La Laïcité est donc au coeur de sa pensée. Jacques Demorgon est le Rédacteur en Chef de la revue *Synergies Monde méditerranéen* du GERFLINT.

Salah Mejri,

est directeur du laboratoire LDI (Lexiques, Dictionnaires, Informatique), affilié au CNRS, à l'Université Paris 13 et à l'Université de Cergy-Pontoise et Professeur à l'Université La Manouba de Tunis. Il a obtenu, en 2005, le prix RAMMAL décerné par l'association européenne pour la promotion de la science et des technologies EUROSCIENCE. Ses nombreux travaux touchent à différentes dimensions de la linguistique, de la terminologie et de la traduction, en français et en arabe. Salah Mejri est également Rédacteur en chef de la revue *Synergies Tunisie* du GERFLINT

Henri Peña-Ruiz,

professeur et essayiste, agrégé de philosophie, professeur de chaire supérieure en Khâgne et Maître de conférences à l'Institut Politique de Paris, est un grand défenseur des valeurs de solidarité et un spécialiste reconnu des questions de laïcité qu'il pose comme fondement de l'universalité. Son dernier ouvrage : *Qu'est-ce que la solidarité - le coeur qui pense*, publié en 2011 aux éditions Abeille et Castor, retrace l'évolution historique de la solidarité considérée comme une (la) valeur essentielle au progrès de l'humanité. Il offre pour cela des repères commodes et même pratiques pour susciter et promouvoir une authentique solidarité dans le monde. En ce qui concerne la laïcité, il la présente non pas comme un « idéal négatif de ressentiment contre la religion », mais, très positivement, comme une affirmation de la liberté de conscience, la loi républicaine ne visant rien d'autre que le bien commun dans un principe de stricte neutralité.

Michel Wieviorka,

sociologue français, est administrateur de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris depuis juillet 2009. Il a été Président de l' AIS, (Association internationale de Sociologie) de 2006 à 2010, et Directeur du CADIS (Centre d'Analyse et d'intervention sociologique) de 1993 à 2009, laboratoire fondé par Alain Touraine en 1982. Directeur d'études à l'EHESS, Il étudie principalement les mouvements sociaux comme le racisme, la violence, l'antisémitisme, le terrorisme,

la globalisation et le multiculturalisme. Ses ouvrages sont traduits dans de nombreuses langues. Dans sa bibliographie, extrêmement copieuse, nous relevons simplement quelques titres : en 2001, chez Balland, deux ouvrages sur *La différence culturelle* ; en 2005, toujours chez Balland, *L'avenir de l'islam en France et en Europe*, et, en co-direction avec Jean Baubérot, aux Editions de l'Aube, «*De la séparation des Eglises et de l'Etat à l'avenir de la Laïcité* » en 2008, chez Robert Laffont, un *rapport sur la diversité* etc.

Table des matières

Avant-Propos

<i>Pour désamorcer le « Choc des Cultures » : La Laïcité.</i> Jacques Cortès	page 13
---	---------

Allocutions d'Ouverture

<i>Entre excès et défaut : La Laïcité</i> Michel Wieviorka	page 37
<i>Le GERFLINT, un levier d'ouverture</i> Marc Rolland.....	page 39
<i>Un Principe vivant au cœur du Système Educatif</i> Jean-Michel Blanquer.....	page 43

Conférences et Débats

Première Partie : De quelques mises au point conceptuelles

<i>Deux Laïcités, celle de 1905 et celle d'aujourd'hui</i> Jean Baubérot	page 53
<i>Faut-il refonder la Laïcité ?</i> Michel Wieviorka	page 81
<i>Le sens et l'enjeu de la Laïcité aujourd'hui</i> Henri Penā-Ruiz	page 101

Deuxième Partie : rétrospective et prospective historiques

<i>Les Origines de la Laïcité dans la Culture Occidentale</i> Chantal Delsol.....	page 129
<i>La Laïcité qui vient : Religion, Politique, Economie, Information</i> Jacques Demorgon.....	page 157

Troisième Partie : Science, Vie quotidienne et morale républicaine

La Laïcité dans les Sciences. Que peuvent faire les scientifiques face aux créationnismes
Véronique Le Ru et Guillaume Lecointre page 187

La Laïcité comme ciment du Bien-vivre ensemble
Marc Horwitz et Martine Cerf page 219

Quelle morale laïque pour la République ?
Guy Arcizet page 245

Quatrième partie : Les enjeux de la Laïcité en Tunisie et en Afrique subsaharienne :

Débats actuels de la Tunisie à propos de la Laïcité : Approche linguistique
Salah Mejri page 265

Les enjeux de la Laïcité en Afrique Subsaharienne
Urbain Amoa page 301

Cinquième partie : Perspectives didactiques et pédagogiques

Pour une Pédagogie de la Laïcité
Abdenmour Bidar page 323

La Laïcité par les textes, documents fondamentaux et matériaux didactiques
Chantal Forestal et Gérard Bouchet page 343

Bilan des échanges
Jacques Cortès page 361

Annexe

*In memoriam : Mohand Saïd Lechani (1893-1985):
Un grand défenseur algérien de la Laïcité* page 395

Présentation des conférenciers page 401